



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 9 OCTOBRE 2025**

PROCÈS-VERBAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

SOMMAIRE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 9 OCTOBRE 2025

Pages

LISTE DE PRÉSENCE	3
LISTE DES POUVOIRS DE LA SÉANCE	5
OUVERTURE DE LA SÉANCE	7
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 JUIN 2025	8
EXAMEN DES RAPPORTS	8
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :	
*Délibérations relevant de la commission 5	11
* Délibérations relevant de la commission 2	24
* Délibérations relevant de la commission 6	44
* Délibérations relevant de la commission 3	46
* Délibérations relevant de la commission 7	73
EXAMEN DES MOTIONS ET VŒUX	88
QUESTIONS ORALES	115
ANNEXES :	
* <u>Annexe 1</u> : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	122
* <u>Annexe 2</u> : Votes électroniques	124
* <u>Annexe 3</u> : Amendements	365
* <u>Annexe 4</u> : Motions et vœux	367
* <u>Annexe 5</u> : Liste d'émargement	382

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Liste de présence du 9 octobre 2025 :

Le Conseil régional, dûment convoqué par son Président le 25 septembre 2025 s'est réuni le 9 octobre 2025, à 09h00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 09h12, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance (155) : Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, , Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Émilie BOMMART, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Madame Laurence CHARPENTIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Madame Héroïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Joëlle GARALT, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Alexandre MAESELE, Madame Faustine MALIAR, , Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Caroline MELONI, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Étaient absents ou excusés (15) : *Madame Régine ANDRIS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur François DESHAYES, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Virginie FENAIN, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Emmanuel MAQUET, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.*

Secrétaire de séance : Margaux ROUCHET.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Liste des pouvoirs de la séance du 9 octobre 2025 :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants :

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS (de 15:30 à 18:02), Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Laure BAZAN (de 09:00 à 18:02), Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA (de 16:56 à 18:02), Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN (de 16:56 à 18:02), Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Monsieur Nicolas CAPRON (de 09:00 à 18:02), Madame Laurence CHARPENTIER donne pouvoir à Madame Claire JOLY (de 16:40 à 18:02), Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER (de 15:46 à 16:46), Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Madame Mabrouka DHIFALLAH (de 16:47 à 18:02), Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU (de 10:15 à 11:53), Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 10:30 à 15:45), Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur Eric DURAND (de 15:45 à 18:02), Monsieur François DESHAYES donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE (de 09:00 à 18:02), Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Madame Mabrouka DHIFALLAH (de 14:58 à 16:23), Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES (de 09:00 à 18:02), Monsieur Eric DONNAY donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY (de 09:00 à 18:02), Madame Nathalie DROBINOHA donne pouvoir à Monsieur Franck GONSSE (de 15:45 à 16:52), Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE donne pouvoir à Monsieur Eric DURAND (de 09:00 à 12:53), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur André GENELLE (de 14:50 à 18:02), Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND (de 15:30 à 18:02), Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Luc FOUTRY (de 15:00 à 15:25), Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE (de 16:16 à 18:02), Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON donne pouvoir à Monsieur Franck GONSSE (de 09:00 à 11:32), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET (de 12:50 à 18:02), Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Sylvaine BRUNET (de 15:45 à 16:45), Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul MULOT (de 17:00 à 18:02), Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT (de 09:00 à 18:02), Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY (de 16:24 à 18:02), Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Caroline LUBREZ (de 16:25 à 18:02), Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOTTE (de 17:10 à 18:02), Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Anne PINON (de 15:30 à 16:30), Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE (de 09:00 à 16:30), Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à Madame Martine MIQUEL (de 16:40 à 18:02), Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Madame Martine MIQUEL (de 09:00 à 10:17), Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR (de 17:24 à 18:02), Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE (de 09:00 à 14:38), Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE (de 16:24 à 18:02), Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD (de 16:40 à 18:02).

Groupe UDI :

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK (de 15:00 à 16:10), Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES (de 14:45 à 18:02), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT (de 14:45 à 16:11), Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX (de 10:56 à 18:02), Monsieur Jean-Paul FONTAINE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK (de 09:00 à 12:05), Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Hakim ELAZOUZI (de 15:00 à 16:00), Madame Paulette JUILIEN PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER (de 16:05 à 18:02), Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Monsieur Ludovic ROHART (de 16:20 à 18:02), Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ (de 15:25 à 18:02), Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE (de 11:16 à 18:02), Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK (de 11:50 à 18:02), Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS (de 09:00 à 10:00), Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur Philippe CARON (de 15:35 à 17:07), Madame Valérie SIX donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE (de 17:08 à 18:02).

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Groupe MoDem, Radicaux et Apparentés :

Madame Valérie BIEGALSKI donne pouvoir à Madame Edith VARET (de 09:00 à 11:00), Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL (de 09:00 à 10:07), Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LORIC (de 09:52 à 16:41), Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET (de 14:44 à 18:02), Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI (de 16:43 à 18:02).

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Odile CASIER (de 09:20 à 16:00), Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Joëlle GARAUULT (de 16:01 à 18:02), Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Caroline MELONI (de 09:00 à 18:02), Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE (de 14:55 à 18:02), Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD (de 09:20 à 12:10), Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Madame Laurence BARA (de 15:15 à 18:02), Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ (de 09:20 à 12:10), Madame Odile CASIER donne pouvoir à Monsieur Arnaud DE RIGNÉ (de 16:01 à 18:02), Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT (de 09:00 à 18:02), Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT (de 16:05 à 18:02), Monsieur Alexandre MAESELE donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET (de 16:20 à 18:02), Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY (de 09:00 à 16:05), Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS (de 16:06 à 18:02), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY (de 09:00 à 18:02), Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Madame Patricia PLANCKE (de 14:30 à 18:02).

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Roxane LUNDY donne pouvoir à Madame Karima DELLI (de 10:25 à 18:02), Monsieur Julien POIX donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD (de 10:11 à 11:49), Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN (de 12:36 à 18:02).

Groupe Gauche Républicaine et Écologique :

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 09:00 à 17:06), Madame Héloïse DHALLUIN donne pouvoir à Madame Marie-Ange LAYER (de 09:31 à 11:27), Monsieur Loïc PEN donne pouvoir à Madame Marie-Ange LAYER (de 14:42 à 18:02), Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON (de 16:16 à 18:02), Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET (de 12:08 à 18:02).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

(la séance est ouverte à 9 heures 12 sous la présidence de Monsieur BERTRAND)

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte. Je demande à Margaux ROUCHET d'assurer les fonctions de secrétaire de séance et de procéder à l'appel nominatif de chacun des conseillers régionaux.

(Madame ROUCHET procède à l'appel des membres)

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes 103 membres présents. Le quorum est donc atteint.

Je rappelle que cette séance est publique. Elle fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site internet de la région. Le public peut être, quant à lui, accueilli dans les espaces qui lui sont dédiés.

Avant de commencer nos travaux, je tenais à avoir une pensée, mes chers collègues, pour un certain nombre de maires en exercice de notre région qui sont décédés depuis la dernière séance plénière. Je pense à Jean-François Dercourt, le maire de Martinpuich depuis 2001, qui est décédé le 2 juillet 2025.

Je pense à Raymond Wacheux, le maire de Chelers depuis 2008, qui est décédé le 3 septembre 2025.

Je pense à Ludovic Havart, le maire de Neuville depuis 2020, qui est décédé le 12 septembre.

Je pense à Pascal Lefebvre, le maire d'Epagne-Epagnette depuis 1983, qui est décédé le 29 septembre.

Je pense à Sébastien Bocquillon, le maire d'Humières depuis 2014, qui est décédé le 24 juillet. Il était aussi le président de la Chambre interdépartementale d'agriculture Nord-Pas-de-Calais depuis mars 2025. Agriculteur dans le Ternois, il était un ardent défenseur de la profession agricole dans notre région. Je voudrais adresser à sa famille, comme aux familles des différents maires décédés et aux conseils municipaux qui sont également endeuillés, nos plus sincères condoléances.

En préambule de cette séance, je dois aussi vous annoncer la démission de Madame Virginie FENAIN du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés, et de Monsieur Cédric BRUN du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi. Désormais, ils siègeront en qualité de conseillers régionaux non-inscrits.

Permettez-moi également d'ajouter que nos référents déontologues membres de la Commission de déontologie, Jean-Pierre HILLEWAERE et Jean-Marie TOULISSE, se tiennent à votre disposition dans les coursives de l'hémicycle et en salle 6, pour s'entretenir avec vous sur les aspects déontologiques et sur les questions que vous auriez à leur poser dans le cadre de l'exercice de votre mandat.

Concernant le déroulement de la séance, nous allons procéder à l'adoption du PV de la séance plénière du 19 juin 2025 et à l'examen des différents rapports qui vous ont été transmis. Ensuite, nous poursuivrons avec la partie délibérative, ce qui nous donnera l'occasion d'accueillir le président du CESER pour une présentation des avis de son assemblée.

Cet après-midi, à la reprise de la séance, Jean-François RAPIN nous présentera le rapport d'activité du Parlement de la mer ainsi que le chantier de prospective sur l'attractivité du littoral élargi des Hauts-de-France. Enfin, à l'issue de la séquence délibérative, nous voterons l'urgence de la motion et des vœux déposés hors délai, et nous examinerons les motions et les vœux inscrits à cette séance avant de terminer, comme il est de coutume, par les questions orales.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 19 JUIN 2025

Nous débutons donc par l'adoption du procès-verbal de la séance plénière du 19 juin 2025. Si ce document n'appelle pas d'observation particulière, il sera considéré comme adopté en application de l'article L.4132-12 du CGCT. Y a-t-il des remarques ? Dont acte.

EXAMEN DES RAPPORTS

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez reçu différents rapports (destinés à vous informer) qui n'impliquent pas un vote. Il y a tout d'abord un rapport sur la délégation du président en matière de marchés publics. Monsieur GUINIOT s'était inscrit pour demander la parole.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président.

Depuis l'ouverture du lot de l'Etoile d'Amiens et la procédure engagée sur les dessertes parisiennes, nous voyons se mettre en place, étape par étape, la mise en concurrence du service ferroviaire régional. Aujourd'hui, c'est au tour de l'Etoile de Lille-Littoral. Nous savons bien que cette ouverture résulte d'une obligation fixée par la loi de 2018 et non d'un véritable choix de l'exécutif régional. Comme vous pouvez le voir, nous sommes objectifs.

Mais notre rôle d'élu est aussi de dire clairement que nous n'y sommes pas favorables, car derrière les belles promesses d'efficacité et de service au moindre coût, il y a un risque : celui de fragiliser la continuité du service public, d'augmenter la complexité pour les usagers, et de faire passer l'intérêt des voyageurs après la logique de marché. Bien sûr, nous resterons vigilants et continuerons à défendre l'idée qu'un service public régional de transport doit d'abord être pensé pour nos habitants et pas pour la concurrence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président pour ester en justice

M. LE PRÉSIDENT : Je passe au rapport sur la délégation du président pour ester en justice. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Dont acte.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de mandats spéciaux

M. LE PRÉSIDENT : Je passe au rapport sur la délégation du président en matière de mandats spéciaux. Thomas HUTIN.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, pas de scandale ici, loin des polémiques sur les frais de représentation. Ce rapport présente *a posteriori* les remboursements des frais de déplacement validés par Monsieur le Président dans le cadre de la procédure des mandats spéciaux. Le total est un peu plus important que d'habitude (13 000 euros) en raison de déplacements à l'étranger (en Arménie et au Japon notamment), et d'un autre qui me pose davantage question quant à son intérêt régional.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Il y a aussi les déplacements en voiture avec chauffeur dont nous avons déjà parlé. Ils perdurent (même si leur nombre a diminué) et coûtent chaque année un million d'euros (en intégrant l'amortissement des véhicules), alors que, dans le même temps, j'entends dire que les déplacements des agents, eux, sont contraints par mesure d'économie.

Dans cette séance de rentrée marquée par une très grande incertitude politique qui reporte une nouvelle fois nos décisions budgétaires régionales au mois d'avril, Monsieur COULON annonce dans la presse que les services de la région travaillent déjà à un nouveau plan d'austérité de 200 millions d'euros. Une troisième année de saignée dans les politiques régionales. Bien évidemment, cela nous inquiète, mais cela inquiète aussi bon nombre d'acteurs régionaux déjà en difficulté. Que devons-nous leur dire ? Que, après - 10 % pour tous en 2025, 2026 sera l'année du - 20 % ? Ou alors que vous allez nous annoncer de nouveaux arrêts de politiques régionales ?

Nous attendons vos réponses sur ces questions budgétaires.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON, qui se sent interpellé.

M. COULON : C'est surtout pour éviter que le propos ne reste en l'air, sans aucune contextualisation, ni même sans aucune comparaison. Si j'ai pu m'exprimer sur ce sujet – je ne vois pas quand, mais je vous fais grâce... Je ne dis pas que c'est faux. Je sais pourquoi j'ai prononcé ce chiffre. C'est tout simplement celui que nous anticipions avant l'été sur la baisse des moyens qui sera affectée à notre région dans le cadre de la préparation du PLF Bayrou. Les collectivités se parlent, les DGS se parlent, et on essaie d'anticiper au maximum. Donc, à l'époque, le chiffre était tout à fait fondé, et je le maintiens.

Je n'annonce pas de politique d'austérité. Monsieur HUTIN, je vous rappelle un principe que vous ne connaissez pas, ou que vous avez oublié : les collectivités n'ont pas le droit de voter de budget en déséquilibre ; c'est interdit. Il faut que l'on vote un budget en équilibre. Par conséquent, dès lors que l'on vous enlève 110 millions d'euros (comme cela a été le cas en 2025), voire 200 millions d'euros (comme il semblait être envisagé avant l'été pour 2026), vous devez vous adapter parce que vous n'avez pas le droit de voter un budget en déséquilibre.

Je n'annonce rien, je rappelle juste la règle d'or des collectivités locales quelles qu'elles soient. On a de nombreux élus de l'opposition de gauche qui siègent, qui sont en responsabilité, et qui savent exactement de quoi je parle. Quand on a moins, on doit faire moins. Je n'annonce rien, et pour nous, hélas, c'est la grande incertitude puisqu'il ne vous a pas échappé que ce n'est pas demain la veille que l'on aura un PLF 2026.

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN, pour éviter les amalgames, je vous invite à regarder l'ensemble des mandats spéciaux et des frais par rapport à une époque où certains de vos proches (sur le plan politique) dirigeaient les régions. Ai-je besoin d'être plus précis, ou pas ? Picardie comme Nord-Pas-de-Calais. Ils avaient défrayé la chronique. Depuis maintenant 10 ans, cette époque est révolue.

Par ailleurs, quand vous prenez le détail des mandats spéciaux, il est évident qu'il y a eu la coupure des congés. On ne va pas faire une séance spécifique pour informer des mandats. Vous avez tout le détail dans les documents, et vous verrez que, effectivement, les frais engagés n'ont vraiment rien d'exagéré. Vous parlez des déplacements des agents, mais même les élus ont recours au maximum à des visioconférences pour éviter les déplacements. Et lorsqu'il y a des déplacements – y compris pour moi – regardez la classe pour les avions. Cela étonne beaucoup de monde, mais c'est de l'économique ; ce n'est ni du *business* ni de la première. Quand je suis amené à me déplacer à Paris, les gens sont étonnés que je ne voyage pas en première. On voyage très bien en seconde.

Si vous souhaitez des précisions sur les frais de restauration, vous me communiquerez votre numéro de portable pour que je vous envoie des photos lorsque je mange mon *wrap* dans la voiture (cela arrive plusieurs fois par semaine).

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

J'entends votre petite musique qui, en règle générale, est plutôt le refrain des populistes et des démagogues. Vous n'êtes absolument pas tombé à la bonne adresse. Peut-être qu'il y en a qui ne font pas attention, mais ici, nous faisons attention. D'ailleurs, vous avez oublié de rappeler que, au tout début de ma prise de fonction, on avait baissé les indemnités de l'ensemble des élus – il n'y a pas grand monde qui le sait, il n'y a personne qui s'en souvient – parce que l'on voulait montrer que l'on était conscient de la situation dans laquelle on était.

A présent, je vous propose d'aborder la partie délibérative de notre séance.

COMMISSION 5

Lycées

2025.01434 - Dotation complémentaire de fonctionnement aux EPLE pour 2025

M. LE PRESIDENT : Je céderai la parole à Laurent DEGROOTE, président du CESER, qui va vous présenter l'avis de son assemblée. Après, on aura Laurent RIGAUD, vice-président. Ensuite, les groupes interviendront chacun pendant 5 minutes afin que vous puissiez aller au bout de vos explications. Monsieur le Président DEGROOTE, je vous cède la parole.

M. DEGROOTE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, bonjour. Je vais vous présenter l'avis du CESER sur le PLE qui a été voté le 7 octobre dernier à 132 voix pour et 1 voix contre ; c'est dire qu'il y avait une quasi-unanimité sur cet avis. Il a été préparé à partir de la présentation et des échanges fructueux de la Commission 1 du CESER grâce à Laurent RIGAUD (qui nous a beaucoup aidés, qui était très présent) et à son équipe (Madame ELBAZ, Madame METAIREAU et Madame AGODIO). Cela a permis à la Commission 1 de connaître à temps les nouveaux modes de calcul de cette dotation.

Avec la dotation aux EPLE, la région couvre les principaux besoins en fonctionnement (viabilisation, charges courantes, entretien des locaux et des équipements, achat de matériel pédagogique, etc.). Cela concerne 269 établissements et près de 200 000 élèves pour l'enseignement public.

Depuis plusieurs années, le CESER soulignait que le mode de calcul de la dotation devait évoluer. Dans son avis adopté le 1^{er} octobre 2024, le CESER insistait sur la nécessité de changer de modèle et formulait à nouveau des pistes pour cette indispensable évolution. C'est chose faite : cette année, le mode de calcul connaît une profonde évolution après une longue réflexion entre les services de la région, une consultation des établissements, et au moyen d'un groupe permanent régional.

Pour 2026, la dotation globale de fonctionnement s'élève à 88,3 millions d'euros, contre 90 millions d'euros en 2025. Cette baisse s'explique principalement par les prévisions de dépenses énergétiques qui passeraient à 61 millions d'euros (contre les 69 millions d'euros prévus en 2025), et par la gestion par la région des contrats de maintenance des installations thermiques pour tous les établissements du territoire depuis le 1^{er} juillet (on sait à quel point le coût de la gestion de l'énergie et de l'isolation des bâtiments est déterminant pour réduire les frais de fonctionnement).

Toutefois, les problèmes rencontrés avec le fournisseur de gaz, et liés aux retards et aux erreurs de facturation, posent encore problème aux EPLE et, au-delà, aux services régionaux quant à un calcul de la DGF sur des bases réellement consolidées. Le CESER apprécie donc que le montant des économies faites sur les dépenses en matière d'énergie n'ait pas donné lieu à une forte baisse de la DGF 2026, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas.

Par ailleurs, le dispositif de dotation complémentaire (5 millions d'euros en 2025) est remplacé par la création d'un fonds d'intervention lycée dont le montant n'est pas actuellement connu. Il a pour objectif de répondre à l'imprévision (qu'elle soit ponctuelle ou pérenne) au cours de l'exercice budgétaire pour apporter aux établissements une réponse réactive, individuelle, ciblée et ajustée. Comme vous le savez, la difficulté est que l'on a une approche globale alors que, bien évidemment, chaque EPLE est différent.

Le CESER attire l'attention de la région sur la nécessité de doter ce fonds à la hauteur des besoins, et ce en adéquation avec les critères fixés. A cela s'ajoute la volonté de la région de voir les établissements s'engager dans une démarche de recherche de ressources propres beaucoup plus volontariste (je pense qu'il serait intéressant de voir les exemples de ce qui se réalise).

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Le CESER attire l'attention sur le fait que les budgets des EPLE restent en tension en raison de l'inflation et de la baisse des recettes. Des incertitudes demeurent quant aux coûts à venir sur l'énergie (les taxes, les certificats, etc.).

Le CESER insiste une nouvelle fois sur l'impérieuse nécessité pour la région de disposer d'éléments d'analyse et de décision fiables, et de maintenir et de renforcer des dialogues de gestion réguliers avec les établissements. Cela nécessite notamment un nombre de personnels suffisant et des outils performants, ce qui devrait être une priorité pour la région.

Le CESER partage depuis toujours les principes d'une gestion saine et rigoureuse des ressources et de leur mutualisation, comme celui de l'optimisation des dépenses. Il tient, cependant, à attirer l'attention de la région sur les difficultés de mise en place à grande échelle d'une démarche de recherche de ressources propres par les établissements.

Le CESER rappelle que toute modification des règles de dotation suppose l'appropriation et l'acceptabilité des membres de la communauté éducative. Un effort important d'explicitation de la part de la région sera nécessaire, et l'avis du CESER pourrait être utile pour cela. Il rappelle également le caractère essentiel des dépenses de fonctionnement. De même, les dépenses éducatives, culturelles et de soutien de la politique de santé en direction des jeunes ne peuvent être sacrifiées (cette journée consacrée au cancer n'est qu'une illustration de l'importance de la prévention en matière de santé).

Enfin, le CESER attire l'attention des élus régionaux et des établissements sur le fait que la diminution à venir des effectifs élèves aura mécaniquement des effets sur le montant des futurs DGF.

Les principales préconisations du CESER sont les suivantes :

- se doter d'outils de pilotage fiables. Le CESER tient à souligner l'importance du nombre et de la formation des personnels en charge de l'élaboration et du suivi des questions financières, tant au niveau de la région (pour la DGF) qu'au niveau des EPLE (pour le budget) ;
- poursuivre la réflexion et aboutir sur la question des différents contrats (qu'ils soient obligatoires, préconisés ou occasionnels), et apurer le passif avec EDF ;
- avancer dans la mise en œuvre du schéma directeur immobilier-énergie adopté en janvier 2025 (on l'a abordé quand on a parlé de la question du coût de l'énergie et de son évolution).

L'année 2026 sera une année de transition pour accompagner le changement. Le CESER sera donc attentif aux résultats des *scenarii* de ce nouveau calcul pour la préservation de l'équilibre financier et de l'autonomie des EPLE. L'Etat et la région doivent porter ensemble cet enjeu pour l'avenir de nos jeunes. Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le Président DEGROOTE.

Je passe la parole à Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Monsieur le Président, mes chers collègues, fidèles à notre engagement pour la réussite de tous les jeunes des Hauts-de-France, aujourd'hui, nous poursuivons un objectif clair : donner à nos lycées les moyens de bien fonctionner partout sur le territoire, quelle que soit leur taille ou leur situation.

La délibération que je vous présente porte sur la dotation globale de fonctionnement des lycées publics. Cette dotation permet chaque jour aux établissements de faire tourner la machine : chauffer les salles de classe,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

entretenir les locaux, équiper les laboratoires, et faire vivre les ateliers, les internats et les cantines. Pour 2026, la région va consacrer une enveloppe de 88,3 millions d'euros répartie entre les 269 établissements selon des critères objectifs qui tiennent compte de leurs effectifs, de leur surface, et des besoins propres à chacun.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons retravaillé le mode de calcul à travers des critères construits avec les établissements et divisés en deux blocs principaux :

- une part dédiée au patrimoine pour la viabilisation et la maintenance ;
- une part relative à l'élève qui va couvrir le fonctionnement pédagogique et général, et qui est calculée par forfait selon les filières.

Cette réforme du mode de calcul n'a pas été décidée seule. Elle est le fruit d'un cycle de travail et de concertation avec les lycées à travers un groupe de travail, une consultation générale, et la mobilisation du CESER (que je remercie).

Enfin, je tiens à souligner un choix fort, une DGF à 88,3 millions d'euros qui ne répercute pas la baisse importante du coût de l'énergie grâce à notre politique de groupement d'achat. Nous devrions économiser 10 millions d'euros sur le gaz et l'électricité. Nous faisons, ici, le choix de réinjecter 8 millions d'euros pour que les établissements puissent fonctionner sereinement.

Ce budget est un acte de confiance envers les équipes de direction, les agents et les personnels techniques qui assurent au quotidien le bon fonctionnement de nos lycées. Nous savons qu'ils font un travail remarquable – souvent avec des contraintes fortes – et nous voulons les soutenir concrètement. Cette dotation traduit donc une priorité constante de notre majorité : des lycées accueillants, performants et sûrs au service de l'égalité des chances dans tous les territoires des Hauts-de-France.

En résumé, mes chers collègues, en 2025, on avait une dotation initiale de 90 millions d'euros. En 2026, on achètera l'énergie 10 millions d'euros moins cher. 90 millions d'euros moins 10 millions d'euros égale 80 millions d'euros. La DGF initiale 2026 est à 88,3 millions d'euros, soit une marge de plus de 8 millions d'euros qui serviront au bon fonctionnement de nos lycées publics. J'en profite pour remercier le CESER pour notre travail conjoint, et je vous invite, mes chers collègues, à voter pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Place, maintenant, à l'intervention des groupes. Il y a Maryse CARLIER, Nathalie BILLET-RIBEIRO, Elodie CLOEZ et Marie-Ange LAYER. Ensuite, il y aura des explications de vote.

Je signale quand même que le groupe PCPE vient de faire parvenir, à l'instant où je vous parle, 25 amendements. Ce n'est pas recevable, je suis désolé. En plus, nous avons fait une conférence des présidents au cours de laquelle il n'en a pas été fait état. Donc, soit le rôle des présidents de groupe est complètement déconsidéré par l'action de certains, soit les conférences des présidents ne servent plus à rien. Je suis désolé, il y a des délais pour le faire, on y reviendra au moment des délibérations. Il faut que l'on fasse preuve d'un minimum de respect ; à défaut de le faire vis-à-vis des élus, il faut le faire vis-à-vis du règlement intérieur. En attendant, Marie-Ange LAYER a la parole.

MME LAYER : Merci, Monsieur le Président.

Il n'est plus surprenant, pour nous, de voir la DGF initiale baisser année après année. En 2025, après la dotation complémentaire récente, la DGF était aux environs de 94 millions d'euros. La dotation 2026 est donc en baisse puisqu'elle n'est que de 88 330 000 euros et des poussières.

La dotation complémentaire n'a été attribuée qu'à certains lycées, ce qui ne veut pas dire que les autres n'ont aucun problème. Sur les 269 lycées, 103 d'entre eux ont reçu cette dotation, et pour les plus en difficulté (parfois

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

en règlement conjoint), cela ne comble pas l'entièreté de leur déficit. Ainsi, un lycée qui a obtenu une complémentaire aura tout de même, selon mon calcul, un manque de 20 000 euros à la fin de l'exercice.

Si l'on se félicite que 103 lycées ont obtenu un complément, cela signifie que le calcul de la DGF était inférieur à leurs besoins réels. Un lycée qui ne peut pas payer ses factures à échéance a des pénalités qui s'accumulent, du jamais vu (c'est le cas pour un lycée, au moins). C'est pourquoi il est déraisonnable de baisser la DGF 2026 qui sera, comme d'habitude, insuffisante dans beaucoup de cas.

A quel jeu jouez-vous ? Croyez-vous que, si vous attribuez la DG exacte, les lycées et leurs intendants se livreraient à la gabegie et à des dépenses somptuaires ? C'est mal connaître le sérieux de ces fonctionnaires qui ont des comptes à rendre sur leur gestion à tous les niveaux de la hiérarchie de l'Éducation nationale.

Dans quelle situation sont les lycées, et donc l'éducation de nos élèves, dans les Hauts-de-France ? Certains lycées et certains membres de la majorité s'en féliciteront. Certains lycées ont renoncé aux sorties pédagogiques, ou à inviter des conférenciers, des professionnels et des scientifiques. Des voyages mémoriels ne sont plus possibles non plus. Pire, des TP en sciences (obligatoires dans les programmes et pour le bac) n'ont plus lieu par manque de matériel pédagogique par élève. Des professeurs ne font plus de photocopies, même quand, dans leur spécialité, il n'y a pas de manuel. Et si l'on me répond que l'on peut avoir un logiciel en ligne, je rappelle que c'est payant et que l'on doit les racheter chaque année.

Dans ces conditions, combien de lycées en règlement conjoint dans les temps à venir (de 17, ils étaient passés à 40 cette année) ? De plus en plus de factures sont prises sur la ligne « activités pédagogiques ». La ligne « AP » est également utilisée pour payer les dépenses de la ligne « ALO ». Quand on lit, dans les justifications de cette baisse de la DGF, que c'est à l'État d'assurer la part pédagogique et culturelle, pensons au peu de crédits restant sur le *pass Culture*. On peut s'en inquiéter. A bas bruit, les élèves des Hauts-de-France sont de moins en moins à égalité avec les élèves d'autres régions qui, malgré les crises et les problèmes économiques, continuent de privilégier le bien commun et le futur de leur territoire en maintenant leur DGF.

Compte tenu des difficultés de la région et de la France, et de ce qui a été dit tout à l'heure sur le futur budget, nous nous inquiétons du fait que l'on risque de ne pas avoir de dotation complémentaire. Les équipes pédagogiques et les syndicats nous ont alertés de tous ces problèmes rencontrés dans leurs établissements vu l'insuffisance de cette DGF.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Elodie CLOEZ a la parole.

MME CLOEZ : Merci.

Depuis 2 ans, et même avant, la gestion régionale des dotations aux lycées publics est devenue un cas d'école d'austérité territoriale. Sur les 269 lycées, 193 d'entre eux ont vu leur budget amputé en 2025 (certains ont perdu 20, 30, parfois 40 % de leur dotation). Le lycée Faidherbe à Lille en était devenu le symbole (- 42 % en 2024, - 35 % en 2025, et la perspective d'un fonctionnement sous perfusion cette année encore). Résultat : des internats glacés, des voyages scolaires supprimés, des murs couverts de moisissure, et des enseignants contraints de faire cours en manteau.

Cette année, on nous sert à nouveau une baisse. Des galères sont à prévoir dans tous les lycées des Hauts-de-France, et ce ne sont pas les quelques nouveautés proposées qui changeront le fond de cette scandaleuse diminution.

Le nouveau mode de calcul 2026, présenté comme une modernisation, ne change rien. On gère la pénurie. La fameuse part patrimoine et la part élève ne corrigent aucune inégalité sociale. Le CESER lui-même le souligne : l'indice de position sociale, pourtant essentiel pour cibler les établissements les plus en difficulté, n'est pas pris en

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

compte. Pendant ce temps, les dépenses énergétiques explosent, le logiciel comptable OP@LE dysfonctionne, les personnels d'intendance manquent, et les fonds de roulement sont au plus bas. Les syndicats, que ce soit la CGT, la FSU, la CFDT et FO, alertent depuis des mois. Les EPLE sont à bout de souffle : 43 en règlement conjoint, 21 demandes de versement anticipé, des établissements menacés de ne plus pouvoir payer leurs factures. C'est la réalité quotidienne des lycées publics de notre région.

Que fait la majorité régionale ? Pendant qu'elle impose des coupes aux lycées publics, elle maintient plus de 9 millions d'euros de financement facultatif pour les lycées privés. Un double standard indécent que les lycéens et les enseignants ne supportent plus. Et que l'on ne vienne pas nous dire que la baisse du coût de l'énergie justifie ces réductions. Le CESER le rappelle : depuis 2021, les dépenses restent supérieures, les charges s'accumulent et les demandes de dotation complémentaire explosent. Si les budgets se contractent, ce n'est pas parce que les factures baissent, c'est parce que vous faites des économies sur le dos des lycées. Il faut en finir avec la gestion à la calculette.

Nous demandons, pour 2026, une dotation à hauteur des besoins réels, pas des économies imposées. Nous demandons que les critères sociaux soient corrigés pour prendre en compte les inégalités. Et bien sûr, comme chaque année, nous demandons la fin des subventions aux établissements privés tant que nos établissements publics n'auront plus de quoi chauffer, entretenir, enseigner, ou encore assurer les sorties scolaires.

L'éducation publique n'est pas une variable d'ajustement. Derrière chaque euro retiré, il y a un projet annulé, un élève découragé, un professeur épuisé. Peu importe ce que l'on dit, cela relève de notre responsabilité.

Monsieur le Président, l'austérité éducative que vous appliquez ne prépare pas l'avenir. Elle creuse la tombe de nos lycées publics, et nous, élus de gauche, refusons d'en être les fossoyeurs. Merci.

M. LE PRESIDENT : Nathalie BILLET-RIBEIRO.

MME BILLET-RIBEIRO : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons évidemment pour cette délibération, car la dotation de fonctionnement est indispensable au bon fonctionnement de nos lycées. Mais nous ne pouvons pas le faire sans redire une chose simple : le budget de fonctionnement de nos lycées recule année après année. Sur le terrain, tout le monde le constate. Les établissements tirent la sonnette d'alarme : des classes mal chauffées, des bâtiments vieillissants, du matériel qui manque, des équipes épuisées qui se battent pour maintenir un niveau d'enseignement correct. Partout, les chefs d'établissement nous disent la même chose : « *On fait ce que l'on peut, mais avec de moins en moins.* »

On nous parle de transparence, de rationalisation, d'économie d'énergie, mais dans les faits, ce sont surtout des économies sur les élèves et l'éducation. Ce n'est pas acceptable. L'éducation ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. Ce n'est pas en réduisant les crédits que l'on améliore les conditions d'étude. Ce n'est pas en serrant les budgets que l'on valorise nos professeurs, nos agents et nos élèves. Quand un lycée n'a plus les moyens de chauffer ses classes ou de réparer ses équipements, c'est tout le service public qui vacille.

Dans cette logique, et sans critiquer les efforts que vous tentez d'accomplir, il faut redonner de l'air à nos établissements, leur permettre de fonctionner normalement et dignement, et ce sans bricoler au quotidien. Je pense que nous serons tous d'accord pour dire que l'avenir passe par nos enfants et par les bonnes conditions de leur enseignement. Nous espérons sincèrement que, la prochaine fois, ce budget sera à la hauteur de cet avenir. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Maryse CARLIER.

MME CARLIER : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, tout d'abord, notre groupe souhaite saluer le travail conséquent mené par les services régionaux et les équipes éducatives autour de la refonte de la dotation globale de fonctionnement des lycées. Ce chantier, attendu depuis longtemps, vise à renforcer la transparence et la lisibilité d'un dispositif souvent perçu comme complexe et, parfois,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

inégalitaire. Nous partageons pleinement l'objectif affiché : rendre plus claire la contribution de la région au fonctionnement des établissements tout en accompagnant la maîtrise des dépenses publiques et la transition énergétique.

Nous voulons d'abord souligner les points positifs de cette évolution. La distinction entre la part patrimoine et la part élève est une avancée majeure. Elle permet de mieux identifier ce qui relève du bâti, de la maintenance et de l'énergie, et ce qui relève du soutien direct aux activités pédagogiques. Cette approche par blocs facilite le dialogue entre la région et les établissements tout en rendant plus lisible l'action régionale vis-à-vis des familles et des personnels.

La transparence accrue du calcul de la DGF, la mise en place d'une base forfaitaire pour la maintenance, et la répercussion intégrale des économies d'énergie négociées collectivement sont également des points positifs à saluer. D'ailleurs, nous notons avec satisfaction que les efforts engagés depuis 2022 ont déjà permis une réduction moyenne de 20 % des consommations d'énergie. C'est la preuve que la mobilisation des établissements, conjuguée à la politique régionale d'investissement, produit des résultats concrets et mesurables.

Cependant, notre groupe souhaite attirer l'attention sur plusieurs points de vigilance. D'abord, la refonte des modalités de calcul ne doit pas fragiliser les établissements les plus contraints financièrement. La garantie de stabilité des dotations – avec notamment un plancher à - 15 % et un plafond à + 5 %, va dans le bon sens – mais il faudra veiller à ce que ce mécanisme n'entraîne pas une forme d'immobilisme ou d'injustice entre établissements comparables. Certains lycées, notamment en milieu rural ou dans les zones en tension sociale, pourraient se retrouver pénalisés malgré leurs efforts de gestion.

Si la DGF intègre la baisse des coûts de l'énergie, elle doit aussi tenir compte de la hausse continue d'autres charges (l'eau, les produits d'entretien et la sécurité). Les chefs d'établissement nous le rappellent : ces dépenses pèsent lourdement sur les budgets de fonctionnement et limitent les marges d'action.

Nous attirons également l'attention sur la part pédagogique. Le barème proposé (fondé sur les filières) reflète mieux la réalité des besoins, mais il conviendra de rester attentif à l'évolution des filières industrielles, agricoles et technologiques. Ces voies sont stratégiques pour l'avenir de notre région, pour l'emploi de nos jeunes, et pour le tissu économique local. Par ailleurs, la création du fonds d'intervention est une bonne chose, notamment pour répondre aux imprévus techniques ou pédagogiques. Nous souhaiterions, toutefois, que le suivi des critères d'attribution fasse l'objet d'un bilan annuel en commission. Cela garantirait la transparence et l'équité d'un dispositif qui se veut réactif et pragmatique.

Enfin, le dialogue de gestion entre la région et les EPLE constitue un levier essentiel. Il faut l'amplifier. Les chefs d'établissement, les secrétaires généraux et les agents comptables doivent pouvoir s'appuyer sur un accompagnement lisible et réactif. Ce dialogue, fondé sur la confiance et la coresponsabilité, sera la clé de la réussite de cette réforme.

En conclusion, notre groupe soutient la démarche engagée. Elle va dans le sens d'une meilleure gestion des deniers publics, d'une responsabilisation accrue des établissements, et d'une transition énergétique assumée. Mais cette DGF doit rester un outil de soutien, et non être un outil de contrainte. La région doit rester à l'écoute du terrain, car derrière les ratios et les barèmes, il y a des équipes, des élèves et des projets éducatifs concrets. Nous serons donc vigilants à ce que cette nouvelle DGF garde son esprit initial : celui d'une dotation au service de la réussite de nos jeunes, de l'équilibre territorial, et de la qualité du service public d'éducation dans les Hauts-de-France.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci.

J'ai des explications de vote de Samia SADOUNE et de Yannick BROHARD.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

MME SADOUNE : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je tiens à remercier, à travers Monsieur DEGROOTE, l'ensemble des membres du CESER pour le travail réalisé comme chaque année, et tout particulièrement sur cette Commission 5.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un moment décisif pour nos lycées publics. Le nouveau calcul de la dotation de fonctionnement pour 2026 marque une évolution certes attendue, mais il laisse de côté des réalités criantes qui mettent en péril l'égalité entre les établissements et compromettent les conditions d'enseignement. Derrière l'affichage de transparence et de rationalité, il y a une réalité beaucoup plus préoccupante : celle d'un désengagement progressif vis-à-vis des lycées et d'une injustice grandissante entre établissements. Un mode de calcul basé sur des données démographiques (à savoir une baisse de 25 % des lycéens à l'horizon 2050), et non sur des réalités plus complexes. Moins d'élèves, certes, mais aussi moins de moyens quand les dotations sont en partie indexées sur les effectifs.

Or, ce nouveau système de dotation introduit justement une dotation à l'élève plus marquée, et ce sans compenser par des critères sociaux territoriaux forts. Ignorer l'indice de position sociale des élèves, c'est ignorer des réalités de terrain. Le nouveau modèle DGF 2026 ne compense pas les difficultés immenses rencontrées par les équipes de direction, les agents et les enseignants. Au-delà des chiffres, il faut parler des conditions concrètes de vie et d'apprentissage : des établissements en déséquilibre budgétaire, des retards de facturation qui mettent en péril les budgets, et comme le souligne à juste titre le CESER, une charge administrative qui pèse toujours de plus en plus sur les personnels. Pendant ce temps, la DGF diminue encore : 88 millions d'euros en 2026, contre près de 95 millions d'euros en 2025. Comment prétendre soutenir nos lycées dans un tel contexte ? Nos lycées les plus fragiles verront leurs moyens fondre sans que les besoins diminuent.

Enfin, je veux alerter sur les effets de la baisse des crédits culturels et de la précarité énergétique. Une politique éducative ne peut pas se résumer à des ratios comptables et à des économies de fonctionnement.

Nous demandons donc à la majorité régionale de réévaluer la DGF à la hauteur des besoins réels, de réintroduire des critères d'équité sociale, et de redonner aux lycées publics les moyens de remplir leurs missions, à savoir l'émancipation par l'éducation. Derrière chaque ligne, il y a effectivement un enseignant, un agent, un élève, un jeune et, osons l'espérer pour eux, un avenir. C'est pour cela que la gauche républicaine et écologiste votera contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Yannick BROHARD.

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez sûrement ce chef-d'œuvre de la comédie américaine qu'est *Un jour sans fin* (de Harold Ramis) dans lequel le personnage incarné par Bill MURRAY est condamné à revivre éternellement la même journée. Au conseil régional, c'est un peu la même chose, mais en beaucoup moins drôle.

Comme tous les ans, vous proposez une dotation globale de fonctionnement en baisse (de 2 % cette année) pour faire fonctionner les lycées de la région, avec en plus ce tour de magie sémantique qui consiste à dire que c'est moins grave que si cela avait été pire. Une diminution de 2 % donc, et même de 7 % si l'on prend en considération la totalité de la dotation versée pour l'année 2025. En euros constants, cette DGF est même inférieure à celle de 2021, comme si l'inflation de ces dernières années avait miraculeusement épargné les lycées. Or, pour tenir des budgets ainsi contraints, les lycées devront forcément couper dans les dépenses, à commencer par les activités pédagogiques.

Déjà, l'année dernière, la DGF s'était révélée être insuffisante pour des lycées à l'os dont le fonds de roulement serait dû à la portion congrue. Comme le rappelle le rapport du CESER, à l'avenir, le nouveau mode de calcul fragilisera cette DGF, mais peu vous chaut dans la mesure où vous pensez que les gestionnaires n'auront qu'à mettre les bons montants dans les bonnes cases. Je pense qu'ils apprécieront cette remarque un brin paternaliste, d'autant que je vous rappelle que la dotation étant globale, les sommes de la DGF ne sauraient être fléchées, y compris vers les dépenses de viabilité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

On regrettera également que le nouveau mode de calcul ne tienne pas compte des indices de position sociale, ce qui permettrait d'apporter un peu de justice sociale dans l'école publique (elle en a tant besoin).

Finalement, vous seuls serez satisfaits de cette DGF 2026 à la différence des enseignants, des agents et des élèves pour qui l'environnement professionnel se dégradera forcément, et à la différence également des gestionnaires et des proviseurs qui peineront à équilibrer leur budget dans 2 mois. Et il y a fort à parier que, encore une fois, de nombreux conseils d'administration rejetteront les budgets proposés, tout comme nous le ferons avec cette proposition de DGF. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que Laurent RIGAUD souhaite apporter des éléments complémentaires ?

M. RIGAUD : Oui, Monsieur le Président.

On peut laisser dire et entendre des chiffres qui sont faux ; c'est courant. On nous rappelle les DGF de 2020 et de 2021 avec des chiffres complètement faux. Et quand on ne donne pas de chiffre, on dit qu'elle était plus haute en 2021. D'ailleurs, je me permets de rappeler la DGF de 2021 : 82 millions d'euros. Je rappelle aussi celle de 2020 : 80 millions d'euros. L'année prochaine, elle sera de 93 millions d'euros. Elle n'a pas diminué, elle a augmenté de 13 millions d'euros. Et puis, il n'a pas été rappelé que l'on a mis 60 millions d'euros pour l'énergie.

Mes chers collègues, on ne fait pas d'économies sur les élèves, sur les actions éducatives et pédagogiques, sur la sécurité, ou sur les plateaux techniques. En revanche, oui, on en fait quand on parle d'énergie. Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : On ne fait pas d'économies sur les besoins en énergie. En réalité, on fait des économies parce que l'on a la possibilité de renégocier les contrats. D'ailleurs, cet après-midi, ici même, il y aura une réunion avec l'ensemble des chauffagistes (pilotee par Laurent RIGAUD) pour que l'on ne se retrouve pas avec des problèmes de chauffage, pour que l'on anticipe au maximum les difficultés comme on a pu le faire les années précédentes, et comme certains de nos prestataires (qui sont payés par la région) doivent s'y engager.

Je voudrais préciser une chose. Les assauts de questions sont légitimes. Par contre, les assauts de démagogie le sont moins (même si l'on y est habitué). La vérité est que, cette année, il y a une baisse de 1,7 million d'euros parce que c'est ce que l'on a estimé être nécessaire pour assurer le fonctionnement des établissements. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, mais par rapport à la crise de l'énergie que nous avons connue à la suite de l'Ukraine, on est en train de revenir à la normale. Comme l'a indiqué Laurent RIGAUD, nous pensons que 10 millions d'euros (je dis bien 10 millions, et non pas 1 million d'euros ou 100 000 euros) pourront être économisés sur l'énergie. On ne va pas les mettre dans notre poche comme des écureuils, mais on va les réinjecter dans les établissements.

Par ailleurs, s'il devait y avoir une erreur de calcul de la région, il existe un fonds de 5 millions d'euros. J'ai indiqué à Laurent RIGAUD que, si cela s'avérait nécessaire, ce fonds serait réabondé en cours d'année. Cela signifie donc que, avec les 10 millions d'euros que l'on réinjecte, aujourd'hui, on est au-dessus de la dotation de l'an dernier (les 90 millions d'euros + les 5 millions d'euros). J'ai également indiqué à Laurent RIGAUD qu'il n'était pas question que, à un moment ou un autre, on ait des ruptures de charge sur le chauffage ou autre au sein des établissements, et que l'on ferait le nécessaire.

Je sais que l'économie, les transports et les lycées font partie des compétences obligatoires de la région (ce n'est pas demain la veille que je vais l'oublier), mais il faut être honnête. Demain, si l'on me dit que les besoins augmentent de 20 %, on fera cet effort, mais comment, surtout au moment où l'Etat continue clairement de nous faire les poches ? Je rappelle que l'on votera le budget en avril prochain alors que l'on n'a pas de visibilité (je le dis sous le contrôle de mon ami Jean-Pierre BATAILLE). Si les choses étaient moins pires que l'an dernier et que l'on avait besoin de remettre des crédits, on le ferait, mais aujourd'hui, je n'ai pas cette visibilité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Ce qui est vrai, c'est que l'on essaie de viser au plus juste. Ce qui est vrai, c'est que c'est tendu. Ce qui est vrai également, c'est que, aujourd'hui, nous n'avons pas les marges de manœuvre qui nous permettraient de répondre à toutes les demandes. Par le biais d'un vrai dialogue, on essaie de voir si, à un moment donné, on a sous-évalué ; c'est à cela que sert ce budget de 5 millions d'euros qui, s'il y a des besoins particuliers, pourra être réévalué en cours d'année en fonction de nos possibilités. On a des échanges, on a des dialogues, mais on fait très attention.

Cela n'empêchera pas de dire : « *La région fait des économies, on ne peut pas payer les salaires, etc.* » Et puis quoi encore ? La DGF ne sert pas à payer les salaires. Les torrents de démagogie, j'ai l'habitude d'y faire face. On doit faire preuve de beaucoup de pédagogie : 90 millions d'euros dépensés l'an dernier, 88,3 millions d'euros sur le papier aujourd'hui, sans oublier les 5 millions d'euros de budget complémentaire qui sont d'ores et déjà prévus. Dans le temps, je n'étais pas mauvais en maths (je n'ai pas fait l'ENA, vous m'excuserez), mais cela fait plus de 90 millions d'euros. Par ailleurs, l'économie de 10 millions d'euros faite sur les prestataires (et non sur les lycées) représente de l'argent en plus pour les lycées.

On peut me dire « *Oui, mais facialement, etc.* », la réalité est qu'aucun établissement ne sera obligé de couper le chauffage. Aucun établissement ne sera obligé de fournir des repas de moindre qualité à cause de la région. Je sais clairement où sont nos responsabilités.

Il y a un autre aspect que je souhaite soulever (comme les choses vont mieux, j'en entends moins parler). On n'a pas encore la remise en charge à la cité scolaire d'Amiens, mais ce que l'on avait dit l'an dernier a été tenu, avec notamment des travaux massifs qui ont été entrepris. On a travaillé pendant une bonne partie de l'été. La remise en charge devrait se faire après les vacances de la Toussaint. On sera sur place pour bien montrer à l'ensemble de la communauté éducative ce qu'il en est. L'an dernier, ce n'était pas un problème de crédit, c'était un problème de vétusté des opérations ; on fait très attention en la matière.

Mes chers collègues, je voudrais vous proposer de vous prononcer, au titre de l'article 9.16 du règlement intérieur, sur les amendements qui ont tous été présentés par la même personne, à savoir Monsieur TIRMARCHE. Les amendements sont remis aux conseillers régionaux. Si le président les y invite, les conseillers régionaux se prononcent sur leur recevabilité, ou sur le report de leur examen et leur renvoi devant la commission compétente.

Après avoir écouté Monsieur TIRMARCHE, je vais vous proposer de reporter leur examen et leur renvoi devant la commission compétente. Il y a un règlement intérieur, il y a les conférences des présidents où tous les sujets qui ont trait au déroulé de la séance sont abordés de façon très limpide et très ouverte. Si des conseillers régionaux estiment qu'ils n'ont pas à tenir compte de la présence de leur président de groupe lors de la conférence des présidents, c'est leur affaire. Pour ma part, je ne laisserai pas déborder le règlement intérieur.

Monsieur TIRMARCHE, vous avez 2 minutes pour vous expliquer.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie également de ne pas méconnaître ce fameux article 9.16 qui autorise le dépôt d'amendements en dehors du délai des 2 jours.

Vous vous plaignez de délais qui ne seraient pas respectés – ce que j'entends tout à fait – mais j'aimerais que vous imposiez cette rigueur à vos propres services, à vos propres collaborateurs. En effet, ce n'est que ce matin que j'ai reçu un document que j'avais demandé en commission la semaine dernière.

J'avais fait un certain nombre d'amendements. Ils sont tous basés sur des recommandations faites par le CESER dans son avis très éclairé. J'ai assez peu de temps pour les défendre. Comme les collègues l'ont dit : par rapport à 2025, il manque 7 %. Il y avait un amendement pour augmenter la DGF globale.

Il y en avait un autre pour intégrer les IPS dans ce nouveau calcul.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Il y avait également l'idée de créer un fonds régional pour les sorties culturelles – on connaît l'importance du sujet.

Bien sûr, il y avait un plan de rénovation énergétique des lycées pour que, à l'horizon 2040, ils soient tous décarbonés. Ce n'est qu'à partir de là que vous pourrez demander à faire des efforts sur les consommations énergétiques. Tant que les bâtiments seront énergivores, il sera compliqué d'être exigeant sur ce point.

Il y avait aussi le soutien administratif dans les intendances et les services de gestion.

Il y avait également le fait de garantir aux établissements une stabilité financière sur le long terme, d'exiger la transparence sur les contrats énergétiques, de mettre en œuvre un bonus de bonnes pratiques pour les établissements vertueux en termes d'écologie, et d'interpeller l'Etat sur un certain nombre de retards dans le versement de ces subventions.

Il y avait l'idée d'un fonds d'urgence pour les lycées proches de la cessation de paiements (il en reste encore quelques-uns dans la région), et celle de faire participer les lycéens à la gouvernance.

M. LE PRESIDENT : Cela fait 2 minutes, Monsieur TIRMARCHE. Merci. On a entendu vos principales remarques.

Je vais donc procéder au vote pour le renvoi des amendements de Monsieur TIRMARCHE devant la commission compétente. Le scrutin est ouvert.

Vote sur les amendements du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi à la délibération n° 2025.01434

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : C'est reporté.

A présent, nous allons passer au vote de cette délibération. Je pense que nous continuerons de parler des dotations de fonctionnement en fonction des engagements que j'ai pris tout à l'heure, notamment par rapport aux crédits du fonds complémentaire.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2025.01434

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2025.01432 - Dotation complémentaire de fonctionnement aux EPLE pour 2025

M. LE PRESIDENT : Pour commencer, il y a une intervention de Samia SADOUNE.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, c'est Madame LYAER qui prendra la parole pour tout le temps imparti, mais dans l'explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Très bien.

Yannick BROHARD.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, avouez que tout le monde trouverait ridicule et inutile que l'on demande à un restaurateur de préparer un repas pour 1 500 convives avec un budget très restreint, avant de, finalement, lui dire 2 heures avant le service, qu'on lui octroie une rallonge budgétaire. C'est pourtant la curiosité que représentent les dotations complémentaires de fonctionnement. Que la région ajuste les dépenses des établissements publics d'enseignement en cours d'année, ou qu'elle vienne en aide à ceux qui ont connu des difficultés exceptionnelles, est tout à fait normal et naturel. D'ailleurs, les écologistes sont favorables à cette délibération.

Mais prenons un peu de temps pour considérer ce mode de fonctionnement. Nous sommes en octobre. Les gestionnaires et les agents comptables préparent déjà les budgets qu'ils ajusteront une fois les dotations 2026 connues. Et pourtant, certains établissements vont recevoir la fin de leur dotation 2025. C'est bien, mais c'est surtout trop tard. J'ai beau me creuser la tête, je ne vois pas à quoi rime cette façon de procéder, ou plutôt, je vois très bien quel est l'objectif. Il s'agit de contraindre les établissements à couper dans les dépenses dès le début de l'année budgétaire, quitte à devoir renoncer à certains projets, tout en laissant à la région un rôle magnanime et régulateur une fois l'été venu.

Et cela donne lieu, mes chers collègues, à des situations pour le moins surprenantes. Par exemple, c'est le cas du lycée Diderot (à Carvin) dont la dotation complémentaire d'octobre 2025 est supérieure à la dotation initiale d'octobre 2024. C'est également le cas de ces lycées dont la dotation complémentaire représente environ 2 5 % du budget annuel de fonctionnement. Plutôt que de discuter du montant de ces dotations complémentaires, je vous invite, Monsieur le Vice-président RIGAUD, à reconsidérer le processus d'attribution des dotations de fonctionnement, avec le double avantage de donner de l'air aux équipes de direction et de ne plus les infantiliser.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Nathalie LEBAS.

MME LEBAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, le vice-président Laurent RIGAUD l'avait promis : *« Nous accompagnerons les établissements tout au long de l'année afin que les personnels et les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. »*

Aujourd'hui, c'est une promesse tenue. Au regard de cette délibération, nous affectons des dotations complémentaires à plus de 100 établissements pour un montant d'à peu près 4,7 millions d'euros. Cette somme est conséquente. Au total, la région aura doté ses établissements de 94 millions d'euros en 2025.

Cette délibération est le prolongement d'un travail de fond mené avec les équipes de direction des établissements. Nous le savons tous : les contraintes budgétaires auxquelles nous faisons face aujourd'hui nous obligent à prioriser, à hiérarchiser, et à arbitrer. Les choix que nous faisons sont basés sur des critères objectifs, et même dans ce contexte difficile, nous continuons à soutenir les lycées. Cette dotation complémentaire en est une nouvelle preuve. Nous tenons nos engagements et nous sommes au rendez-vous pour notre jeunesse.

Les lycées des Hauts-de-France savent qu'ils peuvent compter sur la région, et c'est pourquoi nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Anne-Sophie FONTAINE.

MME FONTAINE : Monsieur le Président, chers collègues, plus de 200 000 familles sont directement concernées par notre décision en matière de dotation régionale pour nos lycées. Notre vice-président Laurent RIGAUD a fixé le cadre de la DGF 2025, et là, nous vous présentons la nécessaire DGF dite complémentaire qui, cette année, représente près de 5 millions d'euros. Pour rappel, cette dotation complémentaire vient en appui aux établissements ayant un besoin avéré (bien sûr, après analyse de leurs comptes financiers) parce qu'ils peuvent être confrontés à des charges exceptionnelles.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

La volonté de la région est de conserver une capacité de secours, et d'être réactive pour des établissements en difficulté budgétaire. Dans un esprit de bonne gestion, il ne s'agit pas d'un droit de tirage, ni d'une subvention d'équilibre par principe, mais bien d'un soutien aux établissements qui ont un besoin étayé et justifié. Comme vous pouvez le constater dans la délibération, moins d'un lycée sur deux nécessite un ajustement en DGF complémentaire, et il s'agit d'un ajustement mineur pour les deux tiers des lycées concernés. Cela montre la bonne prévision initiale 2025 de la DGF principale.

L'année 2026 va être le point le plus haut en effectifs lycéens. Il est donc important d'être au rendez-vous. C'est le sens de la DGF principale 2025 qui a été préservée. C'est le sens de la DGF complémentaire que je vous demande de voter dans l'intérêt de la centaine d'établissements concernés. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. LE PRESIDENT : Merci.

Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur BROHARD, concernant le lycée Diderot (à Carvin), pourquoi y a-t-il une DGF complémentaire supérieure ? Parce que, depuis 3 ans, il y a des difficultés à sortir les bonnes factures avec GRDF. Du coup, on a 3 ans de retard. Aujourd'hui, le lycée est en difficulté en raison de ces retards sur les factures et d'une forme d'incompréhension. Donc, après avoir négocié avec GRDF, on vient en appui. Cela démontre encore une fois que, lorsqu'un lycée rencontre une difficulté et la subit, on ne le laisse pas se débrouiller sur le bord de la route. On est à ses côtés, et on règle. Voilà pourquoi cette DGF est supplémentaire à la DGF initiale.

M. LE PRESIDENT : Vous voyez ? C'est l'exemple type. On se fait engueuler alors que l'on est là pour aider. Au bout d'un moment, ça va ! Nous nous faisons critiquer alors que c'est nous qui trouvons des solutions. En plus, on intervient auprès des entreprises concernées (GRDF) pour aider. Et là, vous êtes en train de nous dire : "*Vous êtes quand même des nuls, vous ne savez pas gérer.*" Ça va, quoi !

Madame LAYER, explication de vote ?

MME LAYER : Oui, Monsieur le Président.

C'était juste pour dire que 103 établissements ont quand même eu besoin de cette complémentaire (que nous votons, bien sûr, parce que l'argent est très utile pour nos lycées). A chaque fois, je me demandais si l'on ne pouvait pas intégrer la complémentaire dans la DGF de façon à ne pas mettre la pression sur les collègues intendants qui, dès septembre, se demandent comment payer les factures jusqu'à la fin de l'exercice annuel. Je sais qu'il y a pas mal d'équipes qui sont sur les dents parce qu'ils se demandent comment ils vont payer les factures qui arrivent jusqu'en décembre. Cette DGF serait bien utile, et c'est ce calcul que l'on aimerait voir refait.

M. LE PRESIDENT : Elodie CLOEZ.

MME CLOEZ : Merci.

Nous voterons pour cette délibération non pas par adhésion, mais par responsabilité, parce qu'il n'est pas question d'entraver la mise à disposition d'argent dont 103 lycées ont désespérément besoin pour simplement fonctionner. Le CESER des Hauts-de-France (que nous remercions pour ce travail éclairant) a, dans son dernier avis, tiré la sonnette d'alarme (43 budgets d'établissement non adoptés, 21 versements anticipés, des fonds de roulement au plus bas). Il faut arrêter de banaliser cette situation.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Si nous pouvons constater que les dépenses de fonctionnement ont baissé de près de 10 % en 1 an, alors que les coûts de l'énergie, eux, sont restés élevés, c'est bien que, concrètement, les lycées des Hauts-de-France ont passé le dernier hiver à grelotter, et que vous n'avez tiré aucune leçon des mobilisations qui se sont jouées fin 2024.

Pourtant, les personnels enseignants et les lycéens de toute la région vous ont alertés durant de nombreuses semaines. Les dépenses baissent, car il n'y a plus d'argent pour payer les factures. Toutes ces difficultés ne tombent pas du ciel. Elles sont la conséquence directe d'une DGF initiale 2025 totalement inconséquente sur laquelle nous n'avons cessé d'alerter. Une DGF construite sur une logique comptable, et non sur des besoins réels des établissements. Et que propose, aujourd'hui, la majorité ? Un fonds d'intervention lycée, un dispositif fou et très certainement sous-dimensionné. Ce n'est pas de la gestion, c'est du bricolage sous contrainte.

Dans ce contexte, nous votons pour parce qu'il serait irresponsable de bloquer ces crédits indispensables. Mais ce vote n'est pas un quitus politique. Tant que les DGF seront aussi sous-dimensionnées, les dotations complémentaires ne seront que des pansements sur des fractures ouvertes. Il est temps de le comprendre. Merci.

M. LE PRESIDENT : Vous voyez, Madame ? Vous pouvez avoir vos arguments, mais quand vous dites : « *Les lycées des Hauts-de-France ont grelotté...* » Vous savez ce que l'on dit ? Tout ce qui est excessif... C'est aussi simple que cela.

Qu'il y ait, parfois, des problèmes en raison d'installations vétustes ou de travaux... D'ailleurs, ce matin, Frédérique MACAREZ a signalé des travaux à faire en urgence au lycée Colard Noël de Saint-Quentin (il y a eu une rupture de canalisation dans la nuit). Mais dire : « *Les lycées grelottent* », ou : « *On grelotte dans les lycées* », ce n'est pas sérieux.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2025.01432

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Recherche

2025.01317 - Protocole de coopération entre la Région Hauts de France et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions pour la délibération 2025.01317 ?

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2025.01317

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

COMMISSION 2

Environnement

2025.01397 - Feuille de route « Reconquête de la biodiversité 2025-2028 » et nouveau dispositif « Biodiversité et ruralité »

M. LE PRESIDENT : Je vais céder la parole à Laurent DEGROOTE qui va vous présenter l'avis de l'assemblée. Ensuite, il y aura Véronique TEINTENIER et les groupes pour 5 minutes chacun. Monsieur le Président DEGROOTE, vous avez la parole.

M. DEGROOTE : Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi de vous dire l'importance de ce sujet qui a été abordé par le CESER. Il a été traité de façon très complète puisque cet avis a été voté par 117 voix. La totalité des membres présents a voté en faveur de cet amendement. La feuille de route « Reconquête de la biodiversité 2025-2028 » et le dispositif « Biodiversité et ruralité » du 24 septembre 2025 sont une approche très importante pour le CESER.

C'est en préambule que je rappelle le cadre légal. Par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la région est cheffe de file en matière de protection de la biodiversité. Elle a un rôle de coordination et d'animation de l'action commune des collectivités pour exercer la compétence en matière de protection de la biodiversité – qui est partagée par plusieurs niveaux de collectivités, et non centralisée. La loi biodiversité du 20 juillet 2016 donne un outil pour ce chef de filât régional : les agences régionales de biodiversité. L'Agence régionale de biodiversité a été créée en septembre 2022. Cependant, à ce jour, la région Hauts-de-France n'a pas de stratégie régionale pour la biodiversité au sens de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Dans la partie introductive de la feuille de route préalable à la présentation des cinq axes, le CESER salue :

- le travail accompli pour créer et structurer l'Agence régionale de la biodiversité des Hauts-de-France avec les acteurs représentatifs de la biodiversité en région (faire ensemble pour mieux réussir) ;
- la volonté que les objectifs de la région s'inscrivent dans la stratégie nationale pour la biodiversité. Cela semble tellement évident qu'il est quand même bien de le rappeler ;
- la volonté de décliner prochainement à l'échelle régionale le règlement européen sur la restauration de la nature (le CESER y sera vigilant) ;
- l'implication de la stratégie nationale pour les aires protégées dans la territorialisation (certains d'entre vous comprendront l'importance de cette approche) ;
- l'intégration de la biodiversité dans la dynamique REV3.

Vous avez compris l'articulation avec la nouvelle feuille de route « Eau 2025-2028 ». Néanmoins, le CESER s'étonne de la référence faite à la stratégie régionale pour la biodiversité des Hauts-de-France dans la mesure où, selon lui, elle reste encore à écrire.

Dans les cinq axes de la feuille de route, le CESER apprécie la volonté :

- d'intégrer la biodiversité dans quelques politiques régionales (et appelle à son élargissement) ;
- d'un budget vert régional ciblant la biodiversité ;

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

- d'une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les grands projets régionaux (et s'interroge sur ceux déjà engagés).

La feuille de route reste en retrait sur la lutte contre l'artificialisation qui, pourtant, est un enjeu central pour atteindre l'objectif ZAN.

Le CESER appelle à une meilleure prise en compte de la biodiversité :

- dans le SRADDET (actuellement, le CESER travaille sur un rapport-avis sur le SRADDET) ;
- dans sa préservation. Le CESER estime que, en matière de protection et de restauration, nous sommes dans l'obligation de faire mieux. L'action prioritaire reste de préserver l'existant et de le maintenir en l'état avant d'engager des mesures de restauration. Lors des plénières du CESER, on a insisté sur l'importance de maintenir en l'état avant de penser à mieux (cela semble être du bon sens).

Le CESER souscrit à la volonté de renforcer la connaissance de la biodiversité pour mieux la protéger.

Il insiste sur l'importance de la recherche fondamentale comme producteur de données en amont des observatoires ou d'analyses (statistiques). Au CESER, il existe un groupe de travail qui sera à même d'apporter des éclairages sur l'ensemble de ces sujets.

Le CESER salue la prise en compte nouvelle des trames noires et brunes.

Il est vigilant quant à la définition d'une aire protégée, et au maintien d'un haut niveau d'exigence.

Il alerte sur l'état inquiétant des habitats naturels des sites Natura 2000.

Il apprécie la volonté d'amplifier la participation des habitants en faveur de la nature (l'éducation scolaire est essentielle pour inciter à cette démarche).

Il appelle la région à endosser pleinement son rôle de cheffe de file pour la protection de la biodiversité, notamment par l'organisation annuelle d'une CTAP spécifique.

Il souhaite que la région privilégie les partenariats avec ses voisins régionaux et transfrontaliers pour les continuités écologiques interrégionales et internationales.

Concernant le dispositif « Biodiversité et ruralité », le CESER salue sa qualité, mais ne souhaite pas que les zones urbaines denses en soient écartées.

Il appelle à la formulation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs, adossés à un suivi et à une évaluation précise.

En conclusion, le CESER salue la qualité et l'ambition de la feuille de route « Reconquête de la biodiversité 2025-2028 ». Néanmoins, il s'interroge, au regard du faible budget de cette délégation, sur la réalité de la mise en œuvre de cette ambition au-delà de l'écrit.

Au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de préservation et de restauration de la biodiversité régionale, et de son rôle de chef de file en matière de protection de la biodiversité, le CESER appelle le Conseil régional à conforter son ambition et sa responsabilité, et à aller bien au-delà de cette feuille de route :

- en se dotant d'une véritable stratégie régionale pour la biodiversité ;

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

- en coordonnant et en animant l'action commune des collectivités pour la protection et la restauration de la biodiversité ;
- en développant ses compétences propres en matière de biodiversité et les moyens dédiés (RNR, PNR, agrément du CEN, la gestion des sites Natura 2000) ;
- par une meilleure prise en compte de la préservation et de la restauration de la biodiversité dans le SRADDET ;
- en s'appuyant sur l'Agence régionale de la biodiversité pouvant œuvrer activement à l'élaboration et au suivi de la future SRB ;
- par l'élaboration de CTEC (conventions territoriales d'exercice concerté).

Voilà, Mesdames et Messieurs, les avis et les préconisations du CESER sur un sujet important pour l'avenir de la région. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Laurent.

Avant la demande de suspension de séance qui m'a été faite, j'ai encore le temps de donner la parole à Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cheffe de file en matière de biodiversité, la région Hauts-de-France est l'écrin du tiers de la flore métropolitaine indigène, et de la moitié de la faune vertébrée, sur l'un des territoires les plus urbanisés et denses de France constitué aux deux tiers de terres agricoles. Ces quelques mots posent le cadre de la démarche qui est la nôtre en matière de biodiversité. C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui la feuille de route qui devra nous permettre, jusqu'en 2028 au moins, de poursuivre la reconquête de la biodiversité dans les Hauts-de-France.

Depuis 4 ans, en ma qualité de vice-présidente en charge de la biodiversité, je ne cesse de sillonner notre région à la rencontre des associations et des collectivités. Celles-ci œuvrent quotidiennement pour la connaissance, la gestion et la préservation de notre patrimoine naturel, et ce dans un seul objectif (très souvent partagé) : sa transmission aux générations futures. En effet, ce patrimoine vivant est une richesse, un investissement sur l'avenir que nous souhaitons faire fructifier pour nous aider, pour aider les Hauts-de-France et ses habitants à mieux relever les défis du changement climatique.

Lutte contre les îlots de chaleur, puits de carbone, limitation de l'érosion des sols, enrichissement des terres agricoles, captation des eaux de pluie, lutte contre les espèces exotiques invasives, lutte contre les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, amélioration du cadre de vie et de la santé physique et mentale ; ce ne sont que quelques exemples concrets des nombreux services que la nature peut rendre à notre territoire et à ses habitants. Demain, la région Hauts-de-France, terre d'accueil industriel, mais également touristique, pourra compter sur ces services écosystémiques que nous favorisons par notre action, et que cette nouvelle feuille de route veut continuer de favoriser.

Consciente que, seule dans ma délégation, il ne sera pas possible d'y parvenir, j'ai souhaité faire de la transversalité le premier axe de cette nouvelle politique. REV3 en tête, je propose à chacune des politiques publiques portées par notre collectivité d'étudier ensemble les possibilités d'y intégrer des solutions fondées sur la nature. Certaines vice-présidences telles que l'éducation, l'agriculture ou encore la santé sont déjà très impliquées ; je les en remercie.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Consciente, également, que rien ne peut se faire sans une connaissance à la fois large et précise de ce qu'est la biodiversité, j'ai souhaité en faire un préalable incontournable de la protection de nos milieux naturels. Les parcs naturels régionaux, les réserves naturelles régionales et les sites Natura 2000 sont autant d'écrins pouvant favoriser une démarche collective, embarquant un maximum d'habitants dans des actions de sciences participatives sur le terrain aux côtés de nos partenaires associatifs et institutionnels, car je considère qu'il n'y a souvent qu'un pas entre la connaissance et la préservation. D'ailleurs, c'est le sens premier du festival Hauts-de-France Nature pour lequel un certain nombre d'entre vous sont mobilisés ; je les en remercie.

Consciente, enfin, qu'il faut être humble devant cette tâche titanesque, et que pour y parvenir, il nous faut également nous entourer de celles et de ceux qui savent et qui savent faire, cette nouvelle feuille de route continuera de s'appuyer sur un réseau d'acteurs aussi compétents que diversifiés tels que : l'Agence régionale de la biodiversité ; ENRx, avec qui nous continuerons d'accompagner les lycées dans le cadre de leur dispositif « Plantons le décor » ; la Fédération régionale des chasseurs ; le Conservatoire d'espaces naturels ; les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique ; le Conservatoire botanique national de Bailleul ; les centres permanents d'initiatives pour l'environnement ; la Ligue pour la protection des oiseaux ; Picardie Nature, etc.

Je souhaite vous faire part d'un dernier chiffre : 3 249. C'est le nombre de communes rurales que compte notre région, sur un total de 3 788. Avec cette nouvelle feuille de route, et sur l'impulsion de notre président Xavier BERTRAND, j'ai donc fait le choix de parler davantage à notre ruralité, en complémentarité avec la feuille de route de ma collègue Florence BARISEAU. Pour rappel, 82 % de nos communes ont moins de 2 000 habitants et sont souvent dépourvues de moyens techniques, humains et financiers qui leur permettraient d'être des acteurs à part entière de la protection de la biodiversité. Aussi, cette feuille de route se veut opérationnelle. Elle s'accompagne d'un dispositif unique (qui reprend un certain nombre de nos désormais anciens dispositifs) s'inscrivant dans une démarche de simplification, et portant le nom de « Biodiversité et ruralité ». Ce dispositif sera opérationnel dès cet hiver, et sera dédié aux communes de moins de 2 000 habitants souhaitant mener des projets concrets en faveur de la biodiversité tels que le boisement, l'implantation de bandes enherbées, la restauration ou la création de mares, ou encore la reconquête de chemins ruraux.

Enfin, je tiens à remercier les élus et les services, et tout particulièrement la direction de l'eau et de la biodiversité, impliquée depuis de longs mois dans l'élaboration de cette feuille de route qui se veut à la fois visionnaire et pragmatique pour faire de la biodiversité un atout majeur de la transformation de cette belle région des Hauts-de-France. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : A la demande du groupe de Madame KERRICH-BERNARD, la séance est levée jusqu'à 10 heures 46.

(la séance, suspendue à 10 heures 32, reprend à 11 heures)

MME FOURÉ, Présidente : Mes chers collègues, je vous invite à regagner votre siège pour que nous puissions reprendre nos débats. Merci, à l'avenir, de respecter les temps qui ont été dévolus aux différentes pauses. En effet, cela fait quasiment 15 minutes que nous aurions dû reprendre la séance. Donc, à l'avenir, merci d'être respectueux des horaires qui vous sont indiqués.

Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Madame la Présidente, on peut accepter toutes les remarques du monde, mais quand il n'y a pas la musique qui nous appelle en séance... Il peut y avoir un problème technique, mais ne rejetez pas cela sur les élus. Nous étions à proximité, et dès que l'on nous a dit que la séance reprenait, nous sommes montés.

MME FOURÉ, Présidente : Cela fait plus de 10 minutes que la musique a été lancée pour la première fois.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. GUINIOT : Non, absolument pas. Au bar, il n'y a pas eu de musique puisqu'une employée de la région est venue nous signaler la reprise.

MME FOURÉ, Présidente : S'il vous plaît. Il y a plus de 10 minutes que la musique a été lancée. Vous disposez tous d'une montre, vous avez quand même la possibilité de la regarder. Merci.

La parole est à Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Madame la Vice-présidente.

Mes chers collègues, nous voterons favorablement cette feuille de route, car la reconquête de la biodiversité est un enjeu essentiel au cœur de la lutte contre le dérèglement climatique et du bien-être des habitants de notre région.

Les Hauts-de-France figurent parmi les territoires les plus riches de France métropolitaine en diversité biologique. Je rappelle qu'un tiers de la flore indigène et la moitié de la faune vertébrée y sont présents. Mais aujourd'hui, cette richesse est gravement menacée : 9 % de nos sols sont déjà artificialisés, nos zones humides reculent, et les espèces disparaissent à un rythme inquiétant.

Face à cette situation, la région dispose de leviers réels : le SRADDET, l'Agence régionale de la biodiversité, les réserves naturelles régionales et, désormais, cette feuille de route. Hélas, comme vous devez certainement vous en douter, nous disons toujours que cela ne suffit pas. Le texte reste trop centré sur la flore (plantations, haies, prés fleuris, mares, trames vertes et bleues) et laisse en retrait la faune alors que les signaux d'alerte sont nombreux (effondrement des populations d'oiseaux communs, disparition des insectes pollinisateurs, raréfaction des amphibiens). Restaurer les habitats est essentiel, bien sûr, mais il ne suffit pas de planter des arbres pour voir la vie s'y développer.

Une politique moderne de la biodiversité doit aussi identifier les espèces les plus menacées, prioriser leur protection, et soutenir les acteurs de terrain tels que les associations naturalistes, les fédérations, ou encore les conservatoires (ce que nous faisons déjà en partie, je vous l'accorde).

Par ailleurs, les questions maritimes et littorales nous semblent insuffisamment mises en avant, et il s'agit là d'un tout. De même, la qualité de l'air, pourtant indissociable des écosystèmes, n'est jamais évoquée. Nous plaçons pour une approche écosystémique complète qui relie biodiversité, santé et climat.

Enfin – et vous vous en doutez dans la mesure où nous insistons là-dessus très régulièrement en commission – les moyens budgétaires sont clairement insuffisants, malheureusement. Les budgets environnementaux sont les parents pauvres de nos budgets annuels. Sauf erreur de notre part, la politique de végétalisation des cours des lycées est presque restée au point mort. On ne va pas reconquérir la biodiversité à moyens constants, et nous aurions désespérément besoin de davantage d'applications politiques. Voici quelques exemples dans d'autres régions qui l'ont bien compris :

- en Bretagne, la stratégie maritime et la cartographie écologique guident l'action publique sur 20 ans ;
- en Normandie, la gestion intégrée des zones humides associe acteurs économiques et collectivités ;
- dans d'autres régions, la biodiversité est reliée à la santé publique et à la mobilisation citoyenne.

Il est donc possible de faire des feuilles de route plus transversales et, surtout, pluriannuelles pour ne pas avoir à les revoir régulièrement. Il s'agit là d'une politique de long terme, et nous aurions aimé voir dans notre région cette même ambition collective, ce souffle mobilisateur qui fait de la biodiversité non pas une question à part, mais un projet essentiel et central de notre projet régional à tous.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

En votant cette délibération, nous choisissons de soutenir la démarche que vous avez impulsée, à savoir remettre à pas l'ensemble de la politique biodiversité de la région. Nous demandons qu'elle puisse s'enrichir – et nous sommes prêts à y travailler ensemble – d'une stratégie faune-flore intégrée, d'une prise en compte des milieux aquatiques et maritimes, et d'un renforcement des moyens financiers et humains.

Pour nous, défendre le vivant, c'est défendre notre région et ses territoires, mais aussi les femmes et les hommes qui y vivent, et leur avenir.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

La parole est à Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Madame la Présidente, mes chers collègues, avant toute chose, je souhaitais rendre hommage à Jane Goodall qui est décédée la semaine dernière. Compte tenu de l'actualité politique tonitruante que l'on a connue cette semaine, cela est un peu passé sous les radars. Je tiens à rappeler son combat farouche pour la science, pour la primatologie, et pour la reconnaissance de notre place parmi un monde vivant, sensible et en danger. Je rappelle également que, durant le siècle dernier, elle a énormément contribué à la question sur l'écologie et la connaissance de la faune sauvage. Son travail a été essentiel.

A présent, passons à la situation de notre région. Nous sommes, ici, amenés à parler de la reconquête de la biodiversité. Madame TEINTENIER, dont je reconnais l'engagement sur la question, nous a parlé d'humilité. Si l'on se place du côté de la science, sur les 20 dernières années, la région n'est pas dans une phase de reconquête de la biodiversité. Bien évidemment, cela ne dépend pas que de notre travail en tant qu'élus régionaux ; cela dépend aussi d'un contexte mondial d'effondrement de la biodiversité qui est énorme et particulièrement sensible en région. Aujourd'hui, compte tenu des moyens et de la situation, la seule stratégie que nous pouvons avoir est une stratégie de freinage de l'effondrement de cette biodiversité que nous avons du mal à juguler.

D'après le Conservatoire botanique national de Bailleul, 19 % de la flore des Hauts-de-France est menacée de disparition, 35 % des espèces des prairies humides ont perdu plus de la moitié de leur aire de répartition en 30 ans. La région – cela a été dit – a perdu plus de 1 200 hectares de zones humides en 10 ans. L'artificialisation des sols, en dépit de la trajectoire ZAN votée il y a quelques années, continue à galoper avec près de 1 600 hectares par an, ce qui reste colossal dans une région comme la nôtre qui est déjà au-dessus de tous les seuils français.

Du côté de la faune, les signaux sont tout aussi préoccupants. Les oiseaux des milieux agricoles ont chuté de plus de 30 % en 20 ans. Le moineau friquet, qui était autrefois un oiseau très commun et familier, a perdu plus de 60 % de ses effectifs.

La vipère péliade, qui dispose d'un plan de défense nationale et qui subsiste dans quelques noyaux de la région (le Boulonnais, l'Artois, la Haute Vallée de la Somme, le Laonnois entre autres) est de plus en plus en difficulté.

La mégère, qui était autrefois très commune, est également en train de régresser à des seuils très inquiétants.

Le chat forestier, que certains et certaines d'entre vous connaissent, qui vit à Mormal et dans des espaces forestiers de plus en plus fragmentés, connaît lui aussi une situation très préoccupante.

Je rajoute une espèce qui a été évoquée la semaine dernière par la Fédération nationale de la pêche : l'anguille. Elle risque de disparaître du territoire français si un plan de sauvegarde n'est pas lancé très rapidement.

Ces espèces ne sont pas des anecdotes. Elles traduisent la dégradation globale de nos milieux : moins d'insectes, moins d'oiseaux, moins de pollinisation, moins de fertilité des sols. La biodiversité n'est pas un supplément d'âme, c'est un indicateur de santé publique et de résilience territoriale.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Cette feuille de route qui nous est présentée arrive après 3 années de relatif vide politique, comme le souligne le CESER. Elle aligne enfin la Stratégie nationale biodiversité 2030, REV3 et l'action de l'Agence régionale de la biodiversité, mais elle comporte des oublis majeurs. Par exemple, le SRADDET, document de planification stratégique, n'est pas cité dans ce document. La stratégie régionale pour la biodiversité, à laquelle le texte se réfère pourtant, n'existe pas encore juridiquement en région. D'ailleurs, le CESER a demandé qu'elle soit écrite et soumise pour avis avant 2026, ce que nous soutenons pleinement.

Par ailleurs, le budget régional dédié à la biodiversité recule nettement : 3,9 millions d'euros en investissement en 2023, 2,17 millions d'euros en 2025. Le fonctionnement, c'est 4,53 millions d'euros en 2023 et 4,29 millions d'euros en 2025. Nous sommes bien conscients de la fragilité budgétaire nationale et du contexte, mais cette baisse de près de 45 % des crédits d'investissement en 2 ans montre que, même si l'ambition de ce texte est réelle, les moyens demeurent très insuffisants. Nous rappelons que la biodiversité ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire : il s'agit d'un investissement vital et non d'une dépense optionnelle.

Autre déséquilibre qui a été souligné : cette feuille de route accorde une part trop importante au monde rural. Oui, les collectivités urbaines ont davantage de moyens pour agir sur la biodiversité, mais en tant que chef de file de la question de la biodiversité régionale, nous ne pouvons laisser de côté le milieu urbain.

MME FOURÉ, Présidente : Je vais vous demander de conclure.

M. COUSIN : Je prends les 2 minutes d'explication de vote.

La biodiversité agricole et forestière mérite un accompagnement, mais l'essentiel des habitants se situe en ville et en périphérie. C'est là qu'elle devient visible d'un point de vue éducatif et politique (dans toutes les cours d'école, sur les toitures végétalisées, dans les friches renaturées, ou encore dans les jardins partagés). La reconquête de la biodiversité doit également se jouer dans la vie quotidienne des habitants urbains, et pas uniquement dans les champs et les forêts.

Le texte parle beaucoup de plantation et de trame écologique. C'est positif, mais nous sommes très en retard sur la sauvegarde des espaces naturels qui, régulièrement, sont grignotés par de l'urbain et de l'artificiel.

La région doit également assumer davantage son chef de filât en termes de biodiversité, et pourrait coordonner – cela a été dit par le CESER – des missions dépassant le cadre régional. En effet, les trames vertes, bleues, et noires ainsi que tous les corridors de biodiversité dépassent largement les frontières de nos régions. Naturellement, pour coordonner ces missions, il faut s'organiser avec les autres territoires.

En conclusion, cette feuille de route va dans la bonne direction dans la mesure où elle donne enfin un cap après des années d'attente. Néanmoins, elle souffre d'un manque de cohérence avec le SRADDET, d'une absence de SRB, d'un budget en net recul, et d'une vision parfois trop rurale. Nous en avons conscience : le contexte budgétaire national est difficile, les marges de manœuvre régionales se réduisent, mais c'est justement dans ces périodes de tension qu'il faut tenir le cap écologique, car c'est un investissement pour l'avenir.

En responsabilité, nous voterons pour cette feuille de route. C'est un vote d'encouragement, mais de vigilance vis-à-vis de tous les points que je vous ai énoncés. Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Je donne la parole à Madame VARET.

MME VARET : Madame la Présidente, Monsieur le Président du CESER, chers collègues, je tiens à remercier Monsieur DEGROOTE pour son intervention, et surtout Madame TEINTENIER pour son implication auprès des acteurs de la biodiversité. Nous savons que nous pouvons toujours compter sur elle.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Aujourd'hui, nous sommes appelés à voter une délibération majeure pour l'avenir environnemental de notre région : l'adoption de la feuille de route « Reconquête de la biodiversité 2025-2028 » et la création d'un nouveau dispositif « Biodiversité et ruralité ». Cette délibération s'inscrit pleinement dans la dynamique REV3 qui guide l'ensemble de nos politiques régionales vers la neutralité carbone et le développement durable.

Cette feuille de route s'articule autour des cinq axes stratégiques :

- l'intégration de la biodiversité dans toutes nos politiques régionales ;
- la protection et la restauration des milieux naturels ;
- la mobilisation des habitants et des lycéens ;
- le renforcement de nos partenariats ;
- la consolidation de la gouvernance.

Le cœur de notre action se concentre sur nos 3 249 communes rurales de moins de 2 000 habitants. Elles représentent 82 % de notre territoire, mais disposent souvent de peu d'ingénierie. Le nouveau dispositif « Biodiversité et ruralité » leur offrira un soutien concret : plantation d'arbres et d'arbustes, création de mares, bandes enherbées, mellifères, reconquête des chemins ruraux. Les subventions pourront atteindre 12 000 euros par projet.

Forts du succès du plan Arbre qui a permis de planter plus d'un million d'arbres entre 2020 et 2024, nous poursuivons cette dynamique. Nous lançons également l'opération « Plantons dans les lycées », avec notamment une subvention de 64 000 euros pour faire de chaque établissement un lieu d'accueil de la biodiversité. Ces actions concrètes amélioreront le cadre de vie, lutteront contre les îlots de chaleur et restaureront les continuités écologiques essentielles à la résilience de nos territoires.

La région des Hauts-de-France réaffirme son rôle de chef de file en matière de biodiversité. Avec un budget de 300 000 euros affecté au nouveau dispositif, et la mobilisation des fonds européens FEDER et FEADER, nous nous donnons les moyens de nos ambitions. Cette politique volontariste s'appuie sur un réseau dense de partenaires et sur l'Agence régionale de la biodiversité.

Le MoDem a toujours cherché à être une force motrice dans la défense de l'environnement, s'inscrivant dans une position pragmatique proche des réalités et loin des dogmatismes. Réconcilier développement économique et préservation de la nature est nécessaire, impliquer les citoyens dans une lutte qui les concerne est possible. C'est une politique d'avenir au service de tous les habitants des Hauts-de-France. Notre groupe MRA la soutiendra sans réserve. Je vous remercie.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Je donne la parole à Madame JANIER-DUBRY.

MME JANIER-DUBRY : Madame la Présidente, mes chers collègues, aujourd'hui, il nous est proposé d'adopter une nouvelle feuille de route « Biodiversité » structurée autour de cinq axes : préserver les milieux ; restaurer les continuités écologiques ; accompagner les acteurs locaux ; mobiliser la jeunesse ; valoriser notre patrimoine naturel.

Cette stratégie assure une meilleure transversalité de nos politiques régionales, et s'appuie sur un large réseau de partenaires (collectivités, associations, agriculteurs, chasseurs, habitants, établissements scolaires) qui agissent ensemble pour la reconquête de la biodiversité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Permettez-moi de parler plus particulièrement du dispositif « Biodiversité et ruralité ». Il s'agit d'un dispositif unique, lisible et offrant plus de visibilité à nos communes rurales. C'est bien dans nos territoires ruraux que ce dispositif prend tout son sens. Une mare restaurée, c'est la vie qui revient. Une haie replantée, c'est un corridor retrouvé. Un chemin rural valorisé, c'est un patrimoine partagé. Nos maires ruraux ont des idées et une réelle expertise, mais ont trop souvent peu de moyens.

Avec le dispositif « Biodiversité et ruralité », nous leur proposons des solutions simples et efficaces, une procédure claire, une aide pouvant aller jusqu'à 12 000 euros par projet, et des actions visibles et durables. Haies, vergers, mares, chemins ruraux, bandes mellifères, prairies fleuries : ces projets redonnent vie au paysage, améliorent le cadre de vie, et renforcent la fierté de nos villages.

Parce que la jeunesse est aussi au cœur de cette feuille de route, une opération « Plantons dans les lycées » voit le jour. Chaque établissement pourra devenir un refuge de biodiversité, améliorer le quotidien des élèves, et contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur. Ensemble, faisons de la biodiversité non pas une contrainte, mais une richesse à transmettre aux générations futures.

Je souhaite conclure en remerciant particulièrement notre vice-présidente Véronique TEINTENIER pour son engagement constant qui fait de notre région un acteur majeur de la reconquête du vivant.

MME FOURÉ, Présidente : Monsieur TACCOEN.

M. TACCOEN : Madame la Présidente, chers collègues, comme l'ont rappelé la vice-présidente et ma collègue Nelly, cette feuille de route marque une étape importante. Elle place la biodiversité au cœur de la transformation de notre région non pas comme un sujet à part, mais comme un fil conducteur de nos politiques de transition.

A travers ce cadre, la région réaffirme sa volonté d'agir concrètement avec les moyens et les leviers dont elle dispose pour renforcer les partenariats, mobiliser les acteurs locaux et la jeunesse, et faire vivre la biodiversité sur le terrain.

Le nouveau dispositif axé sur la ruralité s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il offrira aux petites communes les moyens d'agir, de restaurer leur paysage, et de renouer avec la nature ordinaire. Nous saluons particulièrement l'effort de simplification engagé qui facilitera la mise en œuvre de projets adaptés à chaque territoire. Cette feuille de route porte une vision claire, pragmatique et collective, celle d'une région qui agit pour ancrer la biodiversité dans le quotidien de ses habitants.

MME FOURÉ, Présidente : Merci.

Madame TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Je souhaite ajouter deux ou trois éléments.

Je pense que la biodiversité est bel et bien présente dans le SRADDET. La feuille de route que je viens de vous présenter constitue une démarche importante pour l'action de notre collectivité et l'impulsion des autres. Je rappelle que, en termes de biodiversité, la région est cheffe de file. Par ailleurs, cette feuille de route pourra, le cas échéant, servir de base de travail lors de la prochaine révision du SRADDET.

La priorité a été donnée à l'élaboration d'une feuille de route dont notre collectivité n'était pas pourvue, et ce dans un esprit de vision claire et opérationnelle de notre action en termes de biodiversité. La SRB, se voulant être plus stratégique, pourra trouver dans cette feuille de route une base solide.

Enfin, la biodiversité n'est pas une question de moyens financiers. Dans les Hauts-de-France, nous avons une direction de 50 agents, toutes et tous passionnés par cette thématique ; cela n'a pas de prix. Vous avez également devant vous une vice-présidente en charge de la biodiversité mobilisée quotidiennement pour sa délégation. Notre

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

force est donc de pouvoir être auprès des autres directions de notre collectivité pour insuffler un esprit de transversalité, et d'être présents toute l'année sur le terrain auprès des habitants, des associations et des collectivités pour que la région joue son rôle de cheffe de file et d'animatrice de la biodiversité dans les territoires. Merci.

MME FOURÉ, Présidente : Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

On va passer au vote. Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2025.01397

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Juste avant de passer à la délibération suivante, je tiens à vous indiquer que je viens de passer un bon moment avec nos déontologues pour parler de leur rapport à venir et de leurs fonctions. Même si certains d'entre vous l'ont déjà fait à titre individuel, je vous invite à aller les voir. C'est vraiment très intéressant. Au-delà du droit, ils ont une logique importante : la question de l'application avec bon sens du code. Je trouve que les échanges ont été très fructueux. J'aurai l'occasion de leur demander d'intervenir lors d'une prochaine séance pour qu'ils expliquent leurs orientations de travail.

En tout cas, allez les voir. Pour certains, il s'agit d'anciens membres du CESER. C'était vraiment une discussion très intéressante, avec notamment une approche pertinente sur les cumuls public-public. Encore une fois, à titre personnel, n'hésitez pas à aller les voir, sachant qu'ils seront également présents à la prochaine session pendant toute la journée. Vous ne perdrez pas votre temps.

2025.01012 - « Feuille de route Eau 2025-2028 » et nouveau dispositif « PREO » (Préserver Retenir Evacuer Organiser)

M. LE PRÉSIDENT : Je vais céder la parole à Laurent DEGROOTE. Après l'exposé, il y aura Florence BARISEAU, puis chacun des groupes pour 5 minutes. Monsieur le Président du CESER, vous avez la parole.

M. DEGROOTE : Merci.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, en application du Code général des collectivités locales qui précise que, préalablement à leur examen par le Conseil régional, le CESER est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs aux orientations générales dans le domaine de l'environnement, vous avez, Monsieur le Président, saisi le CESER sur la feuille de route « Eau 2025-2028 » et le dispositif « PREO ». Votre saisine date du 24 septembre 2025, c'est dire que c'est récent.

Ainsi, le CESER, réuni en assemblée plénière le 7 octobre 2025, a approuvé l'avis que je viens porter à votre connaissance, avis apporté par 122 voix, c'est-à-dire une quasi-totalité des votants.

En préambule, le CESER rappelle le cadre légal. La région n'a pas de compétence en matière de ressources en eau. Cependant, la loi NOTRe du 7 août 2015 précise : « *Concernant la gestion de l'eau et la protection de la ressource, le Conseil régional peut se voir attribuer tout ou partie des missions d'animation et de concertation lorsque l'état des eaux présente des enjeux sanitaires et environnementaux justifiant une gestion coordonnée des différents sous-bassins hydrographiques de la région.* »

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

La loi Fesneau du 30 décembre 2017, relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, a déjà permis à quatre régions de se voir attribuer à leur demande et par décret tout ou partie des missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le contexte de la saisine nous permet de nous situer. Tout d'abord, la région Hauts-de-France est passée de « l'eau facile » à « l'eau fragile », avec notamment une succession d'années sèches et de sécheresses entre 2019 et 2022, et des tensions à la fois quantitatives et qualitatives.

Ensuite, il y a eu de terribles inondations consécutives en octobre 2023 et en hiver 2023-2024.

Après, il y a eu une non-atteinte des obligations européennes du bon état écologique et chimique des masses d'eau.

Le CESER s'est engagé sur le thème de l'eau, comme en témoigne l'adoption en séance plénière du 26 avril 2022 (où Xavier BERTRAND était présent) du rapport et de l'avis intitulés « Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France ».

Il y a eu également la création de l'Assemblée Régionale Pour l'Eau (l'ARPE) dans l'optique d'une animation régionale (comment faire en sorte que l'ensemble des acteurs échangent entre eux, etc.). Il ne s'agit pas d'une stratégie de mise en route d'application, mais d'une stratégie d'information entre les acteurs.

Et puis, le 23 novembre 2023 a été créée une nouvelle délégation « Politique de l'eau ». Elle est portée par Madame Florence BARISEAU (3^e vice-présidente du Conseil régional et de l'évolution de la direction biodiversité en direction eau et biodiversité).

Concernant la feuille de route « Eau », le CESER souligne qu'elle s'inscrit globalement dans la continuité de son rapport et avis « Vers une grande politique de l'eau en Hauts-de-France », et partage le même constat d'urgence, en particulier face au changement climatique. Le CESER apprécie la clarté de cette feuille de route qui s'articule en trois axes, et relève :

- la volonté de rendre le territoire résilient face à l'aggravation des risques liés à l'eau (les inondations, l'érosion, les ruissellements) et de protéger les habitants et leurs biens ;
- l'engagement à rendre la gestion de l'eau transversale à l'ensemble des politiques régionales ;
- la présentation d'une complémentarité à l'action de l'Etat et des agences de l'eau.

A noter les liens avec la feuille de route « Biodiversité » ainsi que la coopération européenne (notamment en ce qui concerne la lutte contre les inondations). Il y a également la volonté de préparer l'avenir face au dérèglement climatique en misant sur l'organisation, l'information et la sensibilisation de tous les acteurs. J'espère que j'aurai l'occasion de vous présenter les travaux du CESER, mais je vous invite à venir à un colloque qu'il organise sur l'évolution climatique et la nécessité de réagir. Ce colloque s'appelle « Vite, ça chauffe ! » et aura lieu en novembre 2025.

Le CESER souligne la volonté de combler les besoins de financement des projets non couverts par les financeurs principaux par le dispositif opérationnel de financement « PREO ». Ce dernier intègre des grandes orientations stratégiques promues par le CESER, des précisions apportées aux modalités d'intervention du dispositif « PREO », et des améliorations pour élargir l'accès et rendre plus performant le dispositif « PREO ». Le CESER appelle donc à une mobilisation de la région pour une couverture totale des Hauts-de-France par les SAGE.

En conclusion, le CESER relève :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

- l'intégration de la politique de l'eau dans l'ensemble des politiques régionales ;
- l'affirmation de la transversalité des enjeux ;
- l'accent mis sur la résilience climatique, la solidarité territoriale, la préservation des milieux aquatiques et humides, et l'accompagnement des acteurs locaux et des initiatives citoyennes ;
- l'importance attribuée à la connaissance partagée, à la sensibilisation, et à la mobilisation des financements européens pour soutenir sur le long terme la collectivité et les usagers ;
- le retrait sur la lutte contre l'artificialisation des sols.

Le CESER approuve l'ambition affichée de la feuille de route et du dispositif « PREO ». Il s'interroge sur les moyens pour y parvenir, et appelle à la formulation d'objectifs précis et à la mise en place d'une évaluation des résultats.

Dans son rapport et avis, le CESER rappelle que l'eau est un bien commun régional qui doit être géré de façon solidaire entre les territoires, et ce sur l'ensemble de la région (je ne parle même pas de nos voisins belges).

Le CESER regrette l'absence d'engagement sur les enjeux liés à la répartition, au partage de la ressource, et aux stratégies territoriales d'interconnexion des réseaux d'eau potable (notamment dans le SRADDET).

Le CESER espère que le Conseil régional s'engagera à piloter et à être l'animateur d'une véritable politique stratégique de l'eau régionale permettant de construire une gestion intégrée et concertée de l'eau, notamment des interconnexions des réseaux d'eau potable, de distribuer équitablement et de gérer collectivement l'eau disponible à l'échelle régionale, de satisfaire les besoins de tous les usagers, et de garantir la durabilité et l'équité de l'accès.

Le CESER poursuivra son travail d'évaluation, de concertation et de mobilisation citoyenne pour que cette grande politique de l'eau réponde aux attentes et besoins de tous les habitants des Hauts-de-France, et ce dans l'intérêt général.

Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention. Merci, Monsieur le Président.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Florence BARISEAU a la parole.

MME BARISEAU : Je vais démarrer par des remerciements. Tout d'abord, je remercie mes collègues vice-présidents puisque l'on a accentué la transversalité de cette politique.

Je remercie également le CESER parce que je me suis beaucoup inspirée de son rapport.

Je remercie aussi les élus de la C2 parce que, lors de la présentation de la feuille de route, même si des points de vigilance ont été relevés, il y a surtout eu une belle unanimité qui, j'espère, se traduira tout à l'heure.

Avec cette nouvelle feuille de route, le but est de clarifier, de renforcer et de compléter. Quant au nouveau dispositif « PREO », l'idée est de préserver, de protéger et de préparer.

Vous connaissez les caractéristiques liées à l'eau dans notre région, et nous partageons les enjeux. L'eau est une richesse, mais c'est également une triple responsabilité. Il s'agit de garantir sa disponibilité quantitative, sa

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

disponibilité qualitative, ainsi que la protection des habitants et des territoires. L'eau est donc un enjeu crucial pour notre avenir, un enjeu que l'on peut résumer ainsi : offrir aux territoires les moyens d'être résilients, et aux habitants la capacité de se protéger et de protéger leurs biens.

Une politique eau transversale est nécessairement partenariale. Si la région n'a ni la compétence eau ni les recettes y afférent, elle fait le choix d'agir en responsabilité et, surtout, en proximité. Ainsi, cette nouvelle feuille de route pose le cadre d'un sujet qui irrigue toutes nos politiques, et poursuit trois objectifs et trois ambitions. Je rappelle les trois objectifs : clarifier, renforcer, compléter. Je rappelle également les trois ambitions : préserver, protéger, préparer.

Clarifier le soutien de la région et les dispositifs qui en découlent auprès de nos communes, de nos entreprises, de nos agriculteurs, de nos habitants et de nos structures de gouvernance.

Renforcer les partenariats et la transversalité nécessaires, ou la prise en compte de cet enjeu dans toutes nos politiques (notamment la cohérence avec le SRADDET porté par Daniel LECA, ou encore la feuille de route « Biodiversité » portée par Véronique TEINTENIER).

Compléter et accompagner plus et mieux les acteurs de terrain avec des nouveautés.

Ces objectifs rappelés, voyons à présent les trois ambitions en réponse à ces enjeux : préserver la ressource et restaurer sa qualité ; protéger les populations et les biens des risques liés à l'eau ; préparer l'avenir, informer, sensibiliser, acculturer.

Le nouveau dispositif qui découle de la feuille de route comporte donc en principale nouveauté, et au titre de notre ambition de renforcer notre action en proximité, l'ouverture de notre accompagnement. L'ouverture de notre accompagnement aux communes désormais éligibles pour, par exemple, leurs actions de lutte contre l'érosion des sols, leurs études et leurs travaux d'hydraulique douce, ou encore la création de zones de rétention des ruissellements. Je tiens à rassurer les élus du CESER : la désimperméabilisation est totalement intégrée, notamment dans notre politique ACTes. « *Ouf !* », me dit le président.

Deuxième nouveauté : les collectifs d'habitants créés à la suite d'événements climatiques extrêmes. Désormais, ils sont soutenus dans leur fonctionnement puisqu'ils sont les acteurs essentiels de la pédagogie nécessaire à faire auprès des habitants.

Troisième nouveauté : les associations de protection civile qui, désormais, pourront être accompagnées en investissement.

En conclusion, parce que l'eau est notre bien commun, parce que préserver, protéger, préparer est notre ambition, parce qu'il n'y a pas de fatalité, et que voir toujours plus loin et agir toujours plus près est la solution, c'est ensemble, chacun dans nos compétences, sans idéologie, discours ou baratin, que nous serons le plus efficaces pour préserver la quantité d'eau, améliorer sa qualité, s'en protéger, et répondre aux enjeux spécifiques de notre région. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Ne changez pas, Madame BARISEAU.

Il y a les interventions de Sarah KERRICH-BERNARD, d'Alexandre COUSIN, de Bernadette VANNOBEL, et de Jean-Michel TACCOEN. Sarah KERRICH-BERNARD a la parole.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, évidemment, nous voterons favorablement pour cette feuille de route « Eau 2025-2028 ». Enfin, nous parlons de l'eau et abordons, dans cet hémicycle, une question qui touche à tout (à notre santé, à nos paysages, à notre économie, et à la cohésion même de nos territoires).

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Nous ne pouvons qu'être en accord avec les trois priorités de ce nouveau dispositif « PREO » : préserver la ressource, retenir et évacuer les eaux, organiser la résilience collective. C'est donc une base plutôt solide et, surtout, une orientation que nous partageons. Mais à l'examen, pour que le PREO devienne réellement l'outil stratégique qu'attendent réellement nos territoires, il nous faut aller plus loin sur trois plans essentiels : le périmètre d'action, la gouvernance, et les moyens affectés (encore et toujours).

Premièrement, élargir le champ d'action. Le texte présenté se concentre sur la quantité d'eau (comment la retenir, comment la redistribuer et la stocker). Or, il faut aussi parler de qualité. Aujourd'hui, nos nappes et nos rivières sont menacées par les nitrates, les pesticides, les PFAS et j'en passe. Une politique de l'eau sans volet qualitatif est, malheureusement, une politique incomplète.

Autre angle mort qui ne semble pas abordé dans cette feuille de route : les conflits d'usage. Avec + 4 °C prévus en moyenne et plus de 30 jours supplémentaires de sécheresse par an, les tensions entre agriculture, industrie et usage domestique ne vont faire que s'intensifier. Cela appelle une réflexion sur la sobriété collective, et nous nous inquiétons de voir promues des activités industrielles parfois sans réflexion sur leur impact en termes de consommation d'eau.

Enfin, le risque de submersion maritime doit être intégré à la réflexion globale (salinisation des sols, fragilisation des digues, et difficulté d'évacuation des eaux vers la mer).

Deuxièmement, renforcer la gouvernance. Le CESER le dit depuis bien longtemps : il faut une gouvernance intégrée de l'eau. La région, qui pilote le SRADDET, a la légitimité pour jouer ce rôle de coordination, et ce même si elle ne dispose pas de la compétence eau *stricto sensu* comme vous le savez tous ici. Subventionner, c'est bien, coordonner, c'est encore mieux. Sans coordination, nous risquons – comme nous le faisons déjà en partie – de juxtaposer les initiatives là où il faut une stratégie d'ensemble.

Troisièmement, donner des moyens à l'ambition. Les objectifs sont justes, mais malheureusement, les moyens restent insuffisants (plafonds des subventions assez bas), ce qui peut limiter l'effet d'entraînement. Faire face à la crise de l'eau suppose d'investir massivement dans la modernisation des réseaux, dans la récupération des eaux pluviales, dans la gestion des sols, dans la recherche et, surtout, dans l'accompagnement des petites communes rurales (j'insiste là-dessus) qui sont souvent démunies. L'eau n'est pas un sujet technique. Derrière l'enjeu de la ressource, il y a des enjeux de justice territoriale et de solidarité.

En somme, nous saluons la création du PREO comme une première pierre essentielle, mais nous appelons à en faire un véritable levier régional de planification. L'eau est un bien commun, et nous avons la responsabilité d'assurer son accès à chacune et à chacun. La région a les moyens, la légitimité et la responsabilité d'en faire l'un des piliers de sa politique globale de transition écologique et sociale. Préserver l'eau, c'est préserver la vie, la justice et la dignité de nos territoires. Nous voterons pour cette délibération en espérant avoir été écoutés sur nos réserves et nos revendications.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues, avant toute chose, je tiens à souligner le fait que, une fois n'est pas coutume, nous discutons des sujets de biodiversité et d'environnement en séance plénière. En effet, depuis le lancement de cet hémicycle, nous avons très peu eu l'occasion d'aborder en séance plénière ces questions qui, pourtant, sont essentielles. Donc, aujourd'hui, on en profite pour parler de deux sujets vitaux que sont la biodiversité et la question de l'eau. Par ailleurs, nous venons de débattre de la stratégie régionale pour la biodiversité dont la feuille de route est un prolongement naturel de la question de l'eau que nous allons aborder.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Dans un premier temps, nous nous félicitons que la région prenne stratégiquement cette question en main, car à l'heure du dérèglement climatique – et le CESER l'a parfaitement résumé – nous sommes passés de « l'eau facile » à « l'eau fragile ». Notre région, qui est riche de 19 000 kilomètres de cours d'eau et de 210 kilomètres de côtes, dépend quasi exclusivement des nappes souterraines pour son eau potable. Mais ces nappes s'épuisent, se polluent, alors que les épisodes climatiques extrêmes s'enchaînent.

Depuis 2022 – cela a été dit – entre les années déficitaires en eau et les épisodes d'inondations dramatiques, nous connaissons le double visage du dérèglement climatique qui, désormais, est notre quotidien. En 2023, l'ARS Hauts-de-France signalait déjà que près de 40 % des captages d'eau potable présentaient des dépassements des seuils en nitrates ou pesticides. C'est le cas notamment des contaminations au chlorothalonil (fongicide interdit depuis 2019) qui ont conduit à de nombreuses restrictions ou à des mélanges d'eau temporaires, et qui ont mis en péril de nombreux captages d'eau en région.

Nous rappelons la clarté de cette feuille de route, bien que – et le CESER l'a également dit – le budget annoncé paraisse relativement dérisoire au vu des enjeux soulignés dans cette délibération. A titre d'exemple, les régions Bretagne et Grand Est engagent des budgets beaucoup plus élevés sur ces questions. Nous avons donc un texte cohérent, certes, mais qui manque de moyens et qui a peu d'objectifs chiffrés que nous aimerions voir apparaître bien davantage.

Cette feuille de route est en écho à la stratégie reconquête biodiversité. Par exemple, la préservation des zones humides, la restauration de la trame bleue, ou encore les désimperméabilisations sont à la fois des vecteurs de protection de la faune sauvage et de la ressource en eau. Cette feuille de route, comme celle sur la biodiversité, met l'accent sur la restauration des milieux, mais elle n'engage – en tout cas, nous le voyons peu dans cette délibération – aucune action pour lutter contre l'artificialisation. Une politique de l'eau doit être à l'avant-garde du zéro artificialisation nette, et non une victime collatérale de sa disparition.

Dans un territoire où les nappes alimentent parfois au-delà des zones de captage, la question du partage et de l'interconnexion doit permettre de penser la solidarité hydrologique. Cette dimension nous paraît relativement absente de ce texte.

Autre absence de ce texte – et non des moindres : la question du canal Seine-Nord Europe et ses conséquences sur les bassins d'alimentation en eau (et sur l'hydrologie d'une manière générale dans notre région).

En conclusion, nous allons bien évidemment voter ce texte parce qu'il instaure une véritable vision de l'eau en région qui était nécessaire et indispensable. Toutefois, nous mettons, en garde sur les moyens très faibles qui sont visibles dans cette délibération, et avons peur que le vœu pieux de cette délibération ne soit pas suivi d'actes en raison de moyens trop insuffisants.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Bernadette VANNOBEL.

MME VANNOBEL : Merci, Monsieur le Président. Je donnerai également l'explication de vote, si vous le permettez.

Monsieur le Président, chers collègues, l'eau est indispensable à la vie. L'accès à l'eau est un droit universel. Préserver sa ressource et sa qualité est un devoir. Sécuriser sa circulation tout au long de la chaîne de distribution est une obligation, comme celle de prévenir les risques dus au brutal changement climatique. Encourager la sobriété, autant dans les usages que dans la consommation, devient une démarche vertueuse. C'est la réalisation de tous ces vœux qui, par une prise de conscience globale, permettra de responsabiliser les consommateurs.

Cette nouvelle feuille de route 2025-2028 concernant la politique de l'eau et la mise en place du dispositif PREO montre la volonté du Conseil régional d'y répondre. La région veut s'investir et investir pour protéger l'état

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

des eaux, les milieux aquatiques, la biodiversité, prévenir les risques d'inondation, favoriser les échanges de connaissances et d'expériences intra-services spécialisés, en complémentarité des actions de l'Etat et des agences de l'eau, enfin et surtout sensibiliser la population en accompagnant les territoires grâce à des subventions pouvant atteindre 50 000 euros par projet et par an. Nous donnons aux territoires les moyens d'agir concrètement.

Le MoDem, Radicaux et Apparentés accompagnera ces projets avec enthousiasme et votera favorablement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Vous n'avez pas utilisé vos sept minutes.

Jean-Michel TACCOEN.

M. TACCOEN : Monsieur le Président, chers collègues, Florence vous l'a rappelé, l'eau est sans doute l'un des enjeux majeurs de notre siècle. Ressource vitale et bien commun, elle touche tous les aspects de notre vie : sociaux, environnementaux, économiques et sanitaires. Le changement climatique fragilise nos équilibres (sécheresses prolongées, inondations répétées, tensions sur les usages...). Ses impacts, nous les constatons déjà sur nos territoires.

Dans ce contexte, la feuille de route Eau constitue une étape essentielle. Elle traduit une ambition politique forte de la région : garantir une gestion responsable et solidaire de l'eau, en conciliant protection des milieux naturels, besoins humains et développement économique. Ce dispositif répond à une double exigence : anticiper et s'adapter. Il offre aux collectivités, aux syndicats de rivière et aux associations les moyens de construire des solutions locales concrètes et pérennes. Parmi les nouveautés, nous saluons celles qui renforcent la proximité d'action, comme le soutien apporté aux communes pour l'acquisition de matériel anti-inondation.

En votant cette feuille de route, nous affirmons notre conviction : la politique de l'eau ne peut plus se limiter à la seule gestion de crises. Elle doit s'inscrire dans une stratégie d'avenir fondée sur la connaissance, la coopération et la sobriété. Cette feuille de route place la région au cœur de la transition écologique et de la protection de nos biens communs. Nous voterons donc en sa faveur, convaincus qu'elle représente un pas décisif pour un avenir plus sûr et durable.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, Monsieur TACCOEN.

Madame BARISEAU, un mot de la fin ou pas forcément ?

MME BARISEAU : Allez, cinq petits mots de la fin. Sur la répartition de la ressource, je rappelle que c'est le travail légitime des comités de bassin. Sur le ZAN, on respecte évidemment le ZAN dans le SRADDET. Sur la gouvernance, à moins que vous ayez tous envie de prendre du Nurofen et du Doliprane, c'est cela la gouvernance de l'eau. On choisit donc d'être le lien, le liant, comme on l'a fait au moment des inondations. Sur les moyens, je rappelle qu'il y a les budgets propres à la région, mais il y a surtout les fonds européens. Une enveloppe de 50 millions d'euros est mobilisée. Dernier point, sur la qualité de l'eau, c'est l'axe 1 du dispositif PREO.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Vote sur la délibération n° 2025.01012

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. LE PRESIDENT : Vous vouliez remercier, Madame BARISEAU ?

MME BARISEAU : Je voudrais surtout demander à Madame TONDELIER de bien vouloir démentir le fait que je n'ai pas volé sa veste, puisque vous venez vous-même d'y faire allusion. C'est la question du jour. Si vous vouliez bien démentir le fait que je vous ai volé votre veste, je vous remercie, Madame TONDELIER.

MME TONDELIER : inaudible(?).

MME BARISEAU : Oui, j'ai vu.

M. LE PRESIDENT : Tout se tente pour passer dans *C à vous*. Tout se tente. Bravo !

MME BARISEAU : Je n'y avais pas pensé.

M. LE PRESIDENT : Non, bien sûr que vous n'y avez pas pensé. Evidemment, vous avez pensé à Monsieur CHAMEROY. Monsieur COULON étant absent, vous avez aussitôt profité, en disant : « Allez, c'est mon tour ! Monsieur CHAMEROY, si vous écoutez... »

Je vais redevenir très sérieux pour remercier Laurent DEGROOTE de sa présence quasi ininterrompue depuis cette suspension de séance. Monsieur le Président, si vous voulez dire un mot.

M. DEGROOTE : Merci, Monsieur le Président.

C'est un plaisir pour le CESER de pouvoir présenter ses travaux au Conseil régional. Vous vous doutez bien que c'est beaucoup de temps, de travaux et de mobilisation de la part des conseillers pour pouvoir le faire, quelquefois dans des temps un peu courts. Là, cela s'est bien passé.

Je voudrais simplement vous informer de quatre points.

Le premier, le 1^{er} octobre, le CESER a organisé le Forum des Jeunes des Hauts-de-France : 80 jeunes issus de la diversité, de 18 à 25 ans, qui ont travaillé ensemble, non pas pour écouter ce qu'on leur disait, mais pour nous questionner, nous interroger, voire nous provoquer sur des sujets qui sont ceux de leur génération. Ils proposent au CESER d'y travailler. Vous serez au courant, informés de tout cela. C'est la troisième année que nous faisons cette démarche. Cela fonctionne très bien. Cela concerne l'ensemble des jeunes de cette classe d'âge, de tous les Hauts-de-France et dans la diversité. Vous avez des jeunes au travail, des jeunes apprentis, des jeunes étudiants, des jeunes qui recherchent un emploi et des jeunes de la rue. C'est vous dire que c'est très varié.

Deuxième information, le 7 octobre, donc très récemment, nous avons remis le grand Prix des initiatives et solidarités rurales : pour 80 candidats, 8 lauréats. Le but est de mettre en valeur des personnes qui, dans des zones rurales, dans nos communes de moins de 2 000 habitants, ont montré qu'il n'y avait pas de fatalité. A partir du moment où elles voulaient réaliser quelque chose – et éventuellement on leur en donnait les moyens –, elles étaient source de développement.

Comme exemple, je ne vais pas tous vous les citer, il y a la création d'une activité de soutien scolaire pour les enfants. Ce sont des bénévoles qui font cela. Deuxième exemple, c'est une démarche d'insertion pour des personnes en grandes difficultés. Troisième exemple, c'est la création d'activités économiques par une commune, un maire qui se dit : « Je ne peux pas rester dans ma commune, qui est en train de dépérir. Je vais faire ce qu'il faut pour investir, accueillir des artisans, des commerçants, des activités nouvelles. » Cela fonctionne bien, puisque cela permet de faire venir d'autres activités, de créer de l'emploi localement et de faire revenir des habitants qui habitent là.

Troisième temps fort, c'est notre colloque sur la transition climatique. Je vous en ai parlé tout à l'heure, c'est le

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

12 novembre. Je vous invite à venir nombreux pour ce colloque sur la transition climatique, qui s'appelle « Vite, ça chauffe ! ». Il y aura divers intervenants, dont François GEMENNE. Si vous le connaissez, je pense que vous prendrez plaisir à l'écouter.

Le dernier point, c'était hier, un rapport sur la médecine préventive à généraliser pour toutes les générations. Je profite pour en parler, car nous sommes aujourd'hui totalement dans la démarche de protection et de prévention pour les différents cancers, dont le cancer du sein, la maladie de la peau... Vous voyez, je suis tout rouge ici, car j'ai consulté un dermatologue samedi. Il m'a brûlé en me disant : « Si je ne te brûle pas, dans 10 ou 15 ans, tu auras un cancer de la peau. » J'ai donc été brûlé, le temps que mes coups de soleil disparaissent.

M. LE PRESIDENT : Il vaut mieux faire du préventif.

Merci beaucoup, Laurent DEGROOTE. Merci beaucoup au CESER.

(applaudissements)

Vous me permettez : liberté de vote, la dernière délibération fait l'unanimité moins deux noms. C'est dommage. Ne prenez pas cela pour un affront personnel, Madame BARISEAU. Cela arrive. C'est peut-être une erreur de manipulation ou un choix politique assumé.

En tout cas, je remercie tout particulièrement les deux vice-présidentes pour le travail qu'elles ont pu conduire depuis de nombreux mois. Cela montre également qu'il y a un certain nombre de sujets sur lesquels, très clairement, on peut avancer ensemble.

Merci beaucoup.

2025.01394 - Partenariat entre la région Hauts-de-France et le Conservatoire du littoral 2026-2030

M. LE PRESIDENT : J'ai des inscrits sur le Conservatoire du littoral. J'ai tout d'abord Jean-Michel TACCOEN. J'aurai Elodie CLOEZ et Anthony JOUVENEL.

M. TACCOEN : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette convention revêt une saveur toute particulière : il y a 50 ans, une loi fondait le Conservatoire du littoral, marquant un tournant dans la protection des côtes françaises. Face à l'urbanisation galopante et à l'essor du tourisme de masse, il fallait agir. Le conservatoire a alors adopté une approche pionnière : acquérir des terrains, en partenariat avec les acteurs locaux, pour les protéger et les valoriser.

Aujourd'hui, cette ambition nationale prend tout son sens dans notre région. Le littoral des Hauts-de-France représente 210 kilomètres de côtes, avec une mosaïque de paysages et une biodiversité remarquable. Cependant, ces espaces subissent des effets du changement climatique, de l'érosion et de l'effondrement de la biodiversité.

C'est dans cet esprit que la région renforce son partenariat avec le Conservatoire du littoral. Cette convention vise à protéger, gérer et valoriser durablement ces espaces fragiles et emblématiques. Elle repose sur des objectifs clairs : préserver la biodiversité, s'adapter au changement climatique, promouvoir un tourisme de nature durable, soutenir l'innovation écologique et mobiliser les acteurs locaux. Une attention particulière est portée aux zones de quiétude pour les laridés autour de Boulogne-sur-Mer et de Calais, afin de concilier développement économique et protection des espèces. Cette démarche a été largement saluée, à la fois par l'Etat et par les élus locaux, et citée en exemple au niveau national pour sa cohérence et son efficacité.

Mes chers collègues, je vous invite à soutenir cette convention. En cohérence avec les feuilles de route

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Biodiversité et Eau, elle incarne une action concrète et ambitieuse pour un littoral vivant préservé et valorisé, et confirme que la région Hauts-de-France est responsable, innovante et fière de ses paysages, une région qui agit pour transmettre à nos enfants un littoral vivant et préservé.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Elodie CLOEZ, puis Anthony JOUVENEL.

MME CLOEZ : Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, le partenariat que nous examinons aujourd'hui entre notre région et le Conservatoire du littoral est une avancée nécessaire pour protéger les 210 kilomètres de côtes qui font la fierté des Hauts-de-France. Néanmoins, soyons clairs : face à l'urgence climatique et à la pression sur nos écosystèmes, ce texte doit être plus qu'une déclaration d'intention. Il doit devenir un outil concret, doté de moyens et de garde-fous nécessaires pour agir efficacement, car notre littoral des Hauts-de-France est en danger (recul du trait de côte, artificialisation galopante, pression industrielle et touristique). Nous n'avons plus le temps des demi-mesures.

Premièrement, parlons des financements : aujourd'hui, cette convention dépend presque exclusivement de fonds européens ou étatiques, mais que se passerait-il si ces financements venaient à manquer ? La région doit prendre ses responsabilités et consacrer un budget annuel minimal pour garantir la pérennité des actions. Sans cela, ce partenariat ne pourrait être qu'un vœu pieux.

Sur la cohérence de nos politiques, nous ne pouvons plus nous permettre des contradictions. Comment concilier la protection du littoral avec des projets d'artificialisation qui menacent directement ces mêmes espaces ? Les aides régionales doivent être strictement conditionnées à ces critères exigeants : réduction des émissions, préservation des écosystèmes et concertation réelle avec les acteurs locaux. C'est une question de crédibilité et un projet vers lequel nous devons tendre.

Sur la transparence, ce partenariat mérite un suivi rigoureux. Un comité élargi, associant élus, experts et société civile, doit pouvoir évaluer régulièrement les progrès réalisés et rendre ses constats publics et accessibles.

Enfin, sur l'ancrage territorial, ce partenariat doit profiter à tous. L'accès aux sites naturels doit rester gratuit et ouvert à tous. Les initiatives locales en faveur de l'environnement doivent être soutenues. La protection de notre littoral ne peut être l'affaire de quelques-uns. Elle doit être un projet collectif.

En conclusion, ce texte est une opportunité, il faut le dire, mais il ne doit pas rester lettre morte. La région a aujourd'hui l'occasion de montrer l'exemple, en fléchant un budget dédié, en conditionnant ses aides et en garantissant la transparence. Nous serons attentifs à ce que ces engagements soient tenus, car la protection de notre littoral n'est pas négociable. Je compte sur nous tous pour faire de ce partenariat un succès, car notre littoral est notre patrimoine commun. C'est notre responsabilité de le préserver pour les générations futures.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Anthony JOUVENEL.

M. JOUVENEL : C'est Edith VARET qui s'exprimera au nom du groupe, dans la continuité de sa précédente intervention. Merci.

MME VARET : Monsieur le Président, mes chers collègues, le littoral des Hauts-de-France incarne une richesse singulière, un espace de vie, de nature et d'histoire, un patrimoine partagé par tous les habitants de notre région.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Ses 210 kilomètres de côtes, de Bray-Dunes à Mers-les-Bains, rassemblent des milieux naturels d'une beauté rare : dunes, marais, caps, estuaires. Ces paysages façonnent notre identité et participent pleinement à l'attractivité de notre territoire. Ce patrimoine exceptionnel subit aujourd'hui de fortes pressions : le dérèglement climatique, la montée des eaux, l'érosion des côtes à certains endroits, la fragilisation des écosystèmes.

La convention entre la région Hauts-de-France et le Conservatoire du littoral pour la période 2026-2030 marque notre volonté commune d'agir face à ces défis. Elle fixe un cap clair : protéger, restaurer et valoriser durablement nos espaces littoraux. Ce partenariat traduit une approche partagée de la biodiversité, celle d'une action fondée sur la connaissance scientifique, la coopération entre acteurs locaux et la recherche d'équilibre entre nature, économie et cadre de vie.

Les objectifs sont ambitieux et concrets : préserver les espaces naturels les plus fragiles, renforcer leur résilience aux effets du changement climatique, encourager des usages respectueux et faire de ces sites des lieux d'éducation et de découverte pour tous. Ces orientations se traduiront par des projets visibles sur le terrain : acquisitions foncières, gestion écologique des sites, continuité du sentier du littoral, expérimentation de solutions fondées sur la nature.

Le projet Adapto +, par exemple, illustre cette démarche. Il adapte nos côtes à l'évolution du trait de côte, en associant collectivités, chercheurs et habitants.

Cette politique du littoral rejoint l'esprit de coopération que nous faisons vivre dans d'autres domaines. Je pense notamment au Conservatoire botanique national de Bailleul, que je connais un peu, qui agit pour la connaissance et la sauvegarde de la flore régionale et qui deviendra, en fin d'année, Conservatoire botanique national des Hauts-de-France.

Ces deux institutions, l'une tournée vers la mer, l'autre vers la terre, traduisent une même ambition : comprendre pour mieux protéger, agir avec les territoires pour construire un avenir durable.

Je veux saluer ici le travail du Conservatoire du littoral, ainsi que celui de ses partenaires, les gestionnaires de site, les associations, les agriculteurs, les collectivités et les agents régionaux. Leur engagement rend possible la concrétisation de notre politique régionale de biodiversité.

En votant cette convention, la région affirme une vision claire : celle d'une région qui protège ses paysages, qui valorise ses ressources naturelles et qui fait de la transition écologique une force de développement. Ce choix politique, c'est celui d'une écologie du concret, d'une écologie qui ne se contente pas de dénoncer, mais qui construit, qui investit, qui fait confiance aux territoires et à ceux qui y vivent. Nous croyons que la croissance de demain passera par la qualité du cadre de vie, par l'équilibre entre activités humaines et nature, par la fierté d'habiter un territoire préservé. C'est ce modèle que nous défendons, loin des oppositions stériles entre économie et environnement. Une région fière de ses paysages, de son littoral, de ses hommes et femmes qui s'engagent pour que la beauté de nos côtes reste aussi un moteur de développement, d'attractivité et d'identité.

Je vous invite, mes chers collègues, à adopter cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Edith.

Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2025.01394

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

COMMISSION 6

Aménagement du territoire

2025.01200 - Fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants - projets d'investissement (1^{re} partie)

M. LE PRESIDENT : J'ai Nelly JANIER-DUBRY comme inscrite. Elle a la parole pour deux minutes.

MME JANIER-DUBRY : Monsieur le Président, mes chers collègues, aujourd'hui, nous adoptons un dispositif essentiel : le soutien aux petites communes de nos cinq départements. Derrière les chiffres, il y a des histoires humaines, des projets de vie portés par des maires souvent isolés, mais toujours engagés. Ce sont 241 dossiers pour plus de 7,7 millions d'euros qui seront accompagnés cette année. Rappelons-le, 85 % des communes des Hauts-de-France comptent moins de 2 000 habitants.

Cette politique touche donc directement le quotidien de la majorité de nos territoires. A Coingt (55 habitants), la réhabilitation des combles de la mairie permettra de réduire de 40 % la consommation énergétique. Un geste pour la planète, mais surtout une économie concrète et un lieu de vie modernisé. A Bancigny, commune de 25 habitants, celle-ci a choisi la requalification de la mairie, tout comme Origny-en-Thiérache qui a fait le choix de panneaux photovoltaïques. Ces exemples résonnent partout : rénovation d'une école dans l'Oise, requalification d'une place dans le Pas-de-Calais, projets de mobilité douce dans la Somme et le Nord... Des réalisations modestes en taille, mais immenses en impacts. Elles prouvent que notre politique d'aide aux communes et aux territoires, inscrite dans la dynamique REV3, est une politique de proximité, d'égalité et de vitalité pour nos territoires.

Je veux enfin saluer le travail de la Vice-présidente Florence BARISEAU et d'Eric DONNAY, délégué aux ruralités, qui ont sillonné les territoires pour écouter les maires. Cette proximité est la clef de l'efficacité de notre action. Je remercie les élus ruraux qui, avec peu de moyens, mais beaucoup de conviction, portent ces projets au service de leurs habitants. Grâce à eux et à notre soutien, la transition et la vitalité prennent forme concrètement dans nos communes rurales.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. D'autres inscrits ?

Vote sur la délibération n° 2025.01200

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.01203 - Fonds d'appui aux projets locaux des communes de moins de 2 000 habitants - projets d'investissement (2^e partie)

M. LE PRESIDENT : André GENELLE est inscrit.

M. GENELLE : Monsieur le Président, chers collègues, l'accompagnement des territoires est un axe de notre politique. Ce dispositif d'accompagnement des communes de moins de 2 000 habitants illustre là aussi notre volonté d'accompagner la transformation de notre région.

Marqueur de notre mandat régional, la dynamique REV3 est au cœur des projets que nous soutenons ici. Par cette application, nous contribuons à massifier et rendre accessible à tous, dans une logique d'aménagement et d'équilibre des territoires, une des compétences de la région. Il nous permet aussi et surtout d'accompagner les communes rurales pour répondre aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales, sur plusieurs axes que je peux illustrer concrètement avec des projets du Ternois :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

- Des projets de construction-extension-requalification de bâtiments publics, intégrant une dimension significative d'amélioration de la performance énergétique ou des programmes de mise en accessibilité. C'est le cas notamment de la commune d'Hernicourt, par des travaux qui permettront un gain énergétique de 74 %, mais également les communes de Foufflin-Ricametz et de Nœux-lès-Auxi.

- Des projets d'aménagement qualitatif d'espaces publics contribuant à la végétalisation, à la désimperméabilisation et au recyclage foncier, avec le cas de l'aire de jeux à Bonnières, mais aussi Villers-l'Hôpital, ainsi qu'une opération de désimperméabilisation de l'espace public à Averdoingt, avec la végétalisation de la cour d'école.

- Des projets également de mobilité décarbonée, favorisant notamment les pratiques de mobilité douce. C'est le cas des projets que l'on a pu soutenir sur la commune de Séricourt, là aussi dans le Ternois. Cela, c'est du concret.

C'est aussi des projets qui nous permettent de travailler avec des entreprises de nos territoires, de contribuer à l'emploi local. C'est donc du développement économique, là aussi une compétence de la région que nous partageons avec les intercommunalités.

Merci également aux agents pour l'accompagnement réalisé auprès des élus locaux et du soutien apporté par les antennes de région dans l'appui aux élus locaux.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2025.01203

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

COMMISSION 3

Transports

2025.01170 - Approbation du Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité Littoral Nord

M. LE PRESIDENT : J'ai Serge MARCELLAK, Karima DELLI et Olivier ENGRAND. Serge MARCELLAK a la parole.

M. MARCELLAK : Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, nous voici appelés à délibérer au sujet d'un document qui a vocation à être signé par 19 partenaires. Nous imaginons, par conséquent, qu'il est consensuel. Difficile dès lors d'émettre une voix discordante.

Permettez-moi tout de même, au nom des élus socialistes et communistes, d'émettre quelques réserves.

Bien entendu, nous ne pouvons qu'être favorables aux actions qui permettront d'améliorer la connaissance par nos concitoyens de l'offre de transport existante ou de faciliter leur accès à cette dernière. Nous ne pouvons que souscrire à des plans d'action pour faciliter l'usage du vélo ou le développement de la mobilité partagée. Il nous semble que ces outils sont souvent très locaux. Ils sont en accord, d'ailleurs, avec le fait que 71 % des déplacements, d'après le document, restent internes à un même EPCI du bassin. Cela limite la portée de l'exercice d'une coordination de l'action des autorités organisatrices de mobilité. Restent cependant les mobilités entre les différents bassins ou périmètres des autorités organisatrices.

Or, à lire les réponses apportées, nous avons un peu l'impression de passer à côté de certains sujets.

Nous pensons aux besoins saisonniers. Nous nous étonnons que ne soit pas plus apparente la question de la saturation de certains axes les dimanches soir d'été, par exemple, ou au moment de grands événements entre le littoral et le reste de la région. Nous pensons également à la liaison ferroviaire littorale, en particulier entre Boulogne, Calais, Dunkerque, voire, à la demande exprimée par les élus du secteur, d'un service express régional littoral, mentionné d'ailleurs dans le document. Les perspectives de confortement ou de réalisation sont lointaines. Que fait-on en attendant ?

Enfin, nous nous posons une question : il semble acquis que l'installation de *gigafactories* à Dunkerque va occasionner des besoins de transport importants, mais dans les bassins voisins, le Calais et l'Audomarois, l'industrie ne va pas bien. N'aurait-il pas été opportun d'y amener une partie de l'activité plutôt que de tout concentrer, de façon à éviter des mobilités forcées domicile-travail ? Le meilleur déplacement, Monsieur le Vice-président, n'est-il pas le déplacement le plus court possible ? Le département du Pas-de-Calais est le département de notre région dans lequel les déplacements domicile-travail sont les plus développés et également les plus longs. Nous ne sommes pas sûrs que ce soit un progrès pour la vie privée des salariés qui y sont confrontés, ni pour le lien social dans leur commune de résidence.

Nous approuverons donc cette délibération, mais avec ces réserves.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup, Président. Je ferai l'intervention préalable et l'explication de vote.

Egalement pour reprendre les... Ah ! Il est là.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Je ne ferai donc que l'intervention préalable, pour vous dire merci pour ce contrat opérationnel de mobilité qui vient sur ce bassin littoral, qui doit être un véritable levier d'égalité territoriale, comme l'a dit notre collègue, Monsieur MARCELLAK. Cependant, aujourd'hui, on a l'impression que cela manque un peu d'ambition, de moyens et surtout d'humain. Notre littoral, la mobilité doit être un droit vital, le lien véritablement ancré avec les différentes communes, l'accès à l'emploi, l'accès à la santé, à la formation. Que voyons-nous ? Malheureusement, toutes ces dynamiques n'apparaissent pas réellement.

Aujourd'hui, on fixe un cadre. C'est une belle avancée, il faut le dire, mais il va falloir travailler sur les garanties concrètes pour nos gares, pour les dessertes rurales, pour nos usagers, notamment les plus fragiles, donc avoir en perspective toujours – je sais que ce n'est pas facile, vous l'avez rappelé en commission, Monsieur COULON – une concertation réelle, car les usagers ne sont parfois pas autour de la table. Ensuite, il ne suffit pas d'avoir de beaux discours. Même si la période budgétaire est difficile, il va falloir traduire tout cela avec des enveloppes à la hauteur des enjeux.

Nous ne voulons pas juste d'un contrat de papier, nous voulons un contrat de vie. Je crois que ces contrats permettent véritablement de relancer des territoires, de remettre l'humain au cœur de la priorité, de redonner du sens au service public. Nous allons donc être vigilants. Nous attendons ensemble d'avoir des engagements concrets, des moyens à la hauteur et une gouvernance ouverte à l'ensemble des acteurs du littoral.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Olivier ENGRAND.

M. ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, effectivement, cela ne répond certainement pas à toutes les attentes du territoire. Il est clair. C'est bien pour cela que c'est un contrat qui est engagé pour 5 ans et qui demandera, grâce à la gouvernance, grâce à la collaboration du groupe et de la collectivité qui a été mise dans cette démarche, de pouvoir régulièrement avancer encore un peu plus loin ou revenir sur certaines actions.

Qui, dans cet hémicycle, n'a jamais entendu de la part d'un usager que l'horaire de son train ne correspondait pas à l'horaire du bus urbain ? Qui n'a jamais entendu dans cet hémicycle un usager des transports faire remonter que l'horaire de train ne correspondait pas à l'horaire du bus, contraignant certains usagers à prendre un autre moyen de transport, notamment la voiture ? Ces trous dans la raquette ne sont pas seulement des désagréments pour les usagers, mais aussi un frein à l'emploi et à tout autre déplacement.

La délibération qu'il vous est proposé de voter aujourd'hui tend à pallier ce type de problématique qui, on peut le reconnaître, paraît parfois ubuesque.

Ainsi, grâce au travail entrepris avec les territoires et ici, avec nos partenaires présents sur le bassin du Littoral Nord, j'entends les AOM, les opérateurs, les associations, nous avons réalisé l'autre document majeur de la loi LOM : les contrats opérationnels de mobilité. Comme l'indique son intitulé, sa vocation est opérationnelle. Grâce aux 23 fiches action élaborées en concertation avec l'ensemble de l'écosystème de la mobilité sur ce bassin, nous construisons aujourd'hui la mobilité de demain, qui n'est effectivement pas complète, mais qui tend à l'être.

Quelques exemples : optimisation des offres ferroviaires dans la perspective de l'installation de nouvelles entreprises sur le Dunkerquois, travailler sur une ligne de covoiturage dynamique entre Calais et Dunkerque, appui des collectivités dans les projets d'élaboration des PEM, déploiement des bornes de recharge électrique ou des lignes de transport à la demande, enfin, permettant une meilleure distribution des titres de transport *via* l'outil Pass Pass développé par le Syndicat mixte des mobilités en Hauts-de-France. Ces actions permettront de fluidifier

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

les déplacements et de réduire la dépendance à la voiture.

Il est clair que, aujourd'hui, ce qu'il faut, c'est optimiser nos offres de service avant de créer d'autres services. Pour permettre la réussite de ce COM, fruit d'un véritable travail collectif, avec et par les acteurs locaux, je vous invite donc à voter pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Vous n'étiez pas inscrit, Monsieur POIX... Ah, pardon, en explication de vote. Excusez-moi. Dans ce cas, j'ai Sandrine GOMBERT avant vous en explication de vote. Non ? J'ai Sandrine GOMBERT inscrite pour le groupe GRE. D'accord, ce sera après.

On reprend dans l'ordre : Julien POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Nous soutenons ces outils opérationnels visant à améliorer et optimiser les mobilités régionales. Il faudra aussi évoquer à nouveau la question du RER Côte d'Opale lorsque l'on viendra à discuter du SERM, car il y a un projet fort intéressant pour la région dunkerquoise et même pour toute la Côte d'Opale en tant que telle.

En ce qui concerne l'accès aux transports ferroviaires, pour nous, le ferroviaire fait partie de la mobilité sociale, solidaire. Nous souhaitons ici attirer l'attention de l'assemblée sur les fiches action 13 et 14 intitulées « Renforcer l'interopérabilité billettique à l'échelle régionale » et « Développer et faciliter l'usage des outils de distribution », objectifs que le PAMS se fixe.

« Faciliter l'usage des outils de distribution », encore faut-il qu'il y ait des agents en gare. On l'a dit et Monsieur ENGRAND l'a rappelé, le vrai problème, c'est d'aiguiller et de rappeler que les agents en gare ne sont pas que des vendeurs de titres, mais aussi des aiguilleurs ; des aiguilleurs pas du ciel, mais du rail, vers les mobilités, vers le transport à la demande, vers les bus. Cela pourrait aussi être une mission, plutôt que de fermer et de déplacer des agents, de leur donner cette responsabilité nouvelle.

Le Littoral Nord est touché par ces fermetures. Cela pose une question d'accès au service public. Je tiens à remercier les organisations syndicales cheminotes, qui ont arpenté le territoire tout l'été, notamment la Côte d'Opale. Bien souvent, elles ont rencontré des édiles qui tombaient de leur chaise. Quand on voit quelques chiffres – on parle beaucoup de chiffres dans cette bataille du rail, mais il faut en rappeler pour le Littoral Nord –, Montreuil-sur-Mer, qui est plutôt au sud, me direz-vous, 83 % d'horaires en moins, alors que l'on a + 48 000 passagers en 2023 ; Hesdin, c'est 80,5 % d'horaires en moins, avec 57 000 passagers en croissance ; Saint-Pol-sur-Ternoise, c'est 72 % d'horaires en moins, avec une gare de 187 000 passagers et une ligne qui vient d'être refaite.

Il y a donc des incompréhensions.

On ne peut pas parler de mobilités solidaires sans mettre l'humain au cœur du dispositif. Je pense, Monsieur COULON, que c'est une chose qu'il faut que vous revoyiez, même si vous n'avez pas dit cela aux organisations il y a quelques minutes. Cependant, 50 millions d'euros à trouver, 200 millions d'euros d'économie sur le budget, réduire les services offerts en gare aux usagers, c'est alléger la facture de la région, on dirait. L'austérité ne dépend pas que de nous ; il y a la région, mais il y a aussi l'Etat, l'Etat qui n'est pas là et qui ne répond pas présent.

Toutes ces décisions que l'on prend un peu à l'emporte-pièce, car on n'a plus d'argent, un peu cette « foire à la saucisse » des mauvaises idées, on coupe, on réduit, on augmente, on rationalise, on ferme, comme dirait mon collègue HUTIN. Finalement, ce sont les mobilités solidaires qui en prennent un coup, car on ne pourra pas faire des mobilités solidaires sans des gares vivantes, polyvalentes, avec des services publics qui vont irriguer tout le territoire autour des gares.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

On aura bien évidemment l'occasion de reparler de ce sujet en fin de journée, voire à d'autres moments si vous le souhaitez. C'est toujours intéressant pour moi d'en débattre, notamment sur la question du schéma de distribution.

Je vais me concentrer plutôt sur les COM, bien que les choses ne soient pas décorréées. Il va nous falloir être très ambitieux collectivement. Finalement, je félicite le président ENGRAND ainsi que les services, nous ne faisons qu'une chose : c'est d'appliquer la loi qui, depuis 2018, nous a demandé d'engager une démarche de coordination et de concertation. On a couché sur le papier un certain nombre d'éléments consensuels. Vous les avez complétés, cher collègue, Monsieur le Maire. Je les prends bien volontiers, car toutes les observations complémentaires, qui vont augmenter l'ambition de ce document et le rendre vivant et exploitable, sont bonnes à prendre.

Cependant, maintenant, il va falloir que l'on joue collectif. Je pense, par exemple, à votre AOM. Je ne la pointe pas particulièrement, mais c'est une grande AOM. Elle a des moyens puissants d'améliorer la mobilité. Elle œuvre déjà beaucoup. Je pense à Artois Mobilités. Il va falloir que la région et cette AOM soient mieux coordonnées. Je ne fais pas l'injure à cette AOM de ne pas vouloir l'être. C'est juste que le contrat d'objectif de mobilité nous impose à tous de mettre des moyens en cohérence, de rendre nos dessertes plus compatibles, nos niveaux de service optimisés.

Demain, il faudra que, avec les communes et les blocs communaux, on ait un plan commun de déploiement des aires de covoiturage. Aujourd'hui, cela se fait d'une manière un peu désordonnée. La loi ne confie pas cette responsabilité à la région. C'est un peu « tout le monde s'en occupe », donc personne. Il va falloir que l'on soit davantage cohérent. C'est partager demain des ambitions sur une politique tarifaire. Chacun a cette liberté de le faire, mais dès lors que l'on prend une orientation d'augmenter ou non la gratuité, et tout est respectable, cela a des conséquences.

Ce document-cadre n'est que celui de l'ouverture d'une discussion et de la concertation. On a fait un tout petit pas du chemin. Il va falloir mettre tous nos outils puissamment en convergence.

Sur le titre, la billettique régionale, c'est un énorme chantier qui avance. Le 1^{er} janvier, on devrait être capable de vendre des titres de TER grâce à Pass Pass – enfin ! –, pour les abonnés. Ce n'est toujours pas possible, alors que la loi LOM l'impose depuis 4 ans. On va s'attaquer aux titres occasionnels. On développe vraiment la volonté de permettre, par cette communauté Pass Pass, de faciliter l'accès à l'information et aux titres. C'est aussi un débat avec la place du renseignement et de la vente humaine en guichet.

Merci, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2025.01170

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.01174 - Approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Ouest de l'Oise

M. LE PRESIDENT : Héroïse DHALLUIN, Karima DELLI, Olivier ENGRAND.

MME DHALLUIN : Il y a presque un an, je conclusais mon intervention sur le PAMS du bassin de mobilité Grand

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Amiénois par ces mots : « Nous serons attentifs aussi à ce que l'offre de droit commun ne se dégrade pas. Je ne prendrai à ce titre qu'un exemple avec le ferroviaire : dans le cadre de l'ouverture à la concurrence que vous pratiquez, il ne nous a pas échappé, dans la convention négociée avec SNCF Voyageurs, la possibilité que vous vous réserviez de faire fermer les guichets des gares réalisant moins de cinq opérations commerciales par jour. Ces guichets sont aussi des espaces d'information privilégiés pour nombre de publics vulnérables cités dans ces documents. »

Force est de constater que vous n'avez pas traîné. En effet, en plein cœur de l'été, sans aucune concertation préalable avec les élus des différents territoires, sans débat, malgré les multiples demandes des élus régionaux, vous avez pris avec la SNCF la décision de réduire de manière radicale l'amplitude horaire des guichets de notre région, dont certains seront purement et simplement fermés. Cette décision va à l'encontre des principes de proximité et d'accessibilité, qui devraient guider nos politiques de transport.

Ceci marque, si c'était encore nécessaire, le mépris que vous portez à l'égard de vos élus d'opposition et, surtout, les personnes vulnérables. La fermeture des guichets, ces espaces essentiels de service public pour l'information et l'accompagnement des usagers, ne fait qu'accentuer l'isolement de ceux qui dépendent du service public ferroviaire. Les usagers vulnérables, qu'il s'agisse de personnes âgées, de familles à faibles revenus ou de personnes en situation de handicap ou encore d'illectronisme, se trouveront dès le 1^{er} novembre confrontés à des obstacles supplémentaires pour accéder à leurs droits fondamentaux.

Dans le même temps, les tarifs augmentent. Vous faites payer toujours plus les usagers pour leur donner toujours moins de services.

Ce plan, c'est aussi un coup dur pour les salariés qui verront leurs postes supprimés, pour la mobilité de nos territoires et leur développement, ainsi que pour la planète, car vous rendez inaccessible le moyen de transport le plus propre et décarboné.

Un rassemblement est en cours, avec les syndicats, les salariés, les usagers, les élus et les associations, devant la région. Nous appelons à une annulation immédiate de ce projet. Il est essentiel d'instaurer un dialogue constructif avec les collectivités locales et les acteurs de terrain, pour garantir que l'accès au train, véritable vecteur de mobilité, reste une réalité pour toutes et tous. La solidarité ne peut être qu'un simple slogan. Elle doit se traduire par des actions concrètes et respectueuses des besoins de chaque citoyen.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup.

Les PAMS. Je voudrais d'abord remercier Monsieur ENGRAND, car on est l'une des rares régions, voire la seule, à mettre en place les PAMS. Lorsque l'on peut avancer sur des choses, être exemplaire, c'est qu'on sait le faire. Merci beaucoup, Monsieur ENGRAND, de montrer à quel point la Commission des Transports au sein de ce Conseil régional avance sur des projets concrets et celui-là en particulier, car c'est une avancée incroyable pour notre territoire.

Ici, le focus est l'ouest de l'Oise. Cela traduit une ambition forte, car le but est de permettre à chaque habitant, quels que soient son âge, sa situation sociale, son lieu de vie, d'avoir accès à une mobilité réelle, adaptée et durable. La mobilité dans ce bassin, c'est le premier levier d'insertion sociale, d'accès à l'emploi, à la formation ou à la santé. Pourtant, trop de nos concitoyens restent isolés, faute de solutions adaptées ou d'information accessible.

Ainsi, les PAMS deviennent des réponses concrètes. Cela favorise la coordination entre les acteurs, la région, les départements, les intercommunalités, les associations. Cela pousse les bases d'une stratégie commune pour

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

définir une véritable mobilité solidaire.

Cependant, il faut être lucide : la mise en place de ces dispositions se heurte à énormément de contraintes temporelles, le manque de cadrage précis et, il faut le dire, l'absence de financements dédiés. Toutefois, je le disais tout à l'heure, nous sommes l'une des rares régions à structurer un déploiement concret des PAMS. Sur les dix bassins de mobilité que compte notre région, trois seront véritablement couverts, sept suivront, et les premiers sont chez nous.

La réussite dépendra aussi de quelle capacité nous voulons faire, avec cette volonté de répondre concrètement à la dynamique de nos territoires, qui nous demandent aujourd'hui de répondre à un enjeu réel : devoir se déplacer. Pour pouvoir se déplacer, je reviens sur ce qu'a dit ma collègue Héroïse DHALLUIN, les lieux de vie sont importants et les gares sont des lieux incroyables. Aujourd'hui, lorsque l'on entend parler de la fermeture des guichets, derrière, ce sont des lieux de lien social, des lieux de vie et des lieux où l'on prend le temps.

On ne pourra jamais régler, jamais, le numérique ne pourra jamais remplacer l'humain. C'est la raison pour laquelle la fermeture des guichets est un débat qui doit avoir lieu dans notre hémicycle, puis revenir sur ce qui manquerait comme véritables services publics dans ces territoires qui sont abandonnés, d'une part, et qui demain seront oubliés.

Je vous remercie.

M. ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Madame DHALLUIN, je suis un peu déçu de votre intervention, car vous mélangez tout. Vous essayez de neutraliser un travail depuis plus de 3 ans sur les PAMS, en intégrant un sujet qui ne parle pas de fermeture, mais qui parle de réorganisation. Entre fermeture et réorganisation, il y a juste une frontière qu'il ne faut pas dépasser. Vous en faites un sujet politique. Nous essayons de faire du pragmatisme.

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur les PAMS, notamment sur cette délibération, dont vous connaissez les tenants et les aboutissants. Apparemment, Madame DHALLUIN, je n'ai pas dû être assez clair, car des choses vous ont échappé.

Il convient, à travers les PAMS, en réalité, de poursuivre la mise en œuvre de la LOM, vous l'avez bien compris, en vue précisément, ici, de permettre une mobilité accessible pour les publics les plus vulnérables. Simplement, je souhaite préciser que ces documents sont le fruit de bientôt 3 ans de réflexion, de travail partenarial avec l'ensemble de la sphère de la mobilité solidaire. Ce travail colossal a débuté en 2022, à travers les premiers comités de bassin que nous animions à l'époque avec Monsieur Franck DHERSIN, Vice-président chargé des Transports à l'époque. C'était notre point de départ, afin de dresser un premier diagnostic global dans chaque bassin de mobilité, pour savoir exactement où nous devons aller.

Finalement, pour chaque bassin de mobilité, nous avons organisé une dizaine de rencontres avec une multitude d'acteurs. Au total, sur l'ensemble de la région, cela représentera à terme plus de 100 réunions de concertation pour établir ces dix PAMS, les dix premiers PAMS de France, représentant plus de 130 fiches action. Le cap que nous nous étions fixé : déployer la LOM. Je remercie Karima DELLI d'avoir un peu précisé la genèse de cette démarche. Ces PAMS seront déployés d'ici la fin de l'année 2025, voire tout début 2026. Notre objectif est donc en passe d'être atteint. Aujourd'hui, ce sont sept PAMS et six COM qui ont été finalisés.

Si je devais citer des exemples phares du PAMS pour le bassin de l'ouest de l'Oise, mais qui intéressent aussi l'ensemble des bassins de mobilité, car ce sera une fiche presque commune à tous les bassins de mobilité, c'est la mise en ligne d'un annuaire des mobilités sur le site Pass Pass et Oise Mobilités, qui permettra aux prescripteurs de connaître précisément les aides auxquelles un bénéficiaire peut avoir droit, à quoi il a accès en fonction de sa commune de résidence, de son profil et du type de service recherché. Ainsi, vous voyez, même si les guichets des gares pouvaient faire ce service, on l'a intégré dans la démarche. Il sera accessible même sans se déplacer.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Si je devais citer quelques exemples complémentaires sur ce bassin de l'ouest de l'Oise, je pourrais vous parler d'un soutien à la création d'un label handi-accueillant pour les organismes de formation de la région, de l'augmentation du nombre de services de type bus itinérant ou encore le renforcement du dialogue avec les entreprises et certaines filières pour intégrer le volet mobilité au sein des dispositifs pour l'emploi, en valorisant les outils déjà à disposition. Bref, des actions concrètes, avec et pour ceux qui en ont le plus besoin.

Bien évidemment, nous avons insisté sur la nécessité d'évaluer chacune de ces actions *via* un référentiel prévu à cet effet dans chaque fiche, afin de pouvoir dire « stop » ou « encore », savoir si une action reste permanente ou non. Il nous paraît essentiel aujourd'hui de recourir à ce mécanisme d'évaluation des politiques publiques, et ce n'est pas notre collègue Jean-Christophe LORIC qui nous dira le contraire.

Je voudrais donc remercier aujourd'hui les services de la région pour cet immense travail accompli, les heures d'ateliers, de déplacements, d'échanges et surtout d'écriture de ces documents. Lorsque l'on parlait tout à l'heure des déplacements, je vous ferai un petit récapitulatif du nombre de déplacements que l'on a faits avec les services sur tous les territoires de la région des Hauts-de-France. Egalement, l'ensemble de nos partenaires, dont les départements, avec qui nous copilotons cette démarche, sans oublier l'Etat, à travers les commissaires à la Lutte contre la pauvreté, en particulier Monsieur DUMOULIN, qui m'avait sollicité en juin 2022, en vue de la réalisation d'un financement innovant en faveur de la mobilité solidaire.

Bien entendu, je ne saurais oublier l'ensemble des collectivités partenaires, les associations et les structures de mobilité solidaire, qui ont toutes contribué à l'écriture de ces fiches action. Ces PAMS, c'est à eux tous que nous les devons, car ils ont mis à contribution leur savoir-faire, leurs bonnes pratiques, à travers le décloisonnement de nos administrations.

Comme j'ai l'habitude de dire...

M. LE PRESIDENT : Alors, Monsieur ENGRAND ? Temps de parole ?

M. ENGRAND : Oui, j'ai pris un peu plus de temps.

M. LE PRESIDENT : Que se passe-t-il ? Les temps de trajet sont limités, normalement.

M. ENGRAND : Je sais bien, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : On conclut.

M. ENGRAND : Je faisais l'explication de vote en même temps. Je vais me permettre un petit dépassement, Monsieur le Président. J'en termine.

M. LE PRESIDENT : C'est un gros dépassement, là !

M. ENGRAND : Soyons fiers aujourd'hui de faire partie des Hauts-de-France, une région, sinon la région, et Madame Karima DELLI l'a dit, qui est sous les projecteurs de l'ensemble de l'écosystème de la mobilité solidaire et dont la démarche se veut un exemple pour l'ensemble de nos collègues élus régionaux des autres régions de France.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : C'est le temps de parole de l'exécutif, du groupe et l'explication de vote.

Sandrine GOMBERT. Je ne me suis pas trompé ?

MME GOMBERT : C'est parfait.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons le PAMS, comme nous avons voté celui du Saint-Quentinois ou celui du Grand Amiénois en décembre 2024. Je disais alors que nous serions attentifs quant à la réalisation de chacun des objectifs présentés, et proposais même un rapport annuel de suivi des fiches action présentées. Inutile d'attendre un an pour voir que les orientations prises ne correspondent pas toujours à ce qui a été validé dans ces PAMS.

Sur la base d'un diagnostic co-construit avec l'ensemble des acteurs concernés, quatre enjeux ont été identifiés, dont celui de contribuer à l'accompagnement de la population. Cet accompagnement est d'ailleurs souligné par Monsieur le Préfet Bertrand GAUME dans son édito : « La prise en compte de la problématique psychologique dans la mobilité est parfois sous-estimée, alors que la mobilité est une compétence qui nécessite un accompagnement. »

Les fiches action, dont nous a longuement parlé Monsieur le Vice-président ENGRAND, orientent parfaitement cet accompagnement. Par exemple, la fiche action 1-2 annonce : « Il est nécessaire de former les acteurs concernés, tels que les agents d'accueil en mairie ou les agents d'une maison de la mobilité. » Dans les faits, vous supprimez les agents d'accueil dans les gares.

La fiche action 3-3 veut anticiper le vieillissement de la population, en tenant compte des besoins spécifiques des personnes âgées en matière de mobilité. Dans les faits, vous fermez les petites gares et réduisez les ouvertures de guichet.

La fiche action 1-1 pose le diagnostic que les outils numériques ne sont pas adaptés à tous les publics de la mobilité solidaire, notamment les personnes en situation d'illectronisme ou en situation de handicap. Dans les faits, vous supprimez les agents d'accueil et multipliez les bornes numériques.

La force de ce PAMS est de s'appuyer sur un diagnostic clair : l'illectronisme concerne 17 % de la population régionale de plus de 15 ans. S'y ajoute l'illettrisme. Force est de constater que si le diagnostic est bon et si les solutions y sont identifiées, l'application que vous en faites n'est pas toujours le cas.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Julien POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, je partirai d'un constat qui est dressé dans ce PAMS du bassin ouest de l'Oise, qui indique que les frontières de l'Ile-de-France et de Normandie compliquent les déplacements quotidiens des populations, que les écarts entre zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre le nord et le sud du bassin risquent de se creuser, que la capacité d'accueil des dispositifs de mobilité solidaire est insuffisante face aux besoins croissants, notamment le vieillissement de la population, la fracture numérique, la déconnexion du système d'aides, qui sont des risques supplémentaires.

On est donc là en pleine actualité, puisque la fiche 1-1 de ce PAMS fait le constat de l'illectronisme, que le CESER a aussi constaté : 17 % à 20 % de la population de plus de 15 ans ont des problèmes avec l'outil numérique dans notre région. C'est particulièrement le cas dans le bassin de l'ouest de l'Oise, puisque la fiche action 3-2, qui mise sur la mise en place d'une plate-forme départementale, le souligne : vous avez 333 000 habitants dans ce bassin, 63 000 allocataires de minima sociaux, 24 000 de plus de 75 ans en perte d'autonomie, 6 000 bénéficiaires de l'AAH. Au total, ce sont plus de 125 000 personnes (36 % de la population du bassin de l'ouest de l'Oise) qui ont cette vulnérabilité. C'est un constat qui est dressé.

Un public qui a d'autant plus besoin de l'accompagnement humain dans les gares. Là, je suis obligé de rectifier ce que dit le président de ma commission, Monsieur ENGRAND. Il y a des fermetures dans le bassin de l'Oise et dans l'Oise en général. Vous avez Précly-sur-Oise qui ferme, Saint-Leu, Nanteuil-le-Haudouin également. Vous avez des gares qui vont voir leur ouverture réduite fortement, comme Saint-Sulpice (60 % d'ouverture en moins).

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

On ne peut pas d'un côté faire un PAMS que nous soutenons, car il y a des prémonitions, des lignes de direction qui sont positives et qui sont celles que l'on doit suivre, puis dans le même temps, pour des raisons opaques, finalement... budgétaires, peut-être pas. C'est l'occasion qui fait le larron. SNCF avait peut-être besoin de redéployer ses agents sur une polyvalence et une mobilité contrainte. Tout le monde est peut-être content dans l'affaire. Cependant, on ne peut pas le faire en contradiction avec ce PAMS, qui est un bel outil.

Je terminerai sur les gares limitrophes de l'Île-de-France et de la Normandie. Elles ont du potentiel. Plutôt que de faire des ruptures, il faut que l'on fasse des coutures entre nos régions. Fermer des gares frontalières sous prétexte qu'il n'y a que deux Transiliens...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. POIX : ...ce n'est pas acceptable, pour nous.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Juste un rappel qu'Olivier ENGRAND aurait beaucoup mieux fait que moi.

Les PAMS, cela ne tourne pas uniquement autour du ferroviaire. Mes chers collègues, vous vous « plantez » tout de même dans les grandes largeurs. D'abord, si nous nous tournons vers les publics fragiles, ne partez pas du principe qu'il y a un service ferroviaire partout. Hélas, il n'y en a pas. C'est un fait. Il faut aussi se tourner, lorsque l'on parle d'illelectronisme, vers l'offre de service de proximité routière en premier lieu, à l'initiative de certaines AOM en second lieu. Lorsque vous demandez, par exemple, que l'on ne concentre pas tout sur l'information numérique, je l'entends. D'ailleurs, c'est notre choix, puisque nous ne fermons pas des guichets.

Je m'expliquerai ce soir sur la question des guichets franciliens. Vous savez que le problème est un peu particulier.

Il faut que l'on se tourne aussi vers les AOM de proximité pour savoir ce qu'elles font vis-à-vis de ces publics fragiles. On a un travail immense avec les conseils départementaux qui, par une curiosité juridique, législative, je ne sais pas à quoi pensaient les parlementaires ce jour-là, mais le transport adapté est resté entre les mains du Conseil départemental. Pourtant, le transport adapté, c'est du transport, et de masse, puisque l'on a chaque jour énormément d'accompagnements de personnes en situation de handicap. C'est avec les conseils départementaux que l'on a à faire ce travail de proximité, d'information et de sensibilisation. Il faut que l'on se concentre sur cela.

Ecartez sur ces zones le seul enjeu du ferroviaire, car ce n'est pas celui-là qui est le premier pour permettre d'accéder à une mobilité du quotidien.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Vote sur la délibération n° 2025.01174

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.01180 - Approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du sud de l'Aisne

M. LE PRESIDENT : Serge MARCELLAK.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. MARCELLAK : Merci, Monsieur le Président.

J'ai peu à dire sur le fond de la délibération. Comme pour les autres PAMS, le dossier semble bien instruit. On ne peut qu'être d'accord avec l'objectif de faciliter l'accès de nos citoyens à la mobilité. Cependant, qui dit droit à la mobilité dit accès aux transports collectifs. Alors que notre collectivité consacre de l'énergie et des moyens à la mobilité solidaire, elle ne facilite pas, par ailleurs, l'accès aux transports communs.

Vous l'aurez compris, je vais encore une fois insister, ici, maintenant, sur la diminution des horaires d'ouverture des guichets de TER, comme mes collègues l'ont fait, comme le CESER l'a fait. Je ne vais prendre qu'un seul exemple, celui de ma commune, Nœux-les-Mines, même si j'aurais pu vous parler, Monsieur le Vice-président, des gares de Bully-les-Mines ou de Calonne-Ricouart près de chez moi, puisque François LEMAIRE et Ludovik IDZIAK vous ont également interpellé.

A Nœux-les-Mines, on a une gare dans laquelle 83 446 voyageurs ont été recensés en 2024. On est à 6 953 voyageurs par mois en moyenne. Les guichets ne seront plus ouverts que le mardi de 6 heures à 13 heures, au lieu de cinq jours par semaine, du lundi au vendredi, de 11 heures 30 à 18 heures 30. Je considère que c'est inadmissible. Je pense que cela n'aboutira qu'à renvoyer certains usagers de Nœux-les-Mines vers Béthune ou Lens, alors que dans notre secteur, sur notre territoire, un ménage sur cinq n'a pas accès à la voiture individuelle.

Je vous demande donc à mon tour de renoncer à cette mesure, qui va accroître les inégalités et, comme cela a été précisé, lourdement pénaliser nos concitoyens les plus vulnérables.

Merci.

MME DELLI : Merci beaucoup, Président.

Cette délibération fait écho avec ce que j'ai dit tout à l'heure, sauf que, là, on est dans le sud de l'Aisne. La mobilité dans l'Aisne n'est vraiment pas un confort, c'est une nécessité vitale. Sans transport, il n'y a pas d'emplois, il n'y a pas d'accès aux soins, il n'y a pas d'égalité des chances. Le pire, ce sont les chiffres : une personne sur cinq dans l'Aisne rencontre des difficultés pour se déplacer. Un jeune sur deux renonce à passer une formation ou un entretien, faute de mobilité. Une personne en insertion sur deux a refusé un emploi ou une formation, faute de transport. C'est la réalité de notre territoire.

Ce PAMS est une opportunité. Il est véritablement dans cette perspective d'ouvrir les initiatives. Il y a déjà de nombreuses initiatives (la plate-forme mobilité du Soissonnais Valois, le Bus Aisne Actifs), mais nous ne devons pas fermer les yeux sur le ferroviaire.

Je voudrais vraiment soutenir mes collègues, car ce qui se prépare dans nos gares est une véritable casse du service public. Nous ne pouvons pas réduire les horaires des guichets dans 87 gares sur 128 et en fermer 5 ; 5 gares rayées de la carte du service public au nom de la prétendue modernisation, je vous le dis, moderniser, ce n'est pas remplacer les humains par la machine. Moderniser, c'est être là pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les précaires, qui doivent se débrouiller seuls face à des écrans, même des jeunes qui n'ont pas accès aujourd'hui. Je rappelle que, dans notre région, une personne sur cinq n'a même pas accès au numérique.

Je le dis donc avec le cœur vraiment lourd, mais ces guichets ne sont pas simplement des points de vente. Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute, de solidarité. Les fermer, c'est affaiblir les territoires, c'est creuser la fracture sociale, c'est abandonner les zones rurales, c'est aussi abandonner les petites villes.

Monsieur COULON, je suis comme Serge MARCELLAK, Héroïse DHALLUIN et mon collègue Julien POIX : il faut dire « non », car si l'on rentre dans cette dynamique de moins de guichets, on rentre dans une dynamique de moins de services. La disparition de l'humain dans nos gares, ce n'est pas possible. Nous considérons aujourd'hui que la colère des territoires est là où les personnes sont livrées à elles-mêmes. Ces gares permettent peut-être

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

des convergences, mais garder des gares vivantes, c'est garder des territoires qui nous permettent réellement d'avoir du lien. Je pense que cela n'a pas de prix.

M. LE PRESIDENT : C'est deux minutes.

Attendez. Je voudrais dire quelque chose tout de suite, car il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Ces gares ne ferment pas. Dans ces gares, on continuera à monter dans un train et à descendre d'un train. Voilà la stricte vérité.

La seule chose est que, dans ces gares, il ne sera pas possible d'acheter des billets, car ce sont des billets Transilien, qui ne concernent pas la région des Hauts-de-France, qui n'a pas autorité sur ces billets. En plus, on ne peut pas vendre des billets de Transilien, car on est hors périmètre d'Ile-de-France Mobilités. On ne peut donc pas faire autrement.

Arrêtez de dire que ces gares vont fermer. Dans les gares concernées, on montera dans le train et l'on descendra du train, avec les fréquences qui sont celles d'aujourd'hui. A bon entendeur ! Je voulais juste remettre les pendules à l'heure.

Elisabeth CLOBOURSE a la parole.

MME CLOBOURSE : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, présidente de la communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne, tout au sud du département de l'Aisne, partie intégrante de ce nouveau PAMS, je souhaite saluer ce plan qui répond tout à fait aux attentes des habitants de mon territoire. Le sud de l'Aisne est un territoire à deux vitesses, composé de trois agglomérations principales et d'une majorité de zones rurales isolées, regroupées en communauté de communes.

Ce PAMS va faciliter la mobilité de tous et, ainsi, favoriser l'intégration, le retour à l'emploi, l'accès à la formation et la sortie de l'isolement des publics vulnérables. C'est un travail que je mène quotidiennement au sein de mon intercommunalité. Je suis ravie de cette association avec les autorités organisatrices de mobilité limitrophes, pour atteindre notre objectif.

Avec ce plan, nous valorisons et rendons cohérente la mobilité solidaire sur l'entièreté du bassin. Transport à la demande, covoiturage solidaire, plate-forme numérique locale, etc., ce sont des solutions concrètes, territorialisées, co-construites avec les acteurs locaux du sud de l'Aisne. Ce PAMS, c'est aussi l'aboutissement d'un travail collectif, mené avec les habitants, les associations, les élus, avec le soutien de la région Hauts-de-France et du département de l'Aisne. Cette vision de la mobilité solidaire, accessible, adaptée, c'est celle que nous portons à l'échelle régionale.

Pour leur engagement dans l'élaboration des PAMS, je souhaiterais féliciter nos collègues Christophe COULON et Olivier ENGRAND. Dorénavant, tous les bassins de mobilité de notre région sont maillés par ces plans d'action. Alors, parce que nous œuvrons chaque jour pour que la ruralité ne soit pas synonyme d'isolement, le groupe UDI votera en faveur de ce PAMS.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON. Attendez ! Pardon. J'ai Samia SADOUNE en explication de vote.

MME SADOUNE : Monsieur le Président, j'aurais pu utiliser, comme art de la pédagogie, la répétition – n'est-ce pas, Monsieur COULON ? –, mais tout a été dit par Madame GOMBERT, Madame DHALLUIN et Monsieur MARCELLAK.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. LE PRESIDENT : Julien POIX, qui ne laisse jamais passer son tour.

M. POIX : Jamais. Je suis là pour cela, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas que pour cela.

M. POIX : Pas que pour cela, mais pour cela en particulier.

L'enjeu principal pour le bassin de mobilité du sud de l'Aisne, c'est de réussir, lorsqu'on lit le document, à faire cohabiter des publics différents, des publics vulnérables, des publics éloignés de l'emploi, de la mobilité et aussi des néo-arrivants, qui arrivent de région parisienne ou de la région rémoise. C'est un bassin de mobilité très particulier à ce titre. De façon assez naturelle, on observe que ces néo-résidents choisissent majoritairement de s'installer en frange axonaise, au plus près de leur lieu d'origine ou de travail. C'est logique. Une part significative s'installe notamment du côté de Saint-Quentin, Lens, Soissons, Château-Thierry.

L'Ile-de-France est le principal réservoir de ces nouveaux résidents (2,3 % de la population départementale tout de même). Les ménages s'installent dans le sud de l'Aisne. Les néo-résidents originaires d'Ile-de-France représentent 7,7 % de la population ; dans le canton de Charly-sur-Marne, dont vous parliez à l'instant, 14,5 %. C'est donc un mixage de publics qu'il va falloir mettre autour de la table, puis répondre aux attentes des uns sur l'accès au travail localement et des autres sur l'accès au travail plutôt tourné vers l'Ile-de-France. Les ménages en provenance de la région rémoise, c'est aussi 1,2 %, ce n'est donc pas négligeable. Il faut renforcer le dialogue avec l'Ile-de-France et avec Grand Est. Notamment, sur cette question des tarifs, l'intégration tarifaire, il y a vraiment quelque chose qui ne va pas. On en parlait tout à l'heure, mais on en reparlera, je pense, à l'occasion.

La question des fermetures de guichets, j'insiste bien, dans ces gares limitrophes de la région Ile-de-France, notamment La Ferté-Milon. J'ai eu la maire au téléphone, qui est un peu estomaquée. Elle me dit qu'elle est prise entre deux feux : « Je suis dans les Hauts-de-France, mais je suis aimantée par l'Ile-de-France et j'ai l'impression que ma commune dérive vers l'Ile-de-France, alors que je suis les deux pieds ancrés dans les Hauts-de-France. » Il y a un problème, un malaise qui s'installe. Je ne voudrais pas que l'on voie dériver des départements, comme la dérive des continents, s'accrocher à d'autres régions. Il faut que l'on réponde, Monsieur COULON, à ces maires, qui ne doivent pas avoir comme interlocuteur premier l'Ile-de-France ou le Grand Est, mais bien notre région Hauts-de-France.

Je terminerai sur la faiblesse du covoiturage...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. POIX : ...qui est centré pour l'instant sur le sud de l'Aisne, mais il y a un travail du syndicat Mobilités Hauts-de-France pour remédier à ce problème.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, Monsieur POIX.

Maintenant, la parole est à Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Quelques réactions, mais on aura le débat en fin de journée, à l'occasion de l'examen de différents textes déposés dans les délais.

M. LE PRESIDENT : On vous entend peu.

M. COULON : Monsieur MARCELLAK, cher collègue, j'entends votre refus de notre travail sur les horaires de guichet. Je voudrais juste rappeler les statistiques, les chiffres de votre gare, ouverte actuellement 35 heures par

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

semaine : il y a 4 clients par jour d'ouverture. C'est-à-dire que, dans les 7 heures d'ouverture quotidienne, je parle de fréquentation, je ne vous parle pas de rentabilité, je parle de fréquentation, de passages au guichet, on n'a presque pas une personne toutes les 2 heures. Cela signifie qu'il y a quelque chose qui se passe en réalité par rapport à ce guichet. Il faut que nous puissions en discuter, quitte à avoir des désaccords, mais que nous puissions en discuter.

Monsieur POIX, cela ne m'étonne pas que vous parliez du train. Je vous ai récemment vu dans une magnifique superproduction hollywoodienne. Vous m'avez rappelé Philippe GOUGLER, ce journaliste de France 3 Nord – Pas de Calais désormais célèbre, puisqu'il présente une émission que j'adore : *Des trains pas comme les autres*.

Je suis allé voir les maires des gares de l'Aisne, La Ferté-Milon et Nogent-l'Artaud. C'était le 23 septembre. Je vois le 23 octobre les maires des gares de l'Oise, Saint-Leu-d'Esserent, Précy-sur-Oise et Nanteuil-le-Haudouin, pour travailler avec eux à la suite.

Vous avez raison : sur ces gares, le problème est que l'on vit dans une DMZ, c'est-à-dire une zone d'entre-deux. On est en Hauts-de-France, mais on a affaire au transport d'Ile-de-France, et l'on ne peut pas acheter de titre pour le train qui passe dans votre commune, ce qui est complètement absurde. Le guichet n'avait pas vocation à continuer à opérer, puisqu'il y a un guichet TER Hauts-de-France qui ne vend rien, qui ne vend pas de titres TER Hauts-de-France. On est en train de trouver une solution. Je vous l'exposerai lorsqu'elle sera stabilisée, mais le travail avec Ile-de-France Mobilités avance, notamment pour répondre au travail qu'Emmanuelle LAMARQUE fait sur son secteur du Vexin, depuis le temps que l'on n'y arrive pas, car elle est dans la même situation...

On doit absolument trouver une solution pour les habitants de ce territoire.

Vote sur la délibération n° 2025.01180

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Grandes infrastructures de transport

2025.00617 - Directive régionale d'aménagement Canal Seine-Nord Europe

M. LE PRESIDENT : Nous avons un amendement n° 1 de Marianne SECK.

MME SECK : Monsieur le Président, Monsieur TIRMARCHE fera l'explication de vote.

Monsieur le Président, chers collègues, encore une fois, on nous vend un mirage. Seine-Nord Europe serait, paraît-il, un projet d'avenir, un symbole de développement, une prouesse écologique. En réalité, c'est un désastre annoncé, une ombre sur nos finances. Cinq milliards ont été dits, dix seront sans doute engloutis. Ce canal est une cicatrice de 107 kilomètres creusée au cœur de nos terres agricoles, des hectares de champs détruits, des fossés profonds de 40 mètres, des dizaines de ponts à reconstruire, des écosystèmes massacrés, des cours d'eau détournés.

Tout cela pourquoi ? Pour faire passer quelques barges géantes au service des multinationales, mais surtout pour répondre à votre ambition effrénée, Monsieur BERTRAND, qui pourrait s'apparenter à de la mégalomanie.

On nous parle de transition écologique, mais ce projet est un gouffre énergétique. Il faudra pomper l'eau à la force de l'électricité pour remonter vers la Vallée de la Somme, créer une réserve d'eau gigantesque, 20 fois la taille de la méga-bassine de Sainte-Soline. Je vous le répète, mes chers collègues : 20 fois la taille de la méga-bassine de Sainte-Soline. Tout cela en pleine crise climatique, alors que nos rivières s'assèchent et que nos nappes phréatiques s'épuisent.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

On nous parle d'emplois. Quels emplois ? Des contrats précaires pendant le chantier, puis plus rien. Ce projet ne fera qu'alimenter la concurrence avec le fret ferroviaire, sans réduire le transport routier.

Alors non, ce canal n'est pas un projet d'avenir. C'est un projet du passé, celui d'un capitalisme d'un autre siècle, lancé dans une course effrénée à la croissance, au mépris de la vie, de la terre et du climat.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Par rapport à cet amendement ?

M. COULON : J'attendais Monsieur TIRMARCHE. Son explication de vote est après ? D'accord.

Je propose son rejet. Je voudrais juste rappeler une question de cohérence : il me semble que l'on a eu un débat régional il y a quelque temps. Vous figuriez sur une liste qui disait : « Oui au canal » ; peut-être pas celui-là, mais oui au canal. Vous êtes aujourd'hui à dire : « Non, rien du tout. » C'est juste la cohérence de s'être présentée à un moment et de défendre tout l'inverse une fois que l'on est dans l'hémicycle. C'est juste cela.

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE, qui n'était pas inscrit sur l'explication de vote sur l'amendement. Je vous le dis. Je le dis aussi aux groupes, c'est le seul groupe pour lequel on a surprise sur surprise en séance. Je vous le dis très franchement, les conférences des présidents, je me demande à quoi elles servent. Il y a bien un jour où l'on va arrêter.

Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Monsieur le Président, je vous ai déjà dit plusieurs fois que si vous m'invitez à la conférence des présidents, je viendrai et je viendrai avec l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement de la séance.

M. LE PRESIDENT : Vous n'êtes pas président de groupe, Monsieur.

M. TIRMARCHE : Il n'y a pas de difficulté avec cela.

M. LE PRESIDENT : Attendez. Juste un point : je vous demande juste, en séance, de respecter les présidents des différents groupes, Monsieur TIRMARCHE. Je vous le dis.

M. TIRMARCHE : Quoi qu'il en soit, non, Monsieur COULON, vous ne découvrez pas aujourd'hui que la délégation insoumise est contre ce projet de canal Seine-Nord Europe, pour un argument fondamental, c'est qu'il y a déjà un canal. Par conséquent, les travaux pharaoniques, les gigantesques milliards (cinq, sept aujourd'hui, on va vers dix, c'est évident), tout cela ne justifie pas autre chose que – je suis d'accord avec ma collègue – un projet pharaonique et mégalomane d'un président du Conseil régional.

Au-delà de ce canal, il y a tout de même un désastre écologique : bétonnage massif de zones naturelles, un projet climaticide, car tout ce béton et l'ensemble des travaux, c'est une empreinte carbone considérable. Enfin, un non-sens économique et social. Ce que vous êtes en train de faire avec le canal Seine-Nord Europe, c'est un gigantesque cadeau aux ports d'Amsterdam et d'Anvers, au détriment de Dunkerque et du Havre, sans réel bénéfice local. Les emplois promis sont vraiment illusoire. Finalement, on va avoir des friches industrielles. Comme d'autres grands projets inutiles dans le passé, ce canal va devenir une espèce d'éléphant blanc.

Stop aux illusions de développement. On n'a pas besoin de... En tout cas, mettre des pistes cyclables et organiser des visites d'écluses ne servira pas à améliorer la justification de ce projet inutile.

Nous vous appelons donc à refuser cette directive régionale d'aménagement.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Pour le Climat et pour l'Emploi à la délibération n° 2025.00617

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération, Sandrine GOMBERT.

MME GOMBERT : Monsieur le Président, chers collègues, ce n'est pas la première fois que nous évoquons ici le dossier du canal Seine-Nord. Le sujet suscite une nouvelle fois l'expression d'opinions divergentes.

Je tiens au préalable à rappeler, au nom des élus du groupe GRE, notre soutien total au projet canal Seine-Nord. Notre région a besoin du canal. Nous nous sommes toujours prononcés en sa faveur. Nous avons même milité pour ce projet aux côtés de Daniel PERCHERON, quitte à ce que les collectivités mettent la main à la poche, ce qu'elles ont fait.

Cependant, nous devons aussi entendre les inquiétudes qui s'expriment et qui se sont exprimées au moment de l'enquête publique. La directive d'aménagement que nous examinons pourrait contribuer à apaiser ces inquiétudes. Ce n'est pas tout à fait le cas, malheureusement.

Certes, les orientations qui nous sont présentées dans cette directive régionale d'aménagement nous semblent cohérentes et aller dans le bon sens. Comment ne pas être d'accord avec des objectifs visant à créer de nouvelles opportunités économiques, ancrées dans la transition écologique, par exemple, ou encore de concevoir des ports intégrant la transition énergétique et les principes de REV3 ? Il nous faut aller au-delà des déclarations d'intention et nous attacher véritablement à ce que le canal Seine-Nord fasse la démonstration dans son chantier, puis, après sa mise en service, qu'il apporte de réelles retombées positives aux territoires qu'il traverse et à leurs habitants, que ce soit sur le plan économique ou environnemental.

Nous serons attentifs à l'élaboration des fiches thématiques qui, on l'espère, donneront une traduction opérationnelle des orientations, qui ne doivent pas rester à l'état d'intentions. Nous appelons aussi à plus de transparence ou de pédagogie quant aux conséquences environnementales du canal, dans le but de rassurer les territoires.

Nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Katy VUYLSTEKER.

MME VUYLSTEKER : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous examinons aujourd'hui une directive régionale d'aménagement censée préparer l'avenir des territoires riverains du canal Seine-Nord Europe. Derrière le vocabulaire séduisant de la planification, cette délibération reste avant tout le prolongement d'un vieux modèle d'aménagement, celui du grand chantier salvateur, censé dynamiser une région par le béton, la logistique et la promesse d'emplois.

Ce texte parle de vision stratégique, de valorisation, d'opportunité économique, mais il ne dit rien ou presque rien des limites écologiques, des ressources consommées, des territoires lacérés. On nous parle de transition, mais c'est une transition cosmétique. Ce n'est ni un changement de cap, ni même un verdissement du même modèle. C'est la continuité maquillée d'un système à bout de souffle. Le canal Seine-Nord présenté comme un marqueur de la région risque surtout de devenir un marqueur de la fragmentation écologique et de l'artificialisation des sols.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

L'aménagement du territoire ne peut plus se penser comme une juxtaposition de zones industrielles, de façades logistiques et de rubans de bitume. Or, c'est exactement ce que décrivent vos sept séquences d'aménagement : boulevard industriel, façade logistique, grenier du canal... Tout un imaginaire tourné vers la production, la circulation et la rentabilité plutôt que vers la biodiversité, la résilience ou la justice territoriale. Ce projet accentuera la dépendance de notre région à une économie de flux, de camions et de conteneurs, au lieu de relocaliser la valeur, de renforcer les circuits courts et de préserver les sols.

Une vraie directive d'aménagement aujourd'hui devrait partir d'un diagnostic climatique et social, pas d'un tracé d'infrastructures. Elle devrait associer réellement les habitants, les agriculteurs, les associations, au lieu de les convoquer en bout de chaîne, lorsque tout est déjà décidé.

Vous aimez présenter notre région comme pionnière de la transition, mais la transition, ce n'est pas appliquer une couche de vert sur le vieux monde. C'est le courage de bâtir ensemble celui de demain. Nous avons besoin d'un aménagement du territoire sobre, juste et démocratique, pas d'une fuite en avant logistique déguisée en développement durable. L'écologie n'est pas l'ennemie de l'aménagement, elle en est la condition de survie.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Daniel LECA, puis Anne-Sophie FONTAINE.

M. LECA : Merci, Monsieur le Président.

Quelques petits mots rapides pour répondre aux propos qui sont tenus. Ce n'est pas parce que vous répétez dix fois quelque chose de faux que cela devient vrai. En l'occurrence, avec vos arguments en permanence réitérés avec une assurance et l'aplomb du menteur invétéré, je vous assure que cela devient très désagréable.

La directive régionale d'aménagement est un instrument absolument essentiel pour identifier les opportunités économiques et d'aménagement du territoire de notre région. C'est le fruit d'un travail élaboré avec l'ensemble des territoires traversés, l'ensemble des parties prenantes, l'ensemble des structures qui ont leur mot à dire pour faire en sorte que le canal soit une opportunité économique. Tout ce qui est écrit dans la directive régionale d'aménagement est une contradiction la plus exemplaire possible à tous vos mensonges. Vos caricatures sont devenues insupportables, en particulier pour les territoires qui attendent beaucoup de ce canal.

Lisez donc la directive régionale d'aménagement, qui est le fruit d'un travail engagé depuis 2019, engagé notamment par Valérie LETARD à l'époque, poursuivi par l'ensemble des vice-présidents chargés de ce sujet jusqu'à moi aujourd'hui. Avec mon collègue Christophe COULON, nous avons eu l'occasion de voir les ateliers qui ont été organisés.

Je peux vous assurer que, aujourd'hui, cette directive régionale d'aménagement est d'abord une vision à très long terme pour notre territoire. Je sais que cela vous ennuie. Cela vous ennuie, car c'est la démonstration par la preuve que ce canal n'est pas hors-sol, qu'il est approprié, que les territoires se le sont pleinement approprié et que nous sommes aujourd'hui en train d'offrir une vision différente de ce que doit être le développement économique de notre région. Cela vous ennuie, mais ce développement économique est écologique, il bénéficie à tous les territoires et, je le dirai et je le dis sans problème, il bénéficiera à toutes celles et tous ceux qui, à un moment donné, se donneront les moyens d'accompagner le développement économique.

Evidemment, ce n'est pas avec vous qu'on le fera, on l'a bien compris. Sachez que je ne peux que vous appeler à voter cette directive régionale d'aménagement, qui est le plus bel instrument de prévision et de prospective que nous puissions espérer.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Anne-Sophie FONTAINE.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

MME FONTAINE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, en d'autres temps, André Malraux avait prononcé ces mots sur l'urbanisme à Brasilia : « Il s'agit de mettre l'architecture au service de la Nation. » C'était une conception centrée sur la modernité et l'humain, sur l'équilibre entre patrimoine et modernité.

Alors oui, la réalisation en cours du canal Seine-Nord répond pleinement à cette finalité. En effet, dès 2019, la région et notre président Xavier BERTRAND ont souhaité que le projet prenne en compte les réalités humaines et économiques de chaque secteur bénéficiant de la réalisation du canal. L'objectif est double : organiser, optimiser le développement économique et créer tout un écosystème durable. C'est le sens de la directive régionale d'aménagement, qui a été lancée en 2019, et l'ensemble – je dis bien l'ensemble – des concertations qui ont été menées depuis et tout le long du tracé.

Aujourd'hui, il nous est présenté le projet-cadre basé sur une approche en sept territoires, sept séquences structurantes depuis Aubencheul-au-Bac et le bassin de la Sensée jusqu'aux rivages de Compiègne.

Chers collègues, comme l'a souligné mon collègue Daniel LECA, le canal n'est plus seulement un projet. C'est une réalité humaine et économique qui prend forme, et qui prend forme, on le voit dans le Compiégnois, un peu plus chaque jour. Les sept séquences qui nous sont soumises ouvrent la voie à une cohérence d'ensemble de projets d'emploi, de tourisme, de développement durable, mais aussi de préservation de notre patrimoine naturel. En un mot : c'est cette véritable ligne de vie, ce marqueur de notre identité régionale que nous vous proposons de faire naître aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Héloïse DHALLUIN, pour une explication de vote.

MME DHALLUIN : Vous connaissez notre position sur le sujet, elle n'a pas changé.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI sur l'explication de vote.

MME DELLI : Merci beaucoup.

A chaque fois que l'on parle du canal Seine-Nord, il est vrai que l'on a l'impression d'entendre les mêmes incantations d'un côté : le canal va nous sauver.

Je vous le dis de manière assez simple : le canal a pris beaucoup de retard. Il a des difficultés financières. Pour autant, nous, les Ecologistes, nous vous le disons, nous sommes pour le fluvial, mais ce fluvial, ce n'est pas n'importe quel projet et ce n'est pas à n'importe quel prix. C'est là que cela devient très intéressant, car dès le début de ce canal, c'est-à-dire il y a des dizaines d'années, nous disions déjà : il faut le redimensionner, le ramener à une échelle écologique viable, mais aussi une échelle humaine.

Aussi, la complémentarité des moyens d'action sur les transports. Lorsque l'on parle du canal, on ne parle jamais du fret ferroviaire. On ne parle jamais réellement... Notre collègue nous a parlé du tourisme, mais il faudrait aussi davantage parler de la batellerie artisanale. Bref, il faut véritablement faire du fluvial un outil de sobriété, un outil d'avenir, mais je ne crois pas aujourd'hui, tel qu'il est, je vous le dis, tel qu'il est redimensionné, que ce canal nous apportera réellement ce que nous voulons.

Je crois que nous sommes une région qui a eu un impact et qui aura, je suis désolée de vous le dire, mes chers collègues, des impacts climatiques qui seront majeurs. Nous sommes dans des zones à risques climatiques. Là aussi, nous devrions tous être autour de la table et nous dire : maintenant, arrêtons de nous regarder en chiens de faïence, les pour, les contre, etc. Qu'est-ce que nous voulons ? Y a-t-il réellement des problèmes avec les millions de mètres cubes d'eau sur ce canal ? On ne peut pas se mentir, il y a un problème d'eau. Vous voyez ?

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Est-ce qu'il sera adapté à un plan de plus de 4 degrés ? Je vous le dis, je n'en ai pas la certitude.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

MME DELLI : En tout cas, aujourd'hui, il ne répond pas aux objectifs que nous devons nous fixer. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Franck DHERSIN a demandé la parole pour l'explication de vote.

M. DHERSIN : Ce projet, ce n'est pas seulement le projet de Xavier BERTRAND. C'est le projet de Xavier BERTRAND, mais aussi de toute l'Europe. Le canal Seine-Nord est le chaînon manquant qui permet de relier tout le système des canaux européens, qui va dynamiser le transport fluvial et probablement, à terme, le doubler en France. C'est une très bonne chose écologiquement.

Je voulais dire aussi que ce projet a été vu et répertorié par Ambition France Transports, et soutenu. Il est aujourd'hui dans le comité d'orientation des infrastructures, dans lequel toutes les tendances politiques sont représentées et dont je fais partie. Il est soutenu aujourd'hui par toutes les instances. C'est un très bon projet pour la France, c'est un très bon projet pour l'Europe, c'est un très bon projet pour l'environnement et la multimodalité des transports.

Vote sur la délibération n° 2025.00617

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Pour un rappel au règlement, Monsieur GUINIOT ?

M. GUINIOT : Oui. Sur l'article, celui que vous voulez... Merci, Monsieur le Président. Vous ne m'avez peut-être pas vu tout à l'heure, mais j'ai agité les bras comme une éolienne, voyez-vous ?

Sans être aussi excessif que Monsieur LECA ou Monsieur DHERSIN, tout n'est pas rose dans cette affaire, si je puis dire. Je veux simplement rappeler que... Alors, je ne vais pas vous innocenter, mais vous n'êtes pas l'instigateur du projet. Vous n'en êtes pas le coupable, puisque c'était surtout à l'époque de Monsieur PERCHERON et de la gauche en Picardie. Le positionnement que nous avons eu à cette époque est toujours le même.

En revanche, c'est vrai qu'il y a encore un certain nombre d'interrogations, mais on ne va pas recommencer des études qui sont faites depuis 50 ans ou presque. C'est l'un des reproches que j'ai faits à cette affaire. Tout le monde avait son bureau d'études, les mairies, les communes, les communautés de communes, la région, le département ont tous fait des enquêtes, des études. Cela a coûté beaucoup d'argent. Cela a certainement profité à un certain nombre de structures. On fera l'addition à la fin de cette affaire, si l'on est encore vivant, si l'on est encore de ce monde lorsque les barges circuleront dessus. C'est possible. On l'espère, car, avec tout le travail qui a été fait... Maintenant, il faut que cela avance, puisque c'est entamé.

En revanche, Monsieur le Président, j'aurais voulu savoir si vous pouvez nous donner quelques nouvelles. Où en est-on sur les prochains tronçons ? C'est-à-dire la phase 1, la phase 2, puisque la première partie se trouve chez moi géographiquement. Savoir si cela avance un peu plus sur les tronçons à venir.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je demandais quand était venu Monsieur DEZOBRY, le président du directoire, faire un point d'avancement, de façon à reprogrammer, en séance publique, un état très précis de là où l'on en est et les perspectives sur les prochains tronçons. Très bonne initiative que l'on avait prise à l'époque et l'on va

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

recommencer.

Madame SECK, c'est pourquoi ? Le débat est terminé sur cette délibération. C'est un rappel au règlement qu'a fait à l'instant Monsieur GUINIOT.

MME SECK : Je souhaiterais faire un rappel au règlement, puisque Monsieur LECA nous a traités de menteurs.

M. LE PRESIDENT : Madame, si vous me permettez, sur les qualificatifs, on va s'arrêter là. Autrement, il pourrait vous être reproché des faits personnels.

MME SECK : Je voudrais apporter des précisions sur le...

M. LE PRESIDENT : Voilà.

Mes chers collègues, on va maintenant prendre notre pause méridienne. Le repas est préparé aujourd'hui par les agents et les élèves du lycée Notre-Dame de la Providence à Orchies. Nous mettrons à l'honneur Olivier CARCAGNO, agent régional, pour son comportement héroïque à l'occasion d'un sauvetage. Nous mettrons également à l'honneur les maires, dont les communes ont été lauréates du concours « Villes et villages décorés » organisé à l'occasion du grand départ du Tour de France 2025.

Monsieur COULON, le départ n'a pas encore été donné pour le déjeuner.

Nous aurons aussi le plaisir de partager notre déjeuner avec nos référents déontologues, comme je vous l'ai dit.

La séance reprendra à 14 heures 40.

(la séance, suspendue à 13 heures 12, reprend à 14 heures 41)

Parlement de la mer Hauts-de-France - Rapport d'activité 2024

M. LE PRESIDENT : Nous allons écouter notre collègue Jean-François RAPIN, qui va nous présenter le rapport d'activité 2024 du Parlement de la mer, ainsi que le chantier de prospective sur l'attractivité du littoral élargi des Hauts-de-France.

Il aura à sa demande cinq minutes. Chaque groupe pourra ensuite s'exprimer pendant cinq minutes.

Je tiens à signaler qu'il n'y a pas de vote. Le quorum n'est donc pas encore requis à cet instant précis de notre déroulé de séance.

Monsieur RAPIN, nous sommes tout ouïe.

M. RAPIN : Merci, Monsieur le Président, même si cinq minutes, c'est beaucoup trop long.

M. LE PRESIDENT : Je sais que c'est beaucoup, mais...

M. RAPIN : Je pense qu'un diaporama doit passer.

Deux séquences à ma présentation.

D'abord, le rapport d'activité du Parlement de la mer en 2024.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Tout d'abord, des éléments sur la composition de l'instance, puisque nous avons nouvellement ouvert cette instance aux maires des communes du littoral. Pour l'instant, un maire sur trois a adhéré à notre instance, ce qui est une progression tout à fait normale. Je ne doute pas que cela va augmenter.

Parmi les temps forts de l'année 2024, je proposerais de vous parler de :

- L'audition que nous avons eue avec France Marémoteur lors d'une réunion de Bureau en mars 2024, une très longue audition qui a présenté des alternatives potentielles à ce que pourraient être les énergies marines renouvelables, lorsque l'on est uniquement sous le prisme éolien. On peut voir qu'il existe d'autres techniques probablement à creuser, à évoquer ; pas pour maintenant, mais il est important d'en parler.
- L'adoption d'une feuille de route en assemblée plénière d'avril 2024, qui porte sur la gestion de la ressource en eau et les énergies marines renouvelables.
- La poursuite du chantier de prospective, dont je vous reparlerai dans quelques instants, donc la prospective littorale à l'horizon 2040.
- Le lancement d'une lettre d'information : deux éditions en 2024 et trois à ce jour, en 2025.
- L'adoption d'un cahier d'acteurs sur la planification maritime, dans le cadre du débat public « La mer en débat ». Je vous rappelle que ce grand débat national avait fait l'objet de moult consultations. Nous avons participé, au titre du Parlement de la mer, à la réalisation d'un cahier d'acteurs. Cela nous avait pris quelque temps. De façon intéressante, nous avons pu convenir d'une position consensuelle sur les propositions à faire.
- L'attribution du prix de thèse 2024 à Madame Maureen DUFLOT pour ses travaux de recherche sur les parasites des produits de la pêche en Manche et mer du Nord.

En ce qui concerne les travaux des commissions, il convient de souligner : le travail sur le financement de l'érosion du trait de côte et la démarche Résilience littorale, qui est portée par l'Etat, dans le cadre des travaux de la Commission Transition écologique et Climat ; le travail sur les outils de financement de l'économie maritime et sur l'attractivité des métiers maritimes, au sein de la Commission Economie maritime ; l'analyse des défis des ports de plaisance, au sein de la Commission Attractivité ; enfin, la réinstallation de la Commission portuaire, avec un repérage sur les différents sujets à traiter.

Vous voyez ce qu'est un cahier d'acteurs. On recense tous les éléments qui sont portés par les différents acteurs, notamment du Parlement de la mer, donc très large consultation.

Voilà pour le rapport d'activité.

Chantier prospectif « Quelle attractivité du littoral élargi des Hauts-de-France en 2024 ? »

M. RAPIN : Deuxième temps, la présentation du chantier de prospective littorale.

On a lancé ce chantier de prospective à la demande du Parlement de la mer, avec l'agence Hauts-de-France 2020-2040, sur cette prospective : ce que peut être sans exigence, sans dogme, le littoral en Hauts-de-France en 2040, en intégrant toutes les données que l'on a et les données prospectives. Cette démarche a été menée à l'échelle du littoral élargi. Vous voyez la carte. Aujourd'hui, on peut parler de littoral jusqu'à 60 kilomètres à l'intérieur des terres, des personnes qui se sentent sur le littoral, même à 60 kilomètres à l'intérieur des terres. Il était important d'avoir cette vision élargie, car on connaît l'interface et les interactions entre la bande littorale pure et l'intérieur des terres.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Cette démarche a été largement participative. Elle a associé tous les acteurs qui ont souhaité participer (consultations, auditions, ateliers), ce qui permet de disposer d'une vision partagée qui émane des acteurs du territoire. Ce travail a duré presque 3 ans.

La production de différents livrables, accessibles sur le site de l'agence Hauts-de-France, qui ont été largement diffusés.

En ce qui concerne les principaux enseignements à partager, tout d'abord, il est important d'intégrer dans les politiques la diminution de la population. Globalement, notre prospective et notre ligne de conduite, c'est de se dire que, à l'horizon 2040, nous perdrons près de 10 % d'habitants sur 1 million d'habitants sur le littoral. On perdrait près de 100 000 habitants. C'est l'évolution démographique normale de certains territoires. En tout cas, cela l'est pour le nôtre. Il faut donc intégrer cette dimension à nos politiques publiques, avec le vieillissement de la population et de nouveaux besoins, des besoins spécifiques qu'il faut prendre en compte.

La nécessité de mettre en œuvre les conditions d'un aménagement résilient et durable face aux pressions qui s'exercent sur le littoral. Je les égrène : les stratégies d'adaptation au changement climatique, la restauration des milieux naturels, la gestion de la ressource en eau, l'économie touristique, les dynamiques économiques qui sont à consolider, notamment autour de la transition énergétique, de la décarbonation et de la logistique et, bien sûr, en veillant à proposer une offre adaptée aux besoins et non surdimensionnée.

Un équilibre à trouver entre le développement touristique et le maintien d'une bonne qualité de vie pour les résidents. C'est important. C'est souvent dit. Quelquefois, on parle, dans certaines régions, de surtourisme qui vient à l'encontre de la vie courante et de la bonne qualité de vie des habitants. Il faut se préparer à ces situations, puisque notre territoire est très attractif, de plus en plus attractif sur le plan du tourisme.

Le chantier met enfin en évidence des questions sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment les échelles de gouvernance pour la gestion des enjeux qui dépassent le périmètre des collectivités locales. Il faut peut-être envisager d'avoir une vision un peu plus large que celle des collectivités locales.

Puis, comment répondre aux besoins spécifiques des collectivités littorales : la fréquentation saisonnière, l'exposition au risque d'érosion et de submersion, qui est un vrai sujet. Y a-t-il des outils de péréquation et de solidarité à mobiliser ? Bien sûr, avant tout, on plaide, en tout cas les élus du littoral, pour une péréquation et une solidarité nationale qui, pour l'instant, n'a pas de répondant au niveau national et même un refus. Notamment, le gouvernement Bayrou et le Premier ministre en personne avaient dit : « Le littoral, à traiter par les élus littoraux et pas plus, et par les habitants du littoral. » Ce n'est pas satisfaisant.

Comment favoriser l'adhésion des habitants face à toutes ces transitions à mener ? Il y a un vrai sujet sociétal. Il faut porter cela auprès de nos habitants et leur faire valoir les atouts de notre littoral.

Cette phase de réflexion qui s'est terminée nécessite une deuxième étape, qui est désormais engagée, pour favoriser l'appropriation des conclusions par les acteurs du littoral élargi et l'intégration des enseignements dans leurs projets et stratégies.

Zut ! J'ai dépassé, Monsieur le Président. Pourra-t-on prévoir un peu plus longtemps la prochaine fois ? Merci.

M. LE PRESIDENT : Vous voulez conclure, Monsieur RAPIN ?

M. RAPIN : C'est fini.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON m'avait dit qu'il me préviendrait à cinq minutes. Que voulez-vous ?

Merci beaucoup, Jean-François.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Chaque groupe peut s'exprimer. J'ai une demande de parole de Serge MARCELLAK.

M. MARCELLAK : On enchaîne le rapport d'activité et le chantier de prospective, Monsieur le Président ? Oui ? Parfait. Merci.

Permettez-moi, pour commencer, de saluer la qualité des travaux du Parlement de la mer, de remercier les acteurs qui s'emploient à le faire vivre et à le nourrir, les élus qui animent ses travaux, les représentants des structures qui y participent et les quelques agents qui les accompagnent. Comme chaque année, nous saluerons des travaux de très grande qualité, accomplis avec les moyens du bord, c'est-à-dire sans beaucoup de moyens.

Néanmoins, nous constatons, et nous le saluons, que le Parlement de la mer a continué à se structurer au cours de l'année 2024, ce qui lui permet de renforcer son activité. Les débats sont posés avec, par exemple, les travaux menés sur la sobriété hydrique portuaire, la décarbonation, la digitalisation des ports, les échanges sur les potentiels de l'éolien, de l'énergie marémotrice et houlomotrice, les débats sur la création d'un grand port de plaisance régional et sur la qualité des eaux de baignade, ou encore les réflexions sur la tarification progressive de l'eau, la gestion des pics touristiques et les compatibilités entre EMR et loisirs nautiques.

Je ne vais pas empiéter tout de suite sur le sujet suivant, le chantier de prospective. J'insisterai donc sur un dernier point qui me semble important : l'appropriation par les acteurs locaux, politiques, associatifs et citoyens des travaux et des réflexions menés dans le cadre du Parlement de la mer, encore trop confidentiel. Nous aurons l'an prochain, cela n'a échappé à personne, des élections municipales, donc le renouvellement des exécutifs municipaux et intercommunaux. Il me semble important de porter, en cette année qui sera particulière, une attention privilégiée à l'appropriation par les élus des travaux du Parlement de la mer et, par la même occasion, au renforcement des relations entre le Parlement et d'autres acteurs, tels que le CESER ou un bassin de population plus élargi, pour intégrer l'arrière-pays littoral.

En ce qui concerne le chantier de prospective, nous saluons une nouvelle fois un document de très grande qualité, produit par notre agence Hauts-de-France 2020-2040, bien plus complet que le diaporama qui nous a été fourni. Lorsque les choses sont bien faites, il faut le dire, et lorsque les rapports sont bien constitués, il faut s'en nourrir.

Ce rapport prospectif illustre ce que nous portons dans cet hémicycle depuis notre élection : le littoral est un espace privilégié de notre région, dont il faut considérer les outils et les fragilités. C'est un espace majeur, qui regroupe 7 pôles d'envergure régionale, 28 pôles intermédiaires, 800 communes, 20 EPCI. Riche en espaces naturels, territoire de grande vitalité économique, c'est aussi un espace en tension : tensions entre des activités économiques majeures (pêche, portuaire, tourisme, industrie, énergie marine, logistique), qu'il est parfois difficile de concilier ; tensions physiques et démographiques (érosion côtière accélérée et submersion marine, artificialisation des sols et recul du trait de côte, vieillissement et précarisation d'une partie de la population) ; tensions sur le foncier et, bien évidemment, le logement.

Cela nous appelle à agir. Nous y voyons, dans notre groupe, un appel à répondre à au moins quatre des problématiques que nous soulevons dans cet hémicycle depuis notre retour :

- L'encadrement du tourisme, en particulier des séjours de courte durée qui nuisent aux capacités des habitants à se loger sur place, ce qui a des conséquences sur les transports ;
- La nécessité de répondre plus fortement à la question de l'érosion côtière, face à laquelle les maires sont démunis et parfois désunis ;
- La question des transports, lorsque l'on constate, par exemple, les difficultés des liaisons ferroviaires entre Boulogne, Calais ou Dunkerque, pour ne prendre qu'un seul exemple ;
- Le sujet des conséquences du nouvel essor industriel du Dunkerquois sur les territoires voisins, avec un

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

secteur industriel en difficulté dans le Calaisis depuis quelques années, voire dans l'Audomarois, avec la crise que traversent les papetiers.

Nous devons apporter des réponses politiques à ces sujets, ce que nous nous efforçons de faire ici. Nous sommes heureux de voir, en quelque sorte, nos positions validées.

Reste un sujet, tout juste évoqué dans le diaporama, plus évident dans le rapport : celui de la gouvernance de l'ensemble. On a le Parlement de la mer, on a un syndicat mixte, le pôle métropolitain, qui couvre une partie de l'ensemble, et l'on a la région. Nous plaçons pour que cette gouvernance puisse s'exercer sous l'égide de la région, par exemple, sous la forme d'une conférence territoriale de l'action publique spécifique. En effet, conformément aux conclusions du chantier, les liens doivent être renforcés entre les acteurs du littoral, mais aussi entre le littoral et le reste de l'espace régional.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Karima DELLI.

MME DELLI : Avant de commencer, Président, on a deux délibérations. C'est cinq minutes pour l'ensemble des deux, le Parlement de la mer et le chantier ?

M. LE PRESIDENT : Comme nous nous le sommes dit en conférence des présidents.

MME DELLI : Je n'avais pas compris cela.

Je vais commencer par le bilan du Parlement de la mer. Monsieur RAPIN, merci beaucoup pour votre travail. La mer est notre horizon. Notre façade maritime est notre fierté. Cependant, nous avons une responsabilité. Les Hauts-de-France détiennent une grande région maritime européenne, un littoral puissant, des savoir-faire, une économie bleue en plein essor. Le Parlement de la mer, c'est justement cela, un lieu d'échange, de vision et de proposition, et une instance qui doit éclairer nos choix, anticiper les mutations, défendre les intérêts du littoral.

C'est une instance très utile, mais il faut l'ouvrir davantage. Soyons clairs, le Parlement de la mer fait un excellent travail. Nous avons des membres, des commissions, des partenaires qui apportent chacun leur expertise précieuse. Néanmoins, d'abord, il y a un manque de représentativité. Je regrette que les membres de l'opposition, que nous sommes, ne puissent pas siéger au sein de ce Parlement de la mer. C'est un peu incompréhensible. Nous aussi, on veut bâtir une politique maritime crédible. Nos voix pourraient amener un aspect différent, avec des propositions différentes. Je pense que le Parlement de la mer doit être un modèle de démocratie locale et non un club fermé.

Ouvrir davantage, partager, débattre. Le Parlement de la mer doit, comme d'autres régions, instituer la création d'un forum du Parlement de la mer, qui est ouvert à des scientifiques, avec des citoyens tirés au sort ; un lieu où chacun peut contribuer et mettre à l'ordre du jour, par exemple, une fois par an, un grand débat dans notre région sur ces questions. Cela nous permettrait aussi de rendre des comptes. Les habitants du littoral ont le droit de savoir ce qui se décide, des comptes rendus et des rencontres régulières.

Puis, une voix forte : il faut entendre le Parlement de la mer. Il doit agir, mais il doit aussi influencer les grandes décisions sur la pêche, sur l'énergie, pas seulement dans notre territoire. Il doit parfois monter à Paris. Vous êtes parlementaire, Monsieur RAPIN, c'est donc plus facile, mais aussi avec des délégations à Bruxelles. On sait très bien que, là-bas, si vous êtes présents, vous êtes visibles ; si vous êtes visibles, vous êtes entendus. Notre région doit peser et le Parlement de la mer doit être notre porte-parole dans ces lieux.

Dernière chose sur le Parlement de la mer, et je vais très vite, il y a des chantiers et des actions qui doivent

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

être beaucoup plus visibles. Par exemple : ouvrir le chantier sur l'éolien en mer, cela avance partout en Europe, ouvrir le chantier de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sur les ports, pour les sports nautiques, la féminisation de l'économie bleue, qui est un vrai enjeu, et bien sûr l'urgence climatique.

Je passe maintenant au deuxième chantier, le chantier de prospective. Merci pour ce cahier, car cela nous invite à regarder notre littoral autrement, non pas comme un territoire en difficulté, mais comme un territoire en transformation. Justement, cette transformation, notamment sur les questions des risques littoraux qui s'imposent comme un enjeu central, les risques sont réels face au dérèglement climatique. On a parlé d'érosion côtière, de submersion marine, des inondations. Ces phénomènes vont s'accélérer, fragilisent les milieux naturels et menacent les habitants comme les activités économiques. J'appelle véritablement à une réponse collective, car votre rapport n'est pas un guide de solutions. C'est un état des lieux.

L'action, il faut mettre en avant le fait que la région a commencé par des dispositifs importants. Il faudra penser l'atténuation et l'adaptation, intégrer la décarbonation de l'industrie, de la mobilité et des transports, puis avoir de vraies stratégies résilientes à l'échelle du littoral et élargir cela à l'arrière-pays.

Le littoral est fragile, stratégiquement. Il y a un chiffre important dans ce rapport, il faut le dire : le seul littoral français à perdre de la population, une baisse de 10 % d'ici 2040, avec une population très vieillissante ; une personne sur trois aura plus de 65 ans. Cela signifie que, derrière, il y a les accès aux soins, au logement adapté, à la mobilité... Comment fait-on pour répondre réellement avec un paquet d'actions ?

Dernière chose, pour laisser du temps à Julien POIX, ce sont les questions de mécanisme d'assurance. On va avoir un grand débat au niveau national sur les fonds d'assurance climatique, avec le fonds kanak. Il faudra aussi penser à une sécurité sociale climatique. Je peux avoir le débat avec vous, avec grand plaisir.

Je laisse le reste du temps... Il ne veut pas ?

M. LE PRESIDENT : Vous êtes déjà à 4 minutes 58. Merci beaucoup, Madame DELLI.

En explication de vote, Monsieur MARCELLAK, c'est fait ? C'est fait.

Madame DELLI, c'est fait ? Très bien.

Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Merci, Monsieur le Président.

Je tenais tout d'abord à remercier notre collègue Jean-François RAPIN pour son implication et la présentation du rapport, qu'il vient de nous partager dans le cadre du Parlement de la mer, auquel je suis ravie d'être associée en tant que vice-présidente chargée du littoral.

Ce travail, vous l'avez compris, est bien plus qu'un simple diagnostic. C'est une projection collective vers l'avenir à l'horizon 2040, c'est-à-dire demain. C'est un acte de lucidité et de responsabilité face à un fait : nous avons la chance d'avoir un littoral qui est vivant, résilient, productif et surtout détenteur d'une culture maritime. Cette richesse, nous devons aussi la protéger, la repenser et l'adapter. Cela demande une compréhension des enjeux et une vision ambitieuse pour que notre littoral puisse développer son attractivité. C'est tout le sens de cette démarche de prospective : penser loin, agir juste et préparer ensemble le littoral de demain, un littoral attractif, qui donne envie de rester ou d'y venir.

C'est ce pour quoi je me bats en tant que vice-présidente, sous l'impulsion du président, et en tant que fière Calaisienne.

Ce travail n'est, bien entendu, pas une prescription. Jean-François l'a évoqué, l'objectif n'est pas de décider à

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

la place des élus locaux, des présidents d'intercommunalité ou des maires du littoral, qui sont quelques-uns dans la salle aujourd'hui et que je salue. Cette prospective nous offre un éclairage précieux sur les défis à venir : cela a été évoqué, la question de la démographie, la question des espaces de plus en plus contraints, avec notamment le recul du trait de côte, la pression sur nos ressources, la question migratoire également, qui ne concerne plus désormais que le seul Calaisis.

Ce travail nous rappelle aussi les formidables opportunités que représentent le renouveau industriel dans le Dunkerquois et bientôt dans le Calaisis, la transition énergétique, l'économie maritime, avec le port de Boulogne-Calais comme fer de lance, ou encore le tourisme, avec la saison estivale exceptionnelle que nous avons connue et que la presse nationale n'a d'ailleurs pas manqué de souligner.

Le temps est désormais à l'action, cela a été dit à plusieurs reprises. Nous avons entre les mains une vision qui est claire, partagée et, je le crois, véritablement crédible. A nous, désormais, de la traduire en décisions concrètes dans nos politiques d'aménagement, de développement économique, dans la gestion de nos zones côtières.

Je voulais remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à ce travail, les équipes de la région, en particulier l'Agence 2040 qui en a été le moteur, l'ensemble des experts, des élus locaux, des acteurs économiques, des associations. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, il y a déjà énormément de personnes, d'institutions et d'instances qui sont associées aux travaux du Parlement de la mer. Bien sûr, son président, cher Jean-François, a su impulser une démarche rassemblant de nombreux acteurs, à laquelle j'ai grand plaisir à contribuer.

Au sujet du Parlement de la mer également, je souligne que celui-ci s'impose aujourd'hui comme une instance reconnue. Son expertise est désormais sollicitée et pleinement prise en compte, comme en témoigne sa prochaine intégration au sein du Conseil maritime de façade.

Je conclurai en réaffirmant que les territoires du littoral élargi, c'est aussi un point qui a été évoqué, je tiens à le rappeler, nous ne nous sommes pas contentés, dans le cadre du Parlement de la mer, de prendre les seuls territoires purement littoraux, mais également l'arrière-pays, sans quoi l'ensemble des politiques publiques que nous menons ou que mène le bloc communal et intercommunal n'aurait pas de sens. Nous continuerons de nous battre pour le littoral, dont nous sommes fiers. Tant que les habitants de la région Hauts-de-France nous feront confiance, je peux vous dire que le littoral aura une place de choix dans les politiques que nous menons.

Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Jean-François RAPIN, pour l'explication de vote et les réponses.

M. RAPIN : Monsieur le Président, merci.

Merci des trois interventions, que je reçois comme des encouragements à continuer le travail.

Pour répondre à notre collègue MARCELLAK, en ce qui concerne le CESER, il est complètement impliqué, puisque le secrétariat général, c'est le CESER. Rappelons que cette idée du Parlement de la mer est née du travail « Ambition Littoral » du CESER. Chaque secrétariat général de commission est assuré par un membre du CESER. Le CESER est donc pleinement impliqué dans nos missions.

Madame DELLI, sur le possible élargissement du parlement, on a une ouverture à 150 membres. En sachant que c'est un organisme – enfin, je n'aime pas le terme « organisme » –, c'est une entité para-régionale, dont les critères avaient été fixés ici, en assemblée plénière, au moment de son lancement, avant les épisodes Covid, je le rappelle. C'est une discussion que l'on doit avoir entre conseillers régionaux, avec le président en chef de file,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

pour savoir si, oui ou non, on élargit le nombre de conseillers régionaux qui pourraient participer au Parlement de la mer.

Aujourd'hui, sachez que l'on a vraiment ouvert au maximum. Pour les parlementaires, de la même manière, on leur a permis d'assister, sans voix délibérative, à nos réunions. Franchement, on joue le jeu de la transparence le plus possible.

Vous avez parlé des moyens, ils sont ceux de la région, de la DPML. On n'a pas besoin de pléthore de moyens pour faire fonctionner une entité comme celle-ci. On a probablement besoin d'un renfort de communication, vous l'avez dit. Néanmoins, je suis de ceux qui pensent que qui va doucement va loin. On a une façon de travailler qui est celle-ci. On ne savait pas dans quoi on s'engageait lorsque l'on a démarré cette entité. Aujourd'hui, elle fonctionne, elle commence à être pleinement reconnue. S'il faut accélérer, je suis votre serviteur pour accélérer la démarche. Je suis prêt à le faire.

Merci, Monsieur le Président. Deux minutes dix. J'ai dépassé, désolé.

M. LE PRESIDENT : Monsieur GUINIOT, pourquoi ne vous inscrivez-vous jamais ?

M. GUINIOT : Monsieur le Président, car c'est mon naturel.

(rires sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Il y a une conférence des présidents et c'est vous qui représentez votre groupe.

M. GUINIOT : On ne peut pas toujours savoir d'avance ce que les collègues vont dire. Sans cela, c'est une sorte d'assemblée morte. D'ailleurs, j'en ai vu quelques-uns qui s'endormaient ce matin.

M. LE PRESIDENT : On va voir si vous lisez un texte préparé à l'avance ou non.

M. GUINIOT : Monsieur le Président, bien sûr, je ne vais pas alimenter ce que Madame DELLI a annoncé tout à l'heure, puisque j'étais le premier à protester lorsque vous avez créé cette affaire du Parlement de la mer. Je vois que Monsieur RAPIN a légèrement progressé, évolué, un peu plus que vous, puisque vous nous avez...

Pardon ?

Oui. Ne vous inquiétez pas. J'ai les épaules assez larges pour vous porter.

M. LE PRESIDENT : Vous parlez de Monsieur RAPIN ?

M. GUINIOT : Oui, oui... Je ferai « du RAPIN ».

Je ne comprends pas. Vous êtes républicain et démocrate, et vous nous avez interdit de participer à cette instance, même à la proportionnelle. Je soutiens bien sûr la demande de notre collègue DELLI, puisque c'est celle que j'avais faite auparavant. Je crois que c'est moi qui étais intervenu le premier sur ce sujet, d'ailleurs.

Je ne comprends pas pourquoi, dans cette instance, vous êtes donc 150 à vous... C'est de « l'entre-nombri ». Je ne vois pas pourquoi aucune des oppositions... S'il y en a une, les autres doivent y figurer aussi. Nous n'avons pas de représentants et nous avons des personnes qui sont capables d'avoir des idées ou de dire quelque chose.

Très honnêtement, Monsieur le Président, je le répète. Vous êtes républicain et démocrate. Vous nous le dites souvent. C'est peut-être vrai, mais vous ne le prouvez pas là, puisque vous excluez tous ceux qui ne sont pas de la majorité de cette instance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Franchement, je suis très sérieux. Cela me gêne. Cela me gêne, car il n'y a pas de secret, il n'y a pas l'arme nucléaire dans votre Parlement de la mer. Je ne comprends donc pas.

C'est la raison pour laquelle, puisque l'on ne peut pas accéder à cette sorte de club très fermé, nous ne participerons pas au vote. Je crois ce que Monsieur RAPIN nous dit, il n'y a pas de problème...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur. J'ai été très raisonnable aujourd'hui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas d'être raisonnable ou non. C'est le règlement intérieur qui est raisonnable.

De toute façon, Jean-François RAPIN l'a déjà dit : dans le cœur de ce qu'est le Parlement de la mer, on ne va pas mettre 1 000 personnes. C'est ainsi fait. Si l'on ne respectait pas la loi, on se serait fait déférer au tribunal administratif. D'autre part, il l'a déjà dit, dans des commissions ou dans un certain nombre d'autres réunions, on peut tout à fait à loisir inviter, mais il faut dire qui, dans ces conditions.

Rapprochez-vous donc de Jean-François RAPIN. Au-delà des maximes qu'il vient d'évoquer, on pourrait finir par croire qu'il est sénateur après ce qu'il a dit : « qui va doucement va loin ». C'est bien cela, Monsieur le Sénateur ? D'accord. Enfin, ici, il s'agit d'un conseiller régional. A vous de voir comment il est possible d'associer...

M. RAPIN : Lorsque l'on a 30 ans de vie publique...

M. LE PRESIDENT : Non, vous n'avez pas le micro. Ce n'est pas un dialogue.

A vous de voir comment vous pouvez associer ceux qui manifesteraient un intérêt tout particulier parmi les conseillers régionaux, lorsqu'il y a des commissions ou des sujets plus larges.

Nous n'avons pas de vote, mais je voudrais remercier Jean-François RAPIN du très bon travail qu'il fait.

Je voudrais dire, vous avez parlé de réflexe politique ou républicain. Il n'est pas là pour faire de la politique politicienne, le Parlement de la mer. Il est là...

Non. D'ailleurs, si vous réagissez ainsi, cela veut bien dire ce pour quoi vous voudriez y être. C'est un bel aveu. Cela n'enlève rien à ce que j'ai dit et à ce qu'a évoqué Jean-François RAPIN.

En tout cas, je voulais vraiment vous remercier sur ce sujet.

Sur la question de l'attractivité du littoral élargi des Hauts-de-France, on n'a pas fini d'en parler, avec de nouveaux projets que nous aurons dans les mois et les années qui viennent, notamment sur le développement touristique.

COMMISSION 7

Culture

2025.01278 - Affectation des dossiers de restauration du patrimoine protégé et d'un dossier pour une étude préalable (d'évaluation et de diagnostic) à un projet de restauration du patrimoine - DIAGP (axe 2 - restauration du patrimoine) - Désaffectation

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE, Madame LERMYTTE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, on parle de la restauration du patrimoine protégé, patrimoine rural protégé notamment, dans les Hauts-de-France. Nous voterons pour cette délibération, car nous faisons confiance au principe du classement et de la protection du patrimoine. Sur ces bâtiments, il y a un enjeu culturel et historique qui a été identifié. Néanmoins, vous vous en doutez, on reste assez sceptique sur cette politique, qui est, je vous le rappelle, totalement facultative du point de vue des compétences régionales.

Il y a tout de même plusieurs points qui nous interrogent. D'abord, évidemment, le cœur du sujet, la question des priorités budgétaires : ce sont 2,7 millions d'euros qui sont engagés. Sont-ils absolument nécessaires ? Etait-il absolument nécessaire de faire un tel arbitrage, alors que l'on a l'urgence sociale dans la région, les lycées, la transition écologique, les transports, etc. ?

Deuxième point, peut-être, sur les inégalités territoriales. Puis, un sujet sur des dérogations, toujours des interrogations sur la question des arbitrages (tel projet plutôt que tel autre, tel montant plutôt que tel autre).

Quoi qu'il en soit, pour cette délibération concernant le patrimoine protégé, j'insiste, nous voterons pour. Je vous remercie.

MME LERMYTTE-BAVAY : Monsieur le Président, chers collègues, le patrimoine est bien un héritage du passé. C'est le reflet de notre identité, le ciment de notre cohésion et un formidable levier d'avenir. Les Hauts-de-France sont une terre de mémoire et de fierté. Des beffrois aux cathédrales, des cités minières aux friches industrielles réinventées, notre région est l'une des plus riches de France en matière de patrimoine culturel et historique. Cet héritage contribue directement à son rayonnement, à son attractivité et à la qualité de vie que nous partageons chaque jour.

Depuis 2016, la région a fait de la sauvegarde du patrimoine une priorité absolue. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : près de 50 millions d'euros ont déjà été investis pour soutenir la restauration de près de 800 édifices. C'est un effort massif, constant et profondément ancré dans notre politique régionale. Cette année, nous allons encore plus loin : 8,5 millions d'euros mobilisés en 2025, une année exceptionnelle, qui illustrent toute la détermination de la région à accompagner les territoires.

Cet engagement est avant tout le fruit d'une volonté politique forte de donner aux communes, petites et grandes, des moyens concrets de préserver leur patrimoine. En effet, le patrimoine de nos communes est leur identité. Il ne se limite pas aux églises ou aux cathédrales, même si elles occupent une place importante, mais englobe aussi le patrimoine industriel, civil, rural et celui du quotidien. Tout ce qui raconte l'histoire de nos territoires mérite attention, respect et transmission. La région agit d'ailleurs sans distinction entre patrimoine protégé et non protégé. Ce qui compte, c'est la contribution de chaque lieu à notre cadre de vie, à notre mémoire collective et à l'attractivité de nos territoires.

Deux principes guident notre action :

- L'équité territoriale, d'abord : qu'il s'agisse d'une commune rurale ou d'une grande commune, chacune

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

doit pouvoir protéger et transmettre son patrimoine ;

- Une vision globale, ensuite : préserver le patrimoine, c'est aussi soutenir l'économie locale, les métiers d'art, les savoir-faire traditionnels et renforcer notre attractivité touristique et culturelle.

Vous le savez, restaurer le patrimoine, ce n'est pas seulement restaurer des pierres. C'est faire vivre une âme collective, c'est maintenir vivante l'identité des Hauts-de-France et surtout préparer l'avenir, en transmettant aux générations futures un cadre de vie et une mémoire partagée. Préserver notre patrimoine, ce n'est pas seulement protéger ce que nous sommes, c'est défendre ce que nous voulons transmettre ensemble.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Est-ce que François DECOSTER souhaite s'exprimer ? Non ? Oui ? Il ne faut pas hésiter, Monsieur DECOSTER.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président, mais très rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites. Je remercie les mots qui ont été prononcés.

Je rappellerai que nous avons, ensemble, revu les dispositifs. C'est une année 2025 tout à fait exceptionnelle, car nous avons assuré une transition entre les anciens dispositifs, pour lesquels des dossiers nous avaient été soumis, et mis en place les nouveaux dispositifs. On a une année tout à fait exceptionnelle pour le patrimoine et l'action de la région pour la restauration du patrimoine, avec 158 dossiers au total. Comme Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY vient de le souligner, un budget de 8,4 millions d'euros est engagé.

Monsieur TIRMARCHE, les arbitrages s'appuient, bien sûr, sur les dispositifs que nous avons d'ailleurs enrichis de l'ambition REV3, puisqu'un ensemble d'indicateurs nous permet de pousser les chantiers qui respectent cette ambition REV3. Tous les arbitrages sont ensuite analysés et validés par le comité de pilotage, où nous avons une représentation de l'ensemble des groupes qui composent notre assemblée régionale.

Cela me permet simplement de rappeler que, avec cette année exceptionnelle pour le patrimoine, nous venons de dépasser le millier d'opérations soutenues depuis la mise en place de notre politique en 2016. Nous en sommes exactement à 1 108 opérations, 55 millions d'euros et une répartition sur l'ensemble du territoire. La notion d'équité est fondamentale pour notre politique en faveur du patrimoine. C'est autant d'attractivité et d'identité de nos territoires. Vous le savez, l'essentiel des projets se situe dans des communes rurales de moins de 1 000 habitants. C'est une vraie politique d'aménagement du territoire.

Je vous remercie.

Vote sur la délibération n° 2025.01278

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2025.01279 - Affectation complémentaire de dossiers de Restauration du patrimoine rural non protégé (axe 2 - restauration du patrimoine)

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, pour appuyer ce que vient de dire mon collègue TIRMARCHE, de la Commission 7, je constate dans ces deux délibérations que, sur la politique du patrimoine, au niveau régional, on ne fait pas

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

d'économies décidées arithmétiquement, comme on peut le faire ailleurs dans d'autres dossiers.

Je voudrais mettre en rapport et en comparaison le fait que, en Commission permanente, les commissaires seront invités à voter pour les subventions aux conservatoires de musique qui, par rapport à l'année précédente, bénéficient, en tout cas subissent une baisse de financement de 50 000 euros sur l'ensemble des conservatoires. 50 000 euros, sur les deux délibérations que l'on vient de constater, cela correspond à peu près à la moitié de la subvention que l'on alloue à une SCI basée dans le 15^e arrondissement de Paris pour la restauration des toitures du château d'Yzengremer, certes protégé. Cela représente aussi les subventions que nous allouons à deux personnes privées pour la restauration d'un moulin et d'une grange en torchis.

La question de l'arbitrage est importante. C'est pourquoi on fait de la politique. On arbitre, particulièrement dans une période de pénurie et d'austérité budgétaire. Pour autant, il faut à nouveau se poser la question de l'ambition de la politique du patrimoine lorsqu'ailleurs, dans d'autres domaines de la politique culturelle, des politiques de culture vivante, si je puis dire, qui ne sont pas des héritages du passé, comme je l'ai entendu, mais qui sont la construction de l'héritage et du patrimoine du futur, ces politiques bénéficient, subissent des baisses de subventions.

Je veux aussi dire que sur le patrimoine non protégé, alors que, dans la discussion que l'on a depuis des années sur cette politique, nous avons obtenu, et on l'avait voté avec plaisir, des assurances que, sur le patrimoine non protégé privé, il y aurait des garanties que les propriétaires subventionnés puissent ouvrir de manière ponctuelle les biens que nous subventionnons, pour autant, ces précisions ne sont pas indiquées dans les dossiers qui sont aujourd'hui soumis à la validation des commissaires et à notre assemblée.

La même chose sur les critères REV3, que l'on avait acceptés, que l'on avait adoptés. Aujourd'hui, force est de constater que, sur les deux délibérations que nous votons sur les questions du patrimoine dans cette assemblée...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

MME ROUCHET : ...seuls 6 sur 49 projets renseignent des critères REV3.

On votera évidemment pour, car on est pour le patrimoine, mais par ailleurs remettre en débat tous ces sujets ensemble. Merci.

M. LE PRESIDENT : Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, sur cette délibération de restauration du patrimoine rural non protégé, nous nous abstenons ; non pas par hostilité au patrimoine, mais parce que cette politique spécifique au patrimoine non protégé soulève des questions légitimes. Je rappelle encore une fois que la restauration du patrimoine en soi n'est pas une compétence obligatoire pour la région. Nous sommes plutôt favorables à très bien assumer les compétences régionales obligatoires, puis faire autant que faire se peut sur les autres compétences. Le compte n'y est pas sur les lycées, sur les transports régionaux.

J'interroge donc : comment se fait-il que la région, dans une situation d'austérité intenable, soit en capacité de consacrer 1,1 million d'euros aujourd'hui, ce n'est pas le seul, à des édifices non protégés, non classés ? S'ils ne sont pas protégés, alors qu'ils sont là, pour la plupart, depuis des centaines d'années, c'est parce que leur aspect d'intérêt général n'est pas avéré. Voilà le point principal. Ensuite, lorsque l'on regarde le cœur des dossiers, on s'étonne tout de même des déséquilibres très importants en fonction des communes. C'est lié à la nature des projets, mais la nature des projets est aussi indexée selon les capacités de la commune. L'idée d'une sorte de solidarité envers les communes rurales n'est donc, de mon point de vue, pas réellement atteinte.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Puis, un dernier élément, que j'ai oublié...

Oui, évidemment ! C'est la question, comme l'a dit ma collègue Margaux ROUCHET, le fait qu'il y a, en plus de cela, du patrimoine privé qui est subventionné...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. TIRMARCHE : ...et dont l'accès au public n'est pas du tout garanti. C'est un deuxième problème qui fait que, au minimum, on s'abstient.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Frédéric LEFEBVRE.

M. LEFEBVRE : Merci, Monsieur le Président. Je prendrai également l'explication de vote.

Mes chers collègues, avec cette nouvelle enveloppe de plus d'un million d'euros dédiée à 13 projets, la région réaffirme son engagement fort et constant en faveur du patrimoine rural. Cet engagement repose sur une conviction simple, mais essentielle : le patrimoine ne se limite pas à notre passé. Il est vivant, il façonne notre quotidien, notre cadre de vie, notre identité. Il est aussi un levier puissant de développement local. Dans nos villages, chaque clocher, chaque chapelle, chaque grange en torchis raconte une histoire. Restaurer ces édifices, c'est préserver ce lien invisible qui unit les générations, mais c'est aussi investir dans l'avenir de nos territoires.

En 2025, 157 opérations de restauration ont été soutenues pour un montant total de plus de 8 millions d'euros. Cet effort traduit une volonté claire : soutenir la vitalité de nos communes, valoriser les savoir-faire artisanaux et renforcer l'attractivité culturelle, touristique et économique des Hauts-de-France. Ces chantiers irriguent nos territoires. Ils mobilisent des entreprises locales, forment les jeunes aux métiers d'art et créent des dynamiques collectives autour de projets fédérateurs. Ils génèrent de l'activité, de l'emploi et renforcent le tissu économique local.

Au-delà de l'économie, c'est aussi une nouvelle manière de faire vivre nos territoires. Le tourisme de proximité connaît un véritable essor. Les visiteurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs, recherchent l'authenticité, la beauté des paysages, la richesse des histoires locales. Notre patrimoine rural répond pleinement à cette attente.

Pensons à la restauration de l'église Notre-Dame de la Nativité à Airon-Notre-Dame, aux travaux engagés à l'église Saint-Vaast de Quend ou encore à l'église Notre-Dame de Quartes à Pont-sur-Sambre. Autant de projets qui redonnent vie à nos villages, attirent les visiteurs et participent à l'économie locale, notamment à travers l'hébergement, la restauration, l'artisanat ou les circuits Découverte. A Villers-lès-Guise dans l'Aisne, la restauration de l'église Saint-Rémi illustre parfaitement cette ambition : sauvegarder un lieu de mémoire, dynamiser l'économie locale et transmettre les savoir-faire traditionnels. Ces restaurations nourrissent un récit régional positif, où culture, qualité de vie, tourisme et développement économique avancent ensemble, dans une logique de proximité et de durabilité.

Jacques Chirac disait : « C'est loin, mais c'est beau ». Ici, c'est tout près et c'est beau.

Ce patrimoine nous rassemble autour de ce que nous avons de plus précieux : le goût du travail bien fait, le sens du lieu, la fierté de notre territoire. Le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés votera bien évidemment cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Motivé, très motivé, peu motivé ?

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. DECOSTER : Très motivé, Monsieur le Président, comme d'habitude.

M. LE PRESIDENT : Ce ne sera que pendant deux minutes.

M. DECOSTER : La réponse. Après, la motivation dure depuis 10 ans, Monsieur le Président.

Simplement quelques réponses aux questions qui ont été soulevées. Je remercie Frédéric LEFEBVRE d'avoir mis le contexte de notre politique patrimoine aussi dans le contexte de l'ambition pour la culture que nous portons dans notre région.

Je voudrais dire à Margaux ROUCHET que l'ambition REV3 est contenue dans l'examen, puisque c'est la délibération qui a porté l'ambition REV3. Dans les annexes, et nous les avons beaucoup étudiés en commission, nous avons rappelé la grille d'indicateurs. Tout ceci est utilisé pour pouvoir évaluer le montant d'accompagnement de la région. Plus l'ambition REV3 est forte dans le chantier de restauration, plus l'accompagnement de la région est important également.

Monsieur TIRMARCHE, je voudrais rappeler aussi que nous avons une protection, c'est une protection nationale. Lorsqu'il n'y a pas une protection, nous considérons que ce patrimoine est tout à fait digne d'intérêt. Je me mets à la place de mes collègues de communes rurales, je ne suis pas certain qu'ils aient bien accueilli ce que vous venez de dire. Ce patrimoine, même s'il n'a pas une protection nationale, c'est un patrimoine qu'il nous faut protéger. Il est utile pour notre identité, il est utile pour l'attractivité de nos territoires. Je ne ferai donc pas du tout cette distinction que vous faites.

La seule chose, c'est qu'une protection, cela signifierait que la protection se fait au niveau national et que le financement est au niveau national. Cependant, si on ne le fait pas, c'est du patrimoine qui va disparaître. Cela, nous ne l'acceptons pas. Nous sommes aux côtés des élus ruraux, qui sont particulièrement engagés. Il faut voir le courage des élus ruraux dans la défense de leur patrimoine. Nous sommes fiers de les y accompagner.

Dernière chose, sur le patrimoine privé, nous avons entendu cette remarque. Nous avons travaillé ensemble sur les délibérations. Le patrimoine privé a une nouvelle obligation : lorsqu'il est sujet à une protection nationale, il a naturellement une obligation d'ouverture au public de 40 jours. Nous avons introduit, pour le patrimoine non protégé, cette obligation pour 15 jours. Vous pouvez nous aider à y veiller.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Je suis désolé de vous couper dans votre élan de grande motivation, mais c'est deux minutes.

Vote sur la délibération n° 2025.01279

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je voudrais signaler que nous avons voté aujourd'hui près de 11 millions d'euros d'aides, de subventions pour 290 communes. Entre les délibérations de Florence BARISEAU et de François DECOSTER, 10,9 millions d'euros, 290 communes. Il y a peut-être des collectivités qui ont décidé de réduire la voilure ou de cesser d'aider les communes, mais ce n'est pas le cas du Conseil régional.

Sports

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

2025.01646 - Avis favorable au projet de classement des éléments patrimoniaux de Paris-Roubaix

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET est inscrite.

MME ROUCHET : Je ne prendrai pas la parole, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Monsieur le Président, chers collègues, notre délégation votera favorablement pour cette délibération, car le classement des pavés et des infrastructures du Paris-Roubaix est une reconnaissance juste d'un patrimoine sportif, mais aussi industriel, d'une certaine manière, un patrimoine unique. Ces secteurs pavés, symbole de l'histoire ouvrière et cycliste de notre région, méritent une protection forte. C'est ce que cette délibération va permettre, d'autant que leur préservation a un aspect touristique indéniable et quelques intérêts économiques majeurs pour notre région.

Cependant, nous émettons une réserve majeure sur le vélodrome historique de Roubaix. Le classement proposé est une excellente nouvelle, mais il doit s'accompagner d'une garantie absolue, que votre délibération n'offre pas : aucun projet d'aménagement, notamment celui qui serait dans les cartons, ne doit altérer l'intégrité historique et architecturale du vélodrome.

Ce projet actuel d'extension du parc des sports soulève un certain nombre d'interrogations : quelle place réelle pour le vélodrome dans le futur complexe ? Ne risque-t-on pas de le réduire à un simple décor ? Comment concilier modernisation d'un côté et respect du patrimoine de l'autre, lorsque l'on sait qu'un certain nombre d'aménagements, du type hôtellerie ou bureaux, pourraient dénaturer l'âme du vélodrome ? Enfin, où se situe la concertation avec les associations, les historiens et, surtout, les Roubaisiens et les Roubaisiennes, qui s'inquiètent d'un projet clairement trop commercial, qui ne répondrait pas aux usagers et sportifs roubaisiens en particulier ?

Vous avez compris, un vote pour, mais la région doit veiller à ce que le vélodrome reste un lieu vivant, dédié au cyclisme et à l'histoire populaire de Roubaix. Je vous remercie.

M. LEFEBVRE : Merci, Monsieur le Président. Je prendrai également l'explication de vote.

Mes chers collègues, il existe des lieux, des routes et des histoires qui dépassent leur simple géographie. Le Paris-Roubaix en fait partie. Cette course mythique, née en 1896, est une page vivante de l'histoire de notre belle région des Hauts-de-France. Les plus grands champions l'ont rêvée, gagnée ou perdue. Leurs exploits, comme leurs défaites, sont gravés dans nos mémoires. Les pavés du Paris-Roubaix racontent aussi une autre histoire : celle de nos terres ouvrières, du travail bien fait, de la reconstruction industrielle. Ces chemins de poussière et de pierres ont vu passer des générations d'hommes et de femmes attachés à leur territoire. Ils font aujourd'hui partie de notre mémoire collective.

Ce patrimoine est préservé grâce à l'Association des Amis de Paris-Roubaix. Chaque année, avec le soutien des collectivités, elle rénove et entretient les secteurs pavés. Cette mission est menée avec les élèves des lycées horticoles de Raismes et de Lomme, illustrant la richesse de la transmission et du partage intergénérationnels. Ces valeurs de travail sont au cœur de notre identité régionale.

L'inscription de ce patrimoine au titre des Sites remarquables vient consacrer cette histoire et reconnaître cette singularité régionale. C'est une fierté partagée, une reconnaissance nationale. Ces pavés continuent de vivre, portés par les coureurs, les passionnés et les visiteurs du monde entier.

Au vélodrome couvert régional Jean-Stablinski, sous l'impulsion de Guillaume DELBAR, maire de Roubaix et président du stade, nous célébrons cette histoire lors de la Soirée des Légendes, organisée le jeudi précédant la course. Ce moment réunit les champions d'hier et d'aujourd'hui. Ensemble, la Porte du Hainaut, le Pévèle-Carembault, la région, le département du Nord et la ville de Roubaix valorisent un territoire profondément

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

amoureux du cyclisme.

Depuis plusieurs années, la région s'est engagée avec constance dans cette démarche. Son adhésion à l'association, l'implication des lycées professionnels, le soutien au projet de valorisation, tout cela témoigne d'une volonté forte : préserver, transmettre et faire rayonner. Cette ambition va plus loin : elle s'inscrit dans un projet global de développement local, porté par la requalification du parc des sports de Roubaix. Ce lieu à l'esthétique sobre et régulière incarne le style Art déco de l'architecte Jacques Gréber. L'objectif est clair : faire de ce site un pôle d'excellence, où se conjuguent sport de haut niveau, tourisme, innovation et patrimoine.

Autour du vélo, un véritable écosystème se construit : formation des jeunes, accueil des équipes, création d'un musée, équipement ouvert à tous. Le cyclisme devient un levier de dynamique et de fierté collective. Le classement des 54 secteurs pavés, du vélodrome André-Pétrieux et du pont Gibus vient renforcer cette dynamique. Il protège un patrimoine unique, tout en soutenant les projets de développement, avec une ambition forte : faire de Roubaix une capitale mondiale du vélo d'ici 2030. Ce projet incarne parfaitement notre philosophie : allier patrimoine et innovation, mémoire et avenir, identité et attractivité. Le sport y joue un rôle essentiel : il relie, il rassemble et il inspire. A Roubaix, il s'enracine dans une histoire populaire, vibrante et profondément humaine.

En votant aujourd'hui en faveur de ce classement, nous affirmons une vision : celle d'une région fière de son histoire, confiante dans sa capacité à transformer son héritage en avenir. Le Paris-Roubaix, « l'enfer du Nord », restera pour longtemps encore un paradis de mémoire et de passion. Notre groupe votera avec enthousiasme cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Antoine SILLANI... Pardon. Mady DORCHIES.

MME DORCHIES-BRILLON : Merci, Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues, le Paris-Roubaix dépasse le cadre d'une simple épreuve sportive. C'est un événement populaire et culturel, profondément ancré dans notre identité régionale. Ses pavés, son vélodrome et ses lieux emblématiques témoignent de plus d'un siècle d'histoire et sont aujourd'hui considérés comme un véritable patrimoine vivant, porteur de mémoire et de sens pour notre territoire.

La région Hauts-de-France, consciente de cette richesse, agit depuis longtemps pour préserver et valoriser ce patrimoine. A travers l'Inventaire régional du patrimoine, la région mène une politique volontariste qui repose sur quatre axes : préserver, protéger, transmettre et valoriser, Monsieur le Vice-président DECOSTER, tout le patrimoine protégé et non protégé.

Le classement des 54 secteurs pavés, du vélodrome André-Pétrieux et du pont Gibus concrétise cet engagement. Il sanctuarise ces lieux, garantit leur préservation et permet de transmettre aux générations futures un héritage historique, culturel et populaire. La région soutient également des actions concrètes de valorisation, notamment les chantiers de jeunes bénévoles. Ces jeunes mobilisés sur le terrain participent à la restauration, à l'entretien et la mise en valeur de ces sites. Ils incarnent le lien entre le passé et l'avenir, et contribuent à faire vivre ce patrimoine au quotidien. Cette année encore, le Tour de France 2025, qui a traversé notre région, a montré l'engouement populaire et a mis en lumière la richesse de notre patrimoine régional. Ces événements rappellent combien le patrimoine culturel et populaire du Nord est un levier d'attractivité et de notoriété, capable de rayonner à l'échelle européenne et mondiale.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, la région Hauts-de-France défend vigoureusement ce classement, à la fois comme un acte de protection et comme un symbole d'attachement profond à notre patrimoine. Aussi, il vous est demandé d'approuver cette délibération, en émettant un avis favorable à ces éléments patrimoniaux indissociables du Paris-Roubaix.

Je vous remercie.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. LE PRESIDENT : Merci.

Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Monsieur le Président, très rapidement rappeler que c'était initialement une demande de la région des Hauts-de-France qui a été soumise à l'Etat. L'Etat revient vers nous maintenant pour que l'on donne un avis favorable à cette belle délibération, qui va permettre d'ancrer le Paris-Roubaix. Je tiens à saluer Cyrille TRICART d'ASO, qui est dans le public, qui a changé son billet de train pour pouvoir assister à cette délibération, pour rappeler aussi que le Paris-Roubaix est bien plus qu'une course.

A travers ce classement, on classe aussi le Paris-Roubaix comme étant une course sportive qui va bien au-delà. C'est aussi une course culturelle, une course qui fait connaître les Hauts-de-France, une course qui fait connaître les habitants des Hauts-de-France. Elle est ancrée dans notre ADN et dans notre cœur. A travers le Paris-Roubaix, on reconnaît la chaleur des Hauts-de-France, de cette course qui va du sud au nord des Hauts-de-France. Je suis particulièrement fier de cette délibération.

Je tiens également à faire un clin d'œil à Adrien PETIT, qui est un grand cycliste des Hauts-de-France – et je salue Nicolas CAPRON, car il est dans ta commune –, qui a pris sa retraite récemment. Je sais qu'il est très attaché au Paris-Roubaix. Je tenais à saluer aujourd'hui l'immense carrière de ce grand champion des Hauts-de-France. Nicolas, on compte sur toi pour lui relayer ce message.

Merci à tous.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Vote sur la délibération n° 2025.01646

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Je demanderai aux présidents de groupe de s'assurer que les membres de leurs différents groupes puissent être présents en séance. Ce serait tout de même mieux, si vous voyez ce que je veux dire ; 23 non-votants, ce n'est pas normal. La séance n'est certainement pas levée. La présence ne peut pas être par intermittence dans cet hémicycle.

Bien évidemment, je suis désolé pour ceux qui sont présents. Comme dans certains endroits, les sermons s'adressent bien souvent à ceux qui ne sont pas forcément présents, mais bon...

Pour le reste, je tiens à saluer Cyrille TRICART. Nous sommes particulièrement satisfaits du partenariat que nous avons avec ASO. La seule surprise que j'ai, c'est d'apprendre qu'il retourne en train à Paris et qu'il n'est pas retourné à vélo, mais bon...

2025.01137 - Politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs : appels à projets 2025/2026

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET a la parole.

(la sonnerie d'un téléphone retentit)

Quel est ce petit bruit musical ? Margaux ROUCHET, c'est une introduction en musique. Il paraît que cela

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

adoucissent les mœurs. Aujourd'hui, cela va.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, comme nous l'a confirmé le Vice-président Antoine SILLANI en commission, sur le premier appel à projets pour ces investissements en matière d'équipements sportifs, évidemment, la moyenne d'interventions de l'année dernière devient un plafond cette année. C'est rarement une bonne nouvelle.

Pour nuancer, il faut dire que ce n'est pas la pire nouvelle qu'a reçue le monde sportif ces dernières semaines et ces derniers mois. Je parle évidemment du financement du sport au niveau national, avec - 100 millions d'euros pour le sport, - 40 millions d'euros pour le financement du Pass Sport, qui exclut dans sa nouvelle mouture l'ensemble des 6 à 13 ans, à l'exception de ceux qui bénéficient de l'AAEH. Par conséquent, on l'a vu, on l'a senti au contact des clubs sportifs dans la région, ils sont inquiets ; ils sont inquiets pour leurs financements, pour leurs pratiquants, pour leurs licenciés.

Je voulais profiter de cette délibération, que l'on votera, pour leur témoigner notre soutien le plus entier et pour tous vous inviter, mes chers collègues, à participer à la manifestation ce samedi, à l'appel du mouvement associatif, qui mobilise l'ensemble des associations, y compris les clubs sportifs, mais je pense aussi aux centres sociaux. L'ensemble des associations se mobilise ce samedi pour dénoncer les risques qui pèsent, que l'austérité fait peser sur leur budget, sur leur action nécessaire et sur leur rôle d'importance capitale dans le tissu social de notre pays.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je m'associe à l'appel à manifester ce samedi 11, manifestation très importante de l'ensemble du corps associatif, quel que soit le secteur (la culture, le sport, les centres sociaux, etc.). Mesdames et Messieurs de la majorité, vous êtes aussi les bienvenus pour les soutenir. Ce serait un beau symbole.

Cette délibération, cet appel à projets pour des équipements sportifs, bon, on est effectivement favorable. Ce n'est qu'un appel à projets. On verra ce qu'il en sera des projets qui seront finalement retenus et soutenus par la région, compte tenu de l'enjeu.

(brouhaha)

Ah ! Les collègues du Rassemblement National se réveillent. Je commençais à être inquiet. Je ne vais pas vous mentir, mais on ne les a pas entendus de toute la journée. Je pensais qu'ils avaient perdu leur langue ou...

M. LE PRESIDENT : Cela va pour les mises en cause ! Si vous voulez faire un sketch, vous trouverez l'occasion de le faire en dehors de cet hémicycle. C'est bon !

M. TIRMARCHE : Très bien. Désolé de me préoccuper de leur santé.

M. LE PRESIDENT : Certainement pas à moi ! Vos provocations, vous les gardez pour vous, chez les Insoumis.

(applaudissements)

Je n'ai pas besoin d'être applaudi par qui que ce soit. Je ne serai instrumentalisé par personne dans cet hémicycle. Vous connaissez mon credo : ni LFI ni RN. A bon entendre !

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

(applaudissements)

Monsieur TIRMARCHE, vous avez encore la parole pour peu de temps.

M. TIRMARCHE : Non, mais je vais m'arrêter là. Cela va aller. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Ce n'était que pour cela ? D'accord.

Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Président, vous m'entendez ?

M. LE PRESIDENT : Je vous entends très bien. Je suis tout ouïe.

M. LORIC : Parfait.

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est l'occasion de saluer la stratégie d'investissement de la région dans le mouvement sportif, une stratégie à la fois ambitieuse, attentive et inclusive. Ambitieuse par les investissements dans le sport de haut niveau, qui permettent d'obtenir la tenue de grands événements populaires, comme on a pu le voir encore ce midi avec le grand départ du Tour de France, présent pendant pas moins de quatre jours dans la région des Hauts-de-France. Ambitieuse aussi par le soutien apporté à des clubs de tout premier rang, partout sur le territoire, du SQBB de Saint-Quentin aux Gothiques d'Amiens, des Sang et Or de Lens aux volleyeuses du Tourcoing Lille Métropole Volley-Ball, l'occasion que nous font vivre ces clubs de vivre des matchs, événements populaires qui nourrissent le sentiment d'appartenance à une terre d'excellence.

Une stratégie attentive aussi, par l'investissement dans des structures de proximité très attendues par les communes. Je pense, par exemple, au soutien au déploiement de *city stades* en milieu rural, qui permet une pratique du sport plus spontanée, plus libre, et de créer ainsi de nouveaux lieux de rencontre et d'animation. Je pense notamment à Madame le maire de Dreuil-lès-Amiens, Maria TREFCON, qui était ravie de cet investissement de la région.

Une stratégie attentive aux clubs de quartier, dont l'action dépasse le strict cadre sportif et permet un véritable rôle social d'insertion vers l'emploi, comme on a pu le constater ensemble, avec mon collègue, le Vice-président Antoine SILLANI, lors d'une visite du club des Portugais d'Amiens.

Une action attentive et inclusive par le financement de moyens de transport pour l'accès aux activités sportives. J'ai eu le plaisir, la semaine dernière, de remettre les clefs d'un minibus à l'UNSS de Picardie, à l'occasion de la course « La Lycéenne », qui a rassemblé 300 personnes. Ce minibus permettra d'assurer un accès sécurisé aux sites sportifs, notamment pour de jeunes adolescentes, contribuant ainsi au rééquilibrage de la pratique sportive en faveur des femmes.

Pour ce soutien assuré à tous les clubs, du plus haut niveau au club le plus familial, partout sur le territoire, pour cette politique ambitieuse, attentive et inclusive, et pour citer Jeff Tuche, qui ne laisse personne sur la « tuche », nous apporterons notre entier soutien à cette délibération.

Merci.

M. BRICE : Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Attendez, j'ai Antoine SILLANI avant, qui est inscrit. Monsieur SILLANI, on va voir si vous avez la frite.

M. SILLANI : Absolument. Je n'ai pas le talent pour passer chez Monsieur CHAMEROY ce soir. Je n'ai pas prévu

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

ma phrase, mais bravo pour la belle citation !

Je suis très heureux de cette délibération. Vous savez, une région pourrait s'atteler à ne soutenir que les très grands équipements, ce que nous faisons à travers nos équipements sportifs d'excellence. Néanmoins, ce n'est pas le choix que nous portons avec Xavier BERTRAND, car on souhaite à la fois soutenir des *city stades* pour maintenir un sport pour toutes et tous, et notamment favoriser ce sport-santé si essentiel.

D'ailleurs, dans ce nouvel appel à projets, nous participerons également financièrement aux rénovations de ces *city stades* et de ces petits équipements de proximité en ruralité ou encore dans les quartiers en politique de la Ville. A travers cet appel à projets, nous soutiendrons également les équipements communaux, portés par les communes, qui favorisent tout de même nos clubs.

C'est cela l'important, ce que je disais tout à l'heure en conférence de presse : pourquoi va-t-on soutenir ces équipements sportifs ? Pourquoi, vous qui êtes élus locaux, allez-vous créer des équipements sportifs ? C'est aussi pour favoriser nos clubs. Ce sont nos clubs qui sont les courroies de transmission républicaine et des boussoles républicaines dans nos communes. Cependant, pour que nos clubs grandissent, se développent et continuent de transformer l'image de notre région, ils ont besoin d'équipements sportifs de qualité. C'est ce que nous allons également soutenir avec cet appel à projets.

D'ailleurs, on va plus loin dans la démarche, car dans le jury, comme c'est un appel à projets de sélection, il y aura le mouvement sportif. On garantira également à nos clubs des équipements qui correspondent à toutes leurs attentes et à leurs besoins. On garantira également des équipements qui seront mutualisés, car c'est aussi cela le sens de l'histoire, c'est la mutualisation que l'on souhaite garantir.

C'est cela, cet appel à projets : il permettra de mailler le territoire, de donner des équipements sportifs de qualité à toutes et tous, car le sport, c'est bon pour la santé, c'est bon pour la compétition, mais qu'est-ce que c'est bon pour la société ! Du fond du cœur, merci à tous nos bénévoles qui font quelque chose d'extraordinaire pour le sport, qui font bien plus que du service public, qui font du service au public.

Merci à vous tous.

M. BRICE : Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons pour cette délibération, car les collectivités locales ont besoin de ces soutiens. Cependant, nous le ferons sans illusion, car ce texte illustre, une fois de plus, le manque d'ambition réelle pour nos territoires. Les chiffres sont têtus : la région Hauts-de-France reste la moins bien équipée de France, avec seulement 41,3 équipements pour 10 000 habitants, et près d'un quart de nos communes, soit 948, ne dispose d'aucune infrastructure sportive. Pire encore, seuls 12 % de nos équipements sont considérés comme récents. C'est la preuve flagrante d'un retard structurel, qui aurait mérité un plan massif, pas un simple ajustement administratif.

On nous parle aujourd'hui de simplification, avec deux dispositifs : un pour les équipements en accès libre et un pour les équipements structurants. Derrière la simplification, c'est la réduction des moyens qui domine. En 2025, l'aide régionale se limite à 35 000 euros maximum pour les projets en accès libre et 200 000 euros pour les projets structurants, avec des taux plafonnés respectivement à 50 % et 30 %. Autrement dit, des montants largement insuffisants face à l'explosion du coût des matériaux, de l'énergie et de la transition écologique.

Quant à la méthode, elle aggrave la fracture territoriale. Le passage au système d'appel à projets oblige désormais les communes à se tenir en veille constante sur la plate-forme régionale. Combien de petites ou de moyennes communes ont les moyens humains et administratifs pour le faire ? Ce sont toujours les mêmes territoires bien dotés et bien conseillés qui capteront les subventions, pendant que les petites communes rurales resteront sur la touche.

Nous voterons pour, par responsabilité et par cohérence avec notre attachement à l'investissement local. Néanmoins, cette politique, malgré ces discours, reste trop faible, trop technocratique et trop éloignée des réalités

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

de terrain. Le sport est d'abord un outil d'égalité et de cohésion territoriale, pas une vitrine budgétaire.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres intervenants ?

Juste un point : sur l'efficacité de nos politiques, si vous la mettez en doute, renseignez-vous auprès d'Hénil-Beaumont. Vous verrez que l'on a une ambition sportive partout sur les territoires et, en plus, que j'ai de nombreux défauts, mais que je ne suis pas sectaire.

Vote sur la délibération n° 2025.01137

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Cela s'est un peu amélioré sur le nombre de non-votants, mais il y a encore des progrès à faire, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe. Il suffit de demander.

Relations internationales

2025.01372 - Renouvellement du Protocole d'entente avec l'Etat du Maryland (Etats-Unis d'Amérique)

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET.

MME ROUCHET : Je ne prendrai pas la parole, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : D'accord.

Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous sommes appelés à renouveler le protocole d'entente avec l'Etat du Maryland aux Etats-Unis d'Amérique. Notre délégation votera favorablement ce protocole, car, de manière générale, nous croyons en la force des coopérations internationales pour bâtir des ponts entre les peuples et les cultures. D'autant que la relation avec le Maryland est riche d'une histoire commune, qui s'inscrit de longue date dans notre territoire.

Le bilan, qui m'a été transmis tardivement, fait apparaître des aspects tout à fait intéressants. Néanmoins, j'espère que l'on pourra convenir que cette coopération reste très modeste, puisque, à titre d'exemple, ce n'est même pas 200 élèves qui sont partis en mobilité aux Etats-Unis. Compte tenu des dizaines de milliers que compte notre région, c'est tout de même un peu juste. Cela, puis d'autres événements, qui sont essentiellement des webinaires, des rencontres, des réunions, et assez peu d'éléments pratiques, de mon point de vue.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faut « mettre le paquet » sur la résidence d'artistes et les échanges mutuels plus nombreux, en faisant de « l'aller vers » sur la question artistique. Vous l'avez compris, sur la question des mobilités des lycéens, les apprentis, les jeunes en insertion aussi, en lien avec les Missions locales. Puis, sur l'aspect un peu plus économique, aller voir du côté de l'économie sociale et solidaire, qui pourrait être un secteur à soutenir, peut-être un forum franco-américain, des choses comme cela.

On va voter pour cette délibération, car ce partenariat doit rester une chance de justice sociale, de culture partagée et d'innovation écologique des bonnes pratiques.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. LE PRESIDENT : Deux minutes. Merci.

Jean-Paul MULOT.

M. MULOT : Merci, Monsieur le Président.

Deux cents élèves, c'est mieux que rien, je dirais pour commencer. C'est effectivement un vieux partenariat. C'est presque notre patrimoine, puisque ce partenariat avait été signé par Pierre Mauroy, lorsque Ronald Reagan était président des Etats-Unis. Cela remonte à 44 ans.

Beaucoup de choses se font dans la culture. On va signer un accord entre le Musée Matisse et le Musée des Beaux-Arts de Baltimore. En matière de médiation, il y a une fresque rurale qui a été réalisée à Saint-Quentin pour le projet *street art*. Il y a une grande tournée de *The American Library* dans toute la région. Il y a donc des choses culturelles qui se font.

Il n'y a peut-être pas d'économie sociale et solidaire, car il est vrai que l'Amérique est moins familière de ces sujets. Pour autant, tous les lycées de la région, qui participent à des opérations de partenariat et de jumelage, sont très satisfaits. C'est d'ailleurs tous les lycées de la région, de l'ancienne Picardie et du Nord – Pas de Calais, qui y participent. Il y a aussi des accords en matière de santé, des accords économiques, la recherche, les universités, la plupart des pôles universitaires sont très satisfaits.

Par ailleurs, aujourd'hui, dans un contexte international difficile, où il est de plus en plus difficile pour les étudiants, les chercheurs, les petites et moyennes entreprises d'accéder au marché américain, c'est un accord qui est justement essentiel. Cela permet d'obtenir des visas, de faciliter des mobilités, à un moment où, compte tenu du contexte douanier notamment, la situation est difficile pour nos entreprises.

Selon moi, c'est un partenariat vraiment remarquable, avec un budget... Je salue le travail des équipes de la Direction des Relations internationales qui, avec un budget peu important, réalisent des miracles. Je trouve que – et en technologie, pour l'avenir du pays, on apprend beaucoup de choses – c'est respectueux de nos patrimoines respectifs. Cela touche aussi l'hôtellerie, le secteur du cheval. C'est extrêmement vaste.

Selon moi, c'est un partenariat vraiment exemplaire. C'est pourquoi je vous invite, chers collègues, à voter en faveur de ce renouvellement.

M. LE PRESIDENT : C'est l'explication de vote ?

M. MULOT : Oui, pardon.

Pour autant, j'appelle tout de même à ce que l'on soutienne ce partenariat, dans tous les cas de figure. Il est, à mon sens, vraiment un très bon partenariat pour la région Hauts-de-France.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : J'ai Roxane LUNDY pour une explication de vote. Non ?

Vote sur la délibération n° 2025.01372

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2025.01374 - Renouvellement de l'accord de coopération entre la région Hauts-de-France et la Voïvodie de Silésie (République de Pologne)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET.

MME ROUCHET : Je ne prends pas la parole.

M. LE PRESIDENT : Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, une prise de parole rapide pour signaler que notre délégation votera favorablement ce renouvellement d'accord de coopération entre la région Hauts-de-France et la Voïvodie de Silésie, qui incarne plutôt correctement l'amitié franco-polonaise et qui correspond au cœur de notre histoire commune, en particulier au sein de la région Hauts-de-France et en particulier dans le Nord et dans le Pas-de-Calais.

Un bilan intéressant, que je suis content d'avoir reçu, qui reste néanmoins un peu trop marqué économiquement, de mon point de vue. Cela manque, j'insiste vraiment sur le peu d'échanges culturels dans le cadre de cet accord. Néanmoins, je conviens tout à fait que les échanges culturels sont nombreux et se font plus souvent à l'échelle des communes ou des intercommunalités.

Toujours est-il que, dans tous les cas, nous voterons en faveur de cet accord de coopération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Jean-Paul MULOT, pour deux minutes.

M. MULOT : Dans le cadre du contexte géopolitique, ce partenariat avec nos amis polonais est particulièrement intéressant. Je rappelle que la France et la Pologne ont signé, en mai dernier, à Nancy, un traité d'amitié et de coopération renforcée. Il est essentiel, dans ce cadre, que nos régions s'engagent dans cette dynamique. Là aussi, c'est un accord ancien, qui s'est conclu au lendemain de la chute du mur de Berlin. Pour cette région qui nous ressemble, qui a aussi été engagée dans la transition énergétique et qui est confrontée, comme notre région, à la reconversion et à la transformation de son économie, c'est un outil très concret de coopération.

On peut regretter que l'axe économique soit un élément important, mais cet axe économique est aussi un axe environnemental. On travaille évidemment avec les *clusters* et les entreprises. On participe au Congrès économique européen de Katowice. On a beaucoup d'échanges sur les thématiques de l'énergie, de la santé, du numérique et aussi du nucléaire, je tiens à le préciser. Puis, les mobilités professionnelles et techniques sont multiples, à la fois entre des lycées et des universités.

Ce partenariat est complété par notre partenariat avec nos amis allemands de Rhénanie, puisque l'on opère dans le cadre du triangle de Weimar. On mène des actions communes sur la transition industrielle, sur la culture, évidemment sur le soutien à l'Ukraine, mais aussi, par exemple, sur la lutte contre la désinformation. On va construire, avec l'université de Katowice, Sciences Po Lille, l'école de journaliste et l'université de Münster, un programme autour des *fake news*, qui est un sujet essentiel, une menace importante pour nos sociétés. Nous réunirons, à l'occasion de la prochaine rencontre, des jeunes qui viennent de ces trois régions européennes.

Ce partenariat est aussi exemplaire de ce que peut être l'Europe des régions. Il est extrêmement concret.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

En explication de vote, est-ce que François DECOSTER veut ajouter quelque chose ?

M. DECOSTER : Très rapidement, Monsieur le Président, signaler que cet accord de coopération bilatérale nous permet aussi d'avoir une coopération trilatérale, c'est le triangle régional de Weimar, avec des aspects d'échanges d'expertises. On a eu ici même, il y a quelques semaines, Olivier ENGRAND était là, un échange sur les politiques en matière cyclable menées par les trois territoires. La culture donne lieu à une réunion annuelle. Nous avons célébré les filières des arts de la rue et du cirque. Nous avons également le Sommet annuel des jeunes.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

L'accord que nous avons avec la Silésie s'inscrit dans ce partenariat du triangle régional de Weimar, que nous avons également avec la Rhénanie du Nord-Westphalie.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Vote sur la délibération n° 2025.01374

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

MOTIONS ET VOEUX

M. LE PRESIDENT : Je vous propose maintenant, mes chers collègues, il est 16 heures 04, de passer au vote de l'urgence des motions et des vœux arrivés hors délai.

Urgence de la motion « Affirmation d'un soutien régional à la reconnaissance de l'Etat palestinien et actions concrètes de solidarité internationale » déposée par le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi

M. LE PRESIDENT : Pour le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi, la parole est donnée à Marianne SECK pour deux minutes, afin de défendre l'urgence de la motion « Affirmation d'un soutien régional à la reconnaissance de l'Etat palestinien et actions concrètes de solidarité internationale ». C'est Jean-Paul MULOT qui lui répondra. On a Alexandre DUFOSSET qui s'est inscrit.

Madame SECK, vous avez la parole.

MME SECK : Monsieur le Président, chers collègues, hier soir, sur l'artère meurtrie de Gaza, une trêve s'est levée. Ces mots « accord de paix », murmurés au milieu du fracas, auxquels nous voulons croire profondément, ils ne rendront pas la vie aux milliers d'âmes emportées, ils ne feront pas oublier les mères qui pleurent, les enfants ensevelis, les hôpitaux détruits, la faim organisée, la peur, les ruines... mais dans cette nuit longue de tant de souffrances, il est cette lueur fragile qui dit encore : l'humanité n'est pas morte.

Deux ans que nous réclamons, avec La France insoumise, la fin du massacre. Deux ans que nous sommes traînés dans la boue, mais cela n'est rien face à l'horreur que vit le peuple palestinien. Oui, car nous avons vu l'horreur : un peuple bombardé, un peuple affamé, des civils pris au piège, la dignité piétinée. Le mot « génocide » enfin prononcé, terrible, comme un avertissement à toute l'humanité.

Pourtant, aujourd'hui, nous choisissons d'espérer. Nous choisissons de croire qu'un autre destin est possible, celui de deux peuples libres, deux nations reconnues, vivant côte à côte, en paix.

C'est pourquoi ici, dans notre région des Hauts-de-France, nous vous proposons de faire plus que prononcer des mots. Nous vous proposons d'agir, dans cette fenêtre de tir d'une paix enfin annoncée. Nous vous proposons d'affirmer notre soutien à la reconnaissance officielle de l'Etat palestinien, et ainsi de traduire cette reconnaissance en actes concrets de solidarité : hisser le drapeau palestinien devant le Conseil régional, mettre en place un programme de coopération avec la Palestine, sensibiliser à la paix dans nos lycées, tout cela comme un signe pour la paix, pour la justice, pour la dignité humaine, en soutenant la reconnaissance de l'Etat palestinien. Nous voulons que la région des Hauts-de-France soit cette voix tranquille, celle qui dit : oui, nous croyons encore à la vie, oui, nous croyons encore en la paix, et oui, nous croyons encore en l'humanité.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons de voter l'urgence de cette motion, afin qu'elle puisse être examinée en séance. Je vous remercie.

Madame HAMDANE prendra l'explication de vote sur cette motion.

M. LE PRESIDENT : Elle n'était pas inscrite. J'ai indiqué auparavant quelles étaient les prises de parole.

Jean-Paul MULOT.

M. MULOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais être bref.

Pendant que certains déposent des motions ou publient des communiqués et que d'autres s'indignent, à la

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

région, la Direction des Relations internationales s'est mobilisée et a travaillé pendant tout l'été. Contrairement à certains communiqués qui ont été publiés il y a quelques semaines, nous avons beaucoup échangé avec des organisations aussi diverses que Cités Unies France, l'AFD, Mission Enfance et, évidemment, le consulat de France à Jérusalem. L'objectif était d'essayer de construire une aide réaliste, traçable, qui serait utile pour les enfants de Gaza.

Or, le constat, et c'est le constat du Quai d'Orsay, de l'ensemble des organisations non gouvernementales, c'est que la route est aujourd'hui malheureusement coupée. L'eau, la nature et les vaccins ne passent plus, et aucune aide locale n'est garantie d'arriver.

Je dirais que venir aujourd'hui parler d'un drapeau sur la façade, c'est de la politique politicienne. Ce n'est pas de la politique de résultat. Je pense que c'est instrumentaliser le malheur, au lieu d'y répondre.

Nous choisissons la responsabilité, pas la posture ; les faits. Le jour où l'aide pourra passer, car vous parlez toujours de motion d'urgence, nous pourrions être prêts, avec l'Etat et des ONG, pour monter une aide concrète qui pourra être utile.

Aujourd'hui, je constate qu'il y a un mot d'espoir, un plan de paix qui a été annoncé par le président TRUMP, qui prévoit la libération des otages israéliens et un cessez-le-feu négocié. S'il se confirme, c'est un tournant historique qui permettra peut-être d'acheminer une aide auprès des enfants de Gaza et, au-delà, pour l'ensemble de la population palestinienne, peut-être. Nous pouvons nous en réjouir, même si vous n'aimez pas beaucoup le président TRUMP.

Pour ces raisons, j'invite cette assemblée à rejeter votre motion.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DUFOSSET, explication de vote ?

M. DUFOSSET : Merci, Monsieur le Président.

Nous voterons, sans suspense, contre cette motion proposée par le groupe PCPE de La France insoumise, car notre position ne varie pas. Tout le monde la connaît. Elle est constante sur ce sujet, mais permettez-moi de rappeler quelques évidences.

La France insoumise prétend agir pour la paix, mais oublie toujours, elle vient encore de le faire, de rappeler d'où vient la guerre, c'est-à-dire l'attentat terroriste du 7 octobre. Nous avons fêté, il y a quelques jours, le sinistre anniversaire des civils massacrés, des Français qui sont morts. Là encore, aujourd'hui, nous n'avons pas eu un seul mot de la part de La France insoumise. Rappelons-le, tout cela a été classé, le Hamas, comme organisation terroriste par l'Union européenne, alors que La France insoumise qualifie le pogrome du 7 octobre comme étant un acte de résistance.

Ce que vous proposez ici n'a rien d'un message de paix. C'est une motion d'affichage, un geste purement symbolique, qui masque mal votre complaisance avec certains discours communautaristes.

(brouhaha sur les bancs du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi)

Alors, j'ai regardé votre vœu. Vous parlez de culture...

M. LE PRESIDENT : Non, mais vous n'avez pas la parole.

M. DUFOSSET : ...de dialogue et de compréhension mutuelle. Bon. Cela nous laisse un peu pantois, lorsque nous découvrons ces derniers jours comment vous traitez notre collègue Cédric BRUN, lorsqu'il décide d'avoir une voix différente de la vôtre. On mesure là encore votre conception très personnelle de la paix et de la fraternité, de la culture du dialogue et de la compréhension mutuelle, que vous défendez si bien dans votre texte. Bref,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

comme d'habitude, on voit bien que vous vivez dans un monde parallèle, très peu réjouissant. Pas étonnant ce que vous souteniez donc le Hamas. Vous voulez assurer, par la mise en place du drapeau palestinien sur le fronton de l'hôtel de ville, une reconnaissante victoire pour ce qu'ils ont perpétré le 7 octobre 2023.

Pour toutes ces raisons, ce sera bien évidemment sans nous.

Je vous remercie.

(applaudissements et huées)

M. LE PRESIDENT : Si vous voulez, Madame DELLI, si j'ai besoin de suspendre la séance, je la suspendrai, même pendant une heure s'il le faut.

Ensuite, qui avez-vous comme inscrit, qui n'était pas inscrit ?

C'est toujours le même groupe ! Non, vous aussi. Cela arrive également chez vous, Monsieur GUINIOT.

MME HAMDANE : Merci, Monsieur le Président. Toujours le même groupe...

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, notre groupe La France insoumise votera en faveur de cette motion, car ce n'est pas un simple symbole. C'est un acte de solidarité, de fidélité à nos valeurs républicaines et de cohérence avec le droit international.

Nous pensons d'abord à toutes les victimes de la tragédie du 7 octobre 2023, aux civils israéliens et palestiniens, aux otages encore détenus et à leurs familles. Leur libération, comme celle des prisonniers palestiniens injustement enfermés, doit être une priorité humanitaire absolue. Toutefois, la compassion ne s'arrête pas aux frontières. Depuis deux ans, le peuple palestinien vit une tragédie sans nom : des milliers de morts, des villes détruites, des enfants privés d'école. Face à cela, le silence serait une faute morale.

Alors que la France a reconnu l'Etat palestinien, alors que cette nuit un accord est conclu pour la libération des otages, des prisonniers palestiniens et le cessez-le-feu à Gaza, il nous revient ici, à l'échelle régionale, de traduire cet engagement en actes concrets. D'autres l'ont fait avant nous : Occitanie, Strasbourg, Lyon, Grenoble et même Barcelone. Soutenir le peuple palestinien, ce n'est pas s'opposer à un autre peuple. C'est affirmer que la paix ne peut exister sans justice, que tous les peuples ont droit à la liberté et à la sécurité. C'est pourquoi nous voterons pleinement et fièrement cette motion, convaincus que notre région des Hauts-de-France saura être fidèle à son histoire de fraternité, de solidarité et de courage politique.

Ceci étant dit, Monsieur le Président, je profite de mon temps de parole pour réagir à vos propos de tout à l'heure. Vous vous permettez régulièrement, au sein de cet hémicycle, de nous mettre au même niveau que le Rassemblement National. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec le Rassemblement National. Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec nous. Pour autant, les Français préféreront toujours l'original à la copie. C'est votre groupe politique, par le biais de votre président, Monsieur RETAILLEAU...

M. LE PRESIDENT : Madame, cela fait deux minutes. Une explication de vote, c'est deux minutes.

Pour le reste, vous ne m'empêcherez pas de penser et de dire ce que je vais dire : en ce qui me concerne, c'est ni RN ni LFI.

Vote sur l'urgence de la motion « Affirmation d'un soutien régional à la reconnaissance de l'Etat palestinien et action concrète de solidarité internationale » déposée par le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Urgence du vœu « La région Hauts-de-France dénonce la précarité étudiante et appelle à un grand effort national d'urgence » déposé par le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi

M. LE PRESIDENT : Pour le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi, la parole est donnée à Yannick BROHARD pour deux minutes, afin de défendre l'urgence du vœu « La région Hauts-de-France dénonce la précarité étudiante et appelle à un grand effort national d'urgence ». C'est Manoëlle MARTIN qui lui répondra. Il n'y a pas d'inscrit.

M. BROHARD : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, lorsque les ressources moyennes des étudiants sont estimées à 1 129 euros, alors que le seuil de pauvreté est à 1 216 euros, il y a urgence. Lorsque le montant de certaines bourses les apparente à de l'argent de poche, il y a urgence. Lorsque seuls 6 % des étudiants peuvent se loger dans les résidences du CROUS, il y a urgence. Lorsque seuls 25 % des boursiers trouvent à se loger *via* le CROUS, il y a urgence. Lorsque 5 000 logements ont été construits par le CROUS alors qu'il en avait été promis 60 000, il y a urgence. Lorsque 2 300 demandes de logement sont déposées dans les résidences Les Estudines, qui n'en ont que 250 à offrir, il y a urgence. Lorsque le nombre d'étudiants boursiers augmente de 10 % en 2025, il y a urgence. Lorsque même les étudiants des classes moyennes, fragilisés par Parcoursup, sont à la merci de logeurs peu scrupuleux, il y a urgence.

Lorsqu'un étudiant sur deux est mal logé, il y a urgence. Lorsqu'un étudiant sur trois saute régulièrement un repas, il y a urgence. Lorsqu'un tiers des étudiants est en situation de précarité alimentaire, il y a urgence. Lorsque des étudiants par dizaine dépendent de l'aide alimentaire, il y a urgence. Lorsque les bénéficiaires de l'aide alimentaire redoublent davantage que les autres, il y a urgence. Lorsque les repas à 1 euro ou les 100 repas gratuits de la région sont réduits, voire supprimés, il y a urgence. Lorsque 46 % des étudiants sont obligés d'avoir un emploi, il y a urgence.

Lorsque certains envisagent de multiplier par dix les frais d'inscription à l'université, il y a urgence. Lorsque les APL baissent alors que les loyers augmentent, il y a urgence. Lorsque 44 % des étudiants sont désormais en situation de vulnérabilité sociale, économique et psychologique, il y a urgence. Lorsque l'ascenseur social par les études ne fonctionne plus, il y a urgence.

Comme il n'y a pas plus grande injustice que de devoir renoncer à des études pour des questions financières, je vous invite, mes chers collègues, à reconnaître le caractère urgent de ce vœu. Je vous remercie.

MME MARTIN : Monsieur BROHARD, s'il y avait urgence, comme vous le dites, pourquoi ne le faites-vous que maintenant ?

La région Hauts-de-France, vous le savez, a été précurseur depuis la crise sanitaire. Justement, vous en avez parlé à propos des 100 repas gratuits. Elle n'a pas seulement mis en place les 100 repas gratuits par an pour les étudiants boursiers, elle a aussi mis un fonds régional social d'urgence à destination des étudiants.

Il s'avère que l'Etat, à la suite du volontarisme que nous avons mis en place, a décidé de mettre le repas à 1 euro. On a bien vu que les deux dispositifs cohabitaient. Comme vous cherchez à avoir des informations sur le taux de retour et de participation à ce dispositif, on vous a dit qu'il y avait 50 % de consommé dans notre dispositif. On s'est dit que l'on ne répondait pas suffisamment bien à nos étudiants. Nous avons donc décidé d'augmenter le fonds régional social d'urgence, ici, dans cet hémicycle, afin de répondre au mieux et d'accompagner les étudiants.

Maintenant, je voudrais tout simplement rappeler à mes collègues, leur dire que je ne pense pas que l'urgence se présente aujourd'hui de cette manière. En matière de vie étudiante, la prise en charge de la précarité étudiante relève de la responsabilité de l'Etat et non de la région. Pourtant, je viens de vous démontrer que l'on

accompagnait au mieux nos étudiants, mais cela relève aussi des CROUS et des universités.

Je vous propose donc de rejeter l'urgence de Monsieur BROHARD.

Vote sur l'urgence du vœu « La région Hauts-de-France dénonce la précarité étudiante et appelle à un grand effort national d'urgence » déposée par le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Si ce sujet, certains veulent l'aborder dans la plus grande sérénité pour trouver des solutions, Manoëlle MARTIN est à la disposition des uns et des autres, car c'est un vrai sujet, dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le ministre de l'Enseignement supérieur. J'aimerais qu'il y ait aussi une action beaucoup plus soutenue de la part de l'Etat, auquel nous pourrions nous allier.

Urgence du vœu « Défendre la pêche artisanale des Hauts-de-France » déposé par l'exécutif

M. LE PRESIDENT : Nous avons ensuite, sur l'urgence, le vœu de l'exécutif « Défendre la pêche artisanale des Hauts-de-France ». La parole est donnée à Marie-Sophie LESNE pour deux minutes, afin d'en défendre l'urgence. J'aurai Karima DELLI qui est inscrite.

MME LESNE : Monsieur le Président, chers collègues, la pêche artisanale des Hauts-de-France traverse une crise sans précédent et est aujourd'hui en péril. Nous ne comptons plus les décisions qui entraînent un report de l'effort de pêche dans nos eaux côtières et qui épuisent la ressource : perte d'accès aux eaux historiques à la suite du Brexit, fermeture de zones dédiées décidée unilatéralement, concurrence déloyale au sein même de l'Union européenne avec la présence de flottes industrielles, notamment sous pavillon hollandais, dotées de navires et de moyens colossaux. Tous les facteurs mettent à mal l'équilibre de notre pêche. Les poissons deviennent de plus en plus rares et de plus en plus petits, fragilisant la vitalité économique de nos petites flottilles, qui travaillent le long du littoral.

Nous ne pouvons laisser se reproduire ici la surpêche qui s'opère dans les eaux hollandaises. Cette situation entraîne également une cohabitation difficile en mer. Nous avons en mémoire l'attaque du « Rose de Cascia » en janvier, mais d'autres incidents surviennent régulièrement. Cette montée de la violence en mer est inacceptable. Elle met en jeu la sécurité de nos pêcheurs.

La région Hauts-de-France réaffirme avec force que la Manche ne peut devenir le terrain de toutes les dérives et de toutes les stratégies politiques. Nous devons défendre les intérêts vitaux de la pêche artisanale et des marins-pêcheurs qui font vivre nos côtes, nos ports et notre identité maritimes.

Aux côtés de la filière, nous portons la volonté de créer un plan de gestion européen spécifique pour le détroit de la Manche. La mise en place d'un groupe de travail Manche est indispensable pour parler d'une seule voix, défendre nos intérêts communs et construire une pêche durable, équitable et respectueuse de la ressource. Nous avons réaffirmé ce message lors des Assises de la pêche et des produits de la mer à Boulogne en septembre dernier, en présence d'eurodéputés membres de la Commission Pêche. Il a été entendu. La Ministre a en effet annoncé, par courrier adressé la semaine dernière au Comité régional des pêches, sa volonté d'initier des groupes de travail conjoint avec la Normandie, afin d'élaborer ce plan de gestion spécifique pour la Manche.

Au vu de cette récente actualité, il est désormais essentiel que l'Union européenne s'empare du sujet. C'est la raison pour laquelle je vous propose de voter en faveur de l'urgence de ce vœu.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

MME DELLI : Merci beaucoup pour cette explication.

Boulogne-sur-Mer, ses quais, ses aubettes, ses poissons frais vendus directement par les marins, les soles, les bars, les crustacés, c'était cela, notre littoral. Cependant, c'était avant que la pêche industrielle détruise les fonds marins, la biodiversité et, surtout, notre petite pêche côtière. Aujourd'hui, cette petite pêche, autrefois l'âme de nos villes, se meurt. De Boulogne à Dunkerque, les ports se vident. Rien qu'entre 2015 et 2021, nous avons perdu 20 % des emplois de marins-pêcheurs. Jadis vibrants d'activité, nos ports sont devenus le reflet d'un tissu économique en train de disparaître.

Il y a quelques semaines, je rencontrais encore des pêcheurs-caseyeurs, puisque j'avais déjà déposé un vœu sur la pêche artisanale. Ils me disent : « C'est un véritable SOS qu'on lance. » Ils parlent des conditions de travail qui se dégradent, une ressource qui s'épuise, des métiers qui risquent de disparaître dans les cinq prochaines années.

Le problème que nous avons, c'est la folie des grandeurs. Ces navires-usines, capables de pêcher en quelques heures ce qu'un artisan-pêcheur prendrait toute une vie à capturer. Comment en est-on arrivé là ? Les pêcheurs côtiers, ceux qui respectent la mer, qui ramènent du poisson frais, qui créent de l'emploi, ils le disent : ils sont abandonnés. Ils disent simplement : « Nous sommes seuls, nous ne sommes pas écoutés ».

Alors qu'attendons-nous ? Les grands navires de 100 mètres vident nos mers, ils détruisent les fonds marins, exportent leurs prises, ne créent absolument pas d'emplois. Ils laissent derrière eux un océan sans vie. La pêche industrielle, ce n'est pas la modernité, c'est une impasse.

Alors, aujourd'hui, vous voulez défendre la pêche artisanale. Je dis « chiche ! », mais votre vœu n'est pas à la hauteur des enjeux. Il manque énormément de choses. C'est la raison pour laquelle je vais voter pour, nous allons voter – excusez-moi, mes chers collègues – pour l'urgence...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

MME DELLI : ...mais nous ne cautionnerons pas, justement, l'écrit de ce...

M. LE PRESIDENT : Merci.

Vote sur l'urgence du vœu « Défendre la pêche artisanale des Hauts-de-France » déposée par l'exécutif

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Motion déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

« Pour le maintien des guichets TER au nom de l'égalité territoriale »

M. LE PRESIDENT : Maintenant, les motions.

Je cède la parole pour trois minutes à Caroline MELONI, pour le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés, pour présenter la motion « Pour le maintien des guichets TER au nom de l'égalité territoriale ». Sont inscrits : Héloïse DHALLUIN, Julien POIX, Christophe COULON.

Madame MELONI, vous avez la parole.

MME MELONI : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'exécutif régional a décidé de réduire les horaires de 87 guichets TER dès novembre 2025. Cela signifie 5 guichets fermés complètement, 63 ouverts seulement

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

quelques matinées par semaine et près de 80 emplois supprimés. On nous parle de modernisation ou de passage au numérique, mais soyons honnêtes : cette décision est une attaque contre le service public ferroviaire. Ceux qui vont en souffrir, ce ne sont pas ceux qui achètent leur billet sur leur téléphone ; ce sont les personnes âgées, les habitants des campagnes, les familles modestes. Bref, ceux qui ont le plus besoin d'un contact humain au guichet. Les vrais déconnectés ne sont pas ceux que l'on accuse de ne pas s'adapter, mais ceux que vous abandonnez en fermant ces points d'accueil.

Pour couronner le tout, Monsieur COULON a osé accuser les usagers eux-mêmes d'être responsables de ces fermetures ! Selon lui, si les guichets ferment, c'est parce que les gens ne les fréquentent plus assez. Cependant, comment les utiliser lorsque l'on réduit déjà leurs horaires, lorsque l'on ne communique pas sur les changements et lorsque l'on supprime progressivement les services ? C'est une double peine : on réduit l'accès, puis on reproche aux citoyens de ne plus venir. C'est profondément injuste.

La manière de faire est tout aussi choquante : aucune concertation avec les maires, ni avec les élus d'opposition. Même la liste des gares concernées n'a pas été communiquée. C'est un manque total de transparence.

Notre groupe, le Rassemblement National, Indépendants et Apparentés, considère que le train est un service essentiel. C'est ce qui relie nos territoires, nos villages, nos habitants. Nous demandons donc quatre choses simples :

- Stop aux fermetures et aux restrictions des guichets TER ;
- Transparence totale sur les gares, les emplois et les conséquences de ces décisions ;
- Maintien de tous les postes d'accueil dans les gares ;
- Un vrai plan régional pour garder et renforcer les guichets TER, surtout dans les zones rurales et pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique.

Parce que le service public n'est pas une dépense inutile, c'est ce qui fait vivre nos territoires et notre égalité. Fermer un guichet, c'est fermer un peu de lien humain. Le garder, c'est faire vivre la solidarité et la proximité.

Je vous remercie.

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Disons-le une bonne fois pour toutes, pour un parti contre l'immigration, vous êtes tout de même de sacrés passagers clandestins !

Voilà maintenant plusieurs années que nous alertons sur la présence humaine en gare, dès le début du mandat, avec le combat que nous avons mené conjointement avec les organisations syndicales, portant sur l'augmentation de l'amplitude horaire dans huit grandes gares de notre région. Le RN était totalement absent de ce combat. Lorsqu'au bout de deux ans, lors de la réouverture en horaires pleins sur ces mêmes gares, nous alertions sur la qualité de service, avec des mono-guichets et des agents en difficulté, le RN était à nouveau aux abonnés absents.

Dès la négociation de la nouvelle convention TER Hauts-de-France, nous alertions par ma voie, celle de mes camarades de toute la gauche confondue, le risque de fermeture des guichets dans les gares les moins rentables de la région. C'était tout de même écrit noir sur blanc dans les documents. Encore une fois, le RN était aux abonnés absents. Pire, la réduction des horaires des guichets, disons-le, est une conséquence de l'ouverture à la concurrence de notre réseau TER, politique pour laquelle le RN est totalement comptable avec la majorité de Monsieur BERTRAND.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Ce matin même, un rassemblement important s'est tenu devant la région pour la défense de nos guichets, avec des maires des communes concernées, des associations d'usagers, des syndicats. Vous étiez bien évidemment absents.

Personne n'est dupe de la manœuvre, à six mois des élections municipales. Ayons tout de même une pensée amusée pour le rédacteur de ce texte, recopiant malhabilement l'un de nos tracts.

(applaudissements et brouhaha)

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Certains de nos collègues d'outre-droite se découvrent une passion récente pour le ferroviaire, alors qu'ils n'ont eu de cesse d'attaquer celles et ceux qui le défendent au quotidien, je veux parler des organisations syndicales et des associations d'usagers. Les hypocrites, comme les abeilles, ont le miel à la bouche et l'aiguillon caché, comme disait le poète Jacques Delille.

Revenons à l'essentiel, revenons à ce chiffre, Monsieur COULON : 87. C'est un chiffre qui revient depuis ce matin. Ce sont 87 guichets impactés, 87 gares, 87 portes d'entrée sur les territoires ruraux, 87 territoires urbains, 87 territoires périurbains, qui constituent une mosaïque diverse, mais où le besoin de services publics se fait sentir urgemment au quotidien. A l'heure où notre République chancelle sur ses bases, 87 maires de toutes tendances politiques sont tombés de leur chaise en découvrant ce qui avait été prévu pour eux ; 87 villes, villages, territoires, où vous faites se répandre, malgré vous, un sentiment d'abandon et d'injustice, qui renforce la fracture entre les territoires de notre République.

Ce sentiment d'injustice est un poison. Monsieur COULON, comme le dit un proverbe persan, on ne cueille pas le fruit du bonheur sur l'arbre de l'injustice.

Alors, ce n'est pas une question politique. Ce n'est pas une question partisane. C'est une question d'aménagement du territoire, d'accès à la mobilité et aux services publics. C'est une question, tout simplement, de présence de notre République dans chacun des territoires que l'on a dans notre région Hauts-de-France.

Votre théorème, Monsieur COULON, c'est réduire les services publics, réduire les avantages de la carte TER Hauts-de-France, modifier la gamme tarifaire. Finalement, on aboutit à une équation qui ne peut être qu'un recul globalement de qualité du service public dans beaucoup de territoires. Vous construisez une ligne Maginot de statistiques de fréquentation, dont on n'a jamais vu la couleur. Cependant, derrière les guichets, il faut aussi savoir qu'il y a une réalité : il y a des agents, il y a des humains, qui ne font pas que de la vente. Ils font aussi de l'information multimodale, de la prise en charge PMR. Ils demandent aussi qu'on les aide à faire évoluer leur métier.

Nous ne voterons pas le vœu déposé par le RN, que nous considérons comme insincère, mais nous continuerons à soutenir les usagers, les élus locaux, toutes celles et tous ceux qui veulent un transport accessible, de façon inclusive, partout sur le territoire.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON, qui prendra l'explication de vote.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Par quoi commencer ? Je pense que l'intervention de Madame MELONI n'est pas sans lien avec les élections municipales à Bully-les-Mines. C'est votre droit. Tout le monde se sera soulagé par rapport à cette intervention soudaine.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Je voudrais d'abord venir sur le fond, Madame MELONI, car certains mots de votre texte ont retenu mon attention. Je me suis dit : tout de même, cela ne manque pas de culot ! Lorsque je vous entends dire que « le service ferroviaire régional est un pilier de l'égalité entre les territoires et un véritable liant de la Nation », alors que votre projet politique est de supprimer les régions, de supprimer les services qu'elles portent, c'est le projet de Marine LE PEN, Jean-Philippe TANGUY l'a encore répété en 2024 sur les ondes. Je sais bien que, chez vous, cela provoque des débats, mais votre projet politique, c'est de supprimer les régions. Ne venez pas me parler du service ferroviaire régional ! C'est la première chose.

La deuxième chose, savez-vous quels sont actuellement les horaires de la gare de Busigny ? Combien de jours ? Bon. En fait, vous ne le savez pas, mais vous défendez tout de même les horaires. Je vais vous le dire : Busigny restera ouvert trois jours par semaine ; trois jours de la semaine. Il n'y a donc pas de fermeture de la gare...

Bully-les-Mines ! Pardon. Excusez-moi.

Il n'y aura pas de fermeture du guichet, contrairement à ce que vous dites. Les guichets restent ouverts. L'amplitude horaire est plus basse et il faut tout de même l'acter. Ce n'est pas la fin du service public, tel que vous le dites. Je le rappelle.

Après, dans votre texte, vous parlez du recours forcé au numérique. D'abord, ce n'est pas la région qui impose aux voyageurs de faire ce qu'ils font. En plus, il y en a qui s'y étaient avancés à Hénin-Beaumont le 10 juillet ; l'un de nos collègues y était. Hénin-Beaumont a fait une motion dans le même sens, en disant : « A l'heure où l'on constate la fracture numérique, il est plus que jamais temps d'inclure nos anciens, les fragiles, et de maintenir nos services de proximité ». Je suis allé voir sur le site internet de la commune d'Hénin-Beaumont, j'y ai dénombré pas moins de 17 services numériques dématérialisés ; 17 ! Les demandes de pièce d'identité, c'est à peu près normal, l'inscription à la cantine, les permis de démolir, les permis de construire, etc. Je me suis dit : franchement, cela ne manque pas de culot ! Cela ne manque pas de culot ! Ils appellent à l'inclusion numérique, mais ils dématérialisent tout !

(brouhaha)

Enfin, je dois vous dire que ce qui est important, c'est, à un moment ou un autre... Je m'adresse plutôt à vous, de ce côté-ci, même si je respecte vos convictions. Bon, là-bas, on sait pourquoi cela « râle ». Ici, c'est un peu différent. Je respecte vos convictions. J'en ai encore débattu ce matin avec les syndicats.

Ce qui nous honore tous, les élus, si nous ne voulons pas à un moment creuser notre propre tombe, et vous savez ce qu'il se passe en ce moment devant les reculs, devant le manque de sincérité... « C'est celui d'en face, c'est forcément lui le mauvais. Vous allez voir lorsque j'y serai, tout va changer ! » Vous savez bien que ce n'est pas vrai. Vous savez bien que, à un moment, des décisions doivent être prises et l'on doit adapter le service public. On est en désaccord sur ce sujet, mais vous savez que ce que nous faisons là, ce n'est pas de la « vilaine recherche d'économies », « terminé ! Ouverture à la concurrence, on ferme des gares... » J'en ai lu, des « carabistouilles » dans la presse. J'en ai vraiment lu beaucoup. J'y ai répondu à chaque fois.

Ce que l'on fait, c'est que nous adaptons le niveau de service à la réalité de ce qu'il se passe dans les guichets. Reprenons l'exemple de ce matin, avec notre collègue MARCELLAK : 35 heures d'ouverture hebdomadaire, soit 7 heures par jour, pour 4 clients par jour d'ouverture. Il y a derrière cela des réalités que nous devons accepter de prendre en compte. Je ne vous dis pas qu'il faut sacrifier le service public. J'incarne avec vous, chacun dans votre rôle, une partie du service public qui nous a été déléguée par les lois de décentralisation. Cependant, à un moment, il faut avoir le courage de voir que quelque chose se passe et qu'il est peut-être sain d'adapter le service public, qui est tout sauf un élément fossilisé, sans quoi il n'est plus le service public.

Je vous remercie.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

M. GUINIOT : Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert. Attendez. Déjà, j'ai annoncé le scrutin. Vous n'avez plus personne d'inscrit. Il n'y a pas de demande d'explication de vote, je suis désolé.

Vote sur la motion « Pour le maintien des guichets TER au nom de l'égalité territoriale » déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Rappel au règlement, Monsieur ? On ne vous entend pas.

M. GUINIOT : C'est normal, le micro n'était pas branché.

Juste quelques petits éclaircissements.

M. LE PRESIDENT : On ne vous entend pas beaucoup mieux.

M. GUINIOT : Lorsque ma collègue évoquait la région, elle parlait de la région géographique et non de l'institution. Déjà, pour commencer.

Deuxième point, Monsieur COULON, c'est léger, votre attaque. Oui, nous sommes contre les conseils régionaux. Tant que cela existe, on fait comme vous : on siège et l'on fait notre travail. Lorsqu'ils n'existeront plus, il y aura des transferts de compétences à d'autres structures, c'est tout, ou directement à l'Etat. C'est la première chose.

Puis, je voudrais rassurer nos collègues d'extrême gauche, en leur disant simplement que les cheminots sont des salariés que nous respectons et, avant même que l'extrême gauche n'existe dans nos conseils régionaux, notamment en Picardie, nous avons toujours défendu les dessertes. Nous avons été les premiers à nous offusquer de la fermeture de petites lignes. De plus, je rappelle, et Monsieur COULON doit s'en souvenir, que c'était la gauche qui a fermé un certain nombre de lignes à l'époque en Picardie. Voilà, donc balayez devant votre porte pour commencer !

Dernier point, simplement pour vous rassurer et pour vous éviter de faire des cauchemars jusque-là, soyez assurés que le premier vote pour le Rassemblement National, c'est le vote ouvrier. C'est ennuyeux, hein ? Je vous prédis 10 % aux prochaines élections. Ne vous inquiétez pas, il faut vous y faire. C'est ainsi, le peuple change. Même les personnes qui votaient à gauche votent aujourd'hui un peu plus à droite.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Il y a peut-être des enquêtes qui le disent lors des élections nationales, mais lors des élections régionales de 2021, cela n'a pas été le cas, Monsieur GUINIOT.

(brouhaha)

Autrement, nous ne serions pas là et nous n'aurions pas distancé la liste de Monsieur CHENU...

M. GUINIOT : Président !

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. LE PRESIDENT : ...dans de telles proportions ! Regardez notamment le score dans une commune comme Villers-Cotterêts. Voilà !

(brouhaha et applaudissements)

Je cède la parole... Un peu plus de 48 % au second tour, en triangulaire.

Motion déposée par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

« Changement climatique : agir enfin ! »

M. LE PRESIDENT : Je cède la parole pour trois minutes à Madame Sarah KERRICH-BERNARD pour le groupe Gauche Républicaine...

Si vous avez besoin, Monsieur DUFOSSET, de vous aérer, il n'y a aucun problème, on va faire une pause. Cela s'appelle une suspension de séance.

Pour le groupe Gauche Républicaine et Ecologique, afin de présenter la motion « Changement climatique : agir enfin ! ».

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cette motion, qui s'intitule « Changement climatique : agir enfin ! », a été déposée dans les délais pour que nous puissions l'examiner sur le fond.

Les services de l'Etat ont présenté, le 23 septembre dernier, le panorama des actions menées et à mener dans notre région, afin d'adapter la France au changement climatique, dans le cadre de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique. Les données présentées sont éloquentes : dans l'hypothèse d'un réchauffement mondial de + 2 degrés, la France devrait s'adapter à une hausse moyenne des températures de + 2,7 degrés. Dans l'hypothèse d'une élévation des températures mondiales de + 3 degrés, c'est à une trajectoire nationale de + 4 degrés qu'il nous faut nous adapter.

Les conséquences annoncées pour notre région sont réelles : des précipitations supérieures de 20 % en hiver d'ici la fin du siècle, avec un renforcement des risques d'inondations supplémentaires, similaires aux épisodes de 2023 et 2024, malheureusement, dans le delta de l'Aa, et à l'inverse, une trentaine de jours très secs pour les sols agricoles, donc des risques de sécheresse et de feux de végétation accrus, des nuits chaudes supérieures à 20 degrés, on en décompterait une dizaine par an en 2050, puis une quinzaine à partir de 2100, et une élévation continue du niveau de la mer, mais vous ne découvrez rien.

Ces données justifient la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation sous la forme d'une planification écologique, qui se doit d'être systémique, sectorielle et concrète. Les collectivités occupent une place centrale dans ce dispositif, par les normes qu'elles édictent autant que par les politiques qu'elles mènent.

Considérant ces éléments, nous affirmons que la région Hauts-de-France, de par ses compétences et ses ambitions en matière d'attractivité territoriale, doit occuper le premier rang au sein de la Conférence des parties pour territorialiser, aux côtés de l'Etat, la planification écologique en région. Par son engagement, elle entraînera naturellement derrière elle toutes les strates de collectivités (départements, intercommunalités et communes).

Par conséquent, réunis en plénière ce jour, nous voulons vous demander de vous engager solennellement :

- Tout d'abord, à solliciter Monsieur le Préfet pour coanimer à vos côtés, Monsieur le Président, au moins

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

une conférence territoriale de l'action publique annuelle spécifiquement dédiée à la COP Adaptation au dérèglement climatique ;

- A réviser, si besoin est, après avis du CESER et de l'agence Hauts-de-France 2040, les volets du SRADDET qui ne correspondraient pas ou ne seraient plus adaptés à la nouvelle trajectoire d'adaptation définie précédemment ;

- A définir, dans nos propres compétences, les trajectoires régionales d'adaptation, parmi lesquelles, par exemple, un plan de rénovation thermique et énergétique des bâtiments au patrimoine des lycées, pour les transports, identifier les facteurs de risque des infrastructures ferroviaires, le niveau de confort thermique des rames, enfin, des politiques sectorielles, avec l'intégration de critères de soutenabilité énergétique et environnementale des activités économiques soutenues, l'intensification du développement de l'agroécologie et de la diversification des cultures, et une politique de renaturation et de reconquête des sols et des zones humides à plus grande échelle.

Enfin, nous voulons également que la région s'engage à retracer clairement chaque année l'état d'avancement de ces trajectoires, à l'aide d'une comptabilité environnementale et d'indicateurs de suivi objectifs, on en parle à chaque budget, dans le cadre de la préparation budgétaire de notre rapport de développement durable.

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH-BERNARD, vous étiez inscrite. Je présume que non ? D'accord.

Katy VUYLSTEKER ? Non plus ? Pas inscrite ? Non ? D'accord.

Jean-Michel MICHALAK ?

M. MICHALAK : Monsieur le Président, chers collègues, rapidement, je souhaite inviter les élus de la majorité et de l'opposition à se saisir pleinement de l'outil qui existe, c'est un outil juridique, contraignant, qui s'appelle le SRADDET, que nous avons voté ici et révisé à plusieurs reprises, et d'en mesurer toute la portée politique, surtout lorsque vous êtes un élu municipal, un maire, en plus de votre mandat régional, ou que vous dirigez une association, une ONG ou un collectif de citoyens sur un projet d'intérêt général.

En effet, le SRADDET est bien plus qu'un schéma de planification et de prospective. C'est un véritable projet de territoire pour notre région. Ce projet non seulement embarque les autres collectivités territoriales de notre région, mais il le fait sur tout le champ du développement durable, en transversalité. C'est la prolongation naturelle de notre ambition REV3, avec des objectifs chiffrés dans le temps, sur les enjeux, comme la production énergétique, la qualité de l'air, la biodiversité, la gestion raisonnée du foncier, les mobilités... Bref, de nombreux sujets que vous avez évoqués, Madame.

Fondamentalement, nous n'avons pas besoin de nouvelles instances de concertation, de « machins » et encore moins d'une énième démarche descendante de l'Etat sur les enjeux climatiques. Notre Constitution affirme, je vous le rappelle, que la France est une République décentralisée. Nous devons donc assumer cette autonomie des collectivités locales et les mobiliser pleinement en Hauts-de-France pour nos objectifs climatiques. Il faut le faire sans idéologie, en faisant confiance aux territoires. Faisons confiance aux territoires, aux porteurs de projets, aux solutions technologiques innovantes, pour accélérer et massifier la décarbonation ou pour préserver la qualité de l'eau et sauvegarder notre biodiversité.

Il faut enfin s'en remettre au bon sens de nos concitoyens, engager ceux qui savent que nos pratiques doivent évoluer dans tous les domaines, pour faire mieux, plus sobre, plus électrique, moins fossile, plus solidaire, dès que la démarche en réseau peut fonctionner pour des transports comme pour du chauffage.

Cette ambition régionale et locale n'est pas technocratique. Elle ne doit surtout pas être technocratique. Elle est fondamentalement positive. Pourquoi en chercher une autre ? Nous avons aujourd'hui tous les outils. C'est pourquoi je vous propose de rejeter cette motion.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. LE PRESIDENT : Frédéric MOTTE.

M. MOTTE : Merci, Monsieur le Président.

Madame Sarah KERRICH-BERNARD, j'entends bien votre légitime interrogation sur cette nécessaire adaptation que nous devons accélérer pour faire face aux effets du changement climatique. J'avais même envie de dire que notre défi est double : intégrer les conséquences de ce changement, c'est l'adaptation, et agir sur ses causes pour en atténuer les effets, ce sont les transitions à initier, à organiser et à accompagner. C'est ce que nous faisons au quotidien et de manière transversale, dans une démarche, disons-le, assez unique en France, autour de notre ambition REV3 et dans la droite ligne des objectifs de notre SRADDET.

Permettez-moi cependant de vous faire part de ma perplexité quant à la méthode que vous préconisez. Mobilisé quotidiennement, comme nombre de mes collègues, sur le terrain, auprès des collectivités et des entreprises, je mesure combien les grandes conférences et les démarches dictées et pilotées d'en haut trouvent leurs limites. Ce n'est peut-être pas le sujet du jour, mais face à ces enjeux, dont je vois chaque jour la transcription dans les projets des collectivités, des entreprises, des associations, permettez-moi, comme votre demande est un vœu, à mon tour d'en faire un et d'appeler à une vraie décentralisation qui, avec moyens et pouvoir, nous permette de construire et signer de vrais partenariats avec les acteurs locaux, pour accroître leurs engagements, pour accélérer le passage à l'acte, pour massifier nos actions.

Notre région des Hauts-de-France, avec son SRADDET, avec son ambition transversale REV3, avec ses feuilles de route dédiées, encore ce jour sur la biodiversité, sur l'eau, demain sur l'économie circulaire, pose des jalons importants et concrets pour travailler à cette adaptabilité, à ces transitions.

Vous appelez aussi de vos vœux à un suivi de l'avancement de ces projets. C'est ce que nous faisons avec la mise en place, et vous pourrez commenter prochainement, avec la sortie de notre prochain rapport de développement durable REV3, avec ses indicateurs qui, au fil des ans, permettront de suivre l'avancement, l'engagement de notre collectivité, la transformation de notre territoire.

Aussi, à la politique des grand-messes descendantes, nous préférons continuer et idéalement accélérer les actions de terrain, qui vont nous permettre de réconcilier économie, écologie et emploi, de renforcer la qualité de vie de nos habitants et de développer l'attractivité de nos territoires. C'est tout cela, construire une région durable et solidaire, pour et avec les habitants, pour les territoires et pour la planète.

M. LE PRESIDENT : Daniel LECA devait répondre, il ne répond pas. De toute façon, il n'est pas là. D'accord.

Vote sur la motion « Changement climatique : agir enfin ! » déposée par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Vœu déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

« La reconnaissance d'un Etat palestinien par Emmanuel MACRON : halte à la diplomatie de l'aveuglement et des compromissions ! »

M. LE PRESIDENT : Je cède la parole maintenant pour trois minutes à Jean-Louis SOUFFLET, pour le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés, pour présenter le vœu « La reconnaissance d'un Etat palestinien par Emmanuel MACRON : halte à la diplomatie de l'aveuglement et des compromissions ! » J'ai comme inscrits Margaux ROUCHET, Karima DELLI en explication de vote et Jean-Paul MULOT.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. SOUFFLET : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, la décision d'Emmanuel MACRON de reconnaître un Etat palestinien à l'ONU est, selon nous, une faute politique, diplomatique et morale d'une extrême gravité. Elle intervient au moment même où nous commémorons les massacres du 7 octobre 2023 et alors que des otages israéliens sont encore retenus par le Hamas depuis 732 jours. En choisissant ce moment, le président envoie un signal terrible : celui qu'il est possible d'obtenir une légitimité internationale par la terreur. Comme le dit Marine LE PEN, c'est le « Hamastan » et non la Palestine qu'il reconnaît.

Le Rassemblement National n'a jamais rejeté par principe la solution à deux Etats, mais la reconnaître unilatéralement, sans condition, sans garantie, sans la défaite du Hamas, c'est une capitulation morale et politique.

Dans le même temps, une partie de la gauche multiplie les provocations : drapeaux palestiniens sur les mairies, appel au boycott d'équipes israéliennes, autant de dérives qui violent la neutralité républicaine et menacent la paix civile. Pendant ce temps, l'antisémitisme explose : + 284 % d'actes recensés depuis octobre 2023. Cette décision irresponsable ne fera qu'envenimer les tensions sur notre sol.

En Hauts-de-France, nous refusons cette diplomatie d'aveuglement, qui trahit nos alliés et fragilise la sécurité des Français. Nous demandons que toute mise en œuvre de cette reconnaissance soit suspendue, tant que le Hamas n'aura pas été vaincu et que les otages n'auront pas été vraiment libérés, en nous rappelant que la paix ne peut exister que sur des bases claires, la fin du terrorisme, la sécurité d'Israël et la justice pour les peuples. Comme le disait le général de Gaulle en 1967, ce conflit met en cause l'équilibre et la paix du monde. Soixante ans plus tard, cette exigence de prudence et de stabilité est plus vraie que jamais.

En ce qui nous concerne, nous pensons que la paix véritable ne se construit pas sur la peur, ni sur la complaisance. Elle se fonde sur la justice, la liberté et la sécurité des peuples. Sur ce sujet, la France doit choisir son camp : celui de la République, mais jamais celui de la terreur !

Je vous remercie.

MME ROUCHET : Je voudrais prendre l'explication de vote aussi, au cas où je dépasse, Monsieur le Président.

Chers collègues, il n'est pas de notre habitude de prendre la parole pour répondre au RN lorsqu'il dépose des vœux, particulièrement lorsque les vœux sont grossiers. Celui-là ne manque pas à l'appel. Les citations du général de Gaulle sont tronquées, au contraire de celles de Marine LE PEN. Ce vœu est plein d'invectives et de hargne, ce qui est ironique dans la mesure où il se targue d'appeler à la mesure et à la préservation de la paix civile.

En revanche, je voulais en profiter pour m'adresser à la majorité régionale et à vous, Monsieur le Président. Il est grand temps que nous puissions avoir un débat entre républicains attachés à la puissance de la voix de la France et, je le crois, entre responsables politiques attachés à la justice et au droit international. Dans cet hémicycle, vous avez longtemps pavaisé des couleurs israéliennes. Il est grand temps que nous ayons ce débat de vive voix, car, Monsieur le Président, sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu au courrier que je vous ai fait parvenir au début de l'été. Il m'a semblé que vous n'avez pas non plus répondu aux courriers que d'autres vous ont envoyés, particulièrement des élus du CESER et une partie de nos concitoyens qui vous ont interpellé directement, puis aussi par le biais de leurs représentants, sur les positions que vous avez prises depuis le début de ce conflit sur vos réseaux sociaux personnels.

D'ailleurs, j'avais aussi posé la question de savoir si les positions que vous preniez sur vos réseaux personnels étaient aussi les positions soutenues par les groupes de la majorité régionale. Je n'ai pas eu de réponse. En effet, la position qui était défendue et celle sur laquelle j'aurais aimé que l'on ait un débat, c'est que la reconnaissance de l'Etat de Palestine est une victoire pour le Hamas.

Je me permets de vous le dire, de vous donner mon avis dans ce débat. Je pense que c'est faux. Ce n'est une

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

victoire pour personne, surtout pas au prix où les peuples le payent. C'est peut-être l'entrouverture d'une porte de sortie, la possibilité d'un règlement politique à un cercle de violence sans fin, ni borne, qui a mené à la destruction de territoires et d'infrastructures, à la mort de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

La reconnaissance de l'Etat de Palestine doit être une tentative pour isoler le Hamas, organisation terroriste qui s'est renforcée à Gaza, dans sa haine d'Israël, avec le soutien de l'Iran, en parallèle d'autorités palestiniennes affaiblies en Cisjordanie, occupées à défendre leur légitimité sur des territoires colonisés.

La reconnaissance de l'Etat de Palestine, c'est entendre la demande d'une partie des Israéliens et des Palestiniens eux-mêmes, celle de renforcer au plan international les forces de la modération, du dialogue et de la réconciliation. C'est la voie difficile, je le concède, mais c'est celle qui permettra la construction de la paix, j'en suis convaincue. Elle sera d'autant plus nécessaire qu'un accord a été annoncé cette nuit pour un cessez-le-feu à Gaza et la libération des otages détenus par le Hamas. Après le soulagement, je le crois, que nous partageons sur tous les bancs de cette assemblée, il faudra pour les parties prendre à nouveau le chemin de la conversation la plus difficile : comment faire durer la paix ?

Sans justice, pas de paix, et sans droit international, pas de justice internationale. Or, conditionner la reconnaissance de l'Etat de Palestine comme vous le demandez, c'est affaiblir le droit international fondé sur le droit des peuples à l'autodétermination. Je mesure bien l'intérêt que trouve le RN à balayer ce qu'il nous reste encore d'héritage de la Seconde Guerre mondiale, je le comprends moins de la part de la majorité régionale, car cela contribue à donner raison à ceux qui choisissent de se poser en décalage de la Communauté internationale, particulièrement lorsqu'ils refusent de reconnaître le statut de Rome ou la Convention de Genève.

Nous prenons acte que vous ne partagez pas, à la majorité régionale, cette vision. Je regrette toutefois cette position, dont, je répète, on ne sait pas si elle est personnelle ou si elle engage l'ensemble des groupes de la région. Je regrette que cette position ait mis un terme prématuré au travail, qui avait pourtant été entrepris avec notre collègue Jean-Paul MULOT cet été pour écrire un vœu commun, que nous souhaitions collectif et mesuré. Il aurait pu proposer des actions concrètes de solidarité et, ainsi, rassembler une majorité des voix dans notre hémicycle, en dehors de ceux qui, à l'autre bout de cette salle, préfèrent des vœux comme celui d'aujourd'hui, des vœux décalés par rapport à l'actualité, par rapport au sens de l'histoire, des vœux grossiers, mensongers, « putassiers ».

On ne votera pas. Merci.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Je vais faire l'intervention plus l'explication de vote, Président.

Depuis les attaques terroristes par le Hamas le 7 octobre 2023 en Israël, qui a tué au moins 1 200 personnes, nous nous sommes tous mobilisés ici, à raison, pour demander la libération immédiate des otages israéliens. Il reste encore des personnes qui sont retenues. Nous continuerons à condamner ces attaques et ces enlèvements, et à demander leur libération immédiate.

Avant toute chose, je voudrais aussi adresser un message de soutien à notre députée Mélissa CAMARA, qui se trouvait sur la flottille de la paix vers Gaza. Son courage, sa clarté morale, son engagement pour la justice rappellent que la politique doit rester d'abord un combat pour la dignité humaine. On l'appelle vite à rentrer en toute sécurité et retrouver les siens.

Monsieur MULOT, vous avez dit quelque chose. Je vous connais et je vous respecte énormément. Vous le savez. Vous avez dit : « Mettre un drapeau, c'est un acte politique. » Il faut faire attention lorsque l'on dit cela. Lorsque l'on met un drapeau ukrainien ou israélien, ce ne sont pas des actes seulement politiques, ce sont des actes de solidarité et d'aide. Ici, le fait de mettre justement le drapeau israélien et palestinien aurait permis la reconnaissance de deux Etats.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Oui, aujourd'hui, notre groupe ne votera pas votre vœu, le groupe RN, car la France a posé un acte fort en reconnaissant officiellement l'Etat de Palestine. Ce n'est pas un geste contre Israël. C'est un geste pour le droit, pour la paix et pour la justice. Depuis 1988, 159 Etats membres de l'ONU ont déjà reconnu la Palestine. En rejoignant ce mouvement, la France choisit de se tenir du côté du droit international, du côté de la vie, du côté de l'espoir. Reconnaître la Palestine, c'est affirmer que deux peuples ont le droit de vivre côte à côte, libres et en sécurité. C'est refuser que la souffrance d'un peuple soit le prix du silence des autres. C'est-à-dire que chaque enfant, en Palestine comme en Israël, a le droit de grandir sans peur.

Ce geste n'éteindra pas tout de suite la guerre, c'est vrai, mais il trace un cap : celui d'une paix fondée sur la justice et non plus sur la domination. Reconnaître la Palestine, c'est reconnaître notre humanité commune. C'est choisir, enfin, d'être du côté de la paix. Cette paix, oui, aujourd'hui, nous avons dans la presse quelques caps, avec une volonté réelle d'y arriver. La reconnaissance de la paix se fera réellement lorsque l'on reconnaîtra l'existence des deux Etats.

Je vous remercie.

M. MULOT : Chers collègues, je pense que l'on nage en pleine confusion. Je vois un vœu qui est sur mon bureau, qui porte sur tout objet d'intérêt régional. Je rappelle une chose : le Code des collectivités territoriales, que dit-il sur le droit à l'action extérieure des collectivités ? Que cela se fait dans le respect des engagements internationaux de la France. Nous ne sommes pas là pour commenter les décisions de l'Etat français. Il y a des assemblées pour cela.

Le Rassemblement National aime à citer désormais le général de Gaulle. Cela fait aussi partie de cette confusion idéologique de l'époque. De la même manière que le général de Gaulle disait que la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille, la politique étrangère de la France ne se fait pas au Conseil régional des Hauts-de-France. Il y a des assemblées pour cela.

Je vois que le rédacteur était Monsieur CHENU, qui est un député de la République. Vous êtes six, je crois, à siéger avec Madame ENGRAND à l'Assemblée nationale. J'imagine que Monsieur CHENU, qui n'est pas là aujourd'hui, siège à Paris et qu'il a toute la tribune qu'il veut à Paris pour défendre les positions du Rassemblement National. Cette position, je suis très respectueux de la liberté individuelle, des engagements, mais je pense que ce n'est pas notre rôle. Je suis très modeste. Je suis un VRP de la région Hauts-de-France. Lorsque l'on va à l'étranger, on parle d'emploi, de formation, de jeunesse et d'économie. Je ne suis pas là pour commenter les décisions qui ont été prises par l'Etat français.

En confondant le rôle des collectivités et de l'Etat, on brouille le message et l'on dessert finalement la cause que l'on prétend défendre.

J'aurais d'ailleurs aimé que Monsieur CHENU, puisqu'il en était le rédacteur, fût là. Ce n'est pas de l'irrespect pour Monsieur SOUFFLET, mais pour le citoyen, pour ceux qui nous écoutent, les gens ne peuvent pas comprendre. Le Rassemblement National a toute la liberté pour exprimer ses opinions à l'extérieur de cet hémicycle, puisque ce n'est pas dans notre mandat.

Il est temps de faire le travail pour lequel on a été élu, et non pas d'empiéter sur des domaines de compétences qui ne sont pas les nôtres. C'est pourquoi je demande de rejeter ce vœu, qui n'a aucune place ici, à mon sens, car je suis respectueux des décisions de l'Etat français, même si elles me déplaisent.

M. LE PRESIDENT : Monsieur GUINIOT, c'est pour ?

M. GUINIOT : Monsieur MULOT a les opinions qu'il veut, nous avons les nôtres.

Je voulais simplement lui dire qu'un élu, quel qu'il soit, où qu'il soit, a le droit d'exprimer ses sentiments ou sa façon de voir les choses ou de penser. Que cela ne vous plaise pas, je peux le comprendre, mais c'est votre

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

problème. Nous l'avons exprimé. Il se trouve que le président CHENU n'est pas là aujourd'hui, qu'importe. D'autres sont aussi absents. Il a prévenu. Je l'ai remplacé. Monsieur SOUFFLET a lu avec beaucoup de conviction son texte. C'est notre façon de voir.

Je vous ferais remarquer, car aujourd'hui, c'est assez amusant, mais cela rappelle des soirs d'entre deux tours, si je puis dire, cette sorte de soutien voilé à ceux qui sont à l'autre bout de l'hémicycle. C'est clair. Vous faites partie de... Bon. Voilà.

Nous pouvons dire ici, en cette assemblée, ce que nous voulons.

Je vous ferai remarquer, la prochaine fois qu'un vœu, qu'une motion ou qu'une intervention sera, c'est vrai, totalement hors des compétences du Conseil régional, je vous le ferais remarquer, ne vous y trompez pas.

Tout à l'heure, nous avons parlé – tiens, un exemple – de coopération internationale. Est-ce dans les compétences du Conseil régional, Monsieur MULOT ?

M. LE PRESIDENT : Oui.

M. COULON : C'est de la compétence économique.

M. GUINIOT : Merci. Fermez le ban.

M. LE PRESIDENT : Lorsque j'ai des positions nationales à faire valoir, je ne fais pas de motion au Conseil régional. Lorsque j'ai des positions régionales à faire valoir, je le fais au Conseil régional.

L'instrumentalisation à des fins de récupération, car il est vrai que vous avez beaucoup à faire oublier, au Rassemblement National... Cependant, dire aujourd'hui que c'est vous qui seriez le rempart et le bouclier des Juifs de France, je ne l'accepterai jamais. Cela s'appelle tout simplement de la récupération.

Vote sur le vœu « La reconnaissance d'un Etat palestinien par Emmanuel MACRON : halte à la diplomatie de l'aveuglement et des compromissions ! » déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

Vœu relatif à l'engagement pour le renouveau du bassin minier

M. LE PRESIDENT : Maintenant, pour trois minutes, Bernard BAUDE a la parole pour le groupe Gauche Républicaine et Ecologique, pour présenter le vœu relatif à l'engagement pour le renouveau du bassin minier. J'ai comme inscrits Laurent BRICE, Valérie BIEGALSKI. C'est Jean-Michel MICHALAK qui répondra.

M. BAUDE : Merci, Monsieur le Président.

Il y a quelques mois, ici, nous prenions à l'unanimité un vœu pour soutenir la demande de l'ERBM, c'est-à-dire soutenir le fait que l'Etat soit enfin au rendez-vous du renouveau du bassin minier. Il faut s'en féliciter. Il nous semble... Lorsque je dis « nous », je n'ai pas mandat pou, mais pour connaître beaucoup de maires concernés par cette aventure ERBM, c'est un sentiment très partagé que nous sommes à un tournant et que nous avons besoin de la mobilisation des collectivités concernées, mais aussi de notre instance, le Conseil régional.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Trente-cinq cités avaient été retenues. Des travaux ont été finis, sont en cours. De façon générale, ils amènent satisfaction aux habitants en matière de confort, de renouveau, de baisse des coûts énergétiques. Notons aussi, je sais que nous y sommes très attachés, que cela a donné du travail et cela continue de donner beaucoup de travail à des PME, toujours du secteur. Cela a aussi permis tout un travail d'insertion professionnelle et de faire, de-ci, de-là, des innovations écologiques. J'ai moi-même suivi dans une cité, par exemple, des tentatives d'isolation par de l'anas, c'est de la poussière qu'il reste de la fibre de lin, une fois que l'on a retiré la matière noble du lin pour faire les textiles.

Tout cela, c'est bien, mais reste une question – c'est pourquoi je disais que nous sommes à un tournant – : 35 cités ont été retenues, cela ne fait pas le compte. Il faut aujourd'hui dire que ce début d'expérience permet cette satisfaction. Il faut donc absolument la continuer. Notre République est une et indivisible. Il ne peut pas y avoir de cités laissées à l'abandon.

C'est sur cette première partie. Vous avez compris que c'était un vœu, une sorte de tir en deux coups.

Le deuxième, c'est qu'il y a un malaise et une grande difficulté. Nous risquons d'entendre, de la part de certaines mauvaises langues de l'Etat, que nous ne dépensons pas tout l'argent qui nous a été promis. Je parle là de l'espace public. Ladislas Kijno, un artiste-peintre polonais, qui a d'ailleurs séjourné chez notre collègue Serge pendant plusieurs décennies, auteur de la peinture informelle, disait qu'il ne suffit pas de donner un toit et du pain aux hommes. Il faut mettre du Gauguin dans les assiettes et du Rimbaud dans les verres. Nous en sommes là : la question de l'espace public ne concerne pas simplement des questions de voiries et d'enfouissement de réseau. C'est du bien-être en cité, du bien-être ensemble.

Il reste aujourd'hui, à la charge des agglomérations et des villes, 30 % à payer sur les projets inscrits. C'est trop lourd pour les collectivités dans le délai qui nous est donné.

On a souvent comparé l'ERBM à une forme d'ANRU, ce qui est complètement faux. Cependant, si l'on doit au moins prendre un repère, les villes engagées dans l'ANRU ont 10 ans pour aller au bout du projet. Les collectivités locales, notamment dans le bassin minier, avec les difficultés financières qui sont les nôtres, nous n'avons pas les moyens de suivre ce rythme. On risque donc de dire : « Non, on n'y va pas », alors que l'on a besoin de l'argent.

Vous avez compris, le vœu, c'est le deuxième coup, est une grosse insistance auprès de l'Etat pour lui dire que cet argent a été fléché. Si cela reste cette somme, cela reste cette somme, mais il faut modifier une flèche, celle du temps. Il faut nous donner plus de temps pour le faire, quitte à ce que l'on écrive des conventions pluriannuelles. Il y a urgence à le faire. Nous sommes beaucoup de collectivités à être prises à la gorge.

Merci, Monsieur le Président.

M. BRICE : Monsieur le Président, chers collègues, le bassin minier n'est pas un territoire ordinaire. C'est une terre de courage et de dignité, forgée par des générations de mineurs qui ont fait la grandeur industrielle de la France. C'est aussi une terre blessée, trop longtemps oubliée, qui attend toujours la reconnaissance et la réparation que la Nation lui doit.

L'engagement pour le renouveau du bassin minier avait suscité beaucoup d'espoir. Que constatons-nous aujourd'hui ? Des promesses non tenues, des crédits menacés, des habitants toujours dans la précarité et des rénovations souvent bâclées. Il aura fallu la détermination et la vigilance des députés du Rassemblement National, Bruno BILDE et Bruno CLAVET, pour obtenir le rétablissement des crédits que l'exécutif avait tenté de supprimer. Sans leur ténacité, sans leur combat à l'Assemblée nationale, le bassin minier aurait une fois encore été sacrifié sur l'autel des coupes budgétaires.

Encore récemment, notre député Bruno CLAVET est intervenu publiquement pour dénoncer les malfaçons dans les logements rénovés, illustrant ce que nous dénonçons depuis des mois : un programme mal piloté, parfois

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

indigne des habitants qu'il prétend servir.

C'est pourquoi, avec responsabilité et détermination, le groupe Rassemblement National votera pour ce vœu, car ce combat dépasse les clivages politiques. Il s'agit de défendre nos communes, nos familles, notre patrimoine. Toutefois, nous le disons avec force : nous resterons vigilants pour que chaque euro soit utile, que chaque rénovation soit exemplaire, que chaque promesse soit tenue. Tant que ces mots n'auront pas un sens dans les faits, le Rassemblement National restera debout, vigilant, fidèle à ceux qui n'ont plus confiance qu'en nous.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Valérie BIEGALSKI.

MME BIEGALSKI : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ERBM a toujours eu pour ambition de porter une transformation durable du territoire, d'associer le passé et l'avenir avec exigence et de placer les habitants au cœur du processus. Valoriser nos cadres de vie, c'est renforcer la capacité de nos communes à créer de la valeur, à attirer des visiteurs, des activités et des entreprises. A la manière du Louvre-Lens, l'ERBM est un levier. Il dépasse son périmètre initial, pour entraîner tout un écosystème. Il est un point de départ pour une dynamique collective, une émulation entre collectivités, où chacune s'inspire des réussites de l'autre.

Dans cet esprit, une véritable dynamique transpartisane s'est fondée sur la coopération et la confiance. Les collectivités avancent ensemble, dans un esprit d'émulation constructive. C'est cette énergie collective qu'il nous faut préserver et amplifier pour poursuivre les transformations engagées.

J'évoquerai ici l'exemple de l'entreprise Nexans, qui est installée à Lens et qui réalise des investissements conséquents aujourd'hui sur son site pour construire une nouvelle usine de recyclage du cuivre. Elle illustre la capacité du territoire à attirer des entreprises et des activités innovantes, mais aussi la qualité du travail mené par les collectivités locales. Au fond, c'est une vision commune qui se dessine : celle d'un territoire où patrimoine, développement, innovation et solidarité se renforcent mutuellement, où les collectivités avancent ensemble et où chaque habitant participe à la transformation collective, dans le dialogue et la concertation.

Par respect pour cette concertation, dans laquelle les habitants ont pris toute leur part, nous nous devons d'être au rendez-vous. Il s'agit d'un engagement durable pour notre territoire, pour qu'il poursuive son évolution, sans jamais perdre ses racines, ni ses valeurs.

Le groupe Modem, Radicaux et Apparentés votera favorablement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Jean-Michel MICHALAK.

M. MICHALAK : Monsieur le Président, chers collègues.

Oui, Monsieur BAUDE, cher collègue, vous l'avez mentionné dans votre intervention, la région est pleinement engagée dans cette démarche partenariale. Elle est même à l'origine de cette démarche, qui remonte maintenant à 2017. C'est un engagement fort des différentes parties prenantes, avec une multiplicité de dispositifs, de politiques sur le périmètre ERBM, en faveur des territoires miniers, pour redonner aux territoires une capacité nouvelle pour créer, développer des projets et de l'activité, afin qu'ils rayonnent de nouveau à l'échelle de notre région.

Sur la base des bilans établis au niveau des différentes politiques régionales, l'engagement de la région Hauts-de-France sur le territoire ERBM depuis 2017 est estimé à près d'un milliard d'euros aujourd'hui. On a fait le point, par exemple, avec les services sur les crédits de droit commun engagés en 2024 sur ce territoire, c'est 150 millions d'euros qui ont été engagés en 2024. Vous voyez donc que la région est plus que jamais engagée sur ce projet.

Vous avez raison, pour les prochaines années de programmation, les partenaires, en particulier nos

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

partenaires des collectivités locales, ont souhaité actualiser les engagements initiaux pour maintenir le rythme de programmation des chantiers de rénovation, ainsi que simuler des projets sur les autres thématiques portées par l'ERBM et qui sont aussi importantes : l'insertion, mais aussi le développement économique, la santé, le cadre de vie, l'attractivité du territoire, la convention 2025-2027 que nous avons signée le mois dernier à Escaudain. Il est aussi important que cette dynamique et cet engagement se poursuivent, vous avez raison.

Il faut d'ores et déjà préparer la décennie suivante. Les enjeux à relever sont encore nombreux au vu des indicateurs économiques et sociaux, même si, sur de nombreux aspects, l'image du bassin minier et de ses cités minières est aujourd'hui beaucoup plus belle que ce qu'elle était dans le passé.

Il est vrai qu'au moment où vous avez déposé votre vœu, Monsieur BAUDE, vous ne pouviez pas savoir qu'il n'y aurait plus de gouvernement et plus d'interlocuteur aujourd'hui, pour pouvoir en parler. Finalement, cette aventure de l'engagement du renouveau du bassin minier, c'est d'abord une aventure humaine, une aventure qui repose sur des femmes et des hommes. C'est en effet Xavier BERTRAND, notre président de région, qui a su convaincre un Premier ministre, qui s'appelait Bernard CAZENEUVE à l'époque, qu'il fallait un véritable plan Marshall pour nos cités minières.

Plus récemment, puisque vous l'avez indiqué, il nous faut des crédits sur le logement, mais aussi sur les espaces publics. Je ne vais pas trop rentrer dans la technicité, mais pour les espaces publics, c'est ce que l'on appelle le FNADT, ce sont des crédits qui relèvent du ministère de la Décentralisation, et sur le logement, du ministère du Logement. En effet, c'est aussi grâce à la mobilisation de François REBSAMEN sur le FNADT, mais aussi de Valérie LETARD sur le logement, que nous avons pu obtenir ces engagements pour 2026.

Mes chers collègues, je vous invite évidemment à voter ce vœu aujourd'hui, car, comme vous, nous pensons que cet ERBM doit se poursuivre, s'inscrire dans le temps. Il faut peut-être lisser aussi dans le temps. Je pense que l'on aura l'unanimité sur ce vœu.

N'en déplaise aux collègues du Rassemblement National, on n'a pas attendu les demandes des députés du Rassemblement National pour que les ministres et la région puissent répondre à cet engagement du renouveau du bassin minier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON sur une explication de vote ?

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Nous voterons ce vœu. Nous sommes d'accord avec Bernard BAUDE.

**Vote sur le vœu relatif à l'engagement pour le renouveau du bassin minier déposé par le groupe Gauche
Républicaine et Ecologique**

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Vœu déposé par le groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants

« Renouveau de l'opposition contre l'accord avec le Mercosur »

M. LE PRESIDENT : Je cède la parole maintenant pour trois minutes à Marie-Sophie LESNE, pour le groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants, afin de présenter le vœu « Renouveau de l'opposition contre l'accord avec le Mercosur ». J'ai comme inscrits Margaux ROUCHET, Nicolas RICHARD, Carlos

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

DESCAMPS, Amel GACQUERRE, Denis PYPE.

MME LESNE : Monsieur le Président, chers collègues, le 3 septembre dernier, la Commission européenne a décidé de scinder l'accord avec le Mercosur pour faire adopter son volet commercial par une simple majorité qualifiée. Cette décision, contestée par de nombreux Etats membres, contourne le rôle des parlements nationaux et fragilise le débat démocratique européen. C'est précisément ce que nous refusons, car cet accord, au-delà la méthode, pose une question de fond : quelle agriculture voulons-nous en Europe et pour la France ?

Nos agriculteurs travaillent sous des règles parmi les plus exigeantes au monde en matière d'environnement, de santé, de traçabilité. Il est injustifiable que des produits ne respectant pas ces normes puissent entrer sur notre marché, toujours à des prix plus bas que les nôtres. On ne peut pas demander toujours plus à ceux qui produisent ici, tout en important ce que l'on interdit de produire chez nous. Les chiffres l'illustrent : en 2024, les importations de produits agroalimentaires de la France se sont encore accrues. L'excédent de notre balance commerciale agricole s'établit à seulement 4,9 milliards, soit un repli de 1,6 milliard, - 82 % en un an, et son plus bas niveau depuis 25 ans.

Ce déséquilibre croissant, c'est une alerte rouge pour nos filières. Il fragilise l'emploi agricole en limitant les débouchés pour les producteurs français, il affaiblit l'investissement dans la transition agroécologique déjà contraint par les marges réduites, il envoie un signal potentiellement fatal, celui qu'il devient plus rentable d'acheter ailleurs que de produire ici.

Dans ce contexte, l'accord Mercosur devient une menace structurelle pour plusieurs filières : bovine, avicole ou sucrière. Ces importations fragiliseraient encore davantage nos producteurs et menaceraient notre souveraineté alimentaire. Nous ne pouvons pas laisser l'Union européenne contourner les parlements nationaux pour imposer un texte qui trahit nos territoires.

Se battre contre le Mercosur, c'est se battre pour nos producteurs, pour nos emplois ruraux et pour le droit des Français à manger une alimentation sûre, locale et traçable. Ce vœu est donc un appel au bon sens, à la Commission européenne de renoncer à cet accord et au président de la République de refuser toute ratification.

MME ROUCHET : Je ne prendrai pas la parole.

M. RICHARD : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir, non pas sur le fond, mais sur le rappel au règlement.

Le calendrier qui est le nôtre prévoit que l'envoi des motions et des vœux dans les délais réglementaires était fixé au 26. Ce vœu a été déposé, c'est ce qui est écrit sur la délibération, arrivé au secrétariat général le 27. C'est sans doute très formel, mais c'est la réalité. Nous aurions donc dû examiner ce vœu dans l'urgence, avant d'en examiner le fond.

Je veux être tout à fait clair, j'aurais voté pour ce vœu, mais je pense que, aujourd'hui, on ne peut pas l'examiner, puisqu'il n'est pas présenté dans le cadre qui est le nôtre. Je vous propose donc de le reporter.

M. LE PRESIDENT : Sauf que l'institution, ce n'est pas le secrétariat général, c'est l'exécutif. C'est le président de région. Moi, je l'ai reçu le 26.

M. RICHARD : Le règlement n'existe donc pas. Vous en avez seul le...

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas tout à fait ce que je viens de vous dire. Je viens de vous dire que l'institution est représentée par son président. Le secrétariat général est un organe du Conseil régional, qui doit mettre en musique, en ligne, qui doit organiser. C'est l'exécutif, c'est la détention par l'exécutif des vœux qui vaut la date. C'est aussi simple que cela.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. RICHARD : Nous ne pourrons donc jamais savoir quand ils sont réellement déposés, puisque ce n'est pas écrit...

M. LE PRESIDENT : Attendez. Si vous voulez la réponse, vous faites du formalisme, je vous réponds. C'est la réception par l'exécutif, pas par le secrétariat général. Voilà. La réponse vous plaît ou non, je suis désolé, mais c'est ainsi que cela se passe dans cette institution.

M. RICHARD : Je souhaiterais que ce soit inscrit en tant que tel sur les délibérations. Ainsi, cela évitera toute confusion à l'avenir.

M. LE PRESIDENT : Si je peux me permettre, dans le Code général des collectivités territoriales, il est précisé que le Conseil régional est représenté par son président et non par le secrétariat général.

M. RICHARD : Très bien. Je vais donc intervenir sur le fond, si vous le voulez bien. Si l'on peut remettre le compteur à zéro, en revanche, ce serait parfait.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, la magie de Noël avait déjà atteint notre assemblée en décembre dernier sur le même sujet. Nous avons voté à l'époque favorablement contre le Mercosur. Vous, élus de la droite de cette assemblée, découvriez alors que le capitalisme libéral, que la mondialisation heureuse, qui est votre doctrine depuis une trentaine d'années, organisée, formalisée dans les traités de libre-échange, n'est pas la baguette magique qui va rendre nos populations plus prospères et plus heureuses, et notre économie plus florissante.

Jusqu'à-là, parce que les perdants de votre *doxa* étaient le plus souvent à l'autre bout de la planète, cette organisation du monde semblait vous convenir. Aujourd'hui, ces échanges étant déséquilibrés en notre défaveur, vous les contestez. Vous étiez moins diserts lorsque les blés européens inondaient l'Afrique, lorsque le *dumping* du lait en poudre ou du poulet détruisait les filières locales à l'autre bout du monde.

Vous découvrez aujourd'hui que Madame VON DER LEYEN défend ce modèle libéral, mais qui a choisi l'année dernière de la renouveler à la présidence de la commission ? Votre parti, vos représentants, le PPE, au Parlement européen. Vous ignoriez sans doute alors son positionnement sur les traités comme celui-ci ? Il était pourtant dans les tuyaux depuis des décennies.

Vous parlez aujourd'hui de souveraineté alimentaire – formidable ! –, lorsque vous soutenez encore ceux qui ne parlaient que de cette agriculture qui devait, selon leurs mots, « nourrir le monde », alors que nous constatons déjà depuis quelques années son incapacité à nourrir les Français. Vous l'avez souligné, Madame la Vice-présidente.

Vous vous offusquez des manœuvres qui contournent le Parlement européen, mais vous êtes vous-mêmes à la manœuvre lorsqu'il s'agit de faire exactement la même chose pour le Parlement français à plusieurs reprises. Je n'ai pas le temps de citer les exemples ici.

Alors, il est bien tard et peut-être un peu opportuniste pour découvrir, au moment où les agriculteurs ouvrent les yeux à ceux qui semblent, comme vous, les avoir fermés si longtemps sur la réalité de leur situation. En effet, au-delà des quelques-uns qui tirent leur épingle du jeu de cette politique agricole commune, qui soutient un modèle d'agriculture intensive d'exportation, la majorité ne s'en sort plus et perd pied.

Alors, comme en décembre, nous voterons ce vœu, cohérents dans notre refus de ce traité depuis toujours et dans tous les hémicycles où nous siégeons, depuis l'Europe jusqu'à cette région.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Carlos DESCAMPS.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

M. DESCAMPS : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention pour vous dire que nous voterons, bien sûr, pour ce vœu. Nous voterons pour, car il défend ce que nous défendons depuis toujours : la souveraineté alimentaire, la protection de tous nos agriculteurs et le refus d'accords de libre-échange qui les condamnent à une concurrence déloyale.

Néanmoins, permettez-nous de vous souligner l'incohérence de votre camp. Cet accord catastrophique, ce sont vos amis, votre bord politique, le PPE à Bruxelles, qui l'ont négocié pendant des années. C'est toujours pareil avec vous : vos élus votent pour, et vous faites de grandes déclarations contre les résultats de la politique que vous et vos alliés mettez en place. C'est un peu comme si l'incendiaire se félicitait d'appeler les pompiers.

Le Mercosur, c'est l'Europe des technocrates contre l'Europe des territoires. C'est la viande sud-américaine qui arrive chez nous, pendant que nos éleveurs ferment boutique. Je ne vous parle pas encore du pacte vert qui se met en place, avec ses conséquences délétères et prévisibles. Aujourd'hui, vous vous indignez, mais vous avez malheureusement cautionné ce système pendant des décennies au pouvoir.

Oui, nous voterons ce vœu, nous ne sommes pas sectaires, mais sans oublier qui a ouvert la porte à ces accords absurdes. Pour nous, la souveraineté alimentaire ne se redécouvre pas tous les cinq ans, entre deux crises agricoles. On la défend tous les jours. Seule une volonté politique vraie peut sauver nos agriculteurs.

Nous continuerons à le dire ici, avec la même constance : non à la trahison de nos agriculteurs, non à l'abandon de notre souveraineté et oui à une France qui se nourrit par elle-même. Peut-être deviendrez-vous aussi des adeptes de l'exception « agricole » à l'OMC. Comme le disait le général de Gaulle, un pays qui ne peut plus se nourrir n'est pas un grand pays.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Amel GACQUERRE.

MME GACQUERRE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je prends la parole au nom du groupe UDI, pour exprimer à nouveau notre opposition ferme à l'accord avec le Mercosur. Je le fais avec une conviction profonde : on ne peut pas demander à nos agriculteurs de respecter les normes les plus strictes d'Europe, tout en ouvrant grand nos frontières à des productions qui ne les respectent pas.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : cet accord prévoit l'entrée sur le marché européen de 99 000 tonnes de viande bovine, 180 000 tonnes de volaille, 25 000 tonnes de viande porcine. Derrière ces quotas se cache une réalité bien plus grave : 500 000 tonnes de filets de poulet arrivent chaque année du Brésil dans l'Union européenne, pour une consommation globale estimée à 900 000 tonnes. Nous sommes donc déjà submergés.

Parlons franchement de souveraineté alimentaire. Les exportations agroalimentaires françaises vers le Mercosur représentent moins de 1 % de nos exportations totales. En échange de ce marché dérisoire, nous sacrifions notre agriculture, nos territoires, notre indépendance alimentaire. La souveraineté alimentaire n'est donc pas qu'un slogan, c'est pouvoir nourrir notre population avec des produits de qualité issus de nos territoires. C'est garantir aussi et surtout la survie de 400 000 exploitations agricoles en France.

Cet accord, c'est également le symbole d'une hypocrisie insupportable. Comment peut-on parler de transition écologique le lundi et signer un accord qui encourage la déforestation de l'Amazonie le vendredi ? Comment peut-on imposer à nos éleveurs l'interdiction de 90 % des antibiotiques autorisés au Brésil, puis importer massivement leur viande ?

Pour toutes ces raisons, nous appelons le président de la République à refuser de ratifier l'accord avec le Mercosur. Le groupe UDI est donc aux côtés des agriculteurs et soutient ce vœu du groupe M2RI.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Merci.

M. LE PRESIDENT : Denis PYPE.

M. PYPE : Merci, Président.

Nous examinons un vœu important pour témoigner notre opposition au Mercosur, aux accords de l'Europe avec le Mercosur et, surtout, pour apporter un soutien à notre profession agricole.

Les différents bancs de cette assemblée se sont exprimés, avec chacun un rejet de cet accord, mais avec des arguments très différents : certains adeptes de l'autosuffisance, de la remise sous cloche de l'agriculture française, de son action en autarcie, d'autres presque anti-européens, et tout ce qui vient par l'Europe est rejeté, je crois.

Il faut réaffirmer que l'agriculture française s'est faite grâce à sa capacité, à son talent pour exporter, à sa capacité à produire. Nous avons besoin, comme toute industrie, comme toute entreprise, de commercer et d'échanger. Il faut, pour cela, que les règles soient les mêmes lorsque l'on veut rentrer dans des règles commerciales. C'est bien là le problème de cet accord du Mercosur : les produits qui viendraient sur nos territoires européens et français n'auraient pas les mêmes règles, les mêmes normes que ceux que l'on veut et que l'on doit produire pour satisfaire au mieux la qualité et la sécurité alimentaire que l'on offre à celles et ceux que nous nourrissons et à celles et ceux qui ont cette vision de souveraineté alimentaire essentielle.

Exiger le respect des normes européennes et françaises des produits qui rentrent sur notre territoire, ce n'est pas une option. C'est une ligne rouge non négociable.

Je rappellerai, et la Vice-présidente l'a témoigné, que nous revenons en 2025 à l'équivalent de la balance commerciale agricole, l'excédent de la balance commerciale agricole de 1978. Nous ne pouvons fragiliser encore plus notre agriculture.

Permettez-moi aussi d'avoir une pensée pour nos jeunes agriculteurs. Refuser cet accord qui les offense, c'est favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, favoriser le dynamisme du renouvellement des générations. Les agriculteurs, c'est le cœur du combat de nos territoires, le socle de notre souveraineté, de notre « bien manger », la condition de notre liberté et d'un savoir-vivre à la française.

Bien entendu, le groupe MR21 votera favorablement ce vœu et cette opposition aux accords Europe-Mercosur.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Vote sur le vœu « Renouvellement de l'opposition contre l'accord avec le Mercosur » déposé par le groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Monsieur RICHARD, plusieurs choses.

Le règlement intérieur stipule, à son article 9-20 : « Si les motions ou vœux sont déposés dans des délais compatibles avec les dispositions de l'article 8-2 du règlement intérieur, ils sont inscrits à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée plénière. »

Article 8-2, pour être complet : « Le président du Conseil régional met à la disposition des conseillers régionaux », le président du Conseil régional, pas le secrétariat général, « 12 jours au moins avant la réunion, sous quelques formes que ce soit, l'ordre du jour de la séance et les rapports sur chacune des affaires qui leur

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

sont soumises. »

Le samedi 27 septembre était bien le dernier jour de computation du délai pour une SP au 9 octobre. J'ai donc bien reçu le 26. Cela vous a été enregistré le 27 au secrétariat général, donc en totale conformité avec le règlement intérieur, dont acte.

M. RICHARD : Monsieur le Président, vous avez lu l'article 8-2.

M. LE PRESIDENT : Non, attendez. Vous êtes adorable. On n'est pas dans une conversation mondaine ou de salon. Je vous fais une précision sur le règlement intérieur. On peut compter, j'ai compté sur mes doigts. Je ne suis pas très malin, je vous le dis, je n'ai pas fait l'ENA. Je compte donc sur mes doigts. Toujours est-il que cela a été bien vérifié et c'est cela.

En tout cas, moi, c'est le 26. On n'est donc pas 12 jours, on est même 13 jours avant, dont acte.

Vœu déposé par l'exécutif

« Défendre la pêche artisanale des Hauts-de-France »

M. LE PRESIDENT : Maintenant, pour trois minutes, Marie-Sophie LESNE a la parole pour présenter le vœu de l'exécutif « Défendre la pêche artisanale des Hauts-de-France ». Karima DELLI est inscrite.

MME LESNE : Monsieur le Président, mes chers collègues, avec près de 600 navires qui le traversent chaque jour, notre littoral, en particulier le détroit de la Manche, est l'un des plus petits au monde, mais aussi l'un des plus fréquentés. En trente minutes de navigation, nos pêcheurs se retrouvent dans les eaux britanniques.

Depuis le Brexit, nos pêcheurs subissent de lourdes pertes, avec la disparition de licences de pêche. Cette perte d'accès aux eaux britanniques s'est traduite par un rétrécissement brutal des zones de pêches disponibles, concentrant encore davantage l'effort sur nos eaux déjà surexploitées. Facteur aggravant, les décisions unilatérales du Royaume-Uni d'interdire les chaluts dans 41 aires marines protégées représentent un manque à gagner colossal pour nos marins-pêcheurs : jusqu'à 60 % de leur chiffre d'affaires.

La pression ne se limite pas à la réglementation. Les grandes flottes industrielles étrangères monopolisent nos zones de pêche et accentuent les risques d'accident et la surexploitation des stocks. Les géants hollandais exploitent désormais nos zones côtières en continu, alors qu'autrefois leur présence était saisonnière. Les moyens des navires hollandais ne sont en rien comparables à ceux de notre pêche artisanale. Cette situation constitue une concurrence déloyale, qui affaiblit économiquement nos pêcheurs.

Cela entraîne une plus forte tension sur la ressource, qui était autrefois le gagne-pain de notre flottille artisanale. Les pêcheurs et les organisations de producteurs nous remontent continuellement l'alerte : sardines et maquereaux se font plus rares et de plus petite taille, quant aux barbets, la moitié du tonnage débarqué récemment était constituée de poissons de moins de 100 grammes, contre 400 à 500 grammes habituellement. Cela va se traduire par une baisse de 70 % des quotas, mais avec un décalage dans le temps et une double peine pour nos pêcheurs.

Cette situation ne peut plus durer, puisqu'elle met en péril l'équilibre même de la filière artisanale des Hauts-de-France. Le *gentlemen's agreement* ne suffit plus. La pression est devenue trop forte. Il faut agir maintenant, et cela passe par la construction d'un plan de gestion spécifique pour la Manche, reconnu par l'Europe.

Face à cette situation d'urgence, nous appelons l'Union européenne à trois choses : imposer ce plan de gestion dans la prochaine politique commune de la pêche ; garantir le rétablissement d'une concurrence équitable et

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

respectueuse des droits historiques ; renforcer la sécurité en mer par la reconnaissance des flottilles artisanales historiquement établies dans la zone.

Notre responsabilité est d'éviter que la Manche subisse le même sort que les eaux néerlandaises aujourd'hui épuisées. C'est aussi de garantir que la pêche artisanale reste un pilier de notre économie maritime régionale. C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter en faveur de ce vœu.

Je vous remercie.

MME DELLI : Merci beaucoup, Président.

Tout d'abord, lorsque je lis votre vœu, il y a urgence à réparer, réellement. Cela signifie aider celles et ceux qui vivent de la mer, donc d'obtenir réparation lorsque leurs filets sont détruits, leurs zones de pêche abîmées par les chalutiers, les dragueurs ou les senneurs. Ce sont toujours les mêmes, ce sont de petits pêcheurs attachés à leur territoire, qui ne demandent qu'une chose : pouvoir vivre dignement. Cela, je suis désolée, je ne le trouve pas dans votre texte.

Deuxième chose, il faut mieux contrôler ce qu'il se passe en mer. Il n'est pas normal qu'un certain nombre de grands navires puissent agir sans foi, ni loi. Nous devons nous mobiliser, les autorités portuaires, renforcer la vigilance et protéger celles et ceux qui respectent la mer. Il faut donc préparer l'avenir.

Dans votre vœu, cela ne prépare pas l'avenir. Pourquoi ? Car réserver des espaces à la petite pêche, donc protéger la ressource et défendre un modèle durable et humain, lorsque je regarde concrètement quelles sont les mesures, il en manque. Vous ne voulez pas exclure les méthodes de pêche traînant dans les aires marines protégées de la Manche et de la mer du Nord. Vous n'avez pas mis « accorder un accès prioritaire aux navires de moins de 12 mètres dans les 12 *miles* marins », alors que c'est cela qu'il faut faire. Ensuite, il n'y a pas de lieu dans votre document. Il faut vraiment trouver aujourd'hui un espace de dialogue autour de la table, les usagers de la mer, comment on accompagne leur transition. Il faut donc vraiment mettre un terme, je suis désolée de vous le dire de manière assez ferme, il faut mettre un terme aux intérêts industriels, qui ont trop souvent déshumanisé notre pêche.

On se retrouve dans une situation catastrophique.

Je veux bien que l'on ait de bonnes intentions, je veux bien que vous ayez refusé mon vœu sur la pêche artisanale avant les vacances, alors que le plan d'action était très solide. Aujourd'hui, vous nous amenez un vœu qui n'est pas complet. Je n'ai pas eu le temps, il est vrai, de faire des amendements, mais ce vœu manque, il y a des trous dans la raquette. Est-ce que l'on peut...

Je vous le dis, je demanderai à mon groupe de s'abstenir, car le message envoyé, c'est vraiment les pêcheurs-artisans, mais ils demandent des choses concrètes que l'on ne retrouve pas dans votre texte.

M. LE PRESIDENT : C'est un peu fort de se faire enguirlander, alors que l'on prend position et que c'est un problème de droits d'auteur : « Vous n'avez pas pris le mien, donc on ne va pas voter celui-là ». Cela va ! En plus, on fait cela en coordination, je le dis et je l'assume, avec le monde de la pêche.

MME LESNE : Madame DELLI, on connaît vos arguments. Je suis un peu déçue, car il y avait les Assises nationales de la pêche à Boulogne, où l'on ne vous a pas beaucoup vue. En revanche, on a rencontré tout l'écosystème de la filière halieutique, on a rencontré des députés européens qui sont membres de la Commission Pêche, on a rencontré le président du CRP national, ainsi que les représentants régionaux de la pêche, Olivier LEPRETRE en tête.

On est tous d'accord pour dire qu'il faut absolument un plan de gestion, comme il y en a ailleurs, en Méditerranée. Le nôtre, dans la Manche, comme l'a dit Isabelle LE CALLENNEC, il manque. C'est un peu étrange.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Il faut donc que nous le portions ensemble. Sur les modalités très pratiques que vous évoquez, on regardera de plus près : flotte de moins de 12 mètres, etc., pourquoi pas. En tout cas, toutes les planètes sont un peu alignées pour donner du poids, faire masse, comme vous l'appelez de vos vœux.

Je ne vois vraiment pas ce qui vous empêche de voter ce vœu, qui va plutôt dans le bon sens et qui va aussi un peu dans le sens de ce que vous évoquez constamment ici, dans cet hémicycle.

Vote sur le vœu « Défendre la pêche artisanale des Hauts-de-France » déposé par l'exécutif

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Si vous voulez, on ira voir les pêcheurs-artisans et on leur demandera qui les défend le mieux. D'accord ? On n'a qu'à leur demander. Je pense que ce sera un bon juge de paix, et de façon constante et cohérente depuis de nombreuses années.

La partie délibérative est maintenant terminée. Nous avons les questions orales.

QUESTIONS ORALES

M. LE PRESIDENT : Caroline MELONI a la parole pour deux minutes sur la gratuité des transports scolaires. C'est Christophe COULON qui lui répondra.

MME MELONI : Monsieur le Président, la région des Hauts-de-France a toujours revendiqué une politique volontariste en matière de transports scolaires, en garantissant la gratuité pour toutes les familles. Or, depuis la rentrée de septembre, certains collégiens, dont les parents ont fait le choix d'une dérogation à la carte scolaire, devront désormais payer une contribution annuelle.

Cette décision soulève plusieurs interrogations : pourquoi remettre en cause un principe de gratuité qui constituait jusqu'ici une égalité de traitement entre tous les élèves du territoire, quels que soient leurs établissements et choix familiaux ? Ne craignez-vous pas que cette mesure introduise une rupture d'égalité entre les collégiens et pénalise particulièrement des familles qui choisissent souvent un autre collège pour des raisons logistiques, d'organisation familiale ou de sécurité ? Pouvez-vous nous expliquer les raisons précises de ce changement, ainsi que les critères retenus pour définir les cas d'exonération ?

Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Madame MELONI, je voudrais d'abord vous faire remarquer que, le 30 avril 2025, vous avez approuvé, votre groupe a approuvé le règlement intérieur des transports scolaires, par lequel cette modification a été mise en œuvre. Vous avez donc approuvé cela. Premier rappel.

Deuxième rappel, il ne s'agit pas uniquement des collégiens. Il y a aussi les lycéens. Tout le monde est concerné. Vous n'évoquez que les collégiens. Non, mais il faut être précis. Cela concerne tout le monde.

Qu'est-ce que ce règlement intérieur modifie, que vous avez approuvé ? Il précise que notre gratuité, que l'on a étendue à l'ensemble des départements des Hauts-de-France depuis 2019, s'entend dès lors que les familles respectent les secteurs scolaires, la carte scolaire, qui est prévue par le Code de l'éducation. Pourquoi cette carte scolaire existe-t-elle ? C'est tout simplement pour essayer de répartir, de manière à peu près cohérente, les enfants vers l'établissement de proximité. C'est la logique de la carte scolaire.

Le problème est que de plus en plus de parents, pour des raisons qui ne sont pas pédagogiques – vous les avez d'ailleurs rappelées : c'est plus près, c'est plus simple, c'est près de mon travail, que sais-je ? –, les enfants obtiennent des dérogations. C'est le droit des familles, nous ne le contestons pas. Le problème est que cette désorganisation entre le fléchage d'enfants et les établissements a un impact très clair sur le transport scolaire et désorganise le transport scolaire, en imposant parfois d'avoir plus de véhicules ou pas autant que nous l'avions prévu.

Si les familles ont le droit de choisir leur établissement, c'est toujours là-dessus que nous avons misé, mais on leur dit que, en contrepartie de l'obtention d'une dérogation, qui n'est pas pour un motif pédagogique, car on a prévu énormément de dérogations possibles à la carte scolaire pour des motifs pédagogiques, il y a une contribution de la famille de 7,50 euros par mois – 7,50 euros par mois – de transport.

M. LE PRESIDENT : Je voudrais rappeler une chose, car différents articles ont fleuri en septembre. La question des transports scolaires est l'une de nos compétences directes. A partir du moment où l'on a décidé d'accorder la gratuité, c'est que c'est vraiment très important pour nous.

Des articles disaient que, parfois, des élèves ne peuvent pas prendre le bus. C'est arrivé encore dernièrement. Il faut bien expliquer les choses. Ce sont des situations très ponctuelles, où les parents décident parfois de

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

conduire eux-mêmes les enfants à l'école et parfois de ne pas le faire, et ils ne nous préviennent pas. Dans ces cas, lorsqu'un bus est complet, vous ne pouvez pas prendre des élèves en plus. Avec les services, nous sommes très clairement en train de dire à ces parents qu'ils nous préviennent en amont, pour que l'on puisse avoir une véritable régularité. Vous savez, j'ai toujours demandé aux élus et aux services de se mettre à la place des familles. Moi le premier, je n'aimerais pas que mes enfants restent à l'arrêt de bus, car il n'y a pas de places dans le bus, mais encore faut-il que l'on soit prévenu.

On a aussi parfois le sujet sur des arrêts de bus qui sont déplacés ou supprimés, c'est parce qu'ils sont dangereux. On ne cherche pas à faire des économies en déplaçant un arrêt de bus. On n'est pas avec un TGV qui a une cadence à quelques minutes près. Chaque fois, lorsque l'on prend ces décisions, c'est pour des questions de sécurité, car on ne peut pas prendre des enfants en plus dans un bus, qui ne pourraient pas bénéficier de la sécurité en étant assis dans les autocars.

Parfois, les éléments que l'on donne ne sont pas rendus publics, donc à chaque fois, maintenant, nous les rendons publics nous-mêmes. Lorsqu'il y a des informations, on demandera qu'il y ait des droits de réponse, pour bien expliquer la position de la région, mais je tenais à le faire ici également.

Nous avons maintenant Julien POIX, qui interroge Christophe COULON sur la Garantie TER Hauts-de-France. Encore après, on aura Julien POIX sur les hausses des tarifs TER Hauts-de-France. C'est Christophe COULON qui lui répondra à nouveau.

M. POIX : Merci.

TER Hauts-de-France a enfin présenté sa Garantie TER, qui permet aux usagers d'accéder à un remboursement sur leur ligne TER en cas de retard. Au premier abord, c'est une bonne nouvelle. Auparavant, l'opacité régnait et, bien souvent, les usagers renonçaient à entamer des démarches, tant les procédures pour obtenir un remboursement s'avéraient fastidieuses.

On est tombé de haut, cependant, puisque le dispositif Garantie TER est en réalité une véritable usine à gaz. La Garantie TER ne vous garantit pour l'instant qu'un mal de tête carabiné et de longues soirées de bataille numérique, pour espérer récupérer une maigre obole compensatoire sous forme d'avoir.

Qui peut bénéficier de Garantie TER ? Pour l'instant, uniquement les abonnés. Nous l'avons déjà dit, il est nécessaire que le droit au remboursement, en cas de suppression des trains TER ou de retard, soit ouvert à tous les usagers. Nous sommes attachés à l'universalité des droits.

Comment le dispositif fonctionne-t-il concrètement ? Si les trains que les usagers déclarent emprunter enregistrent au minimum 11 perturbations au cours du mois, ils sont éligibles à recevoir une indemnisation de 20 % du montant de leur mensualité sous forme d'avoir. J'espère que vous me suivez toujours.

Un fait important, les horaires que l'on peut tout de même sélectionner pour les trains, j'ai fait l'expérience, qui ouvrent à un remboursement, ne sont pour l'instant pas à jour, sauf erreur de ma part.

L'usager se fait donc agent SNCF : il doit lui-même choisir ses lignes et déclarer chacun de ses retards, ainsi que leur durée. On peut se demander si SNCF ne disposent pas d'outils permettant d'automatiser ce genre de démarches, afin d'éviter aussi la répétition des gestes de la part de l'usager.

Un outil, enfin et pour l'heure, loin d'être inclusif, puisqu'il n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap. Il est écrit en bas du site : « Un audit est en cours. » Jusqu'à quand ? On ne le sait pas.

Monsieur le Vice-président COULON, avez-vous été associé, ainsi que les usagers de TER, aux discussions qui ont précédé la mise en place de Garantie TER ? J'ose l'espérer. Comptez-vous reprendre contact au plus vite avec TER Hauts-de-France pour demander la remise à plat de ce système ou, du moins, la rectification des erreurs

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

– il y en a toujours au début, lorsqu'on lance une nouvelle application – et d'en simplifier le fonctionnement ? Les habitants des Hauts-de-France méritent un vrai service efficace, fonctionnel, adapté à tous les publics.

Merci.

M. COULON : Merci, Monsieur POIX.

D'abord, sur un sujet assez simple, celui de l'indemnisation des retards pour les voyageurs occasionnels, cela n'existe nulle part en France. Aucune région n'a mis en place l'indemnisation des voyageurs occasionnels, tout simplement parce que, sur les TER, on part du principe que c'est la récurrence, hélas, des retards significatifs qui occasionne une indemnisation des utilisateurs du train.

Ensuite, je vous invite vraiment... Je pourrais à la limite vous le donner. Je pense que cela vous intéressera, puisque vous êtes un moine-soldat sur ces questions. Le parangonnage national de notre niveau d'indemnisation nous place à un très bon niveau. Je vais vous transmettre ces éléments, pour que vous puissiez les comprendre.

Ensuite, j'entends parfaitement la complexité, les *bugs*, etc. On a repris l'attache de TER, car s'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, il est hors de question de les laisser continuer.

Sur le fond de l'affaire, je vais essayer de faire simple, car c'est compliqué, même si Franck DHERSIN comprendra parfaitement ce que je vais lui dire, puisqu'il y a travaillé pendant des années. Globalement, avant, il fallait un cumul de retards sur les trains de la ligne que vous empruntiez pour déclencher une indemnisation. Peu importe ce train, que vous le preniez ou pas.

Aujourd'hui, avec ce nouveau système, ce sont ses propres trains à soi, que l'on prend, qui sont répertoriés comme étant en retard, qui ouvrent le droit à une indemnisation. On ne travaille donc plus sur des moyennes de trajets de la ligne, que ce soit votre train ou non.

Par exemple : vous prenez le train seulement les après-midi. Avant, c'était les retards du matin et de l'après-midi qui étaient cumulés, qui faisaient une moyenne ouvrant droit ou non à une indemnisation. Maintenant, ce sont vos trains, ceux que vous prenez, en moyenne, qui sont pris en compte. Ainsi, si les trains que vous prenez sont en retard, parce que vous le constatez, vous avez droit à une indemnisation. Avant, vous pouviez avoir vos trains qui étaient en retard, mais les autres de la ligne, qui ne l'étaient pas, faisaient que l'on ne tombait pas dans le déclenchement de l'indemnisation, car, en moyenne globale, les trains n'étaient pas en retard.

C'est très compliqué, j'en suis désolé. Néanmoins, je vous assure que notre système arrive à être plus performant et plus conforme à la réalité du voyage d'une personne faisant l'objet d'une indemnisation.

M. LE PRESIDENT : Le tandem se reconstitue : Julien POIX, Christophe COULON.

M. POIX : Oui, c'est encore moi.

C'est dans un article de *La Voix du Nord* paru le 16 septembre dernier que nous avons découvert les intentions de la région d'augmenter les tarifs TER chaque année jusqu'en 2028.

Petit rappel des faits : entre 2024 et 2025, les tarifs ont augmenté globalement pour les billets occasionnels, je ne parle que des occasionnels, de 5 % à 10 % selon le type de voyageur. Pour prendre un exemple concret, avant la hausse initiale pour les billets occasionnels, un aller simple coûtait, par exemple, sur le trajet Lille – Valenciennes, 9,80 euros. Après la hausse de 4,5 % en 2024, ce tarif est passé à 10,24 euros. En 2025, avec une hausse de + 5,5 % pour les billets occasionnels, cela devrait correspondre à une nouvelle augmentation du prix du billet.

Projetons-nous dans un futur proche : si l'on applique le « théorème Christophe COULON », une nouvelle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

hausse du même taux de 5,5 % jusqu'en 2026, on pourrait atteindre 10,82 euros pour le billet occasionnel, et à la fin du mandat, en 2028, 12 euros sur un tarif occasionnel Lille – Valenciennes. Avec des hausses identiques, on arrive vraiment dans un train fou d'augmentations qui n'en finit plus.

Sur un Lille – Amiens, l'abonnement TER hebdomadaire a déjà pris, sur la même période, 4 euros.

Ces choix politiques pèsent sur le pouvoir d'achat, le pouvoir de vivre progressivement grignoté par des années d'inflation : + 2 % en 2024, + 4 % en 2023, + 5 % en 2022. Pour rappel, les dépenses de transport représentent tout de même 15 % du budget des ménages, selon l'Insee, les dépenses de transport qui vont en augmentant depuis 2024, + 3 % en 2025 également.

Dans le même temps, Monsieur COULON, vous choisissez de mettre tout en œuvre pour rester une des régions les moins chères en ce qui concerne la carte grise. Alors, que doit-on en déduire ? Y aurait-il deux poids, deux mesures, selon le mode de transport choisi ?

Monsieur le Vice-président, vous offrez un avenir tout tracé aux usagers des TER Hauts-de-France : une hausse à vie, jusqu'en 2028. Pouvez-vous nous détailler votre plan de bataille en toute transparence sur la politique tarifaire dans les années qui viennent ? Ces hausses programmées vont-elles varier en fonction de la qualité du service ? Les usagers sont fatigués des annonces successives découvertes dans la presse et aimeraient un dialogue plus serein.

Sur les choix budgétaires, il y a d'autres solutions, que l'on vous a proposées : la carte grise au niveau de la moyenne nationale, le versement mobilité régional, c'est 160 millions d'euros que l'on pourrait lever. Les alternatives existent, même s'il y a aussi la bataille des péages ferroviaires, des droits de péage. Je voudrais avoir un peu plus d'informations sur cette annonce qui agite le paysage ferroviaire régional.

M. COULON : Monsieur POIX, d'une part, je voudrais vous rappeler que votre mémoire vous fait défaut, puisqu'un grand quotidien régional de notre région, dont le titre commence par « Courrier » et finit par « picard », l'a relayé lorsque nous sortions de la Commission permanente du 22 mai 2025, au cours de laquelle le président BERTRAND confirmait, nous avons déjà un débat sur les tarifs, qu'il y aurait une augmentation des tarifs. C'est ainsi. Vous vous souvenez, l'inflation, le fait qu'on l'a neutralisée pendant 8 ans, que, franchement, on ne vous a pas entendus, tout cela. Vous ne découvrez donc pas les choses par mes propos dans la presse, puisqu'ils ont été publiquement donnés, c'est page 37 du compte rendu de la Commission permanente du 22 mai 2025.

Au fond, qui augmente le plus les tarifs en France ? Allez, je vais le faire, je les aime bien, mes collègues vice-présidents de région. Celle qui a le plus augmenté, c'est la Nouvelle-Aquitaine (14,5 %), puis Occitanie (10,2 %, comme les Hauts-de-France, 10,2 % depuis 2022). Après, on a 14,7 % pour Grand Est.

Tout cela pour vous dire quoi ? En fait, tout le monde est obligé de recourir à cette question de la hausse tarifaire, toutes les régions, quel que soit leur bord politique.

Vous avez tendance à nous vendre un monde qui n'existe pas, et je pèse mes mots. Lorsque vous nous dites « Les tarifs, les tarifs, les tarifs ! », tout le monde le fait. Vous nous dites « La SPL, la SPL, la SPL ! », on le fait ; Occitanie et Nouvelle-Aquitaine le font exactement de la même manière.

Quelle est la dernière région qui vient de fermer, il y a moins d'un mois et demi, une ligne de chemin de fer ? La Nouvelle-Aquitaine vient de fermer une ligne TER.

A un moment, votre monde fantasmé du « y a qu'à, faut-qu'on, puis ce serait peut-être bien, car le monde est vraiment trop injuste », vous serez confrontés à la réalité du monde tel que nous le vivons dans les régions, droite ou gauche confondues. C'est cela la réalité, c'est que l'on a besoin de faire face à de l'inflation...

M. LE PRESIDENT : C'est dommage que ce soit fini, car il y a deux minutes, mais c'était bien comme finale.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

Franchement, c'était bien.

Accessoirement, Monsieur POIX, il y a une chose qui s'appelle l'inflation. Lorsque vous dites que cela va augmenter, il y a une inflation, il faut donc aussi adapter.

Ce n'est plus Monsieur POIX et Monsieur COULON. On s'était habitué. Là, en plus, cela valait la peine.

C'est maintenant Madame HAMDANE et Philippe BEAUCHAMPS. Autre ambiance. Cela dépend de Philippe BEAUCHAMPS, qui n'a pas parlé de cette journée. Je pense qu'il se réserve. Allez-y, Madame HAMDANE.

MME HAMDANE : C'est la question sur l'AFPA ? D'accord.

Je souhaite attirer votre attention sur la situation critique des centres AFPA dans les Hauts-de-France, particulièrement depuis l'attribution du plan régional de formation 2025-2027. La présence de l'AFPA sur notre territoire s'effondre. Le nombre de lots attribués à l'organisme est passé d'environ 600 à une centaine seulement. Cette chute brutale menace directement plusieurs centres et emplois, notamment celui de Maubeuge, dont la fermeture est évoquée.

Pourtant, l'AFPA reste un acteur essentiel du service public de la formation, reconnu pour son efficacité auprès des publics les plus éloignés d'emplois, demandeurs d'emploi peu qualifiés, bénéficiaires du RSA, personnes en reconversion. Sa fragilisation dans un contexte déjà tendu pour la formation professionnelle risque d'entraîner une rupture d'accès à la formation, une perte d'implantation locale et la reprise de marchés par des opérateurs privés, au détriment de la qualité et de la proximité.

Face à cette urgence, la région peut-elle activer sans délai une cellule de crise territoriale avec l'AFPA, les représentants du personnel et les partenaires sociaux, publier les données détaillées des attributions du plan de formation par territoire et mettre en place un dispositif transitoire de financement régional, pour garantir la continuité des missions de service public et la sauvegarde des emplois ?

Enfin, je vous invite à engager au plus vite une négociation avec l'Etat, afin de sécuriser un plan de soutien à l'AFPA dans notre région. Sans action rapide, ce sont les centres, les formateurs et surtout les stagiaires qui paieront le prix fort.

M. BEAUCHAMPS : Oui, je réponds. Deux choses à vous dire. D'abord, je suis déjà intervenu à plusieurs reprises, ici et ailleurs, sur ce sujet de l'AFPA et du dernier du plan régional de formation. J'ai rencontré les syndicats et également la direction.

Premièrement, les chiffres se comparent lorsqu'ils sont comparables. Il y a beaucoup moins de lots dans ce nouveau marché du PRF qu'il y en avait dans le marché précédent, puisque l'on a divisé les lots par plus de deux.

Deuxième argument, deuxième élément de réponse, je ne travaille pas à l'AFPA. Je ne peux pas reprocher à qui que ce soit de ne pas avoir gagné des lots auxquels je n'ai pas répondu. L'AFPA n'a répondu qu'à 30 % des lots du marché. Ainsi, lorsque l'on ne répond pas à 70 % des lots du marché, on ne peut pas se plaindre de ne pas les avoir gagnés. Sur les 30 % des lots du marché auxquels ils ont répondu, en rang 1, rang 2 ou rang 3, ils ont eu 50 % des lots, donc la moitié des lots sur lesquels ils ont répondu.

Madame, le sujet est beaucoup plus grave, vous le savez. Le sujet l'AFPA, ce n'est pas un sujet du plan régional de formation de la région Hauts-de-France. C'est un sujet national. C'est une structure qui est devenue un établissement public industriel et commercial. Elle n'a pas pris le virage de sa transformation, elle ne s'est notamment pas mise sur le marché privé, elle ne s'est pas mise sur l'apprentissage.

Vous demandez à la région d'intervenir. Connaissez-vous la gouvernance l'AFPA ? Je vais vous la rappeler :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

vous avez deux représentants désignés par le ministère chargé de l'Emploi, deux représentants désignés par le ministère chargé du Budget, un représentant désigné par le ministère chargé de la Formation professionnelle, un représentant désigné par le ministère chargé de l'Economie, un représentant désigné par le ministre chargé de l'Education nationale, un représentant désigné par le ministre chargé des Affaires sociales, un représentant désigné par le ministre chargé de l'Intérieur... On va bien en trouver un, là-dedans, qui va savoir accompagner la transformation l'AFPA !

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Il y a un concours entre Christophe COULON et Philippe BEAUCHAMPS !

Madame HAMDANE, pour un sujet sérieux, et Philippe a répondu sérieusement.

Madame HAMDANE pose une question à Antoine SILLANI.

MME HAMDANE : Oui, et toutes les questions sont sérieuses également.

M. LE PRESIDENT : Les réponses également.

MME HAMDANE : Absolument.

Monsieur le Président, chers collègues, chaque été, Amiens vit au rythme du Voyage au cœur de l'été. Pendant un mois, la ville se transforme en lieu de rencontres musicales internationales, d'échanges culturels et de repas multiculturels, qui rassemblent nos concitoyens autour de la diversité et du partage. Cet événement est bien plus qu'une série de concerts, il constitue un véritable facteur d'attractivité pour Amiens, un soutien aux artistes, tant locaux qu'étrangers, et un moment clef de cohésion sociale, en particulier pour les habitants qui restent sur le territoire au mois de juillet.

Les retombées sont concrètes : animation des commerces et de la restauration, fréquentation accrue des espaces publics, valorisation de notre image culturelle à l'échelle nationale et internationale. Or, pour maintenir la qualité artistique, assurer la sécurité, couvrir la logistique et amplifier la communication, autant d'éléments devenus plus coûteux, les organisateurs se trouvent aujourd'hui en tension budgétaire. Pour garantir que cet événement populaire et emblématique perdure et se développe, un engagement régional plus fort est indispensable.

Ma question est donc la suivante : la région Hauts-de-France peut-elle envisager un renforcement de son soutien sous la forme d'un financement accru et stable, ou de dispositifs ciblés (aide au fonctionnement, soutien aux cachets artistiques, aide à la communication internationale), afin d'assurer la pérennité et le rayonnement du Voyage au cœur de l'été à Amiens ?

Merci.

M. SILLANI : Je vois que les élections commencent gentiment, car on va commencer à poser de nombreuses questions.

C'est un très bel événement, qui est très largement soutenu par la région depuis de nombreuses années. D'ailleurs, la subvention a largement augmenté après 2015. Cet événement fait même l'objet d'un soutien exceptionnel, car il est soutenu dans deux politiques. Je suis particulièrement fier du soutien de la région sur cet événement. C'est un soutien impactant et que l'on continuera à soutenir. Merci.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, 18 heures 01. Certains m'avaient dit que cela finirait à 18 heures. Ils sont très bons. Si vous avez aussi les chiffres du loto, Monsieur COULON, on est preneur !

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025


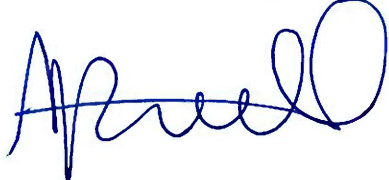
En attendant, la séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.

Je voudrais remercier, au travers d'Audrey DEMARETZ, l'ensemble des services qui nous ont permis de réaliser cette Séance plénière.

Merci beaucoup. Bonne soirée. Bon retour.

(la séance est levée à 18 heures 03) (la séance est levée à 17 heures 27)

**Procès-verbal arrêté lors de la séance plénière du jeudi 20 novembre 2025
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales**

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Margaux ROUCHET Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

SEANCE PLENIERE DU 09 octobre 2025

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission 3 : Transports, mobilité, grandes infrastructures de transports, économie portuaire, affaires maritimes

Grandes infrastructures de transports :

2025.00617 – Directive régionale d'aménagement Canal Seine-Nord Europe

ERRATUM : Dans la délibération, en tête de la page 1, il convient de lire « Réunion du 9 octobre 2025 » à la place de « Réunion du 20 novembre 2025 » et au 1^{er} paragraphe, il convient de lire « Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 9 octobre 2025 » au lieu de « Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 16 octobre 2025 »

Récapitulatif des modifications apportées au dossier après l'envoi du 01/10/2025

Commission 2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

Environnement :

2025.01394 – *Partenariat entre la Région Hauts-de-France et le Conservatoire du Littoral 2026-2030.*

ERRATUM : En page 1 de l'annexe 1 à la délibération, il convient de lire « Vu la délibération n° 2025.01394 de la séance plénière du 9 octobre 2025 » à la place de « Vu la délibération n° 2025.01394 de la commission permanente du 16 octobre 2025 »

Récapitulatif des modifications apportées au dossier après l'envoi du 07/10/2025

Commission 5 : Lycée, recherche et enseignement supérieur

Education :

2025.01434 – *Orientations et montant de la dotation de fonctionnement 2026 aux lycées publics de la Région Hauts-de-France*

ERRATUM :

Sur l'annexe à la délibération 2025.01434 – Modalités DGF26, il convient de lire :

- Page 2 avant dernière ligne 4,50 €/m² bâti (et non 4€)

ANNEXE 2

Votes électroniques



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	Report à la prochaine C5 des 15 amendements PCPE (2025.01434)		
Nom			
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 10:06:38	Fin de vote à :	09/10/2025 10:07:22

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses	Oui	127
	Non	26
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	6
	Non	4
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	2
Abstention	1
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	N'a pas voté
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	N'a pas voté
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	N'a pas voté
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Non
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Cedric BRUN	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0003		
Nom	Délibération n°2025.01434		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 10:07:41	Fin de vote à :	09/10/2025 10:08:09

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	17
Réponses		
	Oui	130
	Non	23
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	17

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	11
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	21
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	2
Non	2
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT *	N'a pas voté
	Arnaud DE RIGNE	N'a pas voté
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU*	N'a pas voté
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Cedric BRUN	Non



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 09 octobre 2025

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) GUINOT Michel.....
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) Votes joints identiques.....
- L'amendement (n° / du groupe) à ceux de Pierre S......

1394 - 10.12 - 1397 - 1432 - 1434.....

Pau..... au lieu de NPPAV.....

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0004		
Nom	Délibération n°2025.01432		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 10:18:04	Fin de vote à :	09/10/2025 10:18:20

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	160
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	70
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	3
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT *	N'a pas voté
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

09 octobre 2025

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) GUINOT Mirek
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) Votes joints identiques
- L'amendement (n° / du groupe) à ceux de Pierre S.

1394 - 10.12 - 1397 - 1432 - 1434

Pour au lieu de NPPAV

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0005		
Nom	Délibération n°2025.01317		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 10:18:26	Fin de vote à :	09/10/2025 10:18:39

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	37
Réponses	Oui	132
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	37

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	56
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	14
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	6
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	23
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	4

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	N'a pas voté
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	N'a pas voté
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	N'a pas voté
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	N'a pas voté
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	N'a pas voté
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	N'a pas voté
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	N'a pas voté
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0006		
Nom	Délibération n°2025.01397		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 11:20:29	Fin de vote à :	09/10/2025 11:20:47

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses		
	Oui	161
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	4
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT *	N'a pas voté
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Cedric BRUN	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

09 octobre 2025

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) GUINOT Michel
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) Votes joints identiques
- L'amendement (n° / du groupe) à ceux de Pierre S.

1394 - 10.12 - 1397 - 1432 - 1434

Pau au lieu de NPPAV

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0007		
Nom	Délibération n°2025.01012		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 11:46:30	Fin de vote à :	09/10/2025 11:47:00

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	158
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	3
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD *	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT*	N'a pas voté
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

09 octobre 2025

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) GUINOT Mirek
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) Votes joints identiques
- L'amendement (n° / du groupe) à ceux de Pierre S.

1394 - 10.12 - 1397 - 1432 - 1434

Pour au lieu de NPPAV

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

- 9 OCT. 2025

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Sarah Kerich Bernard!

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2025... 01212... (Paille de Paille "l'au")

L'amendement (n° / du groupe)

.....

..... Pour au lieu de Contre

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0008		
Nom	Délibération n°2025.01394		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 12:01:05	Fin de vote à :	09/10/2025 12:01:25

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses		
	Oui	158
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	4
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		N'a pas voté
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT*	N'a pas voté
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Cedric BRUN	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

09 octobre 2025

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) GUINOT Michel
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet) Votes joints identiques
- L'amendement (n° / du groupe) à ceux de Pierre S.

1394 - 10.12 - 1397 - 1432 - 1434

Pour au lieu de NPPAV

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0009		
Nom	Délibération n°2025.01200		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 12:03:24	Fin de vote à :	09/10/2025 12:03:39

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	159
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	4
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		N'a pas voté
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0010		
Nom	Délibération n°2025.01203		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 12:05:33	Fin de vote à :	09/10/2025 12:05:58

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses		
	Oui	162
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	4
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		N'a pas voté
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	NPPV
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESEELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0011		
Nom	Délibération n°2025.01170		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 12:20:24	Fin de vote à :	09/10/2025 12:20:47

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	4
Réponses		
	Oui	165
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	4

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	70
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	4
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0012		
Nom	Délibération n°2025.01174		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 12:37:59	Fin de vote à :	09/10/2025 12:38:22

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	162
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	4
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	N'a pas voté
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	N'a pas voté
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0013		
Nom	Délibération n°2025.01180		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 12:50:49	Fin de vote à :	09/10/2025 12:51:10

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	159
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	3
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	N'a pas voté
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Cedric BRUN	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0042		
Nom	Amendement n°1 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 12:56:36	Fin de vote à :	09/10/2025 12:56:59

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses		
	Oui	11
	Non	119
	Abstention	6
	NPPV	25
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	70
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	25
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	0
Abstention	2
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Nicolas CAPRON	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Maryse CARLIER	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Non
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Joëlle GARAULT	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	NPPV
	Arnaud DE RIGNE	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV
	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre MAESELE	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	NPPV
	Caroline MELONI	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0014		
Nom	Délibération n°2025.00617		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 13:09:03	Fin de vote à :	09/10/2025 13:09:29

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	6
Réponses		
	Oui	149
	Non	14
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	6

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	2
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Cedric BRUN	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0015		
Nom	Délibération n°2025.01278		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 15:18:40	Fin de vote à :	09/10/2025 15:19:11

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	158
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	3
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY	NPPV
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0016		
Nom	Délibération n°2025.01279		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 15:30:25	Fin de vote à :	09/10/2025 15:31:14

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses		
	Oui	149
	Non	0
	Abstention	5
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	6
	Non	0
	Abstention	4
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	2
Non	0
Abstention	1
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	N'a pas voté
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	Abstention
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0017		
Nom	Délibération n°2025.01646		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 15:42:05	Fin de vote à :	09/10/2025 15:42:32

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	23
Réponses		
	Oui	146
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	23

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	59
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	3
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY	N'a pas voté
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	N'a pas voté
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	N'a pas voté
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	N'a pas voté
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	N'a pas voté
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0018		
Nom	Délibération n°2025.01137		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 15:54:03	Fin de vote à :	09/10/2025 15:54:45

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	159
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	3
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		N'a pas voté
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	N'a pas voté
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0019		
Nom	Délibération n°2025.01372		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 16:00:18	Fin de vote à :	09/10/2025 16:00:38

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	133
	Non	3
	Abstention	22
	NPPV	1
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	0
	Non	3
	Abstention	22
	NPPV	1
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	3
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		N'a pas voté
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART*	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Joëlle GARAULT	Abstention
	Michel GUINIOT	Non
	Arnaud DE RIGNE	N'a pas voté
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Non
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	N'a pas voté
	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Alexandre MAESELE	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Non
	Caroline MELONI	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....09 octobre.....2025.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Sylvaine BRUNET pour Simon JOUBERT.....
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)2025..21372.....

L'amendement (n° / du groupe)

.....

..... Pour..... au lieu de oublier de voter.....

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0020		
Nom	Délibération n°2025.01374		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 16:05:21	Fin de vote à :	09/10/2025 16:05:43

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses		
	Oui	154
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	0
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	24
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	3
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	2

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	N'a pas voté
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	N'a pas voté
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	N'a pas voté
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Oui
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0021		
Nom	Motion d'urgence PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 16:15:32	Fin de vote à :	09/10/2025 16:16:06

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses		
	Oui	23
	Non	121
	Abstention	6
	NPPV	1
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	59
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	0
	Non	23
	Abstention	5
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	3

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		N'a pas voté
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Nicolas CAPRON	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Abstention
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Maryse CARLIER	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	NPPV
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	Non
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Joëlle GARAULT	Non
	Michel GUINIOT	Abstention
	Arnaud DE RIGNE	Abstention
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Non
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	Abstention
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	Non
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	Non
	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY	Non
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Alexandre MAESELE	Non
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Abstention
	Caroline MELONI	Non
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	Non
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0022		
Nom	Voeu d'urgence PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 16:20:03	Fin de vote à :	09/10/2025 16:20:36

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses		
	Oui	24
	Non	99
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	63
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	3

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		N'a pas voté
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Nicolas CAPRON	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	N'a pas voté
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Maryse CARLIER	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	N'a pas voté
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Joëlle GARAUULT	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Arnaud DE RIGNE	NPPV
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV
	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre MAESELE	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Caroline MELONI	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	Non
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0031		
Nom	Voeu d'urgence de l'exécutif		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 16:25:48	Fin de vote à :	09/10/2025 16:26:09

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses		
	Oui	150
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	4

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	N'a pas voté
Anne-Sophie BOISSEAUX	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	N'a pas voté
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE*	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	N'a pas voté
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

- 9 OCT. 2025

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Zahia Hamdane

demande à rectifier mon vote concernant :

Pas pu voter : dysfonctionnement

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

Urgence du Vœu : Défendre le pêche artisanale
des HDF

Pour au lieu de

Signature :

Hamdane

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0023		
Nom	Motion RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 16:37:44	Fin de vote à :	09/10/2025 16:38:17

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	21
Réponses		
	Oui	28
	Non	121
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	21

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	65
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	11
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	11
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	3

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		N'a pas voté
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Nicolas CAPRON	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	N'a pas voté
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	N'a pas voté
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Maryse CARLIER	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	Non
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	Oui
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0024		
Nom	Motion GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 16:49:58	Fin de vote à :	09/10/2025 16:50:26

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses		
	Oui	26
	Non	103
	Abstention	3
	NPPV	23
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	68
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	1
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	23
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	4

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Nicolas CAPRON	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Maryse CARLIER	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Joëlle GARAUULT	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Arnaud DE RIGNE	NPPV
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	NPPV
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV
	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre MAESELE	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	NPPV
	Caroline MELONI	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0026		
Nom	Voeu RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 17:05:22	Fin de vote à :	09/10/2025 17:05:59

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	24
Réponses		
	Oui	27
	Non	119
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	24

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	64
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	11
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	5

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Nicolas CAPRON	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	N'a pas voté
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Maryse CARLIER	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0027		
Nom	Voeu GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 17:17:03	Fin de vote à :	09/10/2025 17:17:34

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	30
Réponses		
	Oui	137
	Non	2
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	30

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	58
	Non	1
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	10
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	23
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	4

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		N'a pas voté
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	N'a pas voté
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Abstention
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	N'a pas voté
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0028		
Nom	Voeu M2RI		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 17:31:18	Fin de vote à :	09/10/2025 17:31:45

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	25
Réponses		
	Oui	145
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	25

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	30
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	4

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	N'a pas voté
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	N'a pas voté
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 8 octobre 2025		
Numéro de vote	0052		
Nom	Voeu de l'exécutif		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	09/10/2025 17:40:25	Fin de vote à :	09/10/2025 17:40:47

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	27
Réponses		
	Oui	128
	Non	0
	Abstention	15
	NPPV	0
	N'a pas voté	27

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	23
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	3
	Non	0
	Abstention	3
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	30
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	5
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	4

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	N'a pas voté
Anne-Sophie BOISSEAUX	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Nicolas CAPRON	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	N'a pas voté
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	N'a pas voté
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Maryse CARLIER	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	N'a pas voté
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Roxane LUNDY	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Joëlle GARAUULT	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Arnaud DE RIGNE	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui
	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre MAESELE	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Caroline MELONI	Oui
7 - Non-inscrits		
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Gilles METTAI	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui

ANNEXE 3

Amendements



AMENDEMENT N°001

Déposée par le groupe **POUR LE CLIMAT POUR L'EMPLOI,**
délégation **La France Insoumise**

Séance plénière du : jeudi 9 octobre 2025

À la délibération n°2025.00617 portant adoption de la Directive régionale d'aménagement (DRA) du Canal Seine-Nord Europe

Proposé par : Marianne SECK

Objet : Refus de l'adoption de la DRA du CSNE et demande de réévaluation du projet

Texte de l'amendement :

Le Conseil régional **décide de ne pas adopter** la Directive Régionale d'Aménagement du Canal Seine-Nord Europe et **demande la réévaluation complète du projet**, en tenant compte de ses impacts environnementaux, sociaux et économiques.

Motif :

La DRA actuelle ne garantit pas suffisamment la protection de l'environnement, ni la viabilité économique et sociale des territoires traversés. Il est nécessaire de revoir le projet avant toute adoption définitive.

AMENDEMENT REJETÉ

ANNEXE 4

Motions et vœux



MOTION POUR UNE RÉGION ENGAGÉE EN FAVEUR DE LA SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

**Déposée par le groupe POUR LE CLIMAT POUR L'EMPLOI,
délégation La France Insoumise**

Séance plénière du : jeudi 9 octobre 2025

Portée par : Marianne Seck

Objet : Affirmation d'un soutien régional à la reconnaissance de l'État palestinien et actions concrètes de solidarité internationale

Exposé des motifs :

Le Conseil régional des Hauts de France réaffirme sa volonté de porter les valeurs universelles de justice, de paix et de solidarité entre les peuples. À la suite de la reconnaissance officielle de l'État palestinien par la France, il est de notre responsabilité régionale de traduire cet engagement en actes concrets.

Le Conseil régional décide :

- D'afficher, pour une durée symbolique, le drapeau palestinien sur la façade du Conseil régional, en signe de soutien à la paix et à la justice internationale.

- De mettre en œuvre un programme de coopération décentralisée visant à soutenir des projets humanitaires ou éducatifs en partenariat avec des collectivités palestiniennes, ainsi qu'un soutien aux camps de réfugiés pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents.

- D'organiser des actions de sensibilisation à la paix et à la fraternité dans les lycées de la région, afin de promouvoir une culture de dialogue et de compréhension mutuelle chez les jeunes.

En soutenant la reconnaissance de l'État palestinien, notre région s'engage dans une démarche cohérente avec ses valeurs de justice et de solidarité internationale. Nous affirmons ainsi notre attachement à un monde où chaque peuple a le droit de vivre libre et en paix.

URGENCE REPOUSSÉE

Vœu

Déposé par : Yannick Brohard pour la délégation écologiste du groupe «Pour le Climat et pour l'Emploi»

La Région Hauts-de-France dénonce la précarité étudiante et appelle à un grand effort national d'urgence

Depuis un mois, environ 250 000 étudiants ont retrouvé leurs universités ou leurs écoles, dont les 2/3 dans des établissements publics. La métropole européenne de Lille est depuis quelques années le 3ème pôle étudiant de France et Amiens est la 2ème grande ville française pour le ratio étudiants inscrits/habitants et c'est pour nous tous un motif de fierté et une chance d'être une région jeune et étudiante.

Et pourtant, une part croissante des étudiants de notre région est confrontée à une précarité préoccupante : difficultés à se loger, à se nourrir correctement, et à financer leurs études sans recourir à des emplois précaires. Cette situation menace l'égalité des chances et la réussite universitaire des étudiants, dont plus de 30% sont boursiers.

Aujourd'hui, dans une situation de demande locative de plus en plus forte, un étudiant sur 2 est mal logé. Pour les plus pauvres, les offres du CROUS sont insuffisantes et la promesse d'aménager 60000 logements faite il y a quelques années s'est réduite à 5000 sur l'ensemble du territoire national. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, seuls 9000 logements CROUS sont disponibles, et il n'en existe aucun dans une ville comme Douai. Seuls 25% des étudiants boursiers peuvent espérer trouver une chambre universitaire à tarif social.

Obligés de se diriger vers les offres privées dont les loyers sur le territoire picard, sont en hausse de 5 % cette année, les étudiants n'ont parfois pas d'autres choix que de renoncer à des besoins essentiels, à commencer par se nourrir. Est-il normal que deux étudiants sur trois sautent régulièrement un repas, ou que 200 000 d'entre eux bénéficient des aides alimentaires ? Cette précarité alimentaire, qu'une vice-présidente de l'Université de Lille estimait en 2023 à 33% des effectifs, n'est pas acceptable. L'abandon de l'offre régionale de 100 repas gratuits, puis leur remplacement par des démarches administratives opaques, contraignantes et parfois stigmatisantes ne sauraient qu'empirer la situation.

Cette double précarité de logement et d'alimentation a des impacts concrets et immédiats, à commencer par la nécessité, pour 46% des étudiants de la Région, à trouver un emploi le plus souvent précaire pour financer leurs études, leurs logements et leur nourriture, au détriment des activités sportives et culturelles, mais aussi au détriment de leur santé et de leur équilibre psychologique.

Considérant que la précarité étudiante atteint un niveau inédit dans notre pays, et spécifiquement dans les Hauts-de-France ;

Considérant qu'il n'est de plus grande injustice que de devoir renoncer à faire des études pour des questions financières ;




Considérant que la question du logement étudiant est absente des débats sur l'avenir de l'Université ;

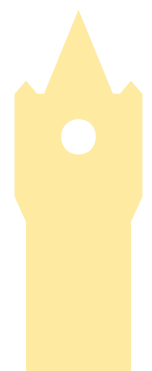
Considérant que 44% des étudiants des Hauts-de-France sont en situation de vulnérabilité économique, sociale et psychologique ;

Le Conseil régional des Hauts-de-France, réuni en assemblée plénière, demande que le futur gouvernement :

- renonce aux baisses des aides sociales aux étudiants
- abandonne le projet de forte augmentation des frais d'inscription
- renonce à la suppression de dispositifs d'urgence de lutte contre la précarité étudiante
- révisé à la hausse le montant des bourses étudiantes et les seuils d'accès
- lance un vaste programme de construction de résidence universitaire, en partenariat avec le CROUS
- favorise l'augmentation du ratio de médecins et de psychologues par étudiants, pour a minima, le mettre au niveau de la moyenne européenne
- conditionne les aides ou l'obtention de labels aux établissements d'enseignement supérieur au respect de critères sociaux et d'inclusion et à la limitation des frais d'inscription



URGENCE REPOUSSÉE



DÉFENDRE LA PÊCHE ARTISANALE DES HAUTS-DE-FRANCE

La pêche artisanale des Hauts-de-France traverse une crise sans précédent, mettant en péril sa survie. Bien que le détroit de la Manche soit l'un des plus petits au monde, il figure aussi parmi les plus fréquentés.

Depuis le Brexit, les pêcheurs des Hauts-de-France subissent les conséquences du retrait britannique : perte de droits d'accès, absence de licences et plan de sortie de flotte. À ces difficultés s'ajoute la décision unilatérale du Royaume-Uni d'interdire le chalutage dans 41 aires marines protégées (contre 13 auparavant), menaçant directement la pérennité d'une large part de la pêche artisanale des Hauts-de-France.

Dans le même temps, les grandes flottes industrielles étrangères, notamment néerlandaises, connaissent une progression fulgurante : +19 % en valeur et +12 % en tonnage en 2024. Cette situation alimente un profond sentiment de concurrence déloyale. Les moyens des navires hollandais ne sont en rien comparables à ceux de notre pêche artisanale et familiale. La disproportion est telle qu'elle met en péril l'équilibre même de la filière artisanale des Hauts-de-France.

La surconcentration de navires étrangers dans le détroit accroît les risques d'incidents et de tensions en mer, comme l'a tragiquement illustré l'attaque du navire français Rose de Cascia par le Henk Senior en janvier 2025.

Sur le plan économique, la pression est devenue insoutenable : nos marins ne peuvent rivaliser avec ces « géants des mers » dont la surpêche épuise la ressource. Après avoir surexploité leurs propres eaux, ces flottes se reportent désormais sur les nôtres, mettant en danger la durabilité des stocks, la survie de nos flottilles locales et, à terme, notre souveraineté alimentaire.

Consciente de cette situation alarmante, la Région Hauts-de-France se tient aux côtés des marins-pêcheurs et de leurs organisations professionnelles. Elle œuvre depuis plusieurs années à la défense de la filière auprès des instances nationales et européennes, et a contribué, avec Régions de France, à l'élaboration d'un Livre blanc pour la future Politique Commune de la Pêche (PCP).

Cependant, face à l'urgence de la situation, des moyens concrets doivent désormais être mis en œuvre. Cela passe avant tout par la reconnaissance de la situation spécifique et critique de la pêche artisanale en Manche, ainsi que par la création d'un plan de gestion dédié, garantissant la préservation du modèle artisanal et la durabilité des ressources halieutiques. Ce sujet, que la Région porte depuis de nombreuses années, a de nouveau été réaffirmé lors des Assises de la Pêche et des Produits de la Mer, organisées à Boulogne-sur-Mer les 18 et 19 septembre derniers.

L'État français a entendu ce message et a informé, par courrier adressé la semaine dernière au comité régional des pêches, de sa volonté d'initier des groupes de travail conjoints avec la Normandie afin d'élaborer un plan de gestion spécifique pour la Manche.

Face à cette situation d'urgence, les élus régionaux de la majorité appellent l'Union européenne à :

- Intégrer ce plan dans la prochaine Politique Commune de la Pêche (PCP) ;

- Garantir le rétablissement de conditions de concurrence équitables, notamment en matière de maillage et de droits historiques ;
- Renforcer la sécurité en mer par le respect et la reconnaissance des flottilles artisanales historiquement établies dans la zone.

La Région Hauts-de-France réaffirme avec force que la Manche ne peut devenir le terrain de toutes les dérives et stratégies politiques. Elle s'engage à défendre, avec détermination, les intérêts vitaux de la pêche artisanale et des marins-pêcheurs qui font vivre nos côtes, nos ports et notre identité maritime.



Marie-Sophie LESNE

Vice-présidente en charge de
l'agriculture, de l'agroalimentaire, de
l'enseignement agricole, et de la pêche

URGENCE ADOPTÉE

MOTION
PORTANT SUR LES COMPÉTENCES
RÉGIONALES

Déposé par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants, et Apparentés

Séance plénière du : 9 octobre 2025

Rédacteur : Caroline MELONI

Signature :



Pour le maintien des guichets TER au nom de l'égalité territoriale !

La décision prise par l'exécutif régional de réduire les horaires de 87 guichets TER dès novembre 2025 – dont 5 fermetures totales et 63 limités à quelques matinées par semaine – constitue une attaque frontale contre le service public ferroviaire dans les Hauts-de-France. Elle se traduit également par la suppression de 37 postes correspondants à 80 emplois.

Derrière les discours de « modernisation » et le recours forcé au numérique, ce sont les usagers les plus fragiles qui sont directement pénalisés : personnes âgées, habitants des zones rurales, familles modestes. Les vrais déconnectés, ce ne sont pas ceux que la majorité stigmatise, mais bien ceux que sa politique abandonne en fermant les guichets.

Cette décision révèle aussi un profond mépris démocratique : mépris des maires et acteurs locaux, privés d'information et de concertation ; mépris de l'opposition régionale, qui a demandé la liste exhaustive des gares concernées sans jamais obtenir de réponse. Une telle opacité est indigne d'une gestion régionale responsable.

Face à cette logique de démantèlement du service public, le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés réaffirme que le service ferroviaire régional est un pilier de l'égalité entre les territoires et un véritable liant de la Nation. Il doit rester accessible à tous, partout, et garanti par la puissance publique.

En conséquence, le Conseil régional des Hauts-de-France, réuni en séance plénière le jeudi 9 octobre 2025, décide :

- de s'opposer fermement à toute fermeture ou restriction supplémentaire des guichets TER dans la région ;
- d'exiger la transparence totale quant à la liste des gares impactées, aux postes supprimés, et aux conséquences sociales et territoriales de ces mesures ;

- de défendre le maintien des emplois liés à l'accueil des usagers dans les gares, sans diminution du nombre ni de la qualité de service ;
- de demander à l'exécutif régional de revenir sur toute mesure visant à diminuer le service public ferroviaire, et de proposer un plan régional de maintien et de renforcement des guichets TER, véritablement accessible à tous, avec une attention particulière portée aux territoires ruraux et populations déconnectées numériquement ;

MOTION REJETÉE

MOTION

Déposée par le groupe politique : **Gauche Républicaine et écologique**

Séance plénière du : 9 octobre 2025

Titre de la motion: «**Changement climatique : agir, enfin !**»

Rédacteur : Sarah Kerrich-Bernard

Signature :



!

Les services de l'Etat ont présenté, le 23 septembre dernier, le panorama des actions menées et à mener dans notre Région afin d'adapter la France au changement climatique, dans le cadre de la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique.

Les données présentées sont éloquentes ; dans l'hypothèse d'un réchauffement mondial à + 2°, la France devrait s'adapter à une hausse des températures moyennes à + 2,7. Dans l'hypothèse d'une élévation des températures mondiales de + 3°, c'est à une trajectoire nationale de + 4° qu'il nous faudra nous adapter.

Les conséquences annoncées pour les Hauts-de-France sont réelles : des précipitations supérieures de 20 % en hiver d'ici la fin du siècle, avec un renforcement des risques d'inondations lentes, similaires aux épisodes de 2023/2024, dans le delta de l'Aa, et à l'inverse une trentaine de jours supplémentaires très secs pour les sols agricoles, et donc des risques de sécheresse et de feux de végétation accrus, des nuits chaudes supérieures à 20° (une dizaine par an en 2050, une quinzaine en 2100), une élévation continue du niveau de la mer (16 à 36 cm à Wimereux en 2050 par rapport à 1995-2104, 43 à 84 cm en 2100).

Ces données justifient la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation, sous la forme d'une planification écologique, qui se doit d'être systémique, sectorielle et concrète.

Les collectivités occupent une place centrale dans ce dispositif, par les normes qu'elles édictent autant que par les politiques qu'elles mènent.

Considérant ces éléments, nous affirmons que la Région Hauts-de-France, de par ses compétences, de par ses ambitions en matière d'attractivité territoriale, doit occuper le premier rang au sein de la Conférence des Parties (COP) pour territorialiser, aux côtés de l'Etat, la planification écologique en région.

Par son engagement, elle entrainera naturellement derrière elle toutes les strates de collectivités : départements, intercommunalités et communes.

Par conséquent, réunis en séance plénière ce jeudi 9 octobre 2025 à Lille, nous, Conseillers régionaux des Hauts-de-France, nous engageons solennellement :

- à solliciter Monsieur le Préfet pour co-animer aux côtés de Monsieur le Président de Région, au moins une Conférence territoriale de l'action publique annuelle spécifiquement dédiée à la COP adaptation au dérèglement climatique ;
- à réviser si besoin, après avis du CESER et de l'Agence Hauts-de-France 2040, les volets du SRADDET qui ne correspondraient pas suffisamment à la trajectoire d'adaptation définie précédemment ;
- à définir, dans l'exercice de nos compétences propres, des trajectoires régionales d'adaptation, parmi lesquelles, à simple titre d'exemple :
 - patrimoine et Lycées : plan de rénovation thermique et énergétique des bâtiments, végétalisation et désimperméabilisation des cours, récupération des eaux de pluie, décarbonation de la flotte de véhicules, ...
 - transport : identification des facteurs de risques des infrastructures ferroviaires, niveau de confort thermique des rames, incitations à la décarbonation des bus des réseaux interurbains ...
 - politiques sectorielles : intégration de critères de soutenabilité énergétique et environnementale des activités économiques soutenues (eau, énergie, foncier, emploi), intensification du développement de l'agro-écologie et de la diversification des cultures, politique de renaturation et de reconquête des sols et des zones humides à plus grande échelle, ...
- à retracer clairement, chaque année, l'état d'avancement de ces trajectoires à l'aide d'une comptabilité environnementale et d'indicateurs de suivi objectivés, dans le cadre de la préparation budgétaire et de notre rapport de développement durable.

MOTION REJETÉE



VŒU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTÉRÊT RÉGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Séance plénière du : 9 octobre 2025

Rédacteur : Sébastien CHENU

Signature : 

La reconnaissance d'un État palestinien par Emmanuel Macron : halte à la diplomatie de l'aveuglement et des compromissions !

La décision d'Emmanuel Macron de reconnaître un État palestinien à l'ONU constitue une faute politique, diplomatique et morale d'une extrême gravité. En choisissant ce moment, marqué par le triste deuxième anniversaire des massacres terroristes du 7 octobre 2023 et la séquestration toujours en cours d'otages israéliens, le Président de la République envoie au monde entier le signal qu'il est possible d'obtenir une légitimité internationale par la terreur.

Marine Le Pen l'a rappelé avec force : « en effectuant cette reconnaissance aujourd'hui, sans aucune condition, c'est le Hamastan et non la Palestine que reconnaît Emmanuel Macron ». Un État terroriste, dont l'acte de naissance serait écrit avec le sang des victimes du plus grand pogrom depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette décision, loin d'isoler le Hamas, constitue un renoncement terrible face au terrorisme et une faute impardonnable à l'égard des Nations qui luttent contre lui.

Le Rassemblement National n'a jamais rejeté par principe la solution à deux États. Mais la reconnaître unilatéralement aujourd'hui, sans garanties, sans préalable et sans que le Hamas ait été vaincu ni que les otages aient été libérés, c'est cautionner un projet funeste et donner à une organisation terroriste la victoire qu'elle recherche.

Dans le même temps, la gauche multiplie les provocations et les polémiques : des dizaines de mairies ont hissé le drapeau palestinien sur leurs frontons en violation flagrante de la neutralité républicaine ; certains élus vont jusqu'à s'en prendre à des équipes sportives israéliennes, comme au Tour de France, appelant au boycott ou alimentant la haine contre leurs participants. Ces dérives montrent à quel point une partie de la gauche a choisi l'alignement idéologique plutôt que la défense de la République et de la paix civile.

Cette reconnaissance précipitée envoie par ailleurs un signal délétère sur notre propre sol. Comme nous ne cessons de le rappeler, elle alimente dangereusement l'antisémitisme, déjà en recrudescence dans notre pays : +284 % d'actes recensés depuis la période pré-7 octobre. Cette décision d'Emmanuel Macron risque d'envenimer les tensions communautaires dans nos quartiers, alors que la priorité devrait être la paix civile et la sécurité des Français.

En Hauts-de-France, région forgée par les épreuves et le courage, nous refusons cette décision irresponsable qui trahit nos alliés, méprise les victimes et expose nos compatriotes. En tant qu'élus régionaux, nous avons la responsabilité d'opposer au laxisme d'État la voix du bon sens, de l'honneur et de la fermeté face au terrorisme islamiste. À ce titre, nous faisons nôtres les mots du général de Gaulle qui, dès 1967, mettait en garde contre un conflit « mettant en cause l'équilibre du monde et la paix du monde ». Soixante ans plus tard, Emmanuel Macron foule aux pieds cette exigence de prudence et de stabilité, en choisissant de reconnaître un État palestinien dans les pires conditions.

Par conséquent, le Conseil Régional des Hauts-de-France, réuni en Séance Plénière le jeudi 9 octobre 2025 demande à l'État :

- de suspendre toute mise en œuvre de la reconnaissance de l'État palestinien tant que le Hamas n'aura pas été vaincu et que tous les otages n'auront pas été libérés ;
- de condamner les atteintes répétées à la neutralité républicaine, qu'elles viennent des mairies ou d'élus complaisants avec ces dérives ;
- de rappeler avec force que l'unité nationale et la lutte contre l'antisémitisme doivent guider l'action publique ;
- d'affirmer que la paix durable au Proche-Orient ne pourra reposer que sur des conditions claires : la fin du terrorisme, la sécurité d'Israël et le respect des peuples.

Il est temps que la voix des territoires s'élève pour refuser une diplomatie d'aveuglement et rappeler que la France doit rester du côté de la justice, de la liberté et de la paix véritable, et jamais du côté de la terreur.

VOEU REJETÉ

VOEU

Déposé par le groupe politique : **Gauche Républicaine et écologique**

Séance plénière du : 9 octobre 2025

Titre du vœu : « **Vœu relatif à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier** »

Rédacteur : Bernard Baude

Signature :



Depuis 2017, la Région des Hauts-de-France s'est pleinement engagée dans la démarche partenariale lancée en faveur du Renouveau du Bassin Minier, aux côtés de l'État, du Département du Pas-de-Calais, du Département du Nord, des Intercommunalités du Bassin Minier et des Communes concernées.

L'ensemble des collectivités et des acteurs du territoire n'ont depuis cessé de déployer leurs moyens et leur volontarisme, pour parvenir à la métamorphose du territoire et dans l'accompagnement des habitants. La Région des Hauts-de-France a répondu présente sur les compétences qui sont les siennes, tant sur le volet des solidarités humaines que celui des solidarités territoriales.

Mais le travail est loin d'être terminé car plusieurs cités sont en cours de rénovation thermique des logements et aussi des espaces publics, en effet ne s'arrêter qu'aux logements et négliger le cadre de vie ne serait que faire le travail à moitié.

Dans la période actuelle, l'effort fait pour le Bassin Minier est remarquable et doit être continu et soutenu car beaucoup de cités sont prévues et sont encore à rénover dans le Nord – Pas-de-Calais. A ce jour, 35 cités ont été retenues, mais nous savons qu'il en reste bien d'autres.

Lors de sa venue le 3 juin dernier à Wallers-Arenberg, le Président de la République a confirmé la disponibilité jusqu'en 2027 des fonds concernant la rénovation des logements et les aménagements publics des 35 cités ERBM.

Lors de la signature officielle de la convention ERBM le 2 septembre à Escaudain, la venue du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation et de la Ministre du Logement est un signal fort de reconnaissance pour nos territoires et témoigne d'une volonté claire de poursuivre aux côtés des Élus des collectivités, des acteurs mobilisés et des habitants le grand chantier de transformation et de valorisation de nos cités minières.

Les annonces faites par le Ministre François Rebsamen confortent comme l'avait annoncé le Président de la République, que les moyens affectés jusqu'en 2027 se poursuivraient. Mais qu'en sera-t-il une fois cette période écoulée ?

Une interrogation partagée par les Maires des communes concernées lors de la rencontre du 27 mai à Valenciennes, en présence de Laurent Carrié, Conseiller des territoires du Président de la République. Des Maires expriment leurs inquiétudes quant à l'accompagnement après 2027 et de la lourde charge financière que présente la réhabilitation des espaces publics et des cités minières qui leur incombent. Même lorsque celle-ci est accompagnée à 70% par l'État et la Région, 30% reste tout de même à la charge de petites ou grandes communes, ce qui est souvent un coût très conséquent et engendre un besoin de trésorerie tout aussi important. Provoquant aussi des difficultés à mener les autres projets inscrits dans leur PPI, nécessaires pour accompagner les familles au niveau sanitaire, social, éducatif ou encore culturel et faire aboutir des réalisations tout aussi importantes pour nos habitants.

Nous croyons profondément que le renouveau passe par une action collective, nous savons que tout cela ne peut se faire sans une vision partagée, sans coordination étroite avec les Communes, les Intercommunalités, la Région Hauts-de-France et surtout l'État sur qui nous comptons pour poursuivre cette belle ambition : Celle d'un Bassin Minier réinventé et fier ! Notre territoire, marqué par l'histoire industrielle et sociale de l'exploitation notamment minière, a porté pendant des décennies la richesse d'un pays aux prix de lourds sacrifices humains, sociaux et environnementaux. Ce passé ouvrier et populaire, dont nous sommes fiers, mérite aujourd'hui reconnaissance, réparation pour se projeter vers l'avenir.

Or, force est de constater que les habitants du Bassin Minier continuent de subir les conséquences d'une désindustrialisation brutale, d'un abandon progressif des services publics, d'une précarité croissante, d'un mal-logement persistant et d'une stigmatisation.

Les indicateurs économiques et sociaux (de chômage, d'accès à la santé, au logement) restent critiques, plus que pour le reste du pays ; et derrière ces chiffres, ce sont autant de situations individuelles qui nous mobilisent quotidiennement, et méritent la considération des pouvoirs publics.

Pour toutes ces raisons, les Conseillers régionaux des Hauts-de-France réunis en assemblée plénière demandent :

- **L'implication pleine et entière de l'État dans la dynamique partenariale nécessaire à la poursuite de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.**
- **Que l'État soutienne la poursuite et le renforcement de l'ERBM au-delà des échéances de 2027, en lui demandant un nouvel engagement pluriannuel massif, à la hauteur des enjeux sociaux, sanitaires, économiques, environnementaux et patrimoniaux du territoire.**
- **Une participation financière significative permettant, l'accélération des rénovations des logements miniers et des cadres de vies, le développement de projets et d'infrastructures de mobilités, de santé, de culture et d'accès aux services publics, la lutte renforcée contre la précarité énergétique, la désertification des quartiers, la relégation sociale et le soulagement des finances des Communes.**
- **De réétudier les dossiers des Communes qui n'ont pas été retenues lors des précédentes études.**
- **De considérer les difficultés financières des collectivités territoriales en permettant aux Communes et aux Intercommunalités engagées dans l'ERBM d'étaler dans le temps les nécessaires travaux et aménagements publics. Ceci en les actant dans une convention pluriannuelle qui prolongerait les délais requis.**

VOEU ADOPTÉ



Séance Plénière du 9 octobre 2025
Vœu du Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants

RENOUVELLEMENT DE L'OPPOSITION CONTRE L'ACCORD AVEC LE MERCOSUR

Le 3 septembre 2025, la Commission européenne a décidé de scinder l'accord entre l'Union européenne (UE) et les pays du Mercosur afin de faire adopter son volet commercial par une simple majorité qualifiée du Conseil de l'UE. Cette manœuvre, contestée par de nombreux États membres, prive les parlements nationaux de leur droit légitime à débattre et se prononcer dans le respect des principes démocratiques qui fondent l'UE.

Dans un contexte marqué par l'instabilité géopolitique et face à des conditions de production de plus en plus contraintes, il est impérieux de préserver, défendre et garantir notre souveraineté alimentaire. Il n'y a pas de souveraineté alimentaire sans nos agriculteurs, sans notre agriculture.

Aucun accord commercial, en particulier le Mercosur ne peut être ratifié si des produits qui ne respectent pas nos normes environnementales et sanitaires peuvent entrer en France. Ce serait trahir nos agriculteurs et fragiliser davantage notre souveraineté alimentaire. Car au final, nous paierons le prix fort économique et sanitaire de cette dépendance accrue aux importations à bas prix, dans les filières viande bovine, volaille, ou encore sucre.

Face à cette situation, le Conseil régional rappelle avec force que l'agriculture est un pilier historique et stratégique de l'Union européenne, et que la sécurité alimentaire de nos concitoyens n'est pas négociable.

Refuser cet accord, qu'il soit dans une version scindée ou non, c'est se battre pour nos agriculteurs au présent et au futur. C'est se battre avec la même détermination que celle avec laquelle se battent chaque jour nos producteurs pour nourrir les Français.

Les Conseillers régionaux des Hauts-de-France, réunis en séance plénière ce jeudi 9 octobre 2025, demandent :

À la **Commission européenne** de renoncer purement et simplement à l'accord avec les pays du Mercosur tel que négocié et présenté aux Etats membres.

Au **Président de la République** de :

- Refuser de ratifier pour la France l'accord avec le Mercosur ;
- De solliciter la position de la représentation nationale sur les accords commerciaux comme le Mercosur et d'en garantir la prise en compte dans tout processus décisionnel.

VOEU ADOPTÉ

Christophe COULON
Président du Groupe MRRI

ANNEXE 5

Liste d'émargement

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
ANDRIS Régine	
BARA Laurence	
BARISEAU Florence	
BATAILLE Jean-Pierre	
BAUDE Bernard	
BAZAN Laure	
BEAUCHAMPS Philippe	
BERTELOOT Pierrick	
BERTRAND Xavier	
BEYAERT Martial	
BIEGALSKI Valérie	
BILDE Bruno	
BILLET Nathalie	
BOISSEAUX Anne-Sophie	
BOMMART Émilie	


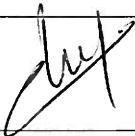

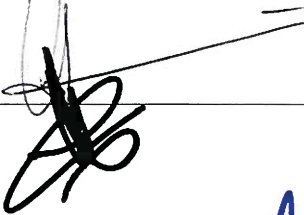

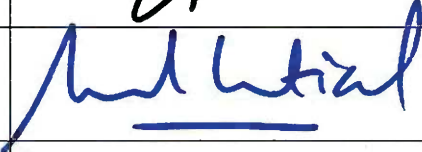


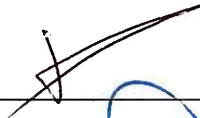
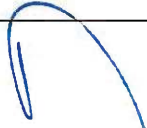



LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
BOUCHART Natacha	
BOURGHELLE-KOS Nadège	
BRICE Laurent	
BROHARD Yannick	
BRUN Cédric	
BRUNET Sylvaine	
BUTEL Yves	
CABAYE Maxime	
CAMBIER Guislain	
CAPRON Nicolas	
CARLIER Maryse	
CARON Philippe	
CASIER Odile	







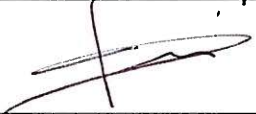

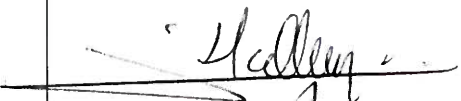
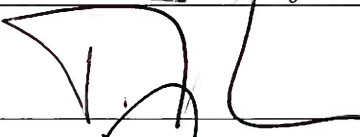


LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
CAUWEL Jean	Ex
CHARPENTIER Laurence	
CHENU Sébastien	
CLOBOURSE Elisabeth	
CLOEZ Elodie	
COLSON Aurore	
COULON Christophe	
COURTIAL Edouard	
COUSIN Alexandre	
DE TEMMERMAN Jennifer	
DE RIGNÉ Arnaud	
DECAGNY Arnaud	
DECOSTER François	
DELAIRE Marie-Noëlle	
DELANNOY Sandra	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
DELBAR Guillaume	
DELEBARRE Christelle	
DELEFORTRIE Christine	
DELHAYE Eric	
DELLI Karima	
DEMARTHE Pascal	
DESCAMPS Carlos	
DESFONTAINES Cathy	
DESHAYES François	
DHALLUIN Héroïse	
DHERSIN Franck	
DHIFALLAH Mabrouka	
DOMISE Martin	Ex
DONNAY Eric	Ex
DORCHIES Mady	



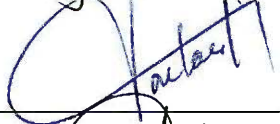









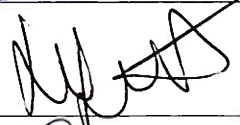

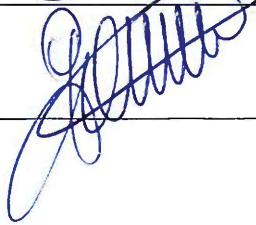
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
DROBINOHA Nathalie	
DUCLOY Michèle	
DUCRET Stéphanie	
DUFOSSET Alexandre	
DUMONT-DESEIGNE Véronique	
DURAND Eric	
DURIEZ Marie-Christine	
ELAZOUZI Hakim	
ENGRAND Christine	
ENGRAND Olivier	
EYMERY Philippe	
FAGOT Maryse	
FASQUELLE Daniel	
FATNA Huguette	
FENAIN Virginie	


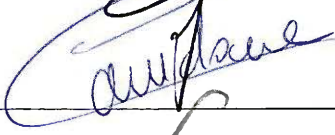





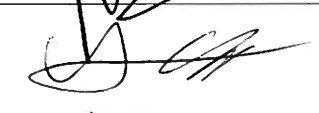
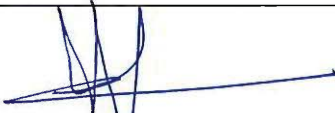
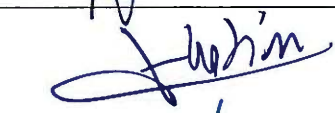

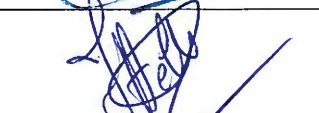

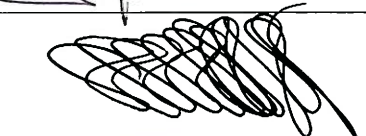

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
FINEZ Sabine	
FLAMANT Sarah	
FONTAINE Jean-Paul	
FONTAINE Anne-Sophie	
FOURÉ Brigitte	
FOUTRY Luc	
GACQUERRE Amel	
GARAULT Joëlle	
GENELLE André	
GÉRARD Bernard	
GHEERBRANT Nathalie	
GIBSON Pierre-Emmanuel	
GOMBERT Sandrine	
GONDY Elisabeth	
GONSSE Franck	


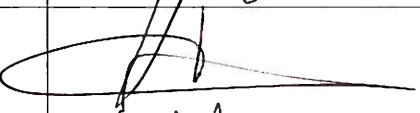
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
GUINIOT Michel	
HAMDANE Zahia	
HANSEN-CATTA Paul-Henry	
HARLÉ D'OPHOVE Guy	
HAVEZ Audrey	
HERBANNE Chanez	
HERIZI Samira	
HEUSÈLE Alban	
HUTCHINSON Yvan	
HUTIN Thomas	
HUYGHE Sébastien	
ITTELET Isabelle	
JANIER DUBRY Nelly	
JOLY Claire	
JOMBART Simon	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
JOUVENEL Anthony	
JULIEN PEUVION Paulette	
KERRICH-BERNARD Sarah	
LAMARQUE Emmanuelle	
LAYER Marie-Ange	
LEBAS Nathalie	
LECA Daniel	
LEFEBVRE Frédéric	
LERMYTTE-BAVAY Marie-Claude	
LESNE Marie-Sophie	
LETURQUE Frédéric	
LHOMME Brigitte	
LORIC Jean-Christophe	
LUBREZ Caroline	
LUNDY Roxane	



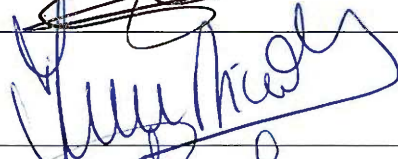
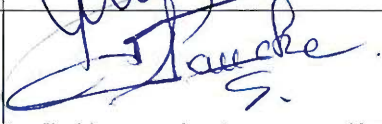




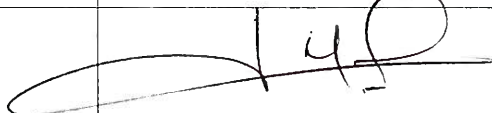




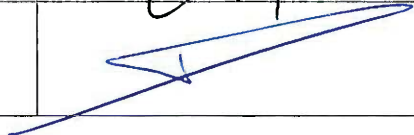
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
LUZI Fulvio	
MACAREZ Frédérique	
MAESELE Alexandre	
MALIAR Faustine	
MAQUET Emmanuel	EX
MARCELLAK Serge	
MARTIN Manoëlle	
MASSAU Fatima	
MELONI Caroline	
MERLIER-LEQUETTE Sophie	
METTAI Gil	
MICHALAK Jean-Michel	
MIQUEL Martine	
MOTTE Frédéric	
MOYSE Dominique	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
MULOT Jean-Paul	
NAVE Adrien	
PEN Loïc	
PINON Anne	
PLANCKE Patricia	
PLANQUE Olivier	
POIX Julien	
PONCHAUX Danièle	
POUPART Patricia	
PROUVOT Laurence	
PYPE Denis	
QUIGNON Catherine	
RAPIN Jean-François	
RICHARD Nicolas	
RIGAUD Laurent	

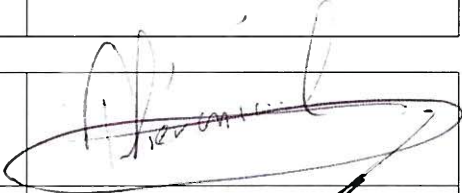




LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
ROHART Ludovic	
ROUCHET Margaux	
SADOUNE Samia	
SAINT-HUILE Benjamin	
SECK Marianne	
SILLANI Antoine	
SIMÉON Serge	
SIX Valérie	
SOUFFLET Jean-Louis	
TACCOEN Jean-Michel	
TANGUY Jean-Philippe	
TASZAREK Anne-Sophie	
TEINTENIER Véronique	
TEMPREMANT Grégory	
TÉTARD Ghislain	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 9 OCTOBRE 2025

NOM – Prénom	SIGNATURE
THÉVENIAUD Philippe	
TIRMARCHE Benoit	
TONDELIER Marine	M. TONDELIER
TORRE Philippe	
VANNOBEL Bernadette	
VARET Edith	
VUYLSTEKER Katy	